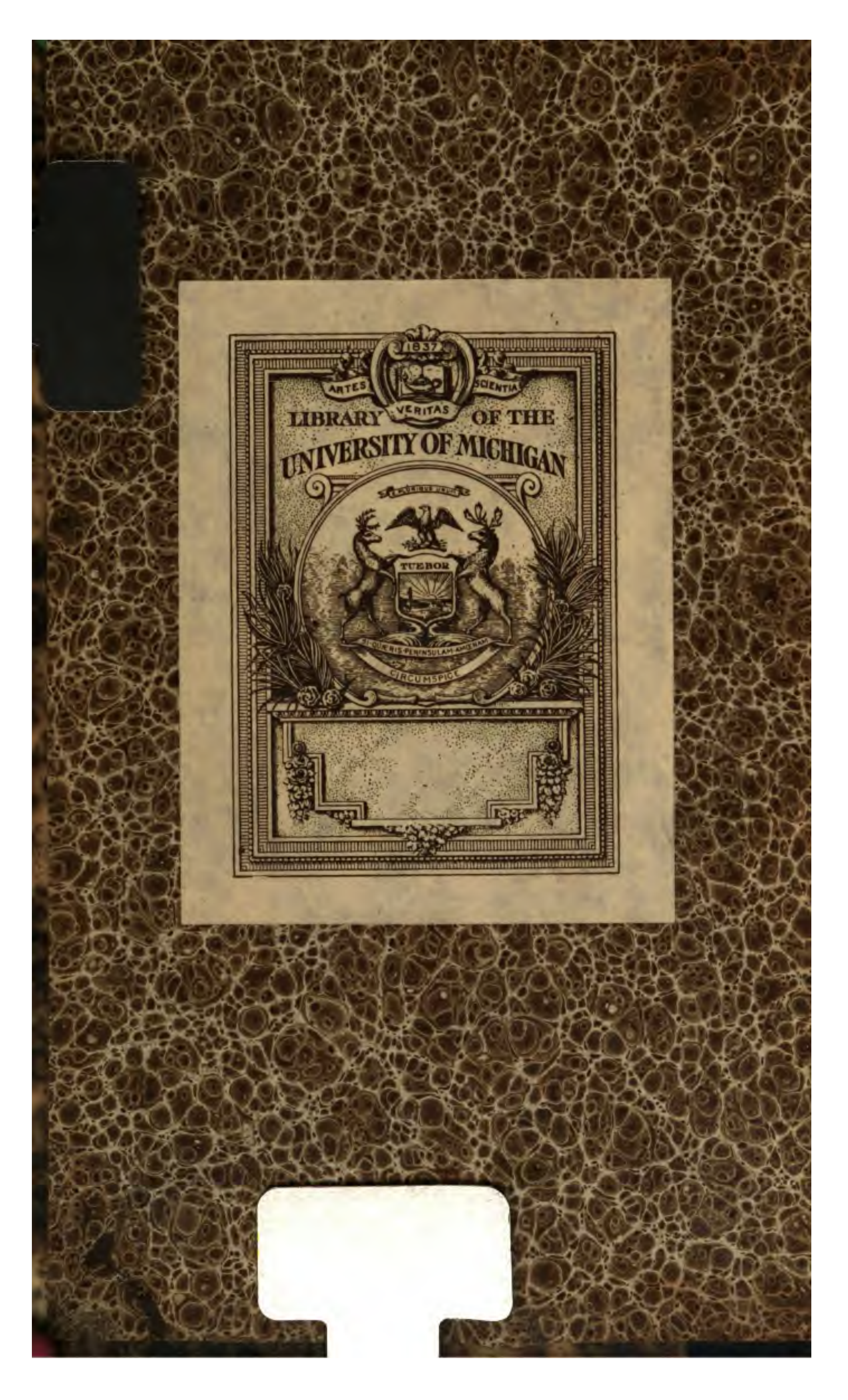


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



Guizot, François Pierre Guillaume

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION

D'ANGLETERRE.

TOME XIII.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins-S.-J., n. 14.

MÉMOIRES

DE

LORD CLARENDON,

GRAND-CHANCELIER D'ANGLETERRE

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES II.

TOME DEUXIÈME.



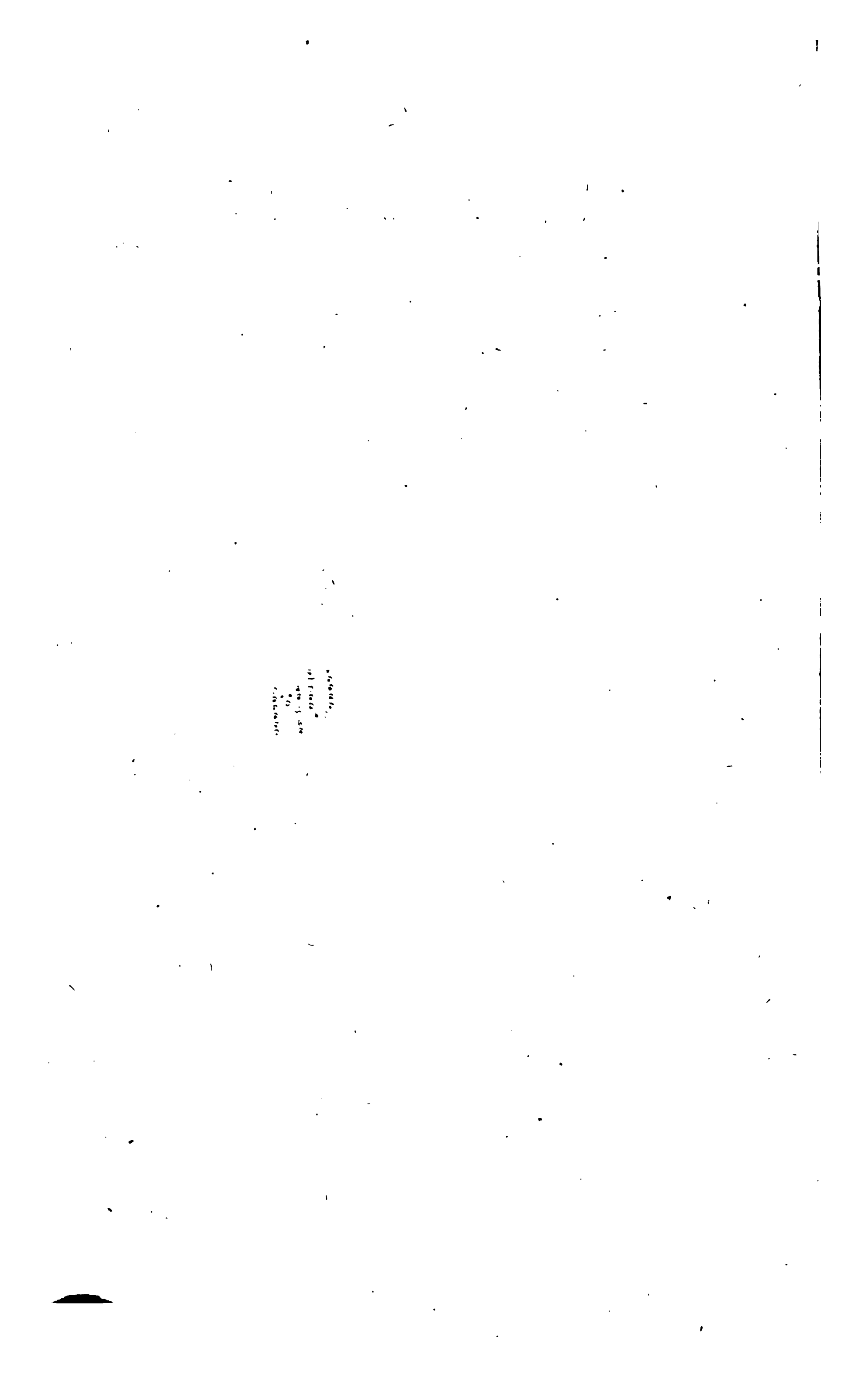
PARIS.

PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 47,

SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.

1827.



MÉMOIRES

DE

LORD CLARENDON.

Parmi les affaires de grande importance et d'un intérêt public, indépendantes des discussions du parlement, la première qui survint fut la découverte du grand attachement qu'avait conçu le duc d'York pour la fille du chancelier, fille d'honneur de la sœur du Roi, la princesse royale d'Orange. Un contrat de mariage avait été passé entre eux. Personne n'en fut si surpris et si confondu que le chancelier qui, de sa nature, est très-peu porté au soupçon et plein de confiance dans l'affection et l'obéissance de tous ses enfans, particulièrement de cette fille qu'il avait toujours aimée avec beaucoup de tendresse. Il n'avait jamais rien soupçonné de cette affaire. Il sut ensuite que durant leur séjour dans l'étranger, on avait beaucoup parlé de l'attachement du duc, mais sans que personne imaginât qu'il eût pour but le mariage. Cet attachement avait donc été excité et encouragé

par les ennemis déclarés du chancelier, qui espéraient par là faire tomber sur sa famille quelque déshonneur bien éclatant. Ils avaient lieu de s'en croire d'autant plus certains que la manière dont le duc vivait alors avec le chancelier, loin de lui montrer aucune bienveillance, témoignait au contraire une grande défaveur; à quoi contribuaient de tous leurs efforts le lord Berkley, et pour lui plaire la plupart des autres serviteurs du duc; sans compter que les préventions connues de la Reine contre le chancelier faisaient en quelque sorte un devoir au duc d'York de le maltraiter, ce qui avait causé de grands chagrins au chancelier durant le cours de son administration dans l'étranger. Mais lorsqu'il découvrit cet attachement et le résultat qu'il avait eu, il se regarda comme perdu et pensa que l'indignation du Roi ne manquerait pas de tomber sur lui comme sur l'auteur de cet outrage fait à la couronne. Comme lui-même détestait cette action de toute son âme et désirait que la présomption de sa fille fût punie avec la dernière sévérité, il se persuadait que tout le royaume demanderait avec indignation le châtiment d'une pareille offense, et des mesures propres à prévenir le déshonneur qui pourrait en résulter. Le moindre des maux qu'il crût devoir s'attendre à voir fondre sur lui et sa famille, malgré leur innocence, c'était un bannissement perpétuel hors du royaume, qui le condamnât à

finir ses jours en pays étranger dans la pauvreté et dans la détresse. C'est ce qui serait indubitablement arrivé si le Roi eût manifesté dans cette occasion l'indignation qu'il pouvait ressentir avec justice, ou si, lui retirant sa faveur, il l'eût abandonné à la rage et à l'envie de ses ennemis, bien qu'à cette époque il ne passât pas pour en avoir beaucoup, et n'eût au fait pour ennemis aucun ami des honnêtes gens. Mais le Roi connaissait son innocence et daigna, par son intervention pleine de bonté, écarter tout ce qui aurait pu être fâcheux pour le chancelier, en sorte qu'il en résulta un effet contraire à celui dont j'ai parlé. La grandeur du chancelier sembla par là plus assurée que jamais, sa famille établie hors de la portée de l'envie commune, et sa fortune désormais en situation de s'accroître et de prospérer de manière à ne pouvoir jamais être ébranlée. Cependant, après qu'il eut joui de cette prospérité pendant plusieurs années, un accès imprévu de mécontentement sortit inopinément de cette ancienne source et l'entraîna dans une cruelle complication de malheurs.

Aussitôt après le retour du Roi à Whitehall, le chancelier avait fait venir sa fille dans l'intention de la marier. Il avait reçu à cet égard des propositions d'une noble famille pour un jeune gentilhomme très-bien élevé et de belle espérance, qui en était héritier. La jeune personne

arriva bientôt dans la maison de son père, à la grande joie de celui-ci qui avait toujours eu pour elle une vive tendresse. Elle était l'aînée de ses enfans, en sorte qu'il avait eu avec elle plus de relation qu'avec aucun des autres, et comme elle était d'âge à se marier, il était bien aise d'avoir l'occasion de la placer dans une situation où, avec l'aide de Dieu, elle devait selon toute apparence trouver beaucoup de bonheur. Il y avait peu de temps qu'elle était en Angleterre, lorsque le duc informa le Roi de l'attachement et des engagemens qui existaient depuis long-temps entre eux, et lui dit qu'ils étaient mariés depuis long-temps et qu'elle était grosse. Il supplia donc Sa Majesté, à genoux et avec toutes les instances imaginables, de lui permettre de l'épouser publiquement et de la manière que Sa Majesté jugerait nécessaire en raison des conséquences de leur union. Le Roi fut extrêmement troublé, surtout en voyant la passion de son frère, qui se montra avec une étonnante vivacité et une grande abondance de larmes. Le duc protesta que, si Sa Majesté ne lui donnait pas son consentement, il quitterait aussitôt le royaume et passerait le reste de sa vie en pays étranger. Sa Majesté était extrêmement embarrassée à savoir que résoudre; elle connaissait assez bien le chancelier pour être certain qu'il n'était pas instruit de l'affaire et ne l'approuverait jamais; mais il savait aussi à

quelles préventions il allait être exposé de la part de ceux qui ne connaissaient pas bien son caractère. Il envoya chercher le marquis d'Ormond et le comte de Southampton qu'il savait bien être les amis de cœur du chancelier, et les informa en détail de ce qui venait de se passer entre le duc et lui. Il leur ordonna sur-le-champ de faire dire au chancelier de venir le trouver dans sa chambre à Whitehall où ils se réuniraient tous pour délibérer sur une affaire très-importante et dont le Roi leur avait ordonné de lui dire ensemble leur avis. Ils ne furent pas plutôt réunis que le marquis d'Ormond dit au chancelier qu'il avait à l'informer d'une chose dont il craignait bien qu'il ne ressentît beaucoup de chagrin, le pria de se préparer à l'écouter avec calme, puis lui dit que le duc d'York avait avoué au Roi qu'il était fort attaché à sa fille, qu'il y avait tout lieu de croire qu'elle était grosse du duc, et que le Roi leur demandait leur avis, à eux et à lui, sur ce qu'il y avait à faire.

La manière dont le chancelier reçut cette nouvelle témoigna suffisamment qu'elle le blessait au cœur, et qu'il n'en avait jamais eu le moindre soupçon ni la moindre idée. Il entra dans la plus violente colère contre la mauvaise conduite de sa fille, et dit avec la plus grande chaleur qu'aussitôt qu'il allait être revenu chez lui, il la chasserait de sa maison comme une créature, pour

devenir ce qu'elle pourrait, et qu'il ne voulait plus la revoir. Ils lui répondirent que sa colère était en ce moment trop violente pour le bien conseiller, qu'ils croyaient que le duc était marié avec sa fille, et qu'il y avait d'autres mesures à prendre que celles que lui suggérait le trouble dans lequel il se trouvait alors. Sur quoi il retomba dans de nouvelles agitations, et dit : « Que « si cela était vrai, il était tout préparé pour le « conseil qu'il avait à donner; qu'il aurait beau- « coup mieux aimé que sa fille fût la maîtresse « du duc que sa femme; car dans le premier cas, « personne ne pourrait le blâmer de la résolution « qu'il avait prise, puisqu'il n'était pas obligé « de garder dans sa maison la prostituée du plus « grand prince du monde, et que, quant à la faute « qui retomberait sur lui-même, il se soumet- « trait à la volonté de Dieu; mais que s'il y avait « quelque raison de soupçonner qu'ils fussent « mariés, il était prêt à rendre un jugement po- « sitif dans lequel il espérait que leurs seigneu- « ries viendraient se joindre à lui. Il fallait que « le Roi envoyât immédiatement cette femme à « la Tour, et ordonnât qu'elle fût mise dans un « cachot, et si étroitement gardée qu'âme vi- « vante ne pût parvenir jusqu'à elle, et qu'un « acte du parlement la condamnât sur-le-champ « à perdre la tête, et que non-seulement il y « donnerait son consentement, mais serait volon-

« tiers le premier à le proposer. » Et tous ceux qui ont connu l'homme, seront convaincus qu'il disait cela sincèrement.

En ce moment, le Roi entra dans la chambre et s'assit auprès de la table, et connaissant, au maintien du chancelier et à ses yeux gonflés par le torrent de larmes qu'il avait répandues, dans quel désespoir il était, il demanda aux autres lords ce qu'ils avaient fait, et s'ils avaient résolu quelque chose. Le comte de Southampton dit : « Qu'il fal-
« lait que Sa Majesté en conférât avec des gens
« plus sages ; que pour celui-là, il était tout-à-
« fait fou, et qu'il avait proposé des choses si
« extravagantes qu'il n'y avait plus moyen d'en
« causer avec lui. » Sur quoi Sa Majesté le regardant avec une singulière bonté, lui dit : « Chan-
« celier, je savais que cette affaire vous afflige-
« rait, et c'est pourquoi j'ai chargé vos deux amis
« de s'en entretenir avec vous avant que je vous en
« parlasse moi-même. Il faut maintenant mettre
« de côté cette violence de chagrin qui vous
« transporte, et penser que l'affaire ne se fera
« pas d'elle-même ; elle va bientôt se répandre,
« il est donc à propos que je sois décidé sur ce
« qu'il y a à faire, avant que d'autres me vien-
« nent donner leur avis sans que je le leur de-
« mande. Dites-moi donc ce que vous voulez que
« je fasse, et je suivrai vos conseils. » Alors Sa Majesté s'étendit sur la passion de son frère et sur

ce qu'il lui avait dit à plusieurs reprises qu'il n'aurait jamais d'autre femme, et plusieurs choses semblables. Sur quoi le chancelier se leva, et, avec un peu plus de calme, dit : « Sire, j'es-« père que je n'ai pas besoin de me justifier ici « auprès de vous d'avoir eu la moindre part à « tout ceci; cette conduite m'inspire une telle « aversion que, bien que j'eusse désiré que votre « frère eût bien voulu ne pas faire tomber sur « moi une pareille honte, j'aimerais mieux l'en-« courir et la supporter en toute humilité, que « de le voir la réparer en prenant cette femme « pour la sienne. J'ai cette pensée tellement en « horreur, que j'aimerais mieux la voir morte et « accablée de toute l'infamie due à son inso-« lence. » Alors il répéta tout ce qu'il avait dit auparavant aux deux lords, sur ce qu'il fallait l'envoyer sur-le-champ à la Tour, et le reste, et conclut en ces termes : « Sire, c'est pour ac-« complir tous les sermens que je vous ai prêtés, « de vous donner de fidèles avis, et par la sin-« cère reconnaissance que je vous dois pour tant « de bienfaits, que je renouvelle ce conseil, et je « vous supplie de le suivre, comme le seul expé-« dient propre à vous préserver des maux qu'au-« trement cette affaire doit attirer sur vous. » Et, voyant au maintien du Roi que cette proposition lui déplaisait, il continua, et dit : « Il « faudrait que je fusse la créature du monde la

« plus dépourvue d'intelligence, si, après avoir
« passé tant d'années auprès de Votre Majesté,
« je ne connaissais vos faiblesses mieux que per-
« sonne; vous êtes d'un caractère trop doux et
« trop facile pour tenir tête aux grossiers af-
« fronts auxquels vous exposeront probablement
« l'iniquité et la licence amenées par les temps
« que nous venons de passer, avant qu'on ait pu
« parvenir à les réprimer et à les réformer.
« L'audace que votre caractère inspire à toutes
« sortes de gens est malheureusement trop con-
« nue et déplorée par tous ceux qui vous veulent
« du bien; et, croyez-moi, un exemple de très-
« grande sévérité, dans un cas qui vous concerne
« de si près, et par rapport à la personne la plus
« proche de vous, vous sera grandement utile;
« votre gouvernement, durant tout le reste de
« votre vie, vous en deviendra bien plus facile,
« et l'on prendra garde de ne vous pas offenser
« avec trop d'impudence. »

Il avait à peine fini de parler que le duc d'York entra; alors le Roi parla de quelque autre chose, et peu de momens après quitta la chambre avec son frère, à qui, comme on le sut bientôt, il raconta tout ce qu'avait dit le chancelier. Celui-ci, en rentrant chez lui, envoya sa femme ordonner à sa fille de garder sa chambre et de ne voir personne, au lieu que jusqu'alors elle avait toujours paru au dîner et au souper, et

voyait beaucoup de monde chez elle. Ce fut tout ce qu'il jugea à propos de décider dans ce premier trouble, et jusqu'à ce qu'il eût dormi sur cette affaire, d'un sommeil bien agité sans doute, et qu'il eût pu chercher à deviner, par ses réflexions, quels effets pourraient résulter d'une si étrange cause.

Le duc sut bientôt ce qui s'était passé, et en fut extrêmement offensé. Il s'en plaignit au Roi, comme d'un affront qu'on lui faisait. Le lendemain matin le Roi réprimanda le chancelier d'avoir agi avec tant de précipitation, et lui demanda de lever la défense qu'il avait faite à sa fille, et de la laisser en liberté comme à l'ordinaire. Celui-ci répondit que, pour avoir manqué à ses devoirs de fille, elle ne l'avait pas dépouillé de son autorité de père; qu'il priait donc humblement Sa Majesté de ne point opposer ses commandemens aux choses que lui demandait le soin de sa propre dignité. Il ajouta qu'il attendrait seulement de savoir ce que déciderait Sa Majesté à l'égard du conseil qu'il lui avait humblement donné, et qu'ensuite il réglerait ses propres démarches de la manière qui lui paraîtrait convenable pour lui-même. Il n'adoucit en rien la sévérité de ses défenses; cependant il découvrit ensuite que, même pendant le temps qu'elles durèrent, le duc d'York avait trouvé moyen d'arriver jusqu'à sa fille, et de passer près d'elle des

nuits entières, par la connivence de personnes contre lesquelles le chancelier n'avait aucun soupçon, et qui pouvaient s'excuser sur ce qu'elles les savaient mariés.

Cette affaire devint bientôt le sujet des discours de tout le monde, mais elle ne produisit pas les murmures ni les mécontentemens qu'on en avait attendus. Le parlement siégeait alors, et ne s'en occupa en aucune manière, et il ne parut pas que beaucoup de gens en fussent très-choqués. Le chancelier reçut de tous les mêmes marques de considération qu'il était accoutumé à recevoir. Le duc lui-même, dans la chambre des pairs, venait souvent s'asseoir près de lui et sur le sac de laine, afin de conférer plus facilement avec lui des choses qu'on discutait, et recevoir son avis sur la manière dont il devait se conduire; ce qui fit croire à tout le monde qu'ils avaient été d'intelligence, et cependant il est de toute vérité que, durant cette affaire, le duc ne lui en dit pas un mot. Le Roi lui en parlait tous les jours, et disait au chancelier qu'il fallait se conduire avec prudence, que la chose était sans remède, que Sa Majesté savait qu'ils étaient mariés, que cela serait bientôt connu de tout le public, qu'il voyait bien qu'il n'y avait rien à faire. Le chancelier s'était entretenu avec sa fille, sans la moindre indulgence,

et non-seulement avait appris qu'ils étaient très-certainement mariés, mais sut aussi par qui et quels avaient été les témoins, qui étaient tous prêts à le déclarer, ce qui ne lui fit nul plaisir, mais le détourna d'user d'autant de rigueur qu'il en avait eu d'abord l'intention; il ne voyait pas d'autre remède que celui qu'il avait proposé au Roi, mais Sa Majesté ne pensait à rien de semblable.

On reçut alors la nouvelle que la princesse royale s'était embarquée en Hollande pour venir en Angleterre, sans autre motif que de se féliciter avec le Roi son frère, et de prendre sa part de la joie publique. Cela obligea le Roi et le duc d'York de se rendre à Douvres, pour aller à sa rencontre. Le matin de leur départ, le Roi et le duc d'York vinrent chez le chancelier; et le Roi, après lui avoir parlé de quelque affaire qui devait être faite durant son absence, étant sorti de la chambre, le duc resta derrière, et, parlant tout bas à l'oreille du chancelier, parce qu'il se trouvait d'autres personnes à peu de distance, il lui dit qu'il le savait instruit de ce qui s'était passé entre sa fille et lui; avoua qu'il aurait dû lui en parler d'abord, mais ajouta que, quand il serait revenu de Douvres, il lui en ferait pleine satisfaction, et qu'en attendant il le priait de ne pas être irrité contre sa fille. A quoi le chance-

lier ne répondit autre chose si ce n'est que c'était une matière de trop haute importance pour qu'il eût rien à dire à cet égard.

Quand la princesse royale fut arrivée à la ville, on retomba dans un grand silence sur cette affaire. Le duc ne disait rien au chancelier, ne venait plus voir sa fille, n'envoyait plus chez elle comme il avait constamment fait jusqu'alors. On répandit avec soin, dans toute la ville, que l'affaire était rompue, et que le duc était résolu de n'y plus penser. La Reine avait, peu de temps auparavant, écrit au duc une lettre très-aigre, où elle lui exprimait toute son indignation sur ce qu'il était d'un esprit si bas que de vouloir prendre une telle femme. Il montra la lettre à celle-ci, comme ne s'en inquiétant en aucune manière. La Reine, en même temps, fit dire au Roi qu'elle était en route pour l'Angleterre, afin de prévenir, par son autorité, la tache et le déshonneur insigne qu'on voulait faire tomber sur la couronne, et elle employa en cette occasion beaucoup de menaces et d'expressions violentes. Le chancelier écoutait, sans s'en émouvoir, le bruit, alors répandu, que la Reine venait avec le projet de porter plainte au parlement contre lui, et déterminée à recourir aux plus grands remèdes contre un si grand mal.

Cependant on faisait courir dans le public que le duc avait découvert, de la part de la dame,

une infidélité qu'il n'avait jamais soupçonnée ; mais dont il venait d'acquérir de telles preuves qu'il était résolu de ne la plus voir, et qu'il n'était pas marié. Toute la maison du duc, à la tête de laquelle était le lord Berkley et son neveu, qui haïssaient depuis long-temps le chancelier, parlait sur cela très-haut, et de la manière la plus injurieuse. Le Roi se conduisait à l'égard du chancelier avec une bonté extraordinaire, le voyait plus souvent que jamais, et plus que jamais saisissait toutes les occasions de parler de lui en termes favorables, et devant toutes sortes de personnes. Il lui dit, avec beaucoup de chagrin, que l'on trompait son frère, et qu'il y avait une maudite conspiration conduite par des misérables, et qui, en définitive, tournerait au déshonneur du duc plus que de personne.

La Reine était au moment de s'embarquer, pressée et enflammée par l'urgence de la chose, et il était convenable que le Roi et le duc allassent la recevoir au moment de son débarquement; mais, avant de s'en aller, Sa Majesté résolut de conférer au chancelier une grâce qui apprît à tous combien sa bonté pour lui était loin de se trouver ébranlée, et de le faire de manière à lui donner le plus grand lustre possible. Dès le temps de son arrivée en Angleterre, il avait souvent offert au chancelier de le faire baron, et lui avait dit que plusieurs des lords l'avaient assuré que

cela était très-nécessaire à son service dans le parlement ; mais il avait toujours refusé, et avait prié Sa Majesté de n'y pas penser, disant pour raison qu'en lui conférant cet honneur si promptement, Sa Majesté ne ferait qu'augmenter l'envie déjà excitée contre lui ; mais que, lorsque les affaires de Sa Majesté seraient bien rétablies, et lorsque lui-même aurait pu, sur les profits extraordinaires de son office, ajouter quelque chose à sa petite fortune, il recevrait cet honneur avec la modestie qui lui convenait. Le Roi, peu de jours après, vint chez lui, et, étant seul avec lui dans son cabinet, lui remit dans la main un petit billet contenant un ordre, de son écriture, à sir Stephen Fox, de payer au chancelier la somme de vingt mille livres, ce qui était une partie de l'argent que le parlement avait envoyé au Roi à La Haye, et pour lequel il avait été obligé de reprendre des lettres de change d'Amsterdam sur Londres, ce qui n'était connu que du Roi, du chancelier et de sir Stephen Fox, chargé de recevoir cet argent, comme il avait reçu tout l'argent du Roi pendant plusieurs années dans l'étranger. Cette libéralité du Roi, venant immédiatement de lui, dans une si triste conjoncture, et sans que personne pût en avoir connaissance, ne pouvait que relever extrêmement le courage du chancelier. La bonté du Roi ne s'en tint pas là ; le jour qui précéda son départ

pour aller au devant de la Reine, il envoya chercher le procureur-général, qu'il savait très-dévoué au chancelier, lui dit qu'il avait à lui confier une affaire dont il ne devait pas parler à son ami, lui donna un ordre signé de le faire baron, et lui enjoignit de préparer l'acte de manière à ce qu'il fût prêt à passer au sceau à l'instant du retour de Sa Majesté, qu'alors il le ferait sceller lui-même, mais que, si le chancelier venait à le savoir, il le tourmenterait pour empêcher la chose. Le procureur-général dit qu'il serait impossible de le cacher au chancelier, parce qu'à moins de le consulter, il ne pourrait savoir quel titre attacher à sa baronnie. Le Roi répliqua, avec chaleur, qu'il n'avait qu'à en conférer avec quelques-uns de ses amis, mais qu'il trouverait très-mauvais qu'il y eût le moindre délai à la chose, et qu'elle ne fût pas prête à passer au sceau lors de son retour, qui aurait lieu dans peu de jours. Le procureur-général vint trouver le chancelier, et lui dit qu'il allait manquer, pour son service, au secret qui lui était confié, et qu'ainsi il espérait bien qu'il n'aurait pas l'injustice de l'exposer à en souffrir. Il lui dit donc ce qui s'était passé entre le Roi et lui, et le chancelier avoua que, bien qu'il eût refusé jusqu'alors obstinément cet honneur, la manière obligeante dont s'y prenait le Roi, et la conjoncture dans laquelle il lui était accordé, le lui

rendait extrêmement agréable. Il n'hésita donc pas à lui dire le titre qu'il voulait prendre, et tout fut prêt pour le retour du Roi, et signé par lui et scellé le même soir.

La Reine, dès le premier instant de sa réunion avec le Roi et le duc, leur avait exprimé son indignation avec la violence qui lui était naturelle, et le duc lui avait demandé pardon d'avoir placé son affection d'une manière si fort au-dessous de lui, mais avait ajouté qu'elle pouvait être sûre que la chose en resterait là, qu'il n'était pas marié, et qu'il avait acquis une telle certitude de l'indignité de celle qu'il avait aimée, qu'il ne voulait plus penser à elle. On disait alors ouvertement que sir Charles Berkley, capitaine de ses gardes, et beaucoup plus en crédit auprès du duc que son oncle, bien que ce fût un jeune homme de mœurs dissolues, et regardé par tous les gens sages comme capable des plus mauvaises actions, que sir Charles donc avait dit au duc « qu'il était obligé en conscience « à le garantir du danger de prendre une femme « si complétement indigne de lui; que lui-même « avait couché avec elle, et que, pour l'amour « de lui, il consentirait à l'épouser, quoiqu'il sût « très-bien les familiarités qu'elle avait eues avec « le duc. » Ce témoignage, présenté avec des sermens solennels et par un homme à qui le duc accordait tant d'affection et de confiance, fit sur

lui une impression singulière, et, confirmé dans ses nouveaux sentimens par les ordres de sa mère, il résolut, comme il l'avait déjà promis à sa sœur, de nier qu'il fût marié, et de ne jamais revoir une femme qui l'avait trompé à ce point. La reine fut satisfaite de cette résolution, et ils revinrent tous à Londres, pleins d'espérance de parvenir à ruiner de fond en comble le chancelier, d'autant que le Roi avait écouté sans rien dire, et sans se mêler nullement à la discussion, tout ce qu'ils avaient dit sur l'autre affaire et tous les discours amers auxquels la Reine s'était livrée à ce sujet. Mais lorsque le lendemain matin de leur arrivée à Londres, le chancelier, qui n'avait pas encore vu le Roi, parut au parlement en robe de pair, ils ne jugèrent pas à propos de poursuivre leur dessein contre lui, et virent bien que Sa Majesté était déterminée à le défendre de toute injuste persécution. Quant à leur autre projet, ils le poursuivirent hautement et au moyen de beaucoup de diffamations. Le lendemain de l'arrivée de la Reine, le conseil privé se rendit en corps auprès d'elle pour la féliciter sur son retour en Angleterre. Le chancelier fut obligé de s'y rendre aussi à la tête du conseil, et fut reçu comme les autres d'un air très-serein et d'une manière très-gracieuse.

A compter de ce moment, il ne se présenta plus devant la Reine et ne parut faire aucune at-

tention aux discours scandaleux qu'on tenait contre sa fille. Le comte de Saint-Albans et tous ceux qui avaient quelque crédit auprès de la Reine, ainsi que lord Berkley et ceux de sa faction qui entouraient le duc, affectaient de braver le chancelier, et le faisaient avec une telle imprudence qu'ils ne parvinrent pas à lui nuire et s'attirèrent le blâme de la plupart des hommes sages. Le Roi continua à lui montrer les mêmes bontés sans y rien retrancher, et non-seulement à lui, mais à ceux en qui il avait confiance; ce qui prouva évidemment qu'il ne croyait rien de ce qu'avait dit sir Charles Berkley, et le regardait comme un homme d'une grande perversité. On savait que telle était l'opinion du Roi sur son compte avant le retour en Angleterre, et qu'il l'avait conservée depuis.

Cependant le temps des couches approchait, et il arriva par hasard que le Roi était, avec le comité du conseil, chez le chancelier, lorsque sa fille commença à entrer en travail. Le Roi, averti par le père, ordonna d'envoyer chercher la marquise d'Ormond, la comtesse Sunderland et d'autres dames connues par leur honneur et leur fidélité à la couronne, afin qu'elles assistassent à ses couches. Elles vinrent toutes et ce fut en leur présence que la fille du chancelier accoucha d'un fils. L'évêque de Winchester était aussi présent, et, dans les intervalles de ses plus

grandes douleurs, quelquefois même au moment où elle les éprouvait, il lui adressait les paroles convenables à la circonstance. Il lui demanda « de qui était l'enfant dont elle était en travail; » elle affirma, avec toutes les protestations possibles, qu'il était du duc; « si elle n'avait jamais connu un autre homme, » elle le nia et repoussa cette idée avec la plus grande vivacité, disant qu'elle était sûre que le duc ne le croyait pas; et, lorsqu'on lui demanda « si elle était mariée au « duc, » elle répondit qu'elle l'était et qu'elle avait de son mariage un nombre suffisant de témoins qui certainement l'attesteraient lorsqu'il en serait temps; en un mot, elle se conduisit de manière à convaincre pleinement de son innocence les dames qui se trouvaient présentes, et elles ne craignirent pas de le déclarer même devant les personnes à qui ce témoignage devait être le moins agréable. La marquise d'Ormond saisit l'occasion de s'en expliquer complétement au duc lui-même, et aperçut en lui une sorte d'attendrissement qui lui fit juger qu'il ne croyait pas tout le mal qu'on avait dit; et le Roi fit assez connaître ce qu'il pensait des calomnies qu'on avait répandues. Les ennemis du chancelier étaient extrêmement contrariés de sa conduite et du soin qu'il avait de ne rien faire et de ne rien dire dont ils pussent tirer avantage. Ils tâchèrent de lui découvrir et assurèrent au duc qu'ils lui

avaient découvert un grand parti dans le parlement, et qu'il était résolu d'y porter plainte très-incessamment et d'y produire les témoins du mariage afin qu'on les interrogeât, et que leurs dépositions y fussent constatées, ce qui aurait été pour le duc un grand affront. On ajouta à cela beaucoup d'autres détails propres à irriter Son Altesse. Sur quoi le duc, qu'on n'avait pas vu parler au chancelier dans la chambre des pairs ni ailleurs depuis le moment où il était parti pour aller au-devant de sa sœur, le rencontrant un jour dans les petits appartemens, lui dit à l'oreille qu'il serait bien aise d'avoir un entretien avec lui, dans son appartement où il se rendait alors. Le chancelier le suivit aussitôt, et, lorsqu'ils furent arrivés chez le duc, celui-ci ayant éloigné ses domestiques, dit au chancelier avec beaucoup de chaleur « qu'il avait été informé « de son projet de former plainte contre lui au « parlement; qu'il ne s'en inquiétait nullement, « mais que, si cependant il s'en avisait, ce serait « tant pis pour lui ; » ajoutant quelques menaces sur ce qu'il ferait plutôt que de supporter un tel affront. Il ajouta à l'égard de sa fille, « que d'a- « près l'indignité de sa conduite envers lui, et « dont il avait reçu des témoignages aussi convain- « cans que ceux de ses propres yeux, et qui ne lui « permettaient plus aucun doute, personne ne « pouvait le blâmer de la manière dont il agis-

« sait avec elle; et il finit en disant avec menaces « que s'il poursuivait son projet d'en appeler au « parlement, il saurait l'en faire repentir. »

Aussitôt que le duc eut cessé de parler, le chancelier lui dit « qu'il espérait que la fausseté de « ce rapport, entièrement dénué de fondement et « de toute ombre de vérité, lui prouverait la « fausseté de tous ceux qui lui avaient été faits; « que, sans prétendre à beaucoup de sagesse, il « ne croyait cependant pas que personne le regar- « dât comme assez insensé pour entreprendre une « chose pareille à celle dont on l'accusait près du « duc; que si Son Altesse s'était conduite à son « égard ou contre lui autrement qu'elle ne l'au- « rait dû faire, il existait un pouvoir aussi élevé « au-dessus de Son Altesse qu'elle-même l'était « au-dessus de lui, et qui se chargerait du juge- « ment et de la punition; que quant à lui il sa- « vait trop bien de qui le duc était né et de qui « il était frère pour manquer à son égard au « respect et à la soumission qui lui étaient dus, « et qu'il aurait soin de lui rendre toujours. » Il ajouta « que ce n'était pas à lui à défendre sa « fille des calomnies et des imputations les plus in- « vraisemblables; qu'elle l'avait trop offensé et « trompé pour qu'il pût se regarder comme bien « assuré qu'elle n'était pas capable d'en tromper « un autre; qu'il laisserait donc le soin de la « justifier au Tout-Puissant, sur la bonté du-

« quel il compterait toujours, aussi long-temps « du moins qu'il n'aurait rien à se reprocher. » Le duc ne répondit point, et depuis ce moment il ne témoigna, en parlant du chancelier, aucune sorte de mécontentement, et il rapporta très-exactement au Roi et à quelques autres personnes ce qui s'était passé.

Il ne parut point ensuite, à la manière dont on parla de cette affaire dans le public, qu'elle inspirât autant d'humeur et de colère qu'on s'y était attendu. Des hommes du plus grand nom et de la meilleure réputation s'exprimèrent au contraire avec beaucoup de liberté sur l'odieux d'un pareil procédé, et témoignèrent toute l'indignation possible contre sir Charles Berkley, dont le rapport ne fut cru de personne. On n'épargna pas non plus quelque blâme au chancelier, sur ce qu'il ne se montrait pas assez et ne poursuivait pas la réparation de l'injure qui lui avait été faite; mais il ne se laissa vaincre par aucune instance et ne s'en est pas repenti. La Reine demeurait entièrement implacable et faisait tout ce qu'elle pouvait pour maintenir le duc dans sa résolution et pour appuyer les calomnies qu'on répandait. Avant qu'on découvrît cet attachement et cette liaison du duc, le duc de Glocester était mort de la petite vérole, à la grande affliction du Roi et de tout le royaume. Il plut à Dieu en même temps de visiter la princesse royale en

lui envoyant la même maladie dont elle mourut en peu de jours. Au dernier moment de sa vie elle témoigna son déplaisir sur la manière dont on s'était conduit dans cette affaire, à laquelle elle n'avait que trop contribué. Le duc lui-même tomba dans la mélancolie et le découragement; il fuyait la société et tous les divertissemens auxquels il avait pris plaisir jusqu'alors. Tout le monde le remarqua, et ces observations agirent enfin à un tel point sur la conscience de celui qui lui avait fait ces scandaleux rapports, que lui-même, sir Charles Berkley, vint trouver le duc et lui déclara positivement que ce qu'il avait entendu dire généralement sur les maux et les dangers d'un tel mariage, capable peut-être de perdre entièrement Son Altesse royale, l'avait engagé à faire tous ses efforts pour l'en détourner, et que, voyant qu'il ne pouvait y réussir, il s'était avisé de cette accusation qu'il jugeait ne pouvoir manquer de produire l'effet qu'il désirait; qu'il avouait maintenant qu'elle était fausse et sans le moindre fondement, et qu'il ne doutait nullement de la vertu de celle qu'il avait accusée. Il pria donc Son Altesse de lui pardonner une faute commise par pur dévouement pour elle, et de ne pas souffrir que ceux qu'il avait si indignement offensés conjurassent sa perte, déclarant éprouver tant de honte de sa conduite à leur égard, qu'il n'osait plus lever les

yeux sur eux. Le duc se trouva tellement soulagé sur le point qui l'avait le plus affligé, qu'il embrassa sir Charles et lui promit solennellement qu'une action qui n'avait eu d'autre source que son attachement pour lui, ne lui ferait rien perdre dans son affection, et il ajouta qu'il prendrait soin, en arrangeant l'affaire, de le comprendre si parfaitement dans la réconciliation, qu'il n'en pût recevoir aucun préjudice.

A compter de ce moment, le duc se montra tout autre. Il écrivit à celle qu'il avait outragée qu'il irait bientôt la voir et lui recommanda de prendre soin du fils qu'elle lui avait donné. Il rendit compte de tout au Roi sans lui cacher sa joie et prit le plus grand plaisir à s'entretenir avec ceux qui avaient le moins partagé son opinion dans le temps où il était le plus irrité, et qui avaient le plus rejeté la probabilité des témoignages auxquels il s'était laissé persuader. La Reine, bien que le duc ne lui avouât pas encore sa nouvelle résolution, ne fut nullement satisfaite de ce changement; elle était toujours fort mécontente de la froideur du Roi qui était si loin de ressentir sur cette affaire autant de colère qu'elle s'y était attendue, qu'il excusait le duc auprès d'elle et tâchait de calmer son ressentiment, et que même il avait pressé sir Charles Berkley de révéler la vérité du fait, disant que cette démarche lui serait agréable. Ceux qui l'en-

vironnaient et qui s'étaient le plus appliqués à enflammer et exciter au dernier point son imagination, commençaient cependant à paraître plus calmes dans leurs propos; ils gardaient le silence ou parlaient sur un ton fort différent de celui qu'ils avaient eu, exprimant le désir de voir cette affaire s'arranger, ce qui contribuait puissamment à augmenter la colère de la Reine. Etant venue à savoir que le duc avait fait une visite à la personne qu'elle détestait, elle s'emporta avec violence et déclara publiquement que si cette femme entrait à Whitehall par une porte, elle en sortirait par l'autre et n'y reviendrait jamais. Pendant plusieurs jours Sa Majesté refusa d'admettre le duc en sa présence, ou du moins lorsqu'il venait avec le roi, elle évitait de lui parler et de faire à lui la moindre attention. Ceux qui avaient d'ordinaire le plus de crédit auprès d'elle ne pouvaient lui parler de cette affaire avec la moindre espérance d'être écoutés. Tous cependant se trouvaient fatigués de la réserve qu'ils avaient observée, à cet égard, et voyaient très-bien comment la chose devait finir. Plusieurs désiraient que le chancelier adressât quelque demande à la Reine, ce qu'ils regardaient comme un moyen de faciliter le succès de l'affaire; mais il refusa absolument de faire les moindres avances ou de contribuer à augmenter l'indignation de Sa Majesté, en se présentant de-

vant elle. Il déclara que la Reine avait grande raison d'exprimer son ressentiment sur l'injure qui lui avait été faite et qu'il n'entreprendrait jamais d'excuser, et que, quant à lui, autant que, dans l'infériorité de sa condition, il pouvait être outragé par un si grand prince, il avait à se plaindre d'une offense contraire à toute justice divine et humaine.

Le voyage de la Reine en Angleterre avait été fort avancé en raison de cette affaire et dans l'unique intention de prévenir un mal qu'elle avait grande raison de craindre. Elle avait donc déclaré en arrivant qu'elle ne resterait que très-peu de temps, se trouvant forcée de retourner en France pour sa santé et pour aller prendre les eaux de Bourbon qui lui avaient déjà fait tant de bien qu'elle espérait qu'avec l'aide de Dieu, la seconde saison compléterait sa guérison. Le temps de son départ était arrivé et les ordres étaient donnés pour que les vaisseaux où elle devait s'embarquer fussent prêts à Portmouth. Enfin, elle avait pris jour pour quitter Whitehall, en sorte qu'on croyait que l'affaire du duc, que maintenant il avait prise fort à cœur, demeurerait dans l'état où elle était, ou du moins sous le poids d'une interdiction maternelle; quand tout à coup, sans que personne en sût la raison, Sa Majesté changea de conduite et de discours, traita le duc avec sa bonté ordinaire et lui

avoua que puisque l'affaire qui lui avait déplu avait été poussée si loin, elle voyait bien qu'il n'y avait pas de remède; qu'ainsi donc, elle ne s'en inquiéterait pas davantage, si ce n'est pour prier Dieu de le bénir et de le rendre heureux. En sorte que le duc n'avait plus rien à désirer que de voir la Reine réconciliée avec sa femme qui demeurait toujours chez son père, où le Roi l'avait souvent visitée. La Reine n'y montra pas d'opposition, parla favorablement du chancelier et dit qu'ils seraient bons amis; mais tous les deux exigeaient quelques formalités, et ceux qui s'étaient conduits de la manière la plus désobligeante espéraient être compris dans les réparations qui pourraient être faites. On travailla beaucoup à obtenir que le chancelier fît les premiers pas en allant rendre visite au comte de Saint-Albans, ce qu'il refusa absolument, connaissant très-bien cette cour toute livrée à la dissimulation; il ne pouvait croire à la réalité d'un changement auquel il ne voyait aucun motif raisonnable, jusqu'à ce qu'enfin l'abbé Montague, qui s'était rallié à la faction de la cour, au point de ne pas parler à ceux qu'elle avait en inimitié, vint ouvertement lui rendre visite et lui dit que ce changement de la Reine venait d'une lettre qu'elle avait dernièrement reçue du cardinal et dans laquelle il lui disait positivement « qu'elle « ne serait pas bien reçue en France, si elle

« quittait l'Angleterre brouillée avec ses fils et « se déclarait l'ennemie des ministres en qui le « Roi avait le plus de confiance. Il relevait les ser- « vices rendus par le chancelier, et conseillait à « la Reine de consentir à ce qu'on ne pouvait plus « éviter, et de se réconcilier parfaitement avec « ses enfans, avec ceux qui leur tenaient de « près ou dans lesquels ils avaient placé leur « confiance. » Le cardinal s'exprimait dans cette lettre en termes si pressans et donnait de si fortes raisons que la colère de Sa Majesté céda entièrement. Telle était, dit l'abbé, la raison du changement soudain que tout le monde avait remarqué. Le chancelier devait donc le croire sincère et faire ce qu'on attendait de lui en se prêtant aux dispositions que témoignait la Reine de vivre avec lui en bonne intelligence.

Le chancelier n'avait jamais regardé l'abbé comme son ennemi; il crut donc tout ce qu'il lui disait, mais sans bien comprendre d'où venait cette bonne volonté du cardinal qui ne lui avait jamais été favorable. Il fit toutes les protestations convenables de son respect envers la Reine et dit combien il serait heureux de se croire sous sa protection dont il avait besoin et qu'il implorerait avec toute l'humilité possible; ajoutant qu'il se jetterait avec joie aux pieds de Sa Majesté aussitôt qu'elle voudrait bien le per-

mettre. Mais la chose n'allait pas toute seule, car il était nécessaire que le comte de St.-Albans (1), qui n'avait jamais été des amis du chancelier, eût quelque part à l'accommodement et rendît en cela quelques bons offices qui devaient précéder le traité définitif. Le duc avait conduit sir Charles Berkley à la duchesse; il s'était jeté à ses pieds en avouant sa faute et exprimant tout le repentir possible. Elle avait, conformément aux ordres du duc, accepté sa soumission et promis d'oublier l'offense. Il vint de même trouver le chancelier avec des protestations qui ne lui coûtaient pas grand'chose, et celui-ci fut obligé de le recevoir poliment. Après quoi son oncle, lord Berkley, alla faire sa cour à la duchesse, puis rendre visite au chancelier comme un homme qui avait fait beaucoup pour amener cette difficile affaire à une si heureuse issue et comptait sur les remercîmens de tout le monde. Le chancelier ne put éviter de lui faire les siens, car après avoir traversé et embarrassé une affaire autant qu'il était en son pouvoir, lord Berkley avait en perfection le talent de se présenter comme l'homme qui avait le plus débrouillé, ou-

(1) Lord Jermyn, créé comte de Saint-Albans peu de temps avant la restauration.

(*Note de l'Editeur.*)

vert toutes les voies et écarté tous les obstacles.

Il était aisé à tout le monde de voir quelle satisfaction ressentaient le Roi et le duc des nouvelles dispositions de la Reine. Tous deux pensaient que le chancelier se montrait trop réservé à faire de son côté ce qu'il fallait pour répondre à la bonne volonté de cette princesse qu'il voyait prête à venir au devant de lui; et ils se plaignaient de ce qu'il n'avait pas reçu ce que plusieurs personnes lui avaient dit à ce sujet, avec autant de satisfaction et de sécurité d'esprit qu'on aurait eu droit de l'attendre. Ce fut le duc qui en fit l'observation au Roi et lui en porta en quelque sorte ses plaintes. Le Roi vint donc un jour chez le chancelier, et, se trouvant seul avec lui, il lui raconta plusieurs détails de ce qui s'était passé entre lui et la Reine et les dispositions favorables où elle se trouvait, et lui dit que le lendemain le comte de Saint-Albans viendrait lui rendre visite et lui offrirait de l'accompagner chez la Reine, et qu'il le conjurait de recevoir cette offre avec la plus grande civilité, exprimant la joie qu'elle lui causait; il ajouta que tout le monde trouvait qu'il y mettait trop de roideur, et que quand tout le monde était dans la joie, lui seul se montrait beaucoup plus soucieux qu'au moment où l'affaire avait paru désespérée; ce qu'on remarquait d'autant plus que cette manière ne lui était pas naturelle.

Le chancelier répondit « qu'il ne croyait avoir « manqué à rien de ce qu'exigeait de lui la con- « venance ou la décence, mais qu'il avouait « que depuis quelque temps son esprit était plus « troublé et plus agité qu'il ne l'avait été précé- « demment, qu'il n'était donc pas extraordinaire « que sa physionomie le fût plus qu'elle n'avait « coutume de l'être; que bien que les premières « nouvelles de cette affaire l'eussent surpris jus- « qu'à la stupeur, il avait promptement repris « la possession de lui-même, et, soutenu du té- « moignage de sa conscience, avait eu la force « de retrouver le calme d'esprit et de se décider « sans répugnance à oublier sa fille et à l'aban- « donner au malheur qu'elle avait mérité, et « s'était attiré à elle-même; que les vicissitudes « qu'avait depuis subies cette affaire, le mécon- « tentement et les menaces du duc n'avaient fait « sur lui d'autre impression que de lui appren- « dre à quel point il était hors d'état d'entrer en « aucun débat sur une pareille matière, à tous « égards au-dessus de sa portée et de ses moyens, « et que, par conséquent, il devait la laisser en- « tièrement à la conduite et à la volonté du Tout- « Puissant; que cette résignation lui avait pro- « curé beaucoup de repos et de tranquillité d'es- « prit, le préparant à supporter patiemment « tous les malheurs qui pouvaient en résulter « pour lui; mais que maintenant il se trouvait

« éveillé à d'autres pensées et à des réflexions qu'il « lui était beaucoup plus difficile d'ordonner et « de gouverner. Les difficultés qu'il avait crues in- « surmontables étaient écartées ; il paraissait ar- « rivé à un degré d'élévation au-delà de ce qu'il « avait jugé possible ; et cependant il se sentait « moins capable de supporter l'envie à laquelle « il allait être inévitablement exposé, qu'il ne « l'avait été de soutenir l'indignation et le mé- « pris dont il avait été d'abord menacé. Sa fille « était reçue dans la famille royale et elle était « la femme du frère unique du Roi, de l'héritier « présomptif de la couronne, tant que Sa Ma- « jesté ne serait pas mariée. Les grands emplois « que lui avait imposés Sa Majesté, fort supé- « rieurs et même contraires à ses désirs, suffi- « saient pour l'exposer à l'envie. Il ne pouvait « que prévoir combien une telle relation ren- « drait cette envie impossible à supporter, sur- « tout quand il s'y joindrait toutes les méfiances « que des hommes artificieux sauraient faire en- « trer dans l'esprit de Sa Majesté, au moment « même où ils feindraient toute la confiance pos- « sible dans la droiture du chancelier et paraî- « traient l'exalter le plus. Quelque solides et quel- « qu'affermies que fussent jusqu'à présent les « bontés et les faveurs que lui portait Sa Ma- « jesté et dont elle venait de lui donner de si « éclatans témoignages, et quelque résolue qu'elle

« pût être à les lui continuer, Sa Majesté elle-
« même ne pouvait savoir jusqu'à quel point des
« soupçons adroitement suggérés par quelques
« hommes ne finiraient pas insensiblement par
« prendre de l'empire sur elle. Ainsi donc, après y
« avoir bien réfléchi et avoir considéré la chose sous
« toutes ses faces, il ne pouvait s'empêcher de voir
« qu'il serait également avantageux au service et
« au repos de Sa Majesté ainsi qu'à son propre bon-
« heur et à sa sûreté, qu'il se retirât de la sphère
« d'activité où il se trouvait placé et rentrât dans
« une solitude absolue où il demeurerait évidem-
« ment étranger à toutes les affaires de l'État;
« qu'il ne croyait pas que cette retraite pût être
« assez complète s'il demeurait dans le pays ou
« en quelque partie du royaume que ce pût être;
« et que ce qu'il avait de mieux à faire était
« de se retirer au-delà des mers et se fixer en
« quelque lieu éloigné de toutes les cours. » Après avoir dit tout cela en ces termes, il se jeta aux genoux du Roi et le conjura avec la plus grande vivacité de consentir à sa retraite comme à la chose la plus nécessaire pour son service, et de lui donner des passe-ports pour le lieu du continent où Sa Majesté désirerait qu'il fît sa résidence.

Le Roi l'écouta patiemment, mais témoignait assez combien il était peu satisfait de ce discours; et, lorsque le chancelier se jeta à ses pieds, il le

releva avec quelque colère en lui disant « qu'il
« n'attendait pas cela de lui et qu'il n'aurait
« pas cru qu'il eût pour lui assez peu d'attache-
« ment pour le quitter dans un temps où il ne
« pouvait douter qu'il ne fût absolument néces-
« saire à son service ; qu'il était parfaitement as-
« suré, et pour de bonnes raisons, qu'il ne se-
« rait jamais au pouvoir de personne de dimi-
« nuer l'affection qu'il avait pour lui, et que s'il
« arrivait qu'on osât le tenter, on aurait lieu de se
« repentir de cette audace. Il dit que pour beau-
« coup de raisons il n'aurait jamais formé le
« projet de ce mariage et ne l'aurait pas con-
« seillé à son frère, mais que, puisqu'il était fait
« et les choses si bien raccommodées, il ne pou-
« vait nier qu'il n'en fût fort aise et ne s'en pro-
« mît beaucoup d'avantages ; il dit au chancelier
« que sa fille était une femme de beaucoup d'es-
« prit et de moyens ; qu'elle prendrait un grand
« pouvoir sur son frère, et qu'il savait qu'elle
« était fort soumise au chancelier son père, qui
« lui donnerait toujours de bons conseils. Il était
« donc bien assuré, disait-il, que les mauvais
« sujets qui avaient eu jusques alors beaucoup
« trop de crédit auprès de son frère, et qui l'a-
« vaient égaré, ne seraient plus en état de le
« corrompre, et qu'elle empêcherait l'effet de
« leurs pernicieux efforts. » Il répéta en consé-
quence qu'il en était bien aise, et, terminant ce

discours dans les termes les plus obligeans, conjura le chancelier de ne plus avoir de pensées si déraisonnables, et de s'occuper seulement à vaquer avec son zèle et son activité ordinaires aux affaires dont il était chargé, puisqu'il était bien sûr que sa bienveillance ne lui manquerait jamais.

Le lendemain matin, qui était le dernier jour du séjour de la Reine à Whitehall, le comte de Saint-Albans vint rendre visite au chancelier et l'accabla de tous les complimens, de toutes les assurances et protestations naturelles dans la circonstance, et auxquelles il pensait réellement qu'on ajoutait foi, car il avait pour lui cette complaisance d'imaginer que tout le monde le croyait. « Il exprima une joie singulière de ce que la Reine « laisserait la cour bien unie et les affaires du « Roi dans une condition et une situation pros- « pères auxquelles la Reine avouait que les con- « seils du chancelier avaient très-heureusement « contribué : elle était donc résolue à se séparer « de lui avec une grande et sincère bienveillance; « il était chargé de sa part de l'en assurer, et « elle comptait l'en assurer elle-même lors- « qu'elle le verrait. » Le comte de Saint-Albans offrit au chancelier d'aller avec lui chez Sa Majesté à telle heure de l'après-midi qu'il voudrait choisir ; celui-ci répondit sur tous ces points ainsi qu'il était convenable, disant qu'il serait prêt à

se rendre chez la Reine à l'heure qu'il lui plairait de désigner.

Dans l'après-midi, le comte de Saint-Albans revint le trouver et ils se rendirent ensemble à Whitehall, où ils trouvèrent la Reine dans sa chambre à coucher, entourée de beaucoup de dames, qui étaient venues prendre congé de Sa Majesté avant son départ.

Le duc d'York avait auparavant présenté sa femme à sa mère, qui l'avait reçue sans la moindre apparence de mécontentement, ou plutôt avec tout autant d'affabilité que si elle avait approuvé la chose dès le commencement. Elle l'avait fait asseoir près d'elle. Quand le chancelier entra, la Reine se leva et le reçut avec un maintien plein de sérénité; les dames et autres personnes qui étaient auprès de Sa Majesté s'étant éloignées, Sa Majesté lui dit « qu'il ne pouvait s'étonner, en« core moins trouver mauvais qu'elle eût été très« irritée contre le duc et ne se fût pas montrée « disposée à consentir à son mariage; mais que « si, dans ce mouvement d'indignation dont on ne « pouvait la blâmer, elle avait dit de lui quel« que chose qui lui eût déplu, il ne devait l'im« puter qu'à l'offense qu'elle avait reçue, bien « qu'elle ne vînt pas de sa part. Elle lui dit qu'elle « savait par le Roi et avait appris avec certi« tude qu'il n'avait contribué en rien à former « cette liaison, et qu'il en avait même montré

« un ressentiment et une colère tout-à-fait dignes « de lui ; qu'elle devait avouer qu'il avait dé- « ployé une éclatante fidélité au Roi son mari, et « qu'il avait servi le Roi son fils avec un égal dé- « vouement et un succès extraordinaire ; qu'elle « avait donc reçu sa fille comme si elle avait été « la sienne propre, qu'elle pardonnait sincèrement « au duc et à elle, et était résolue de leur mon- « trer à l'avenir toute l'affection d'une mère ; « elle était également résolue, lui dit-elle, de « se lier d'amitié avec lui, et comptait sur ses « bons offices qu'elle saurait mériter par sa bien- « veillance à son égard. » Le chancelier, après avoir exprimé comme il le devait sa reconnaissance, loua « la sagesse et l'indignation qu'avait « témoignées la Reine dans une affaire dont elle ne « pouvait se montrer trop irritée, et à laquelle elle « ne pouvait s'opposer trop fortement, sous peine « d'oublier son honneur et sa dignité, il vanta « aussi la clémence et la générosité avec laquelle « elle avait renoncé à une sévérité nécessaire, et « pardonné un crime si impardonnable en soi. » Il lui protesta de son respect dans les termes que lui prescrivait son devoir et y ajouta « qu'il s'ap- « pliquerait toujours à mériter sa protection, la « regardant comme sa très-gracieuse maîtresse « et étant entièrement soumis à ses ordres. »

La Reine parut très-satisfaite et dit qu'elle compterait désormais sur tout son attachement.

Ils s'entretinrent ensuite de plusieurs choses particulières, puis ouvrant un papier qu'elle tenait à la main, elle lui recommanda quelques affaires concernant immédiatement son service et ses intérêts et ceux de quelques personnes qui avaient présenté des demandes au Roi, ou suivaient des procès à la chancellerie. Comme la soirée s'avançait et que plusieurs dames et autres personnes attendaient dehors pour baiser la main de Sa Majesté, il pensa qu'il était temps de prendre congé, et, après avoir renouvelé en peu de mots ses protestations d'obéissance, il baisa la main de Sa Majesté; et, à compter de ce moment, la bienveillance de la Reine ne lui manqua jamais, tant qu'il n'en eut pas besoin, et jusqu'au moment où elle aurait pu lui être bonne à quelque chose.

Ainsi une intrigue qui, sans aucun doute, avait été nouée et combinée avec beaucoup d'art par des gens dont le projet était d'insulter et de déshonorer le chancelier et sa famille, tourna, par la volonté de Dieu, à leur honte et à l'accroissement de la grandeur et de la prospérité du chancelier.

Nous allons maintenant revenir au temps d'où nous a écartés cette digression, et faire connaître en détail tous les accidens qui influèrent sur le repos du royaume et devinrent la source des malheurs du chancelier. Bien que leur effet ne se manifestât que plusieurs années après, il le vit

arriver de loin d'une manière inévitable et l'annonça à ses deux amis intimes le marquis d'Ormond et le comte de Southampton, qui lui demeurèrent constamment attachés avec toute la sincérité d'une amitié véritable.

L'élévation et le pouvoir qu'avait donnés au chancelier le mariage de sa fille et toutes les circonstances qui l'avaient accompagné paraissaient, à tous les yeux, avoir à jamais établi sa fortune et celle de sa famille ; à tous les yeux, dis-je, si ce n'est aux siens, car il n'en était pas ébloui. Il connaissait le terrain mobile sur lequel il était placé, et savait combien la nation était naturellement éloignée d'approuver qu'un pouvoir exorbitant fût remis aux mains d'un sujet. Il voyait le Roi tous les jours plus adonné à des plaisirs qui l'entraînaient dans de grandes dépenses et à des sociétés qui ne voulaient pas qu'il s'appliquât à ses affaires ou vécût en relation avec des hommes sages; il savait que tous les serviteurs du duc lui portaient autant de haine que jamais, et s'occupaient seulement à poursuivre leurs avantages par tous les moyens qui pouvaient se présenter, sans s'embarrasser de l'honneur de leur maître. Ils avaient monté sa maison, son train, ses équipages sur le modèle des princes de France et contre toutes les règles et précédens observés en Angleterre à l'égard d'un frère du Roi; et chaque jour on lui mettait dans la tête que, s'il

n'avait pas l'argent nécessaire pour toutes ses dépenses, c'était la faute du chancelier qui aurait pu lui en faire donner s'il avait voulu. Le duc n'était pas en état d'empêcher ces insinuations, ni d'en prévenir les effets, parce qu'elles étaient faites avec tant d'art qu'on eût dit qu'elles avaient pour objet d'augmenter sa confiance dans le chancelier plutôt que de la diminuer; quoique celui-ci sût très-bien que le but de leurs efforts était de rendre par degrés le duc jaloux de son pouvoir et de son crédit auprès du Roi, en lui persuadant que le sien en était éclipsé. Mais ce projet se cachait dans l'ombre, car il aurait suffi qu'il se montrât pour être déjoué; le duc ne se contentait pas de professer une grande affection pour le chancelier, mais il en donnait tous les témoignages possibles et ne désirait rien tant au monde que de faire connaître l'entière confiance que lui accordait le Roi dans toutes ses affaires, et l'intention où il était lui, duc d'York, d'employer tous ses soins à entretenir cette confiance. Le chancelier au contraire écartait toutes les occasions qui lui étaient offertes pour aggrandir sa fortune, et il désirait vivement qu'on le laissât aux devoirs de ses fonctions et que tous les autres administrateurs fussent chargés et responsables de ce qui concernait leurs divers départemens. Il ne craignait rien tant au monde que ce titre qu'il voyait bien qu'il ne lui serait pas toujours possible

d'éviter, de principal ministre ou de favori. Le Roi, qui détestait qu'on pût le croire gouverné par un individu quelconque, n'avait jamais donné lieu à une pareille qualification, autrement que par l'habitude qu'il avait prise de faire passer ses plaisirs avant ses affaires, et par conséquent de renvoyer tout le monde au chancelier pour prendre avis de lui. Ainsi les secrétaires d'État, dans les occasions pressantes, ne pouvant avoir accès auprès de lui aussi promptement qu'il l'aurait fallu, s'adressaient au chancelier, avec qui le Roi passait plus de temps qu'avec personne, afin qu'il déterminât ce qu'ils avaient à faire. Cette manière d'être le chagrinait excessivement, et il s'efforçait d'y porter remède en faisant rentrer toutes choses dans leur cours naturel, et en tâchant d'obtenir du Roi, lorsqu'il serait un peu rassasié des divertissemens auxquels il se plaisait, qu'il s'appliquât du moins à celles de ses affaires qui ne pouvaient être dirigées que par lui.

Il peut être à propos d'insérer ici en détail, comme je l'ai promis, quelques faits de nature à prouver à quel point le chancelier était éloigné d'un désir immodéré de s'enrichir et d'augmenter sa fortune, ce qu'il ne comptait faire qu'au moyen du casuel de son emploi, fort considérable dans les commencemens, et en y ajoutant ce que la libéralité du Roi pourrait ensuite, selon l'occasion, y ajouter sans bruit et sans

scandale. Je ferai connaître aussi combien il était éloigné de désirer le pouvoir illimité dont on l'a cru par la suite revêtu, et vers lequel on n'a jamais pu découvrir la moindre tendance dans aucune de ses actions, ni dans la manière dont il a usé de son crédit. Il ne voulait l'étendre en rien au-delà de ce qui appartenait aux grandes fonctions qui lui étaient confiées, et de ce qu'avaient possédé la plupart de ceux qui l'avaient précédé dans cet emploi.

Le Roi n'était revenu en Angleterre que depuis quelques semaines lorsque le marquis d'Ormond vint trouver le chancelier avec son amitié accoutumée, et lui demanda s'il ne serait pas temps de se faire une fortune qu'il pût laisser, en cas de mort, à sa femme et à ses enfans. Le trouvant moins sensible à cette proposition qu'il ne s'y était attendu, et le chancelier lui disant pour toute réponse qu'il ne savait comment s'y prendre, le marquis lui dit qu'il avait, selon lui, une demande très-convenable à faire au Roi, et que s'il lui répugnait de demander au Roi pour lui-même, lui, le marquis, s'en chargerait, et ne doutait pas que le Roi ne l'accordât très-volontiers. Sur quoi il lui montra un papier où étaient exposés les titres légitimes du Roi à dix mille âcres de terre dans le grand desséchement des marais. Cette propriété devait rapporter tous les ans un revenu considérable, ou bien il y avait

lieu de croire que ceux qui la possédaient injustement se trouveraient heureux de rachèter le titre du Roi, au moyen d'une très-forte somme d'argent. Enfin il lui avoua franchement qu'il lui faisait cette ouverture avec l'approbation du Roi lui-même, à qui la chose avait été proposée, et qui, dès le premier coup d'œil, avait jugé dans sa bonté que cela pourrait convenir au chancelier, et avait chargé le marquis de le lui proposer.

Le chancelier, après avoir loué hautement la générosité du Roi, qui, au milieu des besoins dont il était lui-même pressé, pouvait penser à faire une telle libéralité à un pauvre serviteur déjà récompensé au-delà de ce qu'il lui serait jamais possible de mériter, dit « qu'il connais-« sait très-bien les droits du Roi sur ces terres, « dont il était en possession avant le commence-« ment de la rébellion, et que les anciens comme « les nouveaux possesseurs tenaient en vertu d'un « nouveau contrat, confirmé par une ordonnance « du parlement qui ne pouvait anéantir le droit de « la couronne; que les aventuriers (1) qui étaient « pour la plupart d'honnêtes gens, connaissaient « également ce droit, et que, dans leur intérêt, « ils ne songeraient pas à le contester, car ils « avaient à craindre inévitablement une nou-« velle inondation que tous les soins qu'ils pour-

(1) Les entrepreneurs du desséchement.

« raient prendre de concert, pour maintenir les
« digues, suffiraient difficilement à empêcher;
« qu'il conseillerait à Sa Majesté d'encourager,
« autant qu'elle le pourrait, la continuation et
« le perfectionnement de ces grands travaux,
« aussi avantageux qu'honorables pour le pu-
« blic, et de les faire conduire à la charge des
« particuliers, qui paieraient fort cher la terre
« qu'ils avaient recouvrée; mais qu'il ne lui con-
« seillerait jamais de commencer son règne par
« l'aliénation d'une telle portion des terres de la
« couronne en faveur d'un de ses sujets, sur le-
« quel un tel don attirerait une jalousie qu'il ne
« serait pas en état de supporter; que Sa Ma-
« jesté devait réserver pour elle-même ce re-
« venu, qui était considérable, mais moins ce-
« pendant qu'on ne le croyait généralement; qu'il
« fallait du moins le garder jusqu'à ce qu'on en
« connût clairement la valeur, et que le Roi
« pût savoir positivement ce qu'il donnait, et
« qu'il était important de le retenir quelque
« temps en ses propres mains, ce qui était le
« seul moyen de parvenir à l'achèvement des di-
« gues, dont la désunion des aventuriers ne per-
« mettrait jamais sans cela de venir à bout. Le
« chancelier ajouta à cela qu'il ne fallait pas
« oublier que le Roi avait deux frères (car le
« duc de Glocester vivait encore), tous deux
« sans aucun revenu, et qui devaient être les

« premiers objets de sa libéralité; que ces terres « serviraient très-utilement à leur commencer « un apanage, et que, dans son opinion, jus- « qu'à ce qu'ils fussent convenablement pourvus, « le Roi ne devait faire d'aucun particulier l'ob- « jet d'une libéralité extraordinaire qui l'ex- « poserait inévitablement à la haine et à l'envie « universelles; que, quant à lui, il tenait de la « faveur du Roi les premières fonctions du « royaume, et que, bien que son emploi ne valût « pas autant qu'on le croyait, et qu'il y en eût « d'autres d'un revenu plus considérable, il lui « suffisait et serait le fondement de sa fortune. « En sorte, dit-il, qu'il avait pris la résolution, « dont il ne croyait pas devoir se départir, de « ne pas se hâter de devenir riche, et que le « principal emploi et devoir de son office était « de dissuader le Roi de toute concession de cette « nature, si ce n'est lorsque la nécessité ou la « convenance en seraient bien évidentes, et même « de mettre opposition à celles que le Roi aurait « déjà pu faire, et de ne pas souffrir qu'elles « passassent au sceau jusqu'à ce qu'il en eût re- « parlé au Roi, et l'eût informé des fâcheuses « conséquences des dons de cette espèce. Il était « impossible, dit-il, que l'accomplissement de « ce devoir ne lui attirât pas un grand nombre « d'ennemis, auxquels il ne voulait pas donner « l'avantage de pouvoir dire qu'il s'opposait à la

« libéralité du Roi envers les autres, et attirait « ses profusions sur lui-même. Il déclara donc « qu'il ne recevrait du Roi aucune terre de la « couronne, et qu'il ne désirait en obtenir aucun « autre honneur et avantage que l'emploi qui « lui avait été confié, jusqu'à ce qu'il se fût « écoulé sept années, pendant le cours desquelles « tous les troubles du royaume pourraient être « apaisés, et l'on pourrait avoir assez bien « pourvu à tous les besoins, pour que le Roi fût « en état, sans se faire tort à lui-même, d'accor- « der quelque libéralité à ceux de ses serviteurs « qui l'auraient bien servi. » On verra, dans le récit fidèle de ce qui s'est passé, comment et pourquoi il s'écarta ensuite, à quelques égards, de cette résolution.

Lorsque le marquis d'Ormond eut rendu compte au Roi du détail de la conversation qu'il avait eue avec le chancelier, et qu'il lui eut dit que celui-ci refusait absolument de recevoir le don des terres, Sa Majesté répondit que c'était un imbécile avec ses inquiétudes, et qu'il valait mieux faire envie que pitié. Et, quoique la propriété de ces terres fût ensuite concédée au duc d'York, cependant on en donna, pour plusieurs années, de telles portions à diverses personnes, dont la plupart ne les avaient jamais méritées par aucun service, que Son Altesse ne toucha jamais la moitié de leur valeur.

Aussitôt que le Roi et le duc revinrent de Portsmouth, où ils avaient embarqué la Reine, le Roi assembla un chapitre pour remplir les places vacantes dans l'Ordre de la Jarretière. Le duc désira que le chancelier fût nommé chevalier de cet ordre. Sa Majesté lui dit qu'elle ne demandait pas mieux, mais qu'elle ne savait pas si cela lui serait agréable, car il avait refusé tant de choses qu'il ne pouvait savoir s'il voudrait consentir à l'accepter. Il pria donc le duc de prendre un bateau, et de se rendre à Worcester-House, pour en aller faire la proposition au chancelier, lui promettant de ne pas se rendre au chapitre avant son retour. Le duc vint dire au chancelier ce qui s'était passé entre le Roi et lui, et lui ajouta qu'il s'était rendu auprès de lui pour savoir ce qu'il en pensait, imaginant qu'un tel honneur ne pouvait que lui être agréable. Le chancelier, après avoir exprimé un million de fois son humble reconnaissance pour la bonté du duc et la condescendance du Roi, lui dit « que cet honneur était beaucoup trop « grand pour qu'il pût le soutenir dignement; « qu'il rencontrait beaucoup de très-honnêtes « gens disposés à lui rappeler en quelle condition « ils étaient déjà lorsqu'il était entré au service « du feu Roi, et qui trouvaient qu'il les avait « déjà beaucoup trop dépassés. » Il pria donc Son Altesse de ne pas l'exposer, par ses faveurs

et sa protection, à la haine des envieux qui ne manqueraient pas de le mettre en pièces. Il demanda les noms des chevaliers que Sa Majesté se proposait de créer. Le duc les lui nomma. C'étaient tous des gens du plus haut rang. Le chancelier dit que « les choix de Sa Majesté ne pour« raient être blâmés de personne, au lieu qu'ils le « seraient si on le voyait du nombre. » Il pria Son Altesse de rappeler au Roi le comte de Lindsey, lord grand chambellan d'Angleterre, qu'on savait fort bien n'être pas de ses amis, et avec lequel même il avait eu quelques fâcheux démêlés du temps du feu Roi. Il rappela au duc « que le « père du comte avait été tué, le collier de la « jarretière à son cou, et que celui-ci avait été « fait prisonnier en tâchant de secourir son père; « que c'était un excellent officier, qui avait servi « le Roi, jusqu'à la fin de la guerre, avec cou« rage et fidélité; que, pour cette raison, le feu « Roi l'avait fait gentilhomme de la chambre; « qu'il ne possédait plus cette charge, et que, « si à son retour le Roi ne lui donnait pas « la jarretière, cela paraîtrait à tout le monde « une sorte d'affront, et la preuve d'un manque « d'estime de Sa Majesté, surtout si on nom« mait à sa place le chancelier, qu'on savait « n'être pas de ses amis. Enfin il conjura le duc « de lui réserver ses bontés pour une autre oc« casion, et d'excuser près du Roi le refus qu'il

« faisait de cet honneur, qu'il n'était pas en état « de soutenir. » Le duc parut offensé, et lui dit qu'il voyait bien qu'il ne voulait accepter du Roi aucune des dignités qui lui viendraient par son moyen. Cependant le comte de Lindsey fut, à ce chapitre, créé chevalier avec les autres, et, venant à connaître par quelle circonstance il avait été nommé, il vécut jusqu'à sa mort très-honnêtement avec le chancelier.

Lorsqu'ensuite le chancelier se plaignit à Sa Majesté du peu de soin qu'elle avait à défendre ses véritables intérêts, et de ce qu'elle se laissait aller si facilement à satisfaire aux désirs de son frère, en des choses qui lui seraient si préjudiciables, et lorsque, s'étendant sur ce sujet, il rappela à Sa Majesté l'interrogation de Salomon, qui peut résister aux efforts de l'envie? le Roi ne répondit autre chose, si ce n'est qu'il croyait bien, quand il avait envoyé son frère, que le chancelier le refuserait, et il ajouta : « Je vous « le dis, chancelier, vous êtes trop rigide et trop « craintif sur ces sortes de choses, et, croyez-« moi, il vaut mieux faire envie que pitié. » Le duc ne dissimula pas son ressentiment, et dit à sa femme « qu'il en savait très-mauvais gré à « son père; qu'il désirait que le monde pût être « convaincu de son amitié pour lui, et sût « bien qu'après avoir été mal ensemble, ils « étaient sincèrement réconciliés; mais que son

« père s'inquiétait peu qu'on le pensât ainsi, et « ne voulait pas qu'on le crût si peu en crédit « auprès du Roi qu'il eût besoin des bons offices « du duc. » Il en dit autant au marquis d'Ormond et à d'autres, qu'il savait devoir le redire au chancelier. La duchesse en fut extrêmement troublée, et regarda la chose comme un mauvais procédé de son père, qui se crut obligé d'aller trouver lui-même Son Altesse Royale, pour se justifier de la folie qu'elle lui imputait, et il lui protesta qu'il comptait si absolument et si entièrement sur sa protection, qu'il ne recevrait jamais aucune faveur du Roi que par sa médiation et son intervention. A quoi le duc répondit qu'il verrait bientôt s'il aurait pour lui cette déférence.

Peu de temps avant qu'on désignât le jour du couronnement, le Roi avait formé le projet de créer quelques barons et d'élever quelques uns de ceux qui l'étaient déjà à de plus hautes dignités. Quelques uns de ces hommes n'étaient pas très-agréables au public, parce qu'ils s'étaient rendus coupables envers le Roi ; mais ils avaient depuis racheté le passé par des services signalés rendus à Sa Majesté, et pouvaient lui en rendre encore davantage. C'était d'après cela que le Roi s'était résolu à leur conférer ces titres, et au fait il l'avait promis avant de repasser la mer, soit à eux, soit à quelques uns de leurs amis. A cette époque

le duc vint trouver le chancelier et lui dit qu'il saurait bien maintenant s'il avait intention de tenir sa parole, et il lui donna un papier contenant un ordre signé de la main du Roi, et adressé au procureur-général, pour dresser l'acte portant, en faveur du chancelier, la création d'un titre de comte. Le chancelier l'ayant lu commença à faire quelques objections, alors le duc lui dit : « Mylord, j'ai voulu vous donner cette preuve de « mon amitié, vous êtes le maître de la refuser « si vous le jugez à propos, » et il s'en alla.

Le chancelier, après y avoir réfléchi et en avoir conféré avec ses deux amis, le trésorier et le marquis d'Ormond, jugea qu'il ne serait pas prudent à lui de refuser, et ainsi, un jour ou deux avant le couronnement, il fut créé comte par le Roi avec plusieurs autres dans la salle des banquets; et au moment même de sa création, il eut un échantillon des jalousies qu'elle allait occasionner et des murmures qu'elle exciterait de la part de quelques barons plus anciens que lui, en raison de la préséance qu'on lui donnait sur eux, ce qu'il avait ignoré parfaitement, la chose ayant été décidée par le Roi sur le lieu même et d'après les précédens qui la réglaient ainsi lorsque, parmi ceux qu'on nommait, se trouvaient des officiers de l'Etat. Cependant un de ceux que cela regardait jura tout bas dans le moment même à deux ou trois de ses amis, qu'il serait vengé de

cet affront, ce qui n'avait cependant pas rapport à la préséance du chancelier, car celui qui se plaignait n'était pas baron, mais à celle qu'on avait accordée à un autre qu'il regardait comme son inférieur. Il attribuait cette injustice au pouvoir du chancelier, qui n'y avait pas eu la moindre part, et n'avait su la chose que lorsqu'elle avait été décidée. Cependant l'autre tint sa parole et saisit la première occasion qu'il trouva de se venger.

J'ajouterai un autre exemple suffisant à lui seul pour prouver à tout le monde à quel point le chancelier était éloigné de cet excès d'ambition dont on l'a accusé et qui a fait le sujet de sa condamnation. Lorsqu'il fut bien connu que la famille royale était rentrée dans une parfaite union, que les princes voisins eurent envoyé au Roi de splendides ambassades de félicitation, et eurent demandé à renouveler tous leurs traités avec la couronne d'Angleterre; lorsqu'enfin on eut vu le parlement procéder, bien que lentement, du moins avec beaucoup de respect et de soumission envers le Roi; le marquis d'Ormond, qu'à cette époque le Roi avait fait duc d'Ormond, vint un jour trouver le chancelier, et, comme il était seul, il lui dit « qu'il venait lui parler de son « propre intérêt et devait lui faire connaître que « ce qu'il avait à lui dire n'était pas seulement « son opinion personnelle, à lui duc d'Ormond, « mais celle des meilleurs amis du chancelier,

« avec lesquels il s'était souvent entretenu sur ce
« point ; que tous s'étonnaient qu'il tînt telle-
« ment à son emploi de chancelier, qui consu-
« mait la plus grande partie de son temps, et
« en particulier toutes ses matinées à des affaires
« que d'autres pouvaient faire aussi bien que lui,
« tandis qu'il ferait bien mieux de laisser cet
« emploi à quelqu'un qu'il jugerait propre à le
« remplir, et de prendre la conduite des choses
« que personne que lui ne pouvait diriger ; que
« tout le monde connaissait le crédit qu'il avait
« auprès du Roi, et qu'au fait il se trouvait chargé
« de fonctions dont il ne voulait pas convenir
« et qu'il ne pouvait entièrement remplir à cause
« de la multiplicité d'affaires beaucoup moins
« importantes dont l'accablait son emploi de chan-
« celier ; que le Roi prenait tous les jours moins
« de soin de ses affaires et se livrait plus abso-
« lument aux plaisirs qui l'en éloignaient ; qu'il
« passait la plus grande partie de son temps avec
« de jeunes effrontés qui détestaient tout entre-
« tien sérieux, et qui, dans la licence de leur gaîté
« et de leurs plaisanteries, perdaient tout res-
« pect de Dieu et des hommes, raillaient tout ce
« qu'il y avait de gens sages et jusqu'à la religion
« elle-même ; que le Roi ne faisait encore que rire
« de cette habitude de licence, mais qu'insensible-
« ment elle lui deviendrait agréable, et que ces
« hommes prendraient par degrés l'audace, qu'il

« ne voulait pas encore leur permettre, de s'immis-
« cer dans ses affaires, et qu'en le précipitant dans
« ces excès auxquels le portaient son caractère et
« son tempérament, non-seulement ils augmen-
« teraient en lui ce genre de penchant, mais par-
« viendraient à entrer dans ses plus importantes
« délibérations et à devenir un empêchement à
« tout. Que pour prévenir un si grand mal et pour
« préserver l'excellente nature et le solide juge-
« ment du Roi de la corruption de ces agens de
« débauche dénués de tout autre esprit que de
« celui qui fait rire, et dépourvus de tout senti-
« ment de religion et de respect pour les lois, il
« n'y avait pas d'autre moyen que d'obtenir du
« chancelier de quitter son emploi et de se consa-
« crer entièrement à la personne du Roi, se trou-
« vant assidûment près de lui dans les momens
« où ces sociétés désordonnées ne seraient pas
« autour de lui, ou bien quand elles n'oseraient
« pas se permettre de faire ou de dire ce qu'elles
« avaient accoutumé en présence du Roi. Par ce
« moyen il trouverait de fréquentes occasions
« d'informer le Roi de l'état de ses affaires, du
« danger auquel il s'exposait en ne cherchant pas
« à les comprendre parfaitement et en laissant
« imaginer qu'il négligeait les devoirs de la re-
« ligion et laissait s'introduire des divisions dans
« l'Eglise; que le chancelier pourrait faire quel-
« que bien sur ces différens points, et du moins

« empêcher la licence de s'étendre plus loin, ce
« qui ne manquerait pas d'arriver et finirait par
« enlever au Roi le cœur des peuples. Le duc
« d'Ormond ajouta que le Roi, en raison de la
« longue expérience qu'il avait faite de la fidé-
« lité du chancelier, de l'estime qu'il avait pour
« sa vertu, souffrait de lui des avertissemens,
« des représentations et même des reproches
« qu'il ne supporterait pas d'un autre; qu'ainsi
« donc il serait en état de se rendre très-utile et
« de mériter du royaume entier plus qu'il ne l'a-
« vait encore fait. Le duc assura qu'il croyait
« que cela serait agréable au Roi lui-même;
« qu'il savait bien ne pouvoir s'appliquer suffi-
« samment à diverses affaires qui, négligées,
« porteraient le désordre dans toute la machine
« du gouvernement et, mal faites, finiraient par
« le dissoudre; et que Sa Majesté lui assignerait
« pour ce genre de fonction un traitement assez
« considérable pour qu'il dût se regarder comme
« bien récompensé et gagnât considérablement à
« l'accepter en place de son emploi. »

Il termina en disant « que c'était le désir et
« l'avis de tous les amis du chancelier, et que le
« duc partageait tellement cette opinion qu'il était
« résolu à insister fortement auprès de lui sur ce
« point et avait seulement désiré que le duc d'Or-
« mond rompît la glace afin qu'il ne fût pas sur-
« pris lorsque Son Altesse royale entrerait en ma-

« tière avec lui. » Il ajouta « que ce département « devait inévitablement être remis à quelqu'un « qui, selon toute apparence, n'aurait ni l'affec- « tion pour la personne du Roi, ni l'expérience « des affaires, ni la connaissance des lois et de « la constitution du royaume, que tout le monde « reconnaissait au chancelier. »

Quand le duc eut fini avec toute la chaleur d'une amitié au-dessus de tout ce qui aurait pu tenter de l'altérer, et que personne n'exprimait plus parfaitement que lui, car il était rempli de talent pour faire entendre clairement ce qu'il avait à dire et parlait avec beaucoup d'autorité, le chancelier dit « qu'il ne s'étonnait pas beau- « coup que plusieurs de ses amis, qui n'avaient « pas eu occasion de le connaître, et qui pou- « vaient espérer de tirer pour eux-mêmes quel- « que avantage de la puissance à laquelle ils « voulaient qu'on l'élevât, se laissassent réelle- « ment persuader par leur prévention en sa fa- « veur et par l'ignorance où ils étaient du carac- « tère du Roi, que la prudence, l'intégrité du « chancelier, et la connaissance qu'il avait de la « constitution du gouvernement et des disposi- « tions du peuple, seraient capables de diriger « les conseils du Roi, à l'avantage de son pou- « voir et de sa grandeur et pour le bonheur et « la prospérité de la nation, seuls appuis solides « de sa puissance et de son autorité; mais c'était

« pour lui un sujet de surprise et d'admiration « que le duc, connaissant le Roi et lui comme « il le faisait, et mieux que personne au monde, « pût partager l'opinion qu'il venait de lui ex- « primer. Il lui rappela combien de fois il avait « entendu dire au Roi, soit en France, en Al- « lemagne ou en Flandre, lorsque tous deux ils « faisaient tous leurs efforts pour exciter et en- « tretenir dans l'esprit du Roi un vif sentiment « de sa situation, qu'il ne devait pas penser à « recouvrer ses trois royaumes en raison d'un « vain titre tiré de sa naissance et d'un droit « qui avait été si publiquement foulé aux pieds « et déshonoré, mais par sa réputation de vertu, « de courage, de piété et d'habileté, que toutes « ces qualités devaient avoir leur centre en lui- « même, car c'était de lui personnellement que « dépendait son sort, et que la nation anglaise « subirait plus volontiers le gouvernement d'un « Cromwell que celui de tout autre sujet qui « pourrait être supposé gouverner le Roi; que « l'Angleterre ne supporterait jamais un favori « ni aucun homme que son ambition eût poussé « à s'emparer du maniement des affaires pu- « bliques. »

Le chancelier ajouta « qu'il était toujours de « la même opinion, et bien persuadé qu'il n'y « avait pas un honnête homme, doué de quel- « que jugement, qui voulût se charger d'un pa-

« reil emploi; que, quant à lui, s'il voyait là la « potence, et qu'il n'eût que le choix d'être pendu « ou d'accepter la charge qu'on lui proposait, il « choisirait le premier parti; qu'en choisissant « ainsi, il mourrait au moins avec la réputation « d'un honnête homme, au lieu que de l'autre « manière, quelle que fût son innocence, il « mourrait dans le déshonneur et la honte. Il « rappela au duc combien le Roi était loin « d'observer les règles qu'il s'était prescrites « avant de repasser la mer, à quel point il re- « nonçait à toute application aux affaires, et s'a- « donnait à ses plaisirs, tellement que la généra- « lité du peuple commençait à le remarquer; il « lui représenta qu'on ne prenait aucun soin pour « régler la dépense, même lorsqu'on manquait « absolument d'argent, et qu'il en résulterait que « le Roi se trouverait toup à coup tellement abîmé « de dettes, qu'il en perdrait toute tranquillité, « et que ceux qui conduisaient les affaires en « seraient déshonorés. » Et en effet, le lord trésorier avait si bien senti ce danger, qu'au bout de trois mois il était déjà las de son office. Le chancelier continua en disant « que la con- « fiance qu'avait en lui le Roi, fondée sans doute « en partie sur la certitude qu'il avait de sa droi- « ture et de son activité, venait plus de l'aversion « qu'il éprouvait à se laisser tourmenter de l'em- « barras de ses affaires, que d'une vivacité d'af-

« fection qui n'était pas dans son caractère à ce
« point qu'il pût être capable de se transporter
« entièrement dans la personne d'un autre, et
« que, s'il n'était pas possible qu'en si peu de
« temps il eût déjà connu beaucoup d'hommes
« qu'il pût raisonnablement préférer, pour la
« conduite de ses affaires, au chancelier qu'il
« connaissait depuis si long-temps, il en ren-
« contrerait bientôt un assez grand nombre qui
« trouveraient moyen, en blâmant tout ce qui
« se faisait, de passer à ses yeux pour beaucoup
« plus sages, car un des grands faibles de Sa
« Majesté était cette disposition à penser trop
« bien des hommes à la première ou à la se-
« conde vue. Il ajouta que, tant qu'il conserverait
« un emploi propre à le mettre, plus que tout
« autre, à l'abri de l'envie que pouvait exciter
« contre lui l'influence qu'il avait sur la totalité
« des affaires, et tant que les revenus de cet em-
« ploi pouvaient suffire à soutenir sa dignité, le
« Roi ne s'apercevait d'aucune charge, parce
« que il n'avait à sortir de sa bourse qu'une très-
« petite partie de ce qui en composait le traite-
« ment, et que, s'il mourait demain, la place
« serait donnée à un autre; tandis que s'il aban-
« donnait la chancellerie, et avait à compter,
« pour son existence et celle de sa famille, sur
« une pension extraordinaire tirée de l'échiquier,
« et qu'il ne pourrait posséder qu'à titre de pre-

« mier ministre, titre si récemment transporté « du français en anglais qu'on ne l'avait pas « assez bien compris pour y prendre goût, et « que tout le monde le détesterait à cause de la « dépense qu'il occasionnerait; dans ce cas, le « Roi lui-même, qui n'était pas par nature pro- « digieusement enclin à donner, serait bientôt « las d'un fonctionnaire si coûteux, se détermi- « nerait facilement à se délivrer de la honte « d'être gouverné par quelqu'un, chose dont « il abhorrait jusqu'au soupçon, en sacrifiant « l'homme qu'il aurait élevé, au-dessus de tous, « à cette incommode puissance. Tant que le « chancelier possédait le sceau, c'était pour lui « un moyen d'être admis auprès de Sa Majesté « aussi souvent qu'il le désirait, parce que le Roi « trouvait beaucoup plus commode de se faire « rendre compte par lui de ses affaires, que « d'assister lui-même à la discussion, et qu'il « savait bien que le chancelier était trop occupé « pour lui demander des audiences sans néces- « sité; mais que si, abandonnant son emploi, « le chancelier n'en conservait plus d'autre que « celui de poursuivre le Roi de sa présence, « comme espion de ses plaisirs, et pour troubler « la gaîté de ses amusemens, Sa Majesté serait « bientôt dégoûtée de sa société, à laquelle main- « tenant elle se plaisait quelquefois, et que ceux « à qui, quant à présent, la gravité de son main-

« tien imposait encore quelque contrainte, décou-
« vriraient bientôt que leurs talens étaient plus
« agréables que les siens, et parviendraient, par
« degrés, à le rendre importun à Sa Majesté,
« et, bientôt après, ridicule à ses yeux. Tout ce
« qu'on pouvait espérer, c'est que le Roi trou-
« verait bientôt une femme qui lui convînt;
« tous les honnêtes gens devaient s'appliquer
« à lui persuader de se marier; alors il n'y
« avait pas lieu de douter qu'il ne se refusât à
« beaucoup de ces plaisirs trop au-dessous de
« ses dignités, qu'il était maintenant exposé à
« rencontrer; mais que jusqu'alors il ne fallait
« pas espérer que ses meilleurs serviteurs pus-
« sent jouir de quelque agrément dans leur vie.
« De plus, on s'occupait journellement de lever
« les sommes suffisantes pour pouvoir licencier
« l'armée et payer les marins, ce qui s'élevait à
« des sommes incroyables, et d'un poids presque
« impossible à supporter; il y avait lieu de croire
« qu'ensuite le parlement établirait les revenus
« de la couronne de telle manière que le Roi
« pût régler sa dépense en conséquence, et,
« quand la chose serait une fois déterminée, il ne
« serait au pouvoir de personne de faire croire
« au Roi ce revenu plus considérable qu'il n'é-
« tait. Alors aussi on pouvait espérer que le Roi
« prendrait plaisir à se mettre lui-même au cou-
« rant de toutes ses affaires, et ne voudrait plus

« charger personne de plus de fonctions que « chacun n'en pouvait porter, et qu'il ne con- « venait à son honneur et à sa dignité person- « nelle. Cependant le chancelier pria le marquis « de faire revenir le duc d'York et tous les au- « tres, d'une opinion dont lui-même, d'après « tout ce qui venait de lui être dit, ne pouvait « que reconnaître la fausseté, et de leur faire « comprendre que, s'il consentait à accepter ce « qu'on lui proposait, et qu'il n'accepterait ja- « mais, fallût-il plutôt souffrir mille morts, ce « serait non-seulement sa perte et sa ruine inévi- « tables, mais aussi un tort irréparable fait aux « intérêts du Roi. Il conjura donc le marquis de « ramener le Roi, par son propre exemple, et « en prenant sa part du travail, ce qu'il avait « négligé de faire depuis son retour en Angle- « terre. Il lui fit sentir qu'en demeurant cons- « tamment auprès de Sa Majesté, à qui sa société « était agréable en toute occasion, il paralyse- « rait l'influence de cette mauvaise compagnie, « qui ne savait ni se conduire elle-même, ni es- « pérer aucun avantage qu'en faisant partager « aux autres ses folies et ses infamies, et que par « là, peut-être, il engagerait Sa Majesté à mêler « un peu plus les affaires aux plaisirs, qu'elle ne « pouvait pas encore oublier entièrement. »

Le marquis ne pouvait nier que la plupart des motifs que lui avait allégués le chancelier ne

fussent d'un poids suffisant pour le persuader; il s'abstint donc, depuis ce moment, de lui faire aucune instance à cet égard. Le duc d'York entreprit, bientôt après, de persuader le chancelier dans le même sens, et celui-ci n'osa pas s'en expliquer à lui avec autant de liberté qu'avec le marquis, d'abord parce que la vue du prince n'était pas capable d'embrasser tant de choses à la fois, et ensuite parce qu'il savait qu'il communiquait ce qui lui était dit à quelques personnes qui n'étaient, quoi qu'elles en dissent, rien moins que bienveillantes pour le chancelier. Il chercha donc plutôt à refroidir Son Altesse Royale sur ce point, et à la détourner d'y insister, qu'il ne lui expliqua les motifs de son refus. D'autres personnes, remplies de bonne volonté pour lui, et encore plus attachées au bien public, se soumirent à sa résolution péremptoire, mais sans croire qu'il eût pris le bon parti, soit pour lui, soit pour les affaires du Roi; et elles ont toujours pensé qu'il aurait pu prévenir son sort s'il se fût soumis en ce temps au jugement de ses meilleurs amis; quant à lui, il demeura si positivement persuadé du contraire, qu'il a souvent dit qu'il ne se serait pas tiré d'affaire par cet expédient, et que, s'il eût entrepris ce dont on voulait le charger, il n'aurait jamais pu supporter sa destinée avec cette tranquillité d'esprit que Dieu lui avait fait la grâce de conserver.

Tandis que la lenteur des débats du parlement retardait en Angleterre l'organisation du gouvernement, le Roi n'était pas moins troublé ni moins embarrassé à rétablir l'ordre dans ses royaumes d'Ecosse et d'Irlande. Des deux pays il lui avait été envoyé plusieurs personnes de la première condition, chargées de présenter à Sa Majesté le témoignage de leur allégeance, et qui attendaient ses ordres directs pour faire cesser les troubles dont ils étaient encore déchirés. On espérait qu'en prenant en ses propres mains le gouvernement des deux pays, le Roi les délivrerait des commissions extraordinaires qui, au nom des derniers gouvernemens, les avaient soumis à une verge de fer. En passant des mains d'une faction à celles d'une autre, ils n'avaient éprouvé aucun changement à leurs souffrances, et étaient demeurés assujétis à la plus complète tyrannie.

Tout l'édifice de l'ancien gouvernement d'Ecosse avait été entièrement bouleversé par Cromwell, et ensuite réorganisé selon les lois et coutumes d'Angleterre, c'est-à-dire les lois et coutumes établies par la république, en sorte qu'il y restait à peine quelques traces d'après lesquelles on pût retrouver les anciennes formes. Le pouvoir de la noblesse était si complétement aboli et détruit que les nobles n'étaient distingués du peuple et n'obtenaient d'égards qu'en raison du

crédit qu'ils avaient auprès de Cromwell, et de l'influence qu'il leur donnait par les emplois particuliers qu'il pouvait leur accorder. Ce titre de presbytérien, qui leur avait été si cher, était devenu un terme de reproche et de ridicule; l'orgueil et l'activité de leurs prédicateurs étaient domptés, et ils se trouvaient réduits au dernier degré du mépris. Le gouverneur en chef du pays décidait, par ses ordres, de la religion qu'on devait suivre. Toutes les affaires criminelles, excepté celles que le général jugeait plus à propos de faire juger selon les lois martiales, étaient décidées par des juges envoyés d'Angleterre, et sur les lois de l'Angleterre; toutes celles de droit civil se plaidaient devant des juges ambulans, qui, deux fois par an, allaient en tournée dans ce royaume, et décidaient de toutes les affaires en litige, selon les règles et coutumes observées en Angleterre. Les Ecossais avaient le droit d'envoyer, au parlement d'Angleterre, un nombre déterminé de membres, pour y siéger en toute liberté, ce qu'ils avaient fait; et, en récompense, les subsides étaient levés en Ecosse d'après la décision du parlement d'Angleterre qui ordonnait de toutes ces contributions, et les proportionnait à la dépense occasionnée au royaume d'Angleterre par les armées et les garnisons qui tenaient l'Ecosse en sa dépendance; il n'y avait pas d'autre autorité en droit de lever de l'argent en

Ecosse, que celle qui dérivait du parlement ou du général de l'Angleterre.

On s'était soumis à ces prodigieuses métamorphoses avec autant de résignation et d'obéissance que si de tels usages eussent été transmis, depuis le roi Fergus, par une suite de générations non interrompue, et il était fort douteux que la généralité de la nation ne préférât pas ce nouvel état au danger de retomber dans son ancien assujétissement; mais le Roi ne voulait pas suivre les plans de Cromwell et avait plus d'une raison pour conserver à l'Ecosse ses anciennes règles et pour la maintenir dans sa seule dépendance, plutôt que de la réunir à l'Angleterre, au hasard de tout ce qui aurait pu en arriver sous un gouvernement moins tyrannique que celui de Cromwell. La réorganisation de ce royaume était beaucoup moins difficile que celle de l'Irlande, parce que tous ceux qui se présentaient en son nom, en qualité de comité du royaume, étaient unis entre eux et désiraient ou prétendaient désirer les mêmes choses. Ils se présentaient tous sous la protection et la recommandation du général, et dépendaient d'autant plus de lui qu'il commandait les forces et les garnisons qui tenaient l'Ecosse sous leur obéissance. Il était d'autant plus disposé à rendre témoignage de leur attachement au Roi et à déclarer que sans leur secours il n'aurait jamais été en état de marcher

en Angleterre contre Lambert, qu'ils disaient, avec beaucoup d'assurance, qu'ils lui avaient donné secours parce qu'ils étaient bien certains que son intention était de servir le Roi, tandis qu'ils ne lui avaient au fait accordé que ce qu'ils ne pouvaient pas lui refuser, et sans rien savoir de ses intentions, sans que lui-même à cette époque en eût montré aucune en faveur du Roi (1). Mais il est certain qu'ils étaient, de tous les hommes, ceux qui avaient le mieux mérité du Roi ou avaient le plus souffert pour lui, ou avaient enfin le moins agi contre lui, ce qu'ils regardaient comme leur premier titre; ils étaient ou prétendaient être les plus implacables ennemis du marquis d'Argyle, ce qui était le véritable shibboleth d'après lequel on pouvait distinguer les diverses affections de la nation toute entière.

Le chef des commissaires écossais était le lord Selkirk, fils cadet du marquis de Douglas, que le Roi avait connu en France où il avait été élevé dans la religion catholique romaine, qui était celle de sa famille. Il était retourné en Ecosse lorsque ce pays fut soumis par Cromwell. C'était un fort beau jeune homme, et on parvint sans peine à lui faire échanger la religion de son père, dans laquelle il avait été élevé, contre celle de son frère aîné, le comte d'Angus, afin de pouvoir

(1) Voyez, sur cette assertion, les *Mémoires* de Price.

épouser la fille et l'héritière de James, duc de Hamilton, qui, depuis la bataille de Worcester où son oncle, le duc William avait été tué, avait hérité du titre de duchesse et de la belle résidence de Hamilton, ainsi que des terres qui appartenaient à son père. Son mari, selon la coutume d'Ecosse, avait pris le même titre que sa femme et paraissait à la tête des commissaires sous le nom de duc de Hamilton, ayant à faire valoir, pour son compte, le mérite de n'avoir jamais servi contre le Roi, et, pour le compte de sa femme, tous les titres que lui donnait la mort de son père, bien suffisante pour effacer les torts qu'il pouvait avoir eus dans sa vie.

Le comte de Gleincarne était aussi un des commissaires; c'était un homme bien né et bien élevé et doué d'heureuses facultés. Il s'était rendu très-agréable au Roi durant son séjour en Ecosse, par la très-bonne conduite qu'il avait tenue à son égard; même après le coup fatal de la bataille de Worcester, il ne cacha point son affection pour Sa Majesté, et, s'étant retiré dans les montagnes, tant que Cromwell demeura en Ecosse, il envoya un exprès au Roi pour l'assurer de sa fidélité et lui promettre qu'il saisirait la première occasion de le servir; lorsque sur sa demande on eut nommé Middleton pour commander en Ecosse, il commença par se retirer dans les montagnes et y lever un corps de troupes pour

le recevoir. C'était un homme d'honneur et de bons principes, tant religieux que politiques, principes qui n'étaient reconnus que par un bien petit nombre de ceux même qui se montraient les plus dévoués au Roi, car le presbytérianisme était encore leur idole. Du moment où il eut obtenu la protection et une sauve-garde du général Monk, comme il n'y avait que peu d'espérance de faire quelque chose de bon par la force, il vécut tranquillement dans sa maison et fut mieux traité par le général qu'aucun de ceux qui avaient parlé le plus violemment contre le Roi. Ce fut un de ceux à qui il montra le plus de confiance à Berwick, au moment où il se mit en marche pour l'Angleterre. Le général le présenta au Roi en cette occasion, comme un homme digne qu'on lui confiât un poste éminent dans le royaume d'Ecosse. Il était venu d'Ecosse, avec eux, d'autres commissaires, hommes d'un nom moins relevé, mais tous capables et attachés au Roi; ils trouvèrent à Londres d'autres hommes aussi propres qu'eux-mêmes à bien servir leur pays, et que ceux qui avaient envoyé la première commission eurent le bon esprit d'y associer. Au nombre de ces derniers était le comte de Lauderdale, qui s'était montré d'une manière marquante pour le service du Roi, lorsque Sa Majesté fut couronnée en Ecosse, et s'était acquis, par là, son estime particulière;

il avait marché avec lui en Angleterre et s'était très-bien conduit à Worcester où il fut fait prisonnier. A ces mérites il ajoutait celui d'être demeuré en prison depuis ce moment-là et d'y avoir été traité avec une extrême rigueur, parce que c'était un homme pour qui Cromwell avait toujours professé une animosité extraordinaire; et, quoique les circonstances d'emprisonnement eussent varié selon les changemens de gouvernement qui s'étaient succédés, il ne fut jamais complétement libre jusqu'au moment où le Roi fut proclamé par le parlement. Alors il ne jugea pas nécessaire de se rendre en Ecosse pour y recevoir des pouvoirs et des recommandations; mais il fit passer des conseils à ses amis, se hâta de se transporter auprès du Roi avec les commissaires du parlement et n'oublia rien pour cultiver son ancienne affection; ce qui lui fut aisé, parce que c'était un homme doué d'autant d'adresse et d'insinuation qu'aucun de ses compatriotes, si renommés pour ce genre de talent. Il fit sa cour avec une assiduité merveilleuse à ceux en qui le Roi avait le plus de confiance, et particulièrement au chancelier avec qui, dans les occasions où ils s'étaient trouvés ensemble, il avait toujours été en guerre. Il exaltait maintenant sa constance avec de bruyans éloges, répétés devant lui aussi bien qu'en son absence; rappelait « plusieurs ex- « pressions assez dures, dont le chancelier avait

« autrefois usé à son égard et avouait que dans le « temps elles l'avaient fait enrager ; bien que de« puis, en y réfléchissant, il les eût trouvées par« faitement justes. » Il était de très-bon goût dans ses discours, parlait de lui-même et de sa nation comme d'un millier de traîtres et de rebelles, et faisait fréquemment revenir dans l'entretien ces expressions : « Quand j'étais un traître » ou « du temps que j'étais un rebelle; » il ne semblait prendre plaisir à rien tant qu'à tourner en dérision le covenant sur lequel il faisait pleuvoir un déluge de plaisanteries; en un mot, ses discours étaient de nature à plaire à des gens ordinairement disposés à penser de la même manière. Il renouvela son ancienne connaissance et ses habitudes de familiarité avec Middleton, auquel il n'épargna pas les protestations d'amitié, l'assura que l'Ecosse désirait unanimement d'être sous son commandement, et déclara au Roi qu'il ne pouvait envoyer en Ecosse personne qui, en qualité de commissaire, fût aussi capable de l'y servir que Middleton, et qu'il était au pouvoir de Sa Majesté de se rattacher tout le pays dans un même sentiment, comme un seul homme. Tout cela plut beaucoup au Roi, si bien que lorsque les commissaires arrivèrent à Londres, le Roi, soit d'après d'anciennes promesses qu'il avait faites à Lauderdale en Ecosse ou par suite du nouveau goût qu'avaient inspiré à Sa Majesté ses longues souf-

frances, qu'il ne manquait pas de faire valoir, lui donna le sceau-privé et le déclara secrétaire d'État pour l'Ecosse; en même temps il nomma Middleton son commissaire, le comte de Gleincarne son chancelier, et le comte de Rothes, qui était également un des commissaires et très-agréable au Roi, président du conseil. Il conféra les emplois inférieurs aux hommes les plus connus pour leur attachement à l'ancien gouvernement de l'Église et de l'État.

La première proposition que firent les commissaires, après leur réunion et avant d'entrer en discussion sur les affaires publiques, fut que « Sa « Majesté voulût bien ajouter au conseil d'Ecosse, « qui résiderait près de sa personne, le chance- « lier et le trésorier d'Angleterre, le général, « le marquis d'Ormond et le secrétaire Nicholas, « pour être toujours présens à la discussion et à « la décision de toutes les choses relatives à ce « royaume. » Ce désir, si différent des dispositions qu'avaient autrefois manifestées les Ecossais, persuada le Roi de la sincérité de leurs intentions. Cependant, quelque apparence d'union qu'il y eût alors entre eux, car il ne leur arrivait pas de se contredire en rien, ils étaient généralement mécontens du pouvoir de Lauderdale sur le Roi. Ils savaient qu'il sollicitait auprès de lui plusieurs choses sans les leur communiquer, et c'était ainsi qu'il avait obtenu que le comte de Crawford Lind-

sey conservât son ancien emploi de grand trésorier d'Écosse, bien qu'il fût connu pour un homme incorrigible dans son zèle presbytérien, livré à toutes les folies de l'Eglise écossaise, et peu attaché aux principes sur lesquels devait se fonder l'autorité de la couronne; en sorte qu'ils ne pouvaient même discuter, en sa présence, un grand nombre des points les plus importans à l'organisation du gouvernement. Cependant, comme il s'était bien conduit envers le Roi durant son séjour en Ecosse, qu'il avait souffert de grandes persécutions sous Cromwell, et professait maintenant une grande obéissance à Sa Majesté, on se détermina à ne lui point ôter sa place, précisément au moment du retour du Roi dans son royaume, mais à attendre une nouvelle occasion qu'on prévoyait, et alors le Roi était déterminé, sans avoir communiqué son projet à Lauderdale, à donner cet emploi à Middleton, quand il aurait passé par le premier degré de la commission, et il avait eu la bonté de l'en informer.

On ne peut guère parler de ce qui a rapport aux affaires d'Écosse, sans y faire mention du marquis d'Argyle. Bien qu'il ne fût pas de l'association dont je parle, il croyait avoir à raconter en sa faveur une aussi belle histoire que les autres, et pouvoir contribuer autant qu'eux à rétablir en Écosse le pouvoir absolu du Roi. Il

ne sut donc pas plutôt certainement l'arrivée du Roi à Londres, qu'il se hâta d'y arriver, avec tout autant de confiance que les autres ; mais les commissaires, arrivés avant lui, travaillèrent si bien auprès du Roi, qu'à l'instant même de son arrivée, il fut arrêté sur un ordre signé du Roi, et conduit à la Tour, comme accusé de haute trahison.

C'était un homme semblable au Drancès de Virgile :

Largus opum, et lingua melior, sed frigida bello
Dextera, consiliis habitus non futilis auctor,
Seditione potens.

Le marquis d'Argyle était, sans aucun doute, un homme extraordinairement adroit, de très-bonnes manières, et, bien qu'à cause de l'irrégularité de son regard, le premier coup d'œil ne lui fût pas avantageux, il suffisait de quelques relations pour lui concilier singulièrement ceux même qui l'avaient eu en aversion. Aussi après tant d'outrages, pour ne pas dire plus, qu'il avait accumulés sur le feu Roi, et après avoir continué les mêmes affronts au Roi actuel, en empêchant, aussi long-temps qu'il lui fut possible, les Écossais de l'appeler au milieu d'eux, quand il n'y eut plus de remède, et que le Roi fut débarqué en Ecosse, personne ne lui rendit de si profonds respects que le marquis

d'Argyle, et ne donna aux autres un aussi bon exemple de la vénération qu'ils devaient témoigner à leur Roi; en sorte qu'en peu de temps il s'en fit très-bien recevoir. Son esprit était piquant, son humeur gaie et agréable, excepté quand la société ou le sujet de la conversation lui déplaisait; et, bien qu'il ne consentît jamais à aucune des choses de quelque importance que lui demandait le Roi, dans les momens même où Sa Majesté était traitée le plus grossièrement par le clergé, et avec une sorte de barbarie par lord Lorne, fils du marquis, que celui-ci avait fait capitaine de ses gardes, pour écarter du Roi ses amis, et tous ceux qui désiraient avoir accès auprès de lui, le marquis eut toujours l'adresse de lui persuader que tout était pour le mieux. Et lorsque la faction contraire à la sienne, conduite également par des hommes très-rusés, eut emporté la victoire, et que le marquis vit ses avis ordinairement rejetés, il se conduisit de telle sorte que ceux qui le haïssaient le plus désirèrent composer avec lui, et travailler à ce que Sa Majesté ne lui retirât pas son appui. Il continuait alors d'occuper tous ses emplois, et avait un très-grand parti dans le parlement le plus dévoué au service du Roi, si bien que Sa Majesté était souvent dans le cas de lui demander son aide pour faire passer ce qu'elle désirait. Il s'opposa de toutes ses forces au projet du Roi, de

marcher, à la tête de son armée, en Angleterre, et le mauvais succès de cette entreprise fit penser ensuite, à beaucoup de gens, que ses conseils étaient meilleurs que ceux de l'opinion opposée. Le Roi était si loin de le regarder comme son ennemi que, lorsque ceux à qui il avait le plus de confiance, lui proposèrent en secret de s'assurer du marquis d'Argyle tandis qu'il marcherait en Angleterre, pour l'empêcher de nuire durant cette expédition, à laquelle il était si opposé, Sa Majesté ne voulut jamais y consentir, et se sépara au contraire de lui très-gracieusement, comme d'un homme de qui elle espérait recevoir d'utiles services. Les commissaires se rappelaient très-bien tout cela, et ne se souciaient nullement qu'il fût admis en présence du Roi, pour s'y excuser des choses dont on pourrait l'accuser; sa conduite, après la bataille de Worcester, la bonne intelligence où il avait été avec Cromwell, et surtout ce qu'on disait de quelques paroles et actions du marquis, relatives au meurtre de son père, et qui furent affirmées au Roi avec beaucoup d'assurance, décidèrent Sa Majesté à ne point le voir. Il sollicita la faveur d'être admis par beaucoup de pétitions au Roi, et de lettres adressées à quelques uns de ceux en qui il avait confiance, souvent présentées par sa femme et son fils. Il ne demandait que de pouvoir s'entretenir avec le Roi ou avec quelques uns des lords

auxquels s'adressaient ces lettres, prétendant avoir à leur communiquer des choses d'une haute importance pour le service de Sa Majesté. Mais, le Roi ne voulant pas consentir à l'admettre en sa présence, les lords anglais ne se souciaient en aucune manière d'entrer en conférence avec un homme d'un caractère aussi profondément astucieux, ni de se mêler dans une affaire qui devait être examinée et jugée par les lois d'Ecosse. Il fut donc résolu que le marquis d'Argyle serait envoyé par mer en Ecosse, et remis, pour être jugé, au parlement de ce pays, aussitôt après l'arrivée du commissaire qui devait s'y rendre, avec les autres lords, dès qu'on aurait préparé et scellé l'acte de leur nomination à leurs divers emplois. Tout le monde sait ce qui arriva ensuite au marquis, et il parut bientôt clairement que, quelque amertume que le comte de Lauderdale eût exprimée contre lui dans ses discours généraux, il avait, au fait, un grand désir de le sauver, et de conserver, pour quelque bonne occasion, cette puissante colonne du presbytérianisme; mais le reste des commissaires ne s'en douta point pour lors.

Les lords du conseil d'Angleterre, destinés à siéger avec les Ecossais, se réunirent à eux pour discuter les instructions qu'on devait donner au commissaire du Roi, qui fut alors créé comte de Middleton. Les Ecossais semblaient déterminés et

ardens à justifier leur pays de l'infamie d'avoir livré le feu roi; car toutes les choses relatives à la première rébellion avaient été effacées par l'acte d'amnistie qu'il avait accordé aux Ecossais dans son dernier séjour en Ecosse. Ils voulaient donc rechercher sévèrement ceux des Ecossais qui avaient contribué à sa mort et ne doutaient pas que, sur ce point, Argyle ne fût reconnu extrêmement coupable. Middleton mettait beaucoup d'importance à ce que « pour humilier les « les prédicateurs et prévenir les irrégularités « de leurs assemblées, on commençât par abroger « l'acte du covenant et tous ceux qui avaient « empiété sur le pouvoir du Roi en matière ec- « clésiastique, et qu'ensuite on érigeât des évê- « ques dans ce royaume conformément à l'an- « cienne constitution. » Gleincarne, Rothes et tous les autres, excepté Lauderdale, étaient du même avis et soutenaient « que ce serait très-aisé à exé- « cuter, parce que la tyrannie des assemblées et « des divers presbytères avait tellement irrité « toutes les classes de la nation que, non-seule- « ment la haute et moyenne noblesse ainsi que le « peuple seraient enchantés d'en être délivrés, « mais que la partie la meilleure et la plus ins- « truite des ministres désirait la même chose et « ne demandait qu'à se soumettre aux évêques, « et qu'on trouverait dans le clergé écossais un « très-grand nombre d'ecclésiastiques très-dignes

« de ces fonctions et très-disposés à les accepter.»

Lauderdale déclama contre le covenant avec plus de violence encore que les autres, en parla : « comme d'une perfide et coupable conspiration « de rebelles contre leur légitime souverain et « directement contraire aux lois de leur pays. « Il protesta de son sincère repentir pour la part « qu'il y avait eue, espérant que Dieu, témoin « de ce repentir, lui avait pardonné cet odieux « péché. Il déclara que personne ne respectait « plus que lui le gouvernement des évêques, « et qu'il était convaincu que le royaume d'É-« cosse ne serait jamais heureux, ni parfaite-« ment soumis à l'obéissance du Roi, qu'on n'y « eût rétabli le gouvernement épiscopal. L'uni-« que scrupule qui lui demeurât à cet égard, et « en quoi il différait de ses confrères, ne portait « que sur la manière dont on devait s'y prendre « et le temps où il serait convenable d'opérer ce « changement; » et alors, avec cette chaleur qui lui était ordinaire quand il la jugeait nécessaire, car lorsque les circonstances le demandaient, il pouvait être aussi calme que personne, bien que cela ne lui fût pas naturel, il demanda « qu'on « n'imposât point au commissaire, pour le pré-« sent, aucune démarche tendant à ce résultat, et « qu'au contraire elles lui fussent interdites par « l'ordre spécial de Sa Majesté; car bien qu'il « ne doutât pas que, lorsque lord Middleton au-

« rait vu le pays par ses propres yeux, sa prudence « l'empêcherait de rien faire qui pût être dan- « gereux au service de Sa Majesté, cependant il « avait besoin de ses ordres pour contenir les « autres qui, par défaut de jugement ou par mau- « vaise volonté envers différentes personnes, « pourraient mettre trop d'empressement à exé- « cuter un pareil projet. »

Il demanda « que dans la première session du « parlement on se bornât à s'occuper, comme on « l'avait dit d'abord, de justifier le pays de tous « les actes relatifs au meurtre du feu roi, ce qui « comprendrait l'accusation de ceux qui l'avaient « livré; qu'ensuite on travaillât à affermir le « pouvoir du Roi, afin de prévenir toute tenta- « tive de rébellion, et du procès du marquis « d'Argyle, affaires qui suffiraient à employer « plus de temps que, jusqu'aux derniers troubles, « on n'avait eu coutume dans ce pays d'en donner « aux sessions du parlement. Après l'expiration « de la première session, qui mettrait à portée « de juger des dispositions du royaume, et pen- « dant laquelle la prudence du commissaire pour- « rait opérer un changement dans les dispositions « de plusieurs des hommes influens, on pour- « rait prendre telle mesure que Sa Majesté le ju- « gerait à propos pour commencer la réforme de « l'Église, et il ne doutait pas que de cette ma- « nière toutes choses n'en vinssent par degrés

« au point qu'on pouvait et que certainement « on devait désirer; car il avouait de nouveau « que l'autorité du Roi ne pouvait être assurée, « ni le royaume heureux que le gouvernement « épiscopal ne fût rétabli. Mais il prétendait « connaître si bien le caractère de ce peuple, « bien qu'il ne fût pas allé en Ecosse depuis le « départ de Sa Majesté, que si on entrepre-« nait la chose actuellement et sans y préparer, « comme on le devait, plus de gens qu'on ne le « pouvait faire dans un temps si court, non-« seulement on manquerait l'affaire, mais par « suite Sa Majesté échouerait sur un grand nom-« bre d'autres points à l'égard desquels, en s'y « prenant bien, elle était sûre de réussir. »

Il nomma beaucoup d'hommes de la haute noblesse et de chefs d'opinion « qui étaient, di-« sait-il, encore tellement infatués du covenant, « qu'on n'aurait pas plus de peine à leur faire « supporter le rejet des quatre évangiles, et « qui cependant pourraient avec le temps être « ramenés par des conversations habituelles, par « de nouvelles lumières et des moyens de persua-« sion. Il en appela souvent aux souvenirs du Roi « lui-même et aux observations qu'il avait pu « faire pendant son séjour en Ecosse, sur l'atta-« chement superstitieux que conservaient pour « le covenant les hommes les plus dévoués à son « service et parfaitement à sa disposition sur

« tout autre point; le Roi avait pu voir que leur « soumission à ses désirs, qui s'étendait aussi loin « qu'il le pouvait demander, était à leurs yeux « le résultat des devoirs que leur avait imposés « le covenant; il en appela aussi au général qui, « dit-il, connaissait l'Écosse mieux que personne « du pays ne pouvait prétendre à la connaître, « et lui demanda s'il croyait que ce fût le mo- « ment de tenter dans ce royaume un si grand « changement avant d'y avoir accompli d'autres « actes plus pressés, et s'il ne croyait pas que « dernièrement en Angleterre on eût tiré, des « obligations imposées par le coinvenant, les ar- « gumens qui avaient le plus contribué à la res- « tauration du Roi, ce que les ministres de Lon- « dres alléguaient maintenant avec beaucoup de « confiance comme un titre à l'indulgence du « Roi. Il dit que quoiqu'il sût très-bien que Sa « Majesté était entièrement résolue à maintenir « l'église d'Angleterre dans tout son lustre, ce « dont il rendait grâce à Dieu, regardant cette « forme de gouvernement ecclésiastique comme « la meilleure qui existât dans le monde, cepen- « dant il ne pouvait s'empêcher d'observer que « la prudence du Roi s'était abstenue de créer « de nouveaux évêques, et avait sur ce point sus- « pendu la liturgie anglaise en n'ordonnant pas « qu'on fût contraint d'en faire usage, et cela par « indulgence pour les dissidens et pour leur don-

« ner le temps d'examiner et de connaître ces « formes rejetées ou interrompues depuis tant « d'années que le peuple en général et la plu- « part des ministres ne les avaient jamais vu em- « ployer. En sorte que les presbytériens conser- « vaient l'espérance de la faveur et de l'indulgence « de Sa Majesté, et se flattaient qu'on leur per- « mettrait de conserver, dans leurs prières et dans « leur culte public, leurs cérémonies ou plutôt « leur absence de cérémonies. D'après toutes ces « considérations il lui paraissait tout-à-fait « hors de propos, et jusqu'à un certain point « contraire à la dignité de Sa Majesté, de tenter « soudainement et avec précipitation un sem- « blable changement en Ecosse contre un genre « de discipline beaucoup plus anciennement éta- « bli, beaucoup plus généralement accepté en ce « pays qu'en Angleterre avant que Sa Majesté se « fût déclarée contre dans ce dernier royaume. « Il présumait qu'elle ferait bientôt cette décla- « ration, ce qui était le meilleur moyen de la « préparer relativement à l'Écosse, où toutes les « actions et résolutions du Roi seraient reçues « avec la plus haute vénération. » Il finit en di- sant « que si l'on se déterminait pour le parti « plus vigoureux qu'on avait proposé d'adopter, « le marquis d'Argyle en serait très-aise; car, « bien qu'odieux aux gens de toutes les classes, il « n'était pas tant haï que le covenant était aimé

« et regardé comme un objet de culte, et que « quand les Ecossais verraient qu'on voulait les « priver du covenant, alors ils se détermineraient « à vouloir conserver le covenant et le marquis. « Son avis donc était, dit-il, qu'il fallait com- « mencer par se débarrasser de celui qu'on « regardait comme l'appui du covenant et la « principale colonne de l'église écossaise, avant « de tenter visiblement de la détruire, ce qu'on « ferait beaucoup plus sûrement en y procédant « par degrés.

Ce discours, prononcé avec confiance et avec une élocution plus avantageuse que ne le permettait ordinairement l'épaisseur de la langue du comte qui remplissait sa bouche, parut, à beaucoup d'égards, assez raisonnable à plusieurs personnes pour qu'il fût nécessaire d'y répondre. Sa Majesté fut ébranlée par les fréquens appels qu'il avait fait à ses observations, et dans lesquels il avait mêlé quelques ridicules exemples de l'usage que faisaient les prédicateurs du covenant dans la conduite des affaires domestiques des familles. Ces exemples, quoiqu'ils rendissent le covenant plus odieux, ne laissaient pas d'être une preuve du respect qu'on lui rendait généralement. Le Roi se souvenait fort bien de tous ces faits, et avait coutume d'y ajouter plusieurs exemples de même nature que lui fournissait sa propre mémoire. Sa Majesté demeurait donc en

suspens et disposée à penser qu'il valait mieux, en effet, ne rien tenter sur les matières ecclésiastiques jusqu'à la session suivante, auquel temps Lauderdale lui-même avouait que le changement pourrait s'effectuer sans danger. Le général penchait aussi pour cette opinion, et il n'était pas peu touché de ce qui avait été dit relativement au marquis d'Argyle qu'il n'aimait pas; mais il l'était encore beaucoup plus de la crainte des inconvéniens que pourraient avoir des mesures précipitées pour le parti presbytérien d'Ecosse, et particulièrement pour les prédicateurs, auxquels il voulait du bien à cause de sa femme, ou plutôt pour s'assurer la paix dans son ménage; car sa femme tenait singulièrement à ces gens-là, qui avaient décidé, fort convenablement pour elle, certains cas de conscience assez délicats. C'était eux qui avaient déterminé le général à réparer, en l'épousant, une transgression à laquelle il s'était laissé aller; et cette obligation ne pouvait jamais s'oublier.

Middleton et la plupart des Ecossais furent hautement offensés de la présomption de Lauderdale, qui prétendait connaître l'esprit et les dispositions d'un pays qu'il n'avait pas visité depuis dix ans. Ils s'apercevaient aisément que ses railleries affectées, ses invectives contre le covenant, et ses magnifiques éloges contre le gouvernement épiscopal n'étaient qu'un vernis dont il se servait

pour déguiser ses intentions perverses, jusqu'au moment où il pourrait, plus sûrement et plus efficacement, manifester son affection pour le premier et son aversion contre l'autre. Ils nièrent positivement tout ce qu'il avait dit des sentimens et des dispositions de l'Ecosse, et quant à plusieurs des lords qu'il avait présentés comme les plus zélés sectateurs du covenant, ils soutinrent « qu'ils étaient prêts à saisir la première occa-« sion de déclarer publiquement qu'ils l'avaient « en abomination. » Ils assurèrent « que quelques « uns même de ceux-là avaient écrit contre, et n'at-« tendaient, pour publier cet écrit, que de pouvoir « le faire avec sûreté; ils conseillèrent à Sa Ma-« jesté de ne pas faire les choses à moitié, quand « elle pouvait, avec moins de danger, les faire « toutes à la fois, tandis qu'on les rendrait plus « difficiles en les séparant. Ils la prièrent donc de « ne point imposer à son commissaire, ainsi qu'on « lui avait demandé, une telle réserve que, s'il « trouvait le parlement disposé à exécuter sur-« le-champ ce que tout le monde avouait devoir « être fait dans quelque temps, il fût obligé de « se refuser à sa bonne volonté, et l'empêchât de « s'y livrer, sous peine de déplaire au Roi; ce qui, « disaient-ils, serait donner au covenant un aveu « et un appui tels qu'il n'en avait jamais reçus, « et porterait un grand coup à l'épiscopat. » Tous furent, en ceci, du même avis, et le Roi se ré-

solut donc à ne point limiter les pouvoirs de son commissaire, de manière à l'empêcher de faire ce qu'il désirait, dès le lendemain, si cela lui était possible, et de laisser entièrement à sa prudence le soin de juger des circonstances, en lui recommandant de ne souffrir aucune tentative, s'il voyait qu'elle pût avoir quelque résultat fâcheux ou dangereux pour ses affaires. Le commissaire et les autres magistrats nommés pour l'Ecosse, se retirèrent donc parfaitement satisfaits, et le Roi fut soulagé, pour le présent, d'avoir séparé une affaire fort importante de la foule de celles qui ne cessaient de le tourmenter.

Celles d'Irlande étaient beaucoup plus compliquées, et, à beaucoup d'égards, si difficiles à débrouiller, que personne n'avait envie de s'en mêler. Le chancelier avait humblement prié le Roi de ne lui en rien envoyer; et le duc d'Ormond, le plus intéressé des hommes à ce que les affaires de tout le monde, dans ce royaume, s'arrangeassent afin d'y pouvoir jouir de ce qu'il y possédait, et qui surpassait de beaucoup les propriétés des autres, ne pouvait parvenir à découvrir, dans cet obscur chaos, un rayon de lumière qui pût seulement amener à un commencement quelconque. Le parti du Roi avait été si totalement anéanti dans ce royaume pendant plusieurs années, qu'il n'y restait pas une seule personne considérable qui prétendît même désirer

de le voir se relever. A la mort de Cromwell, et lors de la déposition de Richard, Henri, second fils de Cromwell, était, en sa qualité de lieutenant d'Irlande, revêtu, en ce pays, de toute l'autorité. Lord Broghill était président de la province de Munster, et sir Charles Coote de celle de Connaught, tous deux également dépendans du lieutenant, et d'autant plus en sa main, et plus occupés à s'assurer sa protection, qu'ils ne s'aimaient pas l'un l'autre, convaincus de la différence de leurs caractères et de leurs dispositions. Tous deux également coupables envers le Roi d'offenses répétées, lui étaient également contraires. Quand Richard eut été chassé, Ludlow eut le commandement supérieur des troupes, et la juridiction civile fut entièrement remise aux hommes qui avaient été du nombre des juges du Roi, et qui possédaient des fortunes considérables dont ils ne pouvaient conserver la jouissance qu'aussi long-temps qu'ils se maintiendraient en autorité. Mais lord Broghill et sir Charles Coote demeurèrent dans leurs différentes provinces, sans rien perdre de leurs pouvoirs, soit parce qu'ils n'avaient pas mérité qu'on les soupçonnât, ou parce qu'ils n'étaient pas aisés à déplacer, attendu qu'ils étaient sous l'autorité des commissaires résidant à Dublin. Le changement de gouvernement qui suivit celui-ci écarta Ludlow et le reste de cette bande de furieux, et remit l'autorité à des hommes de principes plus

modérés, mais fort éloignés encore de vouloir du bien au Roi; durant ces révolutions sir Charles Coote envoya un exprès au Roi, alors à Bruxelles, lui offrant de se soumettre, mais avec de grandes précautions relativement au temps où il conviendrait de se déclarer. Il demanda seulement qu'on lui envoyât des commissions dont il pût faire usage pour le service de Sa Majesté lorsque l'occasion s'en présenterait. On les lui envoya, il n'en fit jamais usage. Il exprima de grandes défiances contre Broghill, et le désir qu'il ne sût rien de son nouvel engagement. Les changemens se succédèrent si rapidement que tous deux aimèrent mieux se rattacher au général Monk qu'au Roi, imaginant, à ce qu'ils dirent ensuite, qu'il n'avait d'autre but que la restauration du Roi, et savait mieux que personne comment s'y prendre pour l'opérer. Quelques lettres particulières, envoyées à Coote et à plusieurs autres employés du gouvernement, car on ne donna plus d'ordres positifs, les ayant engagés à se joindre à l'armée de Monk pour le service du parlement et contre les rebelles, elles donnèrent à Coote les moyens de s'emparer du château de Dublin, d'emprisonner ceux qui possédaient alors l'autorité, et d'établir le gouvernement de la manière qu'il jugeait le plus conforme aux vues du parti presbytérien. Enfin le général ayant été déclaré lieutenant d'Irlande, leur envoya des com-

missaires. Aussitôt que le Roi fut proclamé, eux-mêmes furent au nombre des députés qui vinrent le trouver avec le titre de commissaires des États, apportant des présens d'argent et chargés de toutes les protestations d'obéissance qu'on aurait pu attendre des sujets les plus soumis.

Du nombre de ces commissaires furent le lord Broghill, sir Audly Merwin, sir John Clotworthy et plusieurs autres hommes de qualité dont la plupart étaient connus pour avoir agi contre le Roi. Mais l'avantage qu'ils avaient d'avoir été désavoués par Cromwell, et d'avoir souffert de sa part un long emprisonnement et d'autres vexations, leur paraissait un titre pour se dire du parti du Roi, et ils venaient dans l'espérance d'être regardés et traités comme tels. Parmi eux se trouvaient un frère de sir Charles Coote et plusieurs de ses amis choisis par lui et de ceux auxquels il se fiait le plus. Pour lui il était demeuré dans le château de Dublin, où il présidait le conseil qui avait pris la place du gouvernement, et on le regardait comme l'homme qui avait le plus d'influence et dans l'armée et dans la province qu'il gouvernait. « Tous ces commis-« saires, disait-il, avaient connaissance de l'in-« tention qu'il avait eue de rendre service au « Roi, et comptaient sur l'accomplissement des « différentes promesses qu'il leur avait faites en « vertu d'une sorte de pouvoir qui lui avait été

« donné de s'engager envers ceux qui voudraient « s'unir à lui pour le service de Sa Majesté. » Les instructions de ces commissaires des États portaient qu'ils ne devaient demander au Roi rien autre chose que « d'établir son autorité en « Irlande, de régulariser l'armée, de remettre « les lois en vigueur et d'établir les cours de jus-« tice, qui toutes avaient été dissoutes pendant « l'usurpation ; enfin de ne s'occuper que de de-« mandes purement relatives aux affaires pu-« bliques. » En effet, leurs sollicitations n'avaient pas d'autre objet. Mais ensuite lorsqu'ils s'adressaient à leurs amis particuliers ou à ceux qu'ils désiraient s'acquérir, la plupart d'entre eux faisaient valoir beaucoup de titres personnels et présentaient un grand nombre d'expédiens pour donner au Roi les moyens de les récompenser, promettant de s'en servir pour reconnaître libéralement la protection qui leur aurait été accordée. En sorte que toutes les personnes attachées au Roi se trouvèrent chargées de suivre des affaires dont le succès devait faire leur fortune, et s'appliquèrent avec une activité très-importune à les faire réussir auprès du Roi lui-même et de tous ceux à qui on supposait assez de crédit et de pouvoir pour faire ce qu'on désirait ; les commissaires, dans leurs secrètes conférences, avaient soin surtout de se décrier les uns les autres, de révéler réciproquement tout ce qu'ils

avaient fait de mal, et de faire connaître combien ils méritaient peu qu'on leur accordât confiance, ou étaient hors d'état d'accomplir ce qu'ils promettaient. Lord Broghill était le plus distingué par ses talens et celni à qui ses grandes alliances donnaient le plus d'amis qui répondissent pour lui. Il se présentait avec de grandes apparences de générosité et semblait si éloigné de rechercher le moindre avantage pour lui-même et si entièrement dévoué à l'intérêt du Roi et au soin de rétablir le gouvernement de l'Eglise, qu'il parvint très-promptement à obtenir confiance. Comme il avait un libre accès auprès du Roi, il savait si bien mêler les apologies de sa conduite passée et les promesses sur sa conduite future, et renonçait si entièrement, ce qu'il pouvait faire en conscience, à tous les principes religieux et politiques qui rendaient un homme incapable d'être employé, qu'il devint très-agréable à Sa Majesté, qui l'écoutait volontiers parce qu'il montrait toutes choses comme faciles à faire et à arranger. Il promettait si fermement aux gens de la chambre qui désespéraient de leur fortune en Angleterre, de la leur faire faire en Irlande, que leur témoignage ne lui manquait jamais quand il en avait besoin, et qu'ils étaient toujours prêts à le défendre sur tout ce qu'on pouvait dire à son déshonneur ou à son désavantage.

Il était venu d'Irlande plusieurs autres députés

de différentes classes, qui regardaient leurs propres prétentions comme aussi bien fondées que celles des commissaires d'État. Quelques évêques de ce royaume et autres graves théologiens étaient encore en vie, dépouillés de leur dignité et de leurs biens dont le gouvernement usurpateur avait disposé en faveur de ses créatures. Quelques uns d'entre eux avaient partagé l'exil du Roi, d'autres avaient vécu plus misérablement encore dans leur pays ou en Angleterre, à la charité de gens qui, pour la plupart, étaient eux-mêmes à la charité des autres. Ils comptaient avec grande raison être rétablis dans leurs droits et suppliaient Sa Majesté « de s'occuper aussi promp-« tement qu'il serait possible à remettre le gou-« vernement de l'église en Irlande sur le pied où « il avait toujours été, en remplissant les siéges « vacans par la mort des titulaires, afin d'extir-« per tous les schismes et les factions désor-« donnés qui s'étaient produits dans la religion « sur toute la surface de ce royaume. » Toutes ces demandes étaient fort agréables au Roi et conformes à ses royales intentions, et les commissaires des États n'y mettaient aucune opposition; car tous se prétendaient bien intentionnés pour l'ancien gouvernement de l'Église, surtout en raison de l'expérience qu'ils avaient faite des déchiremens occasionnés par ce qui lui avait succédé, et de la confusion qu'entretenait mainte-

nant l'absence de tout gouvernement. Seulement sir John Clotworthy qui, par l'exercice donné à des facultés fort ordinaires durant le temps de la puissance suprême du parlement, avait singulièrement amélioré son intelligence et son habileté dans les négociations, ne dissimulait pas son ancienne animosité contre les évêques, la croix et le surplis, et désirait que tout cela pût être aboli, quoiqu'il sût bien que son opinion n'aurait en cela aucune influence. Ses dispositions à cet égard étaient connues depuis si long-temps qu'on imputait ce qu'il en disait à de la sincérité et à la volonté de ne rien dissimuler, ce que faisaient beaucoup d'autres, aussi ennemis que lui. Et cela ne faisait pas de mauvais effet pour lui parce que, à tous autres égards, il était d'un caractère généreux et jovial et se prêtait à tout ce qui pouvait être utile au service du Roi.

Il vint aussi des commissaires de la part des *aventuriers*, pour réclamer leurs droits. Ces commissaires étaient les plus nombreux de tous, parce qu'il s'y était joint beaucoup d'aldermen et de citoyens des premières classes de la société, ainsi que beaucoup d'honnêtes gentilshommes de campagne, qui tous demandaient qu'on ne les troublât point dans leurs droits, qui avaient été établis par un acte du parlement, ratifié, avant les troubles, par le feu Roi; ou que si l'on croyait juste de leur reprendre, à quelque titre que ce

fût, quelques unes des terres dont ils étaient alors en possession, avant de les en déposséder, on leur concédât en propriété d'autres terres d'une égale valeur. Toutes leurs réclamations paraissaient appuyées sur un acte du parlement, car, lorsque la rébellion avait éclaté en Irlande, durant la session du parlement, comme il y avait des sommes considérables à lever ou déjà levées, pour le payement et le licenciement de deux armées, et pour les arrangemens au moyen desquels on comptait apaiser la rébellion de l'Écosse, où le Roi était alors, il avait été proposé « que la guerre d'Irlande se fît à la charge des « particuliers, afin d'éviter de nouveaux impôts « sur le peuple; et un acte du parlement devait « assigner, sur les terres confisquées aux re- « belles, le paiement de ceux qui auraient avancé « de l'argent pour la guerre. »

La proposition avait été adoptée, et un acte du parlement préparé en conséquence. Cet acte portait « que toutes les terres confisquées dans « les provinces de Leicester, Munster, Con- « naught et Ulster, seraient estimées par acres, « et réglait le nombre d'acres qui seraient assi- « gnés, dans l'une ou l'autre de ces provinces, à « celui qui aurait prêté cent livres, et en pro- « portion, pour des prêts plus considérables. « Toutes les sommes souscrites jusqu'à une cer- « taine époque, passé laquelle on ne recevrait

« plus de souscriptions, devaient se payer moitié « sous un petit nombre de jours, au trésorier « nommé pour les recevoir, et servir aux pré- « paratifs actuels de la guerre; l'autre moi- « tié devait se payer dans les six mois suivans, « sous peine de perdre les avantages attachés au « premier paiement. L'acte portait en outre que, « lorsque Dieu aurait béni les armées anglaises, « ce dont on ne doutait nullement, de telle sorte « que les rebelles fussent presque entièrement « soumis, et n'eussent plus ni armée ni aucune « force visible pour soutenir leur rébellion, on « donnerait, sous le grand sceau d'Angleterre, « commission à des personnes nommées par le « parlement, de s'informer, par les moyens « que leur suggérerait leur prudence, si les re- « belles étaient totalement soumis, et la rébel- « lion terminée; et, sur leur déclaration que « l'œuvre était accomplie et la guerre finie, on « nommerait, de la même manière, d'autres « commissaires, chargés d'examiner et de ju- « ger tous ceux qui se trouveraient coupables de « trahison et de rébellion, et auraient mérité « par là de perdre leurs biens. D'autres com- « missaires seraient ensuite chargés de distribuer « les terres confisquées aux différens prêteurs, « en proportion des sommes par eux avancées. « Il était interdit au Roi de conclure aucune paix

« avec les Irlandais rebelles, de consentir à au-
« cune suspension d'armes avec eux, ou d'accor-
« der aucun pardon à qui que ce fût d'entre
« eux. S'il y manquait, la paix, la suspension
« ou le pardon seraient regardés comme nuls et
« de nul effet. »

Dans les angoisses où le plongeait alors cette multiplicité d'embarras que la rébellion d'Irlande avait attirés sur lui, le Roi avait, en 1641, confirmé cet acte du parlement, le regardant comme le seul moyen de mettre promptement un terme à cette maudite rébellion, dont la répression l'aurait délivré de beaucoup de difficultés; et, d'après les sûretés que présentait un pareil acte, un grand nombre de personnes de tous les rangs et de toutes les opinions avaient souscrit et fourni leur premier paiement, et avaient été désignés sous le titre d'*aventuriers*. On apportait chaque jour de fortes sommes d'argent; on faisait de grands préparatifs, des provisions, des levées d'hommes, destinés pour l'Irlande. Mais le parlement, ayant bientôt après semé la rébellion en Angleterre, employa une grande partie de cet argent apporté par les aventuriers, et beaucoup des troupes levées pour l'Irlande, à faire la guerre au Roi. Comme la chose était bien connue, et que Sa Majesté s'en était plainte, un grand nombre d'honnêtes gens qui avaient sous-

crit et avaient déjà payé la moitié, refusèrent, à l'époque prescrite, de payer la seconde moitié, et s'exposèrent ainsi à perdre le bénéfice de leurs prêts, ce qu'ils aimèrent mieux que de consentir à ce que leur argent fût employé à soutenir, contre le Roi, une rébellion qu'ils abhorraient. Il arriva par là que l'Irlande demeura sans secours et que la rébellion s'y étendit et prospéra pendant quelque temps, sans rencontrer beaucoup d'obstacles. Le temps fixé pour souscrire étant expiré, le parlement le prolongea par des ordonnances émanées de lui seul, et engagea facilement beaucoup de gens de son parti, principalement des officiers et des gens de la cité, à souscrire et à lui apporter leur argent. Ce qui ne contribua pas peu à les y encourager, c'est qu'un grand nombre des premiers prêteurs ayant perdu tout le bénéfice de la souscription, en négligeant de fournir au second paiement, la condition des nouveaux aventuriers en devenait beaucoup plus sûre.

Quand les victoires du parlement eurent totalement abattu le parti du Roi, et que lui-même eut été inhumainement assassiné, ni les troupes qui lui obéissaient en Irlande, ni les Irlandais, qui avaient promis trop tard de se soumettre à lui, ne furent en état de faire une longue résistance. Cromwell marcha contre eux et les dispersa promptement; et comme il permit, à tous ceux qui le désirèrent, de passer au service de

France ou d'Espagne, il ne resta bientôt plus dans ce royaume l'apparence d'une armée qui pût s'opposer à ses conquêtes; après la défaite du Roi à Worcester, il parut aussi paisible possesseur de l'Irlande que de l'Angleterre, aussi exempt d'ennemis dans un de ces royaumes que dans l'autre, et il réduisit, en peu de temps, l'Écosse à la même condition.

Bientôt après, lorsque Cromwell eut été revêtu du titre de Protecteur, on nomma toutes les commissions, et on exécuta toutes les formalités prescrites par l'acte passé en faveur des aventuriers. Non-seulement toute la nation irlandaise, à peu d'exceptions près, fut déclarée coupable de la rébellion, et se trouva ainsi dépouillée de ses biens; mais le marquis d'Ormond, le lord Inchiquin, tous les Anglais catholiques, et tous ceux qui avaient servi le Roi, furent déclarés coupables du même crime, et leurs terres saisies au bénéfice de l'État. On devait un énorme arriéré à l'armée, dont la plus grande partie, puisque la guerre était finie, devait être licenciée. Il ne fallait pas compter pour cela sur aucun argent d'Angleterre; le paiement était donc assigné sur les confiscations des autres royaumes. Toute l'Irlande fut arpentée; on établit le compte des sommes payées par les aventuriers dans le terme prescrit, et de ce qui était dû à l'armée pour sa paie. On assigna aux aventuriers, ainsi qu'aux

officiers et soldats, dans les différentes provinces, un certain nombre d'acres, conformément aux proportions établies par le parlement. Quand un officier de nom se trouvait être en même temps un aventurier, les profits de l'aventure se cumulaient avec la paie. Quelquefois une compagnie ou un régiment tout entier traitait, pour une certaine somme, avec son capitaine ou son colonel, et lui cédait les terres auxquelles ils avaient droit; et ceux-ci étaient mis en possession, sans aucun égard aux titres légaux établis par les arrangemens antérieurs, à aucun droit d'héritage, à aucune reprise des femmes et des enfans, excepté dans un très-petit nombre de cas, et lorsqu'une femme, qui avait apporté de grands biens à son mari, ne pouvait être accusée d'aucun crime; alors on leur assignait quelques portions dans le partage, plutôt d'après la convenance des juges que d'après la justice et le droit des réclamans.

Afin que chacun pût, avec plus de sûreté, jouir de ce qui lui était assigné, on avait trouvé le moyen d'obtenir le consentement de beaucoup d'Irlandais à leur propre ruine. On avait eu le projet d'extirper la nation toute entière; mais ce projet, fort difficile à accomplir, avait en soi quelque chose d'horrible qui fit impression sur ces coeurs de rocher. Des milliers avaient péri par la peste qui se répandit avec fureur sur toute la surface

du royaume, des milliers par le feu, l'épée, la famine, des milliers enfin avaient été transportés dans les pays étrangers. Il restait cependant encore un peuple nombreux dont on ne savait que faire; et quoiqu'on les eût tous déclarés sujets à la confiscation, et qu'ainsi ils n'eussent aucun droit à quoi que ce fût au monde, il fallait pourtant bien qu'ils habitassent quelque part. On trouva donc un expédient qu'on appela *l'acte de grâce*. Il y avait une vaste étendue de terre comprenant la moitié de la province de Connaught, séparée du reste par une longue et large rivière, et que la peste et un grand nombre de massacres avaient laissée presque entièrement déserte. Ce fut dans cet espace de terrain qu'on ordonna, sous peine de mort, à tous les Irlandais de se retirer à un jour fixé. Tous ceux que, passé ce jour, on trouverait dans une autre partie du royaume, hommes, femmes ou enfans, pourraient être tués par quiconque les verrait ou les rencontrerait. Les terres de ce district, le plus stérile du royaume, furent, par la grâce et la miséricorde des vainqueurs, partagées aux Irlandais qu'on y renferma, dans des proportions telles qu'avec beaucoup de travail, elles pussent suffire au soutien de leur existence. Ils assignèrent, dans ce district, de plus larges parts de terrain à ceux à qui ils en avaient pris davantage dans les autres, de manière qu'il arriva

à quelques uns, surtout quand ils se trouvèrent possesseurs d'une maison, d'avoir suffisamment de quoi vivre, bien que ce qu'on leur rendait ne s'élevât pas au cinquième de ce qu'on leur avait pris dans des pays infiniment meilleurs; et de peur qu'ils ne vinssent à se trop enorgueillir de cette clémente libéralité, on y mit pour condition qu'en considération des terres qui leur étaient accordées, ils renonceraient formellement à tous leurs droits et titres sur celles qu'on leur prenait, et qu'ainsi ils s'interdiraient à jamais, à eux ou à leurs héritiers, la faculté de réclamer leur ancien héritage. Que pouvaient-ils faire? on ne leur permettait pas de sortir du district pour chercher ailleurs des ressources, et, sans les terres qu'on leur assignait, il fallait qu'ils mourussent de faim, ce qui arrivait chaque jour à beaucoup d'entre eux. Dans cette déplorable condition, et sous le poids de la consternation où on les avait réduits, ils se trouvèrent obligés d'accepter ou de subir les plus dures conditions que voulut imposer le vainqueur. Ils signèrent donc tous les actes de transport qu'on leur présenta afin d'être mis en possession de terres qui ne leur appartenaient pas.

Par ce moyen fut terminée la plantation du Connaught, comme on l'appelait, et toute la nation irlandaise fut enfermée dans ce district; le reste de l'Irlande fut laissé aux Anglais. On

n'y laissa aucun catholique romain; quelques portions seulement en demeurèrent à d'anciens et légitimes propriétaires protestans qui, par conséquent, n'avaient jamais offensé les nouveaux maîtres, ou les avaient servis, ou avaient trouvé moyen de traiter à part et de composer pour se racheter; quelques autres furent données aux aventuriers et aux soldats. Cromwell s'en réserva une bonne et grande partie, comme, par exemple, la province de Tipperary, sous le nom de domaine de l'État, et dans laquelle aucun aventurier ni soldat ne pouvait prétendre à se faire assigner son lot. Il n'est pas douteux que l'État et son domaine ne dussent servir à l'agrandissement de sa famille. On ne saurait imaginer avec combien peu de peine et quelle régularité paisible ce grand royaume tout entier fut enlevé à ses légitimes propriétaires et partagé entre des hommes qui n'y avaient d'autres droits que la force de s'en emparer. Aucun n'y obtint des parts si grandes que ceux qui avaient concouru au meurtre du Roi et qu'on devait croire peu disposés à se dessaisir en faveur de son successeur. Lorsque ceux qui avaient fourni des armes, des munitions, ou d'autres marchandises, perdaient l'espoir de voir acquitter leurs créances, ils donnaient ces sommes comme prêtées sur l'aventure et on les payait comme aventuriers. L'Irlande était le grand capital sur le-

quel s'acquittaient toutes les dettes, se récompensaient tous les services, s'exerçaient tous les actes de libéralité; et ce qu'il y a de plus étonnant, tout cela s'était établi en un peu plus de deux ans, à un tel point de perfection qu'on voyait sur les nouvelles propriétés un grand nombre de nouveaux bâtimens élevés pour l'agrément autant que pour l'utilité. Les plantations d'arbres se poursuivaient avec régularité et avec ordre; les clôtures s'élevaient; on achetait et on vendait les biens à des prix très-convenables. Ils entraient dans les stipulations matrimoniales et se transmettaient par tous les genres de transport et d'arrangemens usités dans les pays qui jouissent de la paix intérieure et où il ne peut y avoir le moindre doute sur la validité des titres. Cependant au milieu de tout ce repos il y avait peu de gens satisfaits ou tranquilles.

Ces députés des aventuriers et de ceux qui prenaient ce nom ne venaient pas seulement demander au Roi son consentement et son approbation sur ce qui avait été fait et qu'ils ne croyaient pas qu'il pût avec justice leur refuser, parce que tout avait été fait sous la garantie d'un acte légal du parlement. Ils venaient encore se plaindre du peu de justice observée dans les distributions, disant que l'un avait reçu beaucoup moins qu'il ne lui était dû et l'autre beaucoup plus; qu'il avait été donné à l'un

une quantité de marais et de mauvaises terres comme terres propres à la culture, tandis qu'un autre avait reçu, comme marais et mauvaises terres, des terres qui pouvaient se cultiver. Tous en général demandaient une révision et que justice fût faite à tout le monde; chacun espérant qu'on ajouterait quelque chose à ce qu'il possédait déjà et aucun n'imaginant qu'on pût lui rien ôter pour le rendre aux légitimes propriétaires.

Cette agitation éleva une nouvelle classe d'aventuriers qui se croyaient au moins aussi bon droit que tous les autres. C'étaient ceux qui, d'après le premier acte du parlement, avaient souscrit pour une forte somme et en avaient payé la première moitié; mais qui, la rébellion survenue, comme ils avaient vu que l'argent déjà fourni était notoirement et évidemment employé autrement que l'acte ne le portait et contre le Roi lui-même, s'étaient abstenus, par conscience, de payer la seconde moitié, de peur qu'elle ne fût employée de même, et avaient ainsi, d'après la rigueur de la loi, perdu l'avantage de leur premier paiement. Ils réclamaient par eux-mêmes, ou par leurs héritiers ou exécuteurs testamentaires, et représentaient qu'ils avaient souffert cette perte comme beaucoup d'autres sans en avoir jamais demandé aucun dédommagement; « mais que mainte-« nant qu'il avait plu à Dieu de rétablir le Roi et « qu'un grand nombre de gens qui n'avaient pas

« si bien mérité qu'eux demandaient l'appui du « Roi, se fondant sur l'équité d'un acte du par« lement duquel, d'après la lettre de la loi, ils « ne pouvaient, pour leur compte, tirer aucun « avantage, ils osaient penser que l'équité de la « loi les dédommagerait de l'argent qu'ils avaient « véritablement payé, et qu'ils ne seraient pas ex« posés à le perdre pour n'avoir point acquitté « cette autre moitié qu'ils s'étaient refusés à « payer par conscience et par attachement pour « Sa Majesté. » Il n'est aucun doute que le Roi ne fût très-disposé à satisfaire cette classe d'aventuriers aussitôt que la chose serait en son pouvoir. Mais il est temps de revenir aux commissaires et députés des autres portions de ce malheureux royaume.

Il y avait des commissaires de l'armée alors sur pied en Irlande, pour l'arriéré qui lui était dû et qui se montait à plus d'une année. La plupart de ceux qui avaient été payés en terres, de ce qui leur était dû lors de la distribution, avaient été licenciés, tant officiers que soldats, afin, disait-on, qu'ils pussent vaquer à leurs plantations et aux soins de leurs propriétés, mais, au fait, parce qu'ils étaient pour la plupart de la faction presbytérienne et que Cromwell, en conséquence, les soupçonnait de n'être pas bien disposés en sa faveur. L'armée actuellement sur pied et à laquelle on devait de si forts arrérages, consistait

pour la plus grande partie en indépendans, anabaptistes et niveleurs qui avaient été en relation avec le général Monk et avaient agi d'après ses instructions lorsqu'il marcha d'Ecosse contre Lambert; il avait donc conseillé au Roi de déclarer qu'il paierait tout l'arriéré dû à l'armée d'Irlande, et ratifierait tous les arrangemens conclus dans ce pays pour le paiement des aventuriers, des officiers et des soldats. Sa Majesté l'avait en conséquence promis par sa déclaration de Bréda, et si l'on fait attention à l'esprit et aux dispositions de cette armée alors en activité en Irlande, aux corps nombreux de presbytériens licenciés qui étaient établis sur leurs habitations, à celui que composaient les aventuriers, tous presbytériens ou anabaptistes; si l'on se rappelle en même temps les dispositions générales de l'armée d'Angleterre, abstraction faite de sa soumission pour le général Monk, et des bons sentimens d'un petit nombre d'officiers supérieurs, on ne s'étonnera pas que le Roi s'efforçât alors de plaire à tous, s'il était possible, plutôt que de s'exposer, en faisant connaître trop tôt sa résolution, quelque juste qu'elle pût être, à jeter aucun de ces partis dans le désespoir, d'autant qu'il n'en était pas alors de si petit qui ne fût en état de faire beaucoup de mal.

Le paiement que les officiers et les soldats avaient reçu en terres, et les demandes de l'ar-

mée actuelle avaient donné naissance à une autre députation de commissaires chargés des intérêts des officiers réformés qui, sous le commandement du marquis d'Ormond, avaient servi le Roi avec courage et fidélité depuis le commencement de la rébellion, et qui depuis avaient cherché un asile au-delà des mers, où quelques uns avaient continué à servir Sa Majesté ou bien avaient patiemment subi dans le royaume l'insolence de leurs oppresseurs. Comme ils avaient toujours combattu contre les Irlandais, lorsqu'ils avaient mis bas les armes dont ils ne pouvaient plus faire usage, il avait été convenu qu'ils auraient la permission d'habiter leurs maisons ou celles qu'ils pourraient acquérir dans le royaume. Ils regardaient comme une chose tout-à-fait étrange « que ceux qui avaient constamment combattu contre le père du Roi et « contre lui reçussent, par les soins, les libéralités et les ordres de Sa Majesté, une paye « et une récompense, et qu'eux, qui avaient « constamment combattu pour eux, se trouvassent, lorsque Sa Majesté était rentrée en possession de ce qui lui appartenait, abandonnés « au besoin et à la misère. » Ils croyaient leur demande d'autant plus raisonnable, ou au moins d'autant plus aisée à accorder, qu'ils proposaient un expédient pour en faciliter l'exécution. Il y avait un ancien ordre ou ordonnance, ayant force

de loi et portant que toutes les maisons confisquées dans l'enceinte des cités ou villes ayant une charte de corporation, seraient réservées pour être mises spécialement à la disposition du gouvernement et employées comme il l'ordonnerait, afin qu'il fût apporté tout le soin possible pour veiller à la manière dont seraient habités ces lieux importans (1). On n'avait donc point assigné ces maisons, indifféremment avec le reste, aux aventuriers, officiers et soldats, on ne devait pas les leur assigner, et ainsi elles demeuraient encore à la disposition du gouvernement. Ces officiers royalistes réformés demandaient qu'elles leur fussent données proportionnellement à ce qu'on jugerait leur être dû, d'après leurs diverses conditions et grades. Cette pétition, qui paraissait juste en elle-même, obtint pleinement l'approbation et le consentement des commissaires du gouvernement, prêts à saisir toutes les occasions de se mettre bien avec ceux qu'ils avaient opprimés aussi long-temps qu'ils avaient pu, et de se donner une réputation d'attachement au parti du Roi.

Enfin des commissaires ou plutôt le corps entier des catholiques irlandais, moins modestes

(1) A cause des droits électoraux que confère la bourgeoisie dans ces sortes de villes.

(*Note de l'Editeur.*)

qu'il ne convenait à leur situation, demandaient à être remis en possession de toutes les terres qui leur avaient été prises, soutenant « qu'ils étaient « au moins aussi innocens que tous ceux à qui « elles avaient été données. Ils alléguaient leur « prompte soumission au Roi et la paix qu'ils « avaient faite d'abord avec le marquis d'Ormond « et par laquelle il leur avait été accordé un acte « d'amnistie pour toutes les offenses commises, « excepté celles auxquelles ils n'avaient point pris « part. Ils alléguaient ensuite la paix conclue « avec le marquis d'Ormond lors du premier re- « tour du Roi actuel et par laquelle on avait re- « nouvelé pour eux l'acte d'amnistie, et soute- « naient, avec beaucoup de confiance et très-peu « d'habileté, qu'on devait observer à leur égard « et accomplir en leur faveur toutes les promesses « contenues dans ce traité, puisqu'ils n'avaient « rien fait en contravention à ces articles, ni qui « leur eût fait mériter d'en perdre les avantages, « mais qu'ils avaient été vaincus et défaits comme « toutes les autres troupes de Sa Majesté. Ils fai- « saient valoir leurs services dans le parti du « Roi sur le continent, où ils avaient toujours « été prêts à obéir à ses ordres, demeurant en « France et en Espagne, ou les quittant selon « qu'il plaisait à Sa Majesté, et ayant été, pen- « dant les deux dernières années, reçus et en- « régimentés comme ses véritables troupes, et

« actuellement à son service sous les ordres du « duc d'York. Ils insistaient sur l'intolérable « tyrannie qui les avait accablés depuis vingt « ans, les massacres et la servitude qu'ils avaient « endurés, le ravage et la désolation de leur « pays, les sanguinaires cruautés, les exécutions « qu'on leur avait fait subir, et telles qu'on n'a- « vait jamais vu parmi les chrétiens rien de pa- « reil, ni qui pût leur être comparé. Ils représen- « taient que leur nation presque entière avait « été réduite aux dernières misères, et que leurs « souffrances en tant de genre avaient été telles « qu'ils espéraient qu'elles avaient assouvi la « haine de leurs plus implacables ennemis. Ils « demandaient donc humblement à Sa Majesté « que dans la joie générale occasionnée par son « heureuse restauration, et dont personne ne pou- « vait se réjouir plus qu'eux, lorsque, dans les « deux autres royaumes, tous les sujets de Sa Ma- « jesté, dont un grand nombre n'étaient pas plus « innocens qu'eux-mêmes, avaient *leur bouche* « *remplie de rire* et obtenaient tous les désirs de « leur cœur, les pauvres Irlandais ne fussent pas « seuls condamnés pour jamais aux larmes et à « la misère par un acte immédiatement émané « de Sa Majesté. » Parmi ceux-ci se présentaient avec la même confiance ceux qui avaient été transportés dans le Connaught. Ils rapportaient les circonstances de la persécution qu'ils avaient

subie, et remontraient « combien il leur aurait « été impossible de refuser de se soumettre à des « hommes auxquels ils n'avaient aucun moyen de « résister, et combien par conséquent il serait « contraire à toute justice de leur opposer les con- « sentemens qu'ils avaient donnés, ces renoncia- « tions et concessions qu'ils ne pouvaient refuser « en ce moment sans être certains, eux, leurs « femmes et leurs enfans, de périr dans les vingt- « quatre heures. » C'étaient là de grands motifs de compassion qui disposaient le cœur de Sa Majesté à désirer qu'on pût imaginer des expédiens qui, d'accord avec la justice et une politique indispensable, pussent, sinon les rendre tout-à-fait heureux, du moins les préserver de la misère jusqu'à ce qu'on trouvât l'occasion de les remettre en meilleure condition, selon leur rang et leur mérite.

Ces différentes adresses avaient été présentées à la fois à Sa Majesté avant qu'elle fût rentrée en Angleterre, et chaque parti avait quelques amis qui remplissaient les oreilles du Roi d'argumens spécieux en faveur de ceux pour lesquels ils parlaient, et d'amères invectives contre tout le reste. La tête lui tournait pour ainsi dire de ne savoir par où commencer, ni quelle méthode adopter pour entrer dans l'examen de toutes ces prétentions, afin de pouvoir s'en former une idée qui le mît en état d'apporter quelque remède au

mal, et de l'empêcher du moins de croître et d'empirer jusqu'à ce qu'on pût trouver quelque moyen de le guérir. Il ne se souciait nullement que le parlement intervînt et se mêlât de cette affaire, ce qui n'aurait été agréable à aucun des partis; et par bonheur le parlement lui-même, surchargé d'affaires qu'il croyait beaucoup plus de sa compétence, ne songeait point à prendre connaissance de l'affaire d'Irlande qu'il savait dépendre spécialement des ordres et de la volonté du Roi. Toutes ces adresses étaient d'une nature si contradictoire, si opposées les unes aux autres, si impossibles à concilier, qu'en supposant qu'on puisse évaluer au juste le prix d'un royaume, l'Irlande eût-elle été vendue tout ce qu'elle valait, et eût-on trouvé un acquéreur en état de payer la somme, elle n'aurait pas suffi à satisfaire à la moitié de leurs demandes, et cependant le Roi n'était pas en situation de refuser positivement à aucun parti ce qu'il désirait.

Les commissaires des Etats, eu égard à leur rang, leurs talens et leur influence, ainsi qu'à la mission et à l'autorité dont ils étaient revêtus, paraissaient être ceux avec lesquels on pouvait le plus convenablement traiter, et dont il était le plus probable qu'on obtiendrait de ne pas insister sur des choses trop profondément déraisonnables. Ils avaient tous de justes sujets de crainte si le Roi voulait se montrer sévère, et le reste

se serait généralement accordé à désirer qu'il prît d'eux une vengeance complète; cependant ceux qui avaient le plus de sujets de craindre se croyaient en état de porter leurs espérances plus haut que personne, appuyés sur un pouvoir dont ils étaient les délégués, et qui avait encore assez d'influence pour faire et du bien et du mal; ils se croyaient d'ailleurs garantis par la déclaration de Bréda et l'offre d'amnistie qu'elle contenait, et dans laquelle ils se trouvaient compris. Ils désiraient tous se faire quelque mérite auprès du Roi, et, comme ils ne s'aimaient pas l'un l'autre, ils n'en étaient que plus disposés à faire tout ce qui pouvait être agréable à Sa Majesté. Mais ils se réunissaient malheureusement et s'accordaient dans un sentiment extrême : c'était leur haine implacable contre les Irlandais. Ils étaient donc unanimes à désirer que ceux-ci ne gagnassent rien au retour du Roi, et fussent contenus avec la même rigueur et mis hors d'état de faire aucun mal, comme ils l'avaient été jusqu'alors. Ils n'étaient pas sans motifs à alléguer en faveur de cette opinion, si l'on considère la conduite barbare des Irlandais au commencement de la rébellion, et qu'il n'était pas possible de nier, et la servitude encore plus barbare à laquelle ils avaient été forcés de se soumettre; et qu'ils ne pouvaient oublier. Et bien que le mot d'extermination fût trop

odieux pour le faire entendre aux oreilles d'un prince chrétien, ce qu'ils proposaient et espéraient faire accepter était presque la même chose en d'autres termes. Le Roi regardait de son côté ce malheureux peuple comme aussi digne de sa faveur que la plupart des autres partis, et croyait son honneur, sa justice et sa politique intéressés à le soutenir en tout ce que ne lui interdisaient pas les lois et les contrats, ou du moins autant qu'il lui serait possible. Et cependant à peine pourrait-on croire combien, parmi des hommes fort raisonnables sur tout autre point et éloignés par caractère de toute cruauté, il y en avait peu qui entrassent dans les sentimens du Roi. La plupart supposaient qu'ils provenaient, chez lui et plus encore chez son frère, d'un tout autre motif que de ceux qu'il exprimait, tandis que d'autres, qui se prétendaient seulement guidés par la compassion et la charité chrétienne, se montraient encore plus cruels envers les Irlandais, et augmentaient leurs misères en leur extorquant, pour prix de leur protection et de leur intercession, des promesses qu'ils ne pouvaient accomplir sans se réduire à une condition aussi déplorable que celle où on les avait trouvés.

Dans ces embarras et cette perplexité, le Roi jugea nécessaire de commencer par remettre son autorité en Irlande entre les mains d'un homme qui pût s'y rendre en diligence et y éta-

blir un conseil, des cours de justice et des officiers civils capables de contribuer à rétablir l'ordre dans toutes les autres parties de l'administration. Dans ce dessein, il choisit plusieurs hommes de robe connus du marquis d'Ormond, ou qui du moins lui avaient été recommandés. Mais il en choisit encore plus d'après la nomination de Daniel O Neil, attaché à sa chambre, qui porta un de ses amis, un Irlandais, aux fonctions de procureur général, emploi, dans cette conjoncture, très-important au rétablissement de l'ordre, et plaça de même parmi les juges beaucoup de ses compatriotes. Toute cette liste fut faite et adoptée sans en avoir parlé, le moins du monde, au chancelier, qu'on aurait pu croire en situation d'obtenir facilement des informations sur les hommes de cette classe. Mais le Roi délibéra long-temps sur le choix de celui qu'il devait revêtir, en Irlande, de l'autorité suprême, et la chose fut extrêmement difficile à déterminer. Le général était toujours lord-lieutenant d'Irlande et n'avait nulle intention de renoncer à ce poste, d'autant plus qu'il possédait une propriété considérable dans ce pays. Comme il y avait été quelque temps général de l'armée, de ce qu'il avait reçu des arrérages de sa paye, des bienfaits de Cromwell et de quelques achats qu'il avait faits aux soldats, il s'était composé un bien d'au moins quatre mille livres de revenu, et jugeait que le titre de gou-

verneur-suprême d'Irlande lui donnerait beaucoup de moyens de le conserver. Cependant il désirait qu'on crût, dans la cité et dans l'armée, qu'il ne gardait son commandement que pour l'avantage des aventuriers et pour veiller à ce que les soldats obtinssent justice à l'égard de leur arriéré. Quels que fussent ses motifs, comme le profit était toujours avec lui la meilleure raison possible, il fallait nécessairement que celui qu'on enverrait en Irlande lui demeurât subordonné, bien qu'il reçût sa commission du Roi, et dût, en l'absence du lieutenant, être revêtu de tout le pouvoir. Cela ne pouvait convenir à aucun homme de haut rang; il y avait un petit nombre de gens propres à ces fonctions, mais qui ne voulaient pas s'en charger, et beaucoup très-disposés à s'en charger, mais qui n'y étaient pas propres.

Après avoir examiné les qualités de chacun, le Roi pencha pour le lord Roberts, homme de talens peu communs, versé dans la connaissance des lois, et dont l'intégrité était regardée comme incapable de se laisser corrompre par l'argent; mais c'était un homme chagrin et maussade, d'un orgueil intolérable, difficile à vivre par des bizarreries aussi fâcheuses que des vices légers, et qu'on découvrit ensuite mieux qu'on ne les aperçut alors. Il avait été, au commencement de la rébellion, influent dans les conseils du parlement, et officier en chef dans ses armées; il ne s'y était

pas montré sans courage; mais après la défaite de l'armée du comte d'Essex dans le pays de Cornouailles, qui fut imputée à son entêtement et à son attachement exclusif aux intérêts de son comté, il se brouilla avec le comte; et depuis cette époque non-seulement il quitta son emploi dans l'armée, mais se retira des conseils, et passa la plus grande partie de sa vie à la campagne, critiquant toutes les mesures de son ancien parti, et fréquentant particulièrement ceux qui étaient le plus connus pour être attachés au Roi, et qui tous affirmaient qu'il saisirait avec joie la première occasion de servir Sa Majesté. Dans la vérité, la perversité de la première rébellion avait été tellement surpassée par ceux qui avaient suivi, que tout ce qui s'était fait dans ces premiers momens paraissait effacé, et que tous ceux qui n'y avaient participé qu'avec le comte d'Essex, se regardaient comme innocens, et justifiaient de leur fidélité en chargeant la mémoire de Cromwell de tous les reproches imaginables. La plus grande objection qu'eût le Roi contre lord Roberts, qui déjà, à la recommandation et sur les instances du général, avait été admis dans le conseil privé, c'est qu'on le regardait généralement comme presbytérien, ce qui, pour beaucoup de raisons, le rendait peu propre à cette charge; sans compter qu'on devait croire qu'il n'accomplirait pas de bon cœur les intentions du Roi dans ce qu'il

avait résolu de faire pour rétablir et faire prospérer le gouvernement de l'Eglise autant qu'il lui serait possible. Cependant le lord Roberts ne professait point la haine de l'épiscopat.

Avant de déclarer publiquement ses intentions, le Roi envoya au lord Roberts le lord trésorier et le chancelier, avec qui il était fort lié, pour en causer franchement avec lui, et lui faire connaître l'estime que Sa Majesté faisait de lui, et des moyens qu'il avait de la servir. Ils étaient chargés de lui faire connaître « que le gouver-« nement de l'Irlande demandait un homme très-« ferme et très-prudent; que le général n'avait « pas intention de se rendre dans ce royaume, « et cependant voulait en demeurer lieutenant, « et que Sa Majesté ne savait comment lui ôter « cet emploi, et ne croyait pas même qu'il fût « à propos de le faire; qu'il était donc nécessaire « que les fonctions en fussent remplies par un « député; que le Roi l'y jugeait plus propre que « personne, sauf une seule objection dont il leur « avait permis de lui faire part en particulier, « n'y ayant avec eux que le marquis d'Ormond « qui fût instruit du dessein de Sa Majesté. Il « devait donc conclure, d'après la manière dont « le Roi lui faisait communiquer cette objection, « qu'il désirait qu'elle fût écartée. Ils lui dirent « alors qu'il avait la réputation d'un presbytérien, « mais que Sa Majesté l'en croirait sur sa parole.

Il répondit, sans aucune espèce de compliment, ce qui n'était pas son fort, et sans même exprimer la moindre reconnaissance pour la faveur que lui témoignait le Roi par cette question, « qu'aucun presbytérien ne le regardait « comme presbytérien, ou ne pensait qu'il aimât « son parti ; qu'il les connaissait trop bien pour « les aimer, et qu'on n'avait d'autres raisons de « le soupçonner de presbytérianisme, que celles « qui devaient le faire regarder par tout le « monde comme un bon protestant; savoir, sa « ponctualité à se rendre les dimanches à l'église, « après midi aussi bien qu'avant, et à s'interdire ce jour-là tous les exercices et toutes les « récréations auxquels il avait coutume de se « livrer tout le reste de la semaine. Il les pria « d'assurer le Roi qu'il était si loin d'être presbytérien qu'il regardait l'épiscopat comme le « meilleur gouvernement auquel l'église pût être « soumise. »

Ils lui demandèrent « s'il consentirait à accep- « ter les fonctions de député d'Irlande, dans le « cas où le Roi jugerait à propos de les lui con- « férer. » Alors il se permit de laisser échapper un remerciement sur la bonté qu'avait le Roi, « de le juger digne d'un si grand honneur; » mais il ne put cacher son dédain pour la personne du général, et combien il lui déplaisait d'avoir à recevoir ses ordres ou d'être chargé d'un emploi

sous lui. Ils lui dirent qu'il serait nécessaire de demeurer en bons termes avec lui, soit pendant le temps qu'ils auraient à passer ensemble en Angleterre, soit quand il serait en Irlande; mais que ce serait là la seule chose à laquelle il serait tenu à l'égard du général, car il recevrait sa commission immédiatement du Roi, et elle contiendrait des pouvoirs aussi amples que ceux que renfermait la commission du lieutenant; qu'il ne serait pas le député du lieutenant, mais celui du Roi; que seulement sa commission cesserait quand le lieutenant serait sur les lieux, ce qui ne devait probablement jamais arriver. En tout, bien qu'il parût que cette supériorité lui fût désagréable, il dit qu'il s'en rapportait entièrement à la manière dont le Roi jugerait à propos de disposer de lui pour son service, et qu'il se conduirait envers lui avec toute la fidélité possible.

Le Roi, sur cette réponse, déclara bientôt après, dans son conseil, qu'il avait choisi le lord Roberts pour député d'Irlande, et lui ordonna de partir le plus tôt qu'il lui serait possible, pour ce pays, où les officiers désignés pour les emplois civils du royaume seraient prêts à l'accompagner. Le Roi lui dit en même temps, « qu'il lui renver-« rait les commissaires et tous ceux qui sollici-« taient quelque chose ayant rapport à l'Irlande, « afin que, bien instruit de la nature et de la « justice des prétentions de chacun, ainsi que de

« l'état général du royaume, il fût plus à portée « de conseiller Sa Majesté sur toute cette affaire, « et d'indiquer, pour commencer à en démêler « les différentes parties, une méthode qui pût « mettre Sa Majesté à même de donner, avec « moins d'embarras, sa décision sur les détails « qui devaient plus spécialement dépendre d'elle, « et se conduire par ses ordres. » Ainsi le Roi se mit un peu à l'aise en renvoyant le gros de l'affaire au lord député, dans les mains duquel nous la laisserons pour le présent, afin de jeter un coup d'œil sur d'autres objets concernant plus immédiatement l'Angleterre. Nous serons cependant bientôt rappelés à l'Irlande, qui goûta peu de repos dans les mains auxquelles on l'avait remise.

Le parlement employait la plus grande partie de son temps à l'acte d'amnistie. Les animosités et les haines particulières éclataient à un haut degré dans cette discussion. L'un discutait pour la vie de tel homme, qui se trouvait au nombre des plus odieux coupables, mais à qui, dans le temps de son pouvoir, il avait eu des obligations. Un autre s'efforçait, avec autant de violence et d'emportement, à en faire condamner tel autre qui ne se distinguait du reste par aucun crime insigne, mais qui l'avait désobligé, ou avait refusé de l'obliger, lorsque cela était en son pouvoir. Le Roi n'avait positivement excepté per-

sonne du pardon, parce qu'il voulait s'en rapporter entièrement au parlement; mais il avait assez clairement exprimé l'opinion qu'on ne devait laisser vivre aucun de ceux qui avaient siégé comme juges de son père, et l'avaient condamné à mort. Les coupables eux-mêmes doutaient si peu de la chose, qu'ils avaient saisi tous les moyens qu'ils avaient pu trouver pour s'échapper et passer sur le continent. Plusieurs d'entre eux avaient réussi, d'autres demeuraient cachés, attendant l'occasion; quelques uns avaient été pris tâchant de s'enfuir, et avaient été mis en prison.

Le parlement publia une proclamation portant que tous ceux qui ne se présenteraient pas à un jour fixé seraient jugés comme coupables et atteints de haute trahison. Plusieurs consentirent à cette proclamation, n'y voyant pas autre chose qu'une des formes ordinaires de la loi pour ramener les gens sous la main de la justice; mais elle ne fut pas plutôt publiée, que tous ceux qui s'étaient cachés, dans l'intention de s'embarquer, vinrent se rendre à l'orateur de la chambre des communes, qui les envoya à la Tour. La chambre se crut engagée à sauver la vie de ceux qui s'étaient remis en son pouvoir dans cette espérance. La chambre des pairs insista, dans plusieurs conférences, sur ce que la proclamation ne devait pas être interprétée de cette manière; mais que, de même qu'elle condamnait tous ceux

qui, par leur fuite, s'étaient soustraits à la justice du royaume, elle admettait tous ceux qui se présenteraient, à soutenir leur innocence, et leur promettait sûreté s'ils pouvaient parvenir à la prouver. Mais les coupables, et la chambre des communes avec eux, sentirent qu'on devait nécessairement comprendre que la condition de ceux qui s'étaient rendus serait meilleure que celle des hommes qui avaient fui sur le continent, ce qui ne serait pas si on leur faisait leur procès, car être jugés et condamnés était une même chose, puisque le crime de tous était notoire et manifeste. Cette manière de raisonner persuada beaucoup de gens remplis d'ailleurs d'aversion pour la personne de ceux auxquels il se rapportait. Enfin la chambre des pairs, après de longs débats, fut obligée de consentir à ce que tous ceux qui avaient fui, et ceux qui ne s'étaient pas rendus, fussent accusés et jugés conformément à la loi, ainsi que ceux qui étaient pris ou pourraient l'être, et que leurs biens fussent confisqués au profit du Roi; mais que, quant à ceux qui s'étaient rendus, comme on le disait, sur la foi du parlement, ils restassent simplement pour leur vie dans telle prison qu'il plairait à Sa Majesté de leur assigner, et qu'aucun d'eux ne pût être mis à mort sans le consentement du parlement.

Mais comme, par ce moyen, il ne demeura en vie qu'un trop grand nombre de ces hommes dé-

testables, que quelques autres, aussi mauvais qu'eux, avaient été sauvés par les sollicitations de leurs amis, et sous le prétexte de quelques services, et que le consentement du Roi, trop facilement obtenu, les avait préservés même de l'accusation, pour expier en quelque sorte cette malheureuse indulgence, on résolut d'excepter du pardon, quant à leurs biens, une foule de ceux contre lesquels on était le plus irrité, et d'imposer aux autres de grosses amendes, tandis que, par le crédit de ceux de leurs amis qui se trouvaient présens à la discussion, d'autres, beaucoup plus coupables, ou du moins tout autant, évitèrent d'être placés dans l'une ou l'autre classe, et se virent compris dans l'amnistie. Cette contradiction et cet esprit de faction mirent la chambre dans des dispositions qui troublèrent ensuite toutes ses autres mesures. Des hommes, assez disposés à approuver les choses qu'on proposait, y mettaient opposition, purement pour traverser d'autres hommes qui n'avaient pas voulu s'entendre avec eux pour refuser ou accorder le pardon à telle ou telle personne. Ces dissensions divisèrent la chambre en partis très-animés les uns contre les autres; et, sans aucun doute, le crédit et l'autorité du Roi, dans la chambre des communes, étaient assez grands à cette époque, pour lui donner les moyens de tirer une pleine vengeance de beaucoup de ceux par qui il avait

raison de se croire offensé, en les faisant exclure du pardon, ou en les faisant condamner à souffrir dans leur fortune, et il ne manqua pas de gens qui employèrent tout ce qu'ils avaient de crédit à exciter le Roi à cette espèce de représailles et de vengeance.

On a fort prétendu, alors et depuis, que c'était au chancelier qu'il fallait s'en prendre, s'il n'y avait pas eu plus de gens exceptés de l'acte d'amnistie, et qu'il avait travaillé à le hâter et à empêcher quelques exclusions extraordinaires. Il ne s'est occupé, ni alors, ni depuis, à repousser ce reproche; mais, bien qu'il jouît alors de l'estime générale, son autorité ni son crédit n'auraient rien pu gagner sur ce point. Bien peu de gens étaient alors exempts de quelques tentations de colère et de ressentiment, et personne n'en pouvait ressentir plus que lui, après les injures et les affronts qu'il avait soufferts de la part de beaucoup de ces hommes encore vivans. Mais il parut évident au Roi lui-même, et à tous les gens sans passion, que, bien que tout le monde eût intérêt à ce que l'acte d'amnistie ne fût pas retardé plus long-temps, personne n'en avait autant que lui, car les désordres et les mécontentemens qui naissaient de cette discussion empêchaient qu'on s'occupât d'aucune autre affaire. Il n'y avait pas moyen de licencier l'armée jusqu'à ce que l'acte d'amnistie fût d'abord passé, et on ne

pouvait commencer à payer la flotte jusqu'à ce qu'on fût prêt à payer les arrérages de l'armée. C'était le *rémora* qui arrêtait tout, et il ne manquait pas de gens pour répandre des méfiances dans l'esprit des soldats ou des habitans de la cité, et leur persuader que le Roi n'avait pas l'intention de consentir jamais à l'acte d'amnistie, qu'on regardait comme la seule garantie générale qu'on pût avoir de la paix de la nation; et, jusqu'à ce qu'il fût passé, personne ne pouvait se dire chez soi, le Roi lui-même ne pouvait se croire dans une situation assurée.

Aussi personne n'était plus impatient que le chancelier d'écarter tous les obstacles qui pouvaient se rencontrer dans cette affaire, et n'y apportait plus d'instances, soit dans le conseil, soit dans le parlement. Il rappela au Roi combien il s'était opposé à quelques clauses de la déclaration et des lettres de Bréda, qu'on y inséra cependant pour se conformer aux avis du général. Il avait dit alors, en présence de ceux avec qui l'on délibérait sur cette affaire, que son tour viendrait d'insister sur l'accomplissement des concessions qu'il n'était pas d'avis de faire, tandis que beaucoup de ceux qui à présent donnaient des conseils plus larges, s'opposeraient ensuite à ce qu'on tînt parole. Sa Majesté reconnut la vérité du fait et l'avoua en plusieurs occasions. Le chancelier pensait, au fait, qu'il était contraire au sens

de la déclaration, ainsi qu'à la droite justice, que Sa Majesté profitât des dispositions de la chambre en sa faveur pour l'engager à frapper beaucoup de gens d'une autre classe que ceux qu'elle désirait de faire exclure de l'amnistie; ce qui ne laisserait plus de terme aux inquiétudes, puisque chacun aurait lieu de craindre pour son voisin, aussi innocent que lui, et que par conséquent c'était une chose à éviter. Il pensait d'ailleurs que le Roi devait faire tout ce qui était en lui pour avancer et faciliter le licenciement des troupes, afin que la tranquillité du royaume reposât de nouveau sur la justice civile et ses magistrats; et cet avis était partagé par tous les gens capables de comprendre dans quelle situation chatouilleuse se trouvaient alors les affaires.

C'est pourquoi le Roi employa son autorité, et ceux en qui il avait confiance leur crédit et leur influence pour calmer ces animosités, qui avaient brouillé irrévocablement plusieurs personnes également attachées au bien public, en désignant ceux dont les biens seraient passibles d'amendes ou de confiscations qu'appliquerait ensuite le parlement. Cette mesure évitait la perte d'un temps très-précieux et le renouvellement de ces divisions qui avaient déjà fait trop de mal, et devaient inévitablement en faire davantage. Au moyen de cet accommodement, l'acte d'amnistie fut terminé, passa dans la chambre des pairs, et reçut

l'assentiment du Roi à la très-grande joie du public. On donna des ordres pour effectuer, à mesure que l'argent rentrerait, le licenciement de l'armée et le paiement de la flotte, déjà prescrits par plusieurs actes du parlement. Mais les délais apportés dans les premiers temps de cette affaire firent peser sur le royaume, pendant près de six mois après le retour du Roi, l'intolérable fardeau de l'armée et de la flotte. Cette dépense monta à plus de cent mille livres par mois, et accumula une énorme dette qu'on regarda comme la dette du Roi, bien que depuis le premier instant de son retour il n'eût cessé de souhaiter qu'on y pût parer.

Lorsqu'on eut passé l'acte d'amnistie, et quelques autres aussi importans pour le repos public, comme celui qui défendait d'invalider les procédures des cours de justice depuis vingt ans, sous prétexte qu'elles avaient eu lieu devant des juges qui n'étaient pas nommés légalement, ce qui eût été un inconvénient intolérable pour les sujets, et après quelques autres actes, le parlement désira s'ajourner pour quelque temps, afin que ceux de ses membres, chargés du licenciement de l'armée en divers lieux et du paiement de la flotte, pussent s'absenter sans inconvénient. Le Roi, de son côté, était bien aise d'avoir quelques momens de repos. Ainsi on s'ajourna pour un mois ou six semaines; et pendant ce temps,

au milieu même du licenciement, il arriva un étrange événement, témoignage manifeste des dispositions, c'est-à-dire des mauvaises dispositions des esprits.

On avait terminé le procès de ces hommes infâmes, en prison pour le meurtre du Roi, et que l'acte d'amnistie condamnait à être poursuivis avec rigueur, mais qu'on ne pouvait juger avant que le vote fût publié. Ces hommes avaient été exécutés avec quelques autres de la même bande qui, réfugiés en Hollande et en Flandre, y furent, d'accord avec les magistrats du pays, saisis par les agens du Roi, amenés en Angleterre et mis à mort avec leurs compagnons. Aussitôt après ces exécutions, des gens de ce parti, qu'on appelait les fanatiques, laissèrent percer, dans leurs discours, une singulière malveillance contre le gouvernement, et la détermination de venger leurs amis innocens. Ils firent imprimer les discours tenus par ceux-ci au moment de leur mort, et dans lesquels ils ne donnaient aucun signe de repentir ni de douleur du crime qu'ils avaient commis, mais justifiaient au contraire ce qu'ils avaient fait, disaient-ils, pour la cause de Dieu. Ces mêmes hommes tinrent plusieurs conférences où ils se consultèrent sur les meilleurs moyens à prendre pour se venger et se ressaisir du pouvoir qu'ils avaient possédé. Le licenciement de l'armée leur parut un événement très-favorable à

leur dessein, et ils ne doutaient pas qu'aussitôt que les troupes seraient licenciées elles viendraient se réunir à eux, ce qu'elles ne pouvaient faire si aisément jusque-là, à cause du grand nombre de nouveaux officiers qu'on avait dernièrement mis à leur tête. Ils avaient donc soin d'entretenir des agens dans les différens régimens pour indiquer aux soldats des lieux de rendez-vous. Dans une de ces conférences ils traitèrent de l'assassinat du général qui, disaient-ils, les avait trahis et était le seul homme qui retînt l'armée sous l'obéissance.

Les choses étaient en cet état, et chaque jour la découverte de leurs projets faisait arrêter et emprisonner quelques uns de leurs associés, lorsque, pendant un voyage du Roi à Portmouth et l'ajournement du parlement, ils indiquèrent un rendez-vous à l'heure de minuit, en différens lieux de la ville de Londres. Le même signal fut donné à leurs amis de province; mais ils n'eurent pas la patience de profiter du silence de la nuit pour rassembler leurs différens corps. A peine commencèrent-ils à se réunir dans les divers lieux de rendez-vous dont ils étaient convenus, qu'ils éclatèrent à grands cris, disant que tout le monde devait prendre les armes pour assister le Seigneur Jésus-Christ; et, quand la garde marcha sur eux, ils se défendirent courageusement et tuèrent plusieurs de ceux qui

étaient venus les attaquer ; en sorte que l'alarme fut en peu de temps donnée à toute la cité et passa de là à Whitehall où étaient le duc d'York et le général, avec un régiment des gardes et quelque cavalerie qu'on eut bientôt rassemblés.

Le lord maire de Londres était, à cette époque, sir Richard Browne, magistrat très-ferme, très-vigilant, aussi redouté que haï de tout le parti séditieux, à cause de son zèle et de son courage extraordinaire pour le service du Roi. Il n'y avait pas alors un seul homme en Angleterre qui sût mieux effacer ses anciens torts par un aveu plus complet, et se déclarât plus franchement et plus courageusement contre toutes les factions qui apportaient des oppositions ou des entraves au service de Sa Majesté ; ce qui l'avait rendu terrible et odieux à tous, mais à personne plus qu'aux presbytériens, par lesquels il s'était autrefois laissé séduire. A la première alarme qui avait suffi pour disperser plusieurs conspirateurs arrivant ou déjà arrivés au lieu désigné, il était promptement monté à cheval, accompagné d'autant de soldats, d'officiers et d'amis qu'il avait pu en rassembler dans le premier moment, et avait marché avec eux vers le lieu où il se faisait le plus de bruit. Il avait rencontré en chemin beaucoup de gens qui s'enfuyaient effrayés de la fureur de cette troupe d'hommes armés, disaient-ils, en très-

grand nombre et tuant tout ce qui leur résistait. Au fait, ils avaient tué quelques personnes et avaient chargé un corps de milice avec un tel courage qu'ils l'avaient forcé de se retirer en désordre. Cependant, quand le maire arriva, il les trouva en très-petit nombre, et, ne voyant pas plus de trente hommes ensemble, il leur ordonna de mettre bas les armes; comme ils s'y refusaient, il les chargea soudainement, mais ils se défendirent avec tant de courage et de désespoir qu'ils tuèrent et blessèrent beaucoup de ses gens, et très-peu d'entre eux consentirent à se rendre ou à recevoir quartier jusqu'à ce qu'ils succombassent sous le nombre et que leurs blessures les eussent mis dans l'impossibilité de se défendre plus long-temps; alors on les saisit et l'on s'empara d'eux.

Le capitaine destiné à commander la troupe de Londres, avait pour mot de ralliement sur son enseigne : *Le Seigneur Dieu et Gédéon*. C'était un tonnelier riche, homme très-fort, qui se défendit à coups d'épée et tua quelques uns de ceux qui l'attaquaient jusqu'à ce qu'il tombât couvert de blessures ainsi que quelques uns de ceux qui l'entouraient. Il leur avait persuadé à tous qu'ils auraient contre leurs ennemis autant de puissance que Jonathan et son écuyer contre les Philistins, ou qu'en avaient eu tous les personnages de l'ancien Testament, contre ceux que

le Seigneur avait livrés entre leurs mains. On ne put découvrir dans aucun de ses interrogatoires aucun autre projet que celui de se joindre à ce qui résulterait probablement de la déclaration de l'armée dont il était assuré. Lui et les autres blessés furent envoyés en prison et recommandés aux soins des chirurgiens, afin qu'on pût les conserver pour leur procès.

Le lendemain matin, le conseil se rassembla de bonne heure, et sur le compte qui lui fut rendu de tout ce s'était passé, il conclut que cette extravagante tentative ne pouvait avoir pour unique fondement la témérité d'un homme qu'on avait jusqu'alors regardé comme raisonnable et homme de sens. On jugea donc nécessaire de suspendre le licenciement du régiment d'infanterie du général, chargé de la garde de White-hall, qui, par ordre du parlement, devait être licencié le jour suivant. On écrivit au Roi pour lui demander d'approuver ce qui avait été fait et de permettre qu'on continuât de même jusqu'à nouvel ordre; Sa Majesté y consentit. Ce fut le véritable motif et l'occasion qui décidèrent à maintenir et augmenter la garde de Sa Majesté; et personne, à cette époque, ne jugea qu'elle fût plus considérable qu'il n'était nécessaire. On donna des ordres pour le prompt jugement de Venner et de ses complices. Plusieurs de ceux qui étaient avec lui seraient morts de

leurs blessures pour peu qu'on eût différé leur procès de quelques jours; mais l'habileté des chirurgiens les conserva jusque-là. Ils n'alléguèrent pas pour leur défense autre chose que ce que j'ai rapporté. Ils furent exécutés au nombre de dix ou douze qui ne témoignèrent pas, durant leur procès, ni au moment de leur mort, le moindre repentir sur ce qu'ils avaient essayé de faire.

Les mesures du parlement, à cette époque, ne présentent rien dont il soit nécessaire de faire mention; car bien qu'il se réunît au temps désigné et procédât avec toute la soumission possible pour le Roi, à voter de fortes sommes d'argent pour l'armée et la flotte, et pour le paiement d'autres dettes considérables dont il pensait que l'acquittement le regardait, ces dettes n'ayant jamais été contractées par le Roi; bien qu'il eût passé plusieurs actes avantageux pour l'établissement du revenu de la couronne et voté qu'il porterait ce revenu à douze cent mille livres par an, il ne donna au Roi lui-même que soixante-dix mille livres pour les dépenses de son couronnement qu'il avait fixé au commencement de mai suivant. Tout le reste fut reçu et payé par des gens que le parlement chargea de cet emploi. Ces soixante-dix mille livres furent tout ce que le Roi reçut et eut à sa disposition pendant toute l'année qui suivit son retour à Londres; en sorte qu'il contracta nécessairement, à cette épo-

que, une très-forte dette au paiement de laquelle il lui fallut ensuite pourvoir comme il put. J'ai dit que je ne donnerais pas d'autres détails sur les mesures de ce parlement, parce que bien que sa réunion eût produit tout ce qu'on pouvait désirer à l'égard du rétablissement du Roi, du licenciement de l'armée ou de beaucoup d'autres objets, cependant tout le monde prévoyait que la validité et la solidité de ce qu'il avait fait dépendrait d'un autre parlement légalement convoqué par le Roi avec toutes les formalités qui manquaient à celui-ci. Le peuple attendait de la confirmation de ce parlement les garanties d'après lesquelles il croirait pouvoir jouir en sûreté de ce qui lui avait été accordé. Ainsi, lorsque je recommencerai à parler du parlement, ce sera de celui qui fut convoqué par un writ de Sa Majesté.

Seulement avant la dissolution de celui-ci, comme nous avons fort peu parlé de la licence et du désordre qui régnaient dans le gouvernement religieux et auxquels Sa Majesté craignait extrêmement que le parlement ne voulût encourager, nous rappellerons que le Roi, par sa déclaration de Bréda, ayant renvoyé au parlement tout ce qui concernait l'ordre à établir et les tempéramens à observer dans le gouvernement de l'Eglise, il n'y pouvait rien par lui-même. Mais la manière gracieuse dont il reçut ceux des an-

ciens évêques qui se trouvaient encore en vie, ainsi que les pratiques qu'il suivait dans ses dévotions personnelles et le gouvernement de sa chapelle royale, indiquèrent suffisamment ce qui devait se faire ailleurs. Le parti presbytérien était très-nombreux dans la chambre des communes et avait, avant le retour du Roi, nommé un comité chargé de rédiger pour le gouvernement de l'Eglise un projet qui en exclût totalement les évêques, ou ne les rendît que de bien peu supérieurs au reste du clergé; mais l'esprit du temps, malgré les injonctions contenues dans le writ de convocation, avait fait faire beaucoup d'élections dans un sens tout-à-fait contraire à ces injonctions, et il était entré dans le parlement un grand nombre d'hommes d'opinions très-différentes qui, réunis à ceux que choisit Sa Majesté après son retour, se trouvèrent en assez grand nombre pour empêcher ce parti de prévaloir, bien qu'ils ne fussent pas de force à l'obliger de se ranger à des opinions modérées. Ainsi l'affaire demeura toujours dans le comité, tantôt gagnant, tantôt reperdant du terrain selon que les membres modérés y venaient ou n'y venaient pas. Il n'y eut aucun rapport de fait à la chambre, ce qui aurait assez embarrassé le Roi, et insensiblement les chefs de ce parti se fatiguèrent de poursuivre avec tant de chaleur les projets dont ils voyaient qu'ils ne pouvaient espérer des fruits très-importans;

tout ce que le Roi désirait c'était qu'ils ne fissent rien, sûr qu'il pourrait dans peu de temps arranger lui-même la chose et beaucoup mieux. Ainsi, lorsqu'au mois de septembre il ajourna le parlement, il déclara que n'en ayant reçu aucun conseil sur la manière d'accommoder les discordes religieuses, il était dans l'intention d'essayer lui-même, pendant ce court ajournement, ce qu'il pourrait faire à cet égard.

Il assista donc pendant plusieurs jours, et plusieurs heures chaque jour, à une conférence tenue entre plusieurs ministres de Londres, chefs du parti presbytérien, et un nombre égal de membres du clergé orthodoxe, privé depuis tant d'années de ses revenus. Cette conférence se tint à Worcester-House chez le chancelier et eut pour objet d'examiner quelles cérémonies du culte pouvaient être conservées et les changemens à faire dans l'ancienne liturgie. On imprima ensuite en substance ce qui s'était passé dans cette conférence, après quoi le Roi publia une déclaration concernant les affaires ecclésiastiques, dans laquelle il rapportait « la conférence tenue en sa « présence, et l'ordre par lui donné au clergé des « deux partis de se réunir au palais de la Savoie dans « le logement du maître, et, s'il était possible, de « convenir d'un acte d'uniformité qui pût être « confirmé par le parlement; en même temps il « déclarait que sa volonté était que personne

« ne fût puni pour ne pas employer l'ancienne « liturgie ou pour discontinuer l'usage du sur- « plis et du signe de la croix, et que tous ceux « qui désiraient se conformer à l'ancienne pra- « tique eussent de même entière liberté. » Cette déclaration fut lue aux ministres des deux partis, et même laissée entre leurs mains pendant quelques jours; ils furent ensuite entendus de nouveau à Worcester-House en présence de Sa Majesté, et, quoiqu'on ne puisse nier que chacun des partis n'y eût désiré quelque chose de plus ou quelque chose de moins, cependant il est vrai de dire que tous deux en furent contens ou le parurent. Cette déclaration fut publiée au nom de Sa Majesté avant le retour du parlement.

Je ne puis m'empêcher de citer ici la conduite des presbytériens en deux occasions où, si leur esprit et leurs dispositions n'eussent pas été déjà bien connues, ils auraient mis à découvert leur défaut de sincérité et de bonne foi, et prouvé à quel point il est impossible de se fier à eux, à moins de vouloir absolument se laisser tromper. Il y avait dans la déclaration, lorsqu'on la remit aux ministres, un article par lequel le Roi déclarait « qu'il demeurait attaché à la liturgie, et « qu'il saurait bon gré à ceux qui l'employaient « dans leurs églises, de remettre sous les yeux du « peuple tout ce qu'elle avait de pieux, de grave « et de conforme à la dévotion, ce qui contri-

« buerait à entretenir l'union parmi les habitans « d'une même paroisse. » Telles étaient les expressions ou au moins le sens de la phrase. Après avoir examiné pendant quelques jours cette déclaration, M. Calamy et quelques autres ministres députés par le reste vinrent trouver le chancelier pour la remettre entre ses mains. Ils avouaient « que le Roi les avait favorablement « traités, et que bien qu'il ne leur eût pas ac- « cordé tout ce que désiraient quelques uns de « leurs frères, cependant ils étaient contens. Ils « prièrent seulement le chancelier d'obtenir du « Roi qu'on retranchât l'article dont j'ai parlé, « protestant n'avoir en cela d'autre objet que de « remplir les vues du Roi et de pouvoir lui mon- « trer leur obéissance et la résolution où ils « étaient de le servir ; car ils étaient déterminés à « faire ce que le Roi désirait, et à commencer par « accoutumer le peuple à la liturgie dont il avait « cessé d'avoir connaissance depuis près de vingt « ans, et à lui faire comprendre qu'elle était conçue « dans un assez grand esprit de piété pour qu'on « pût légitimement l'employer ; et qu'ensuite ils « commenceraient à s'en servir eux-mêmes et y « ramèneraient le peuple par degrés, ce qui, « dirent-ils, aurait un meilleur effet que si l'on « insérait cet article dans la déclaration ; car, dans « ce dernier cas, on supposerait que leurs efforts « en faveur de la liturgie venaient de la recom-

« mandation du Roi, de leur désir de se faire « valoir auprès de Sa Majesté, et non pas d'un « véritable sentiment de leur devoir, et on les « soupçonnerait de prendre cette occasion pour « manifester leur désir de plaire au Roi. Ils « craignaient, dirent-ils, que cela n'eût d'autres « mauvais effets auprès du peuple naturellement « opiniâtre et qu'il faut manier avec habileté « sans prétendre tout emporter à la fois. » Le Roi devait venir le lendemain matin pour entendre lire la déclaration devant les deux partis; le chancelier lui dit alors devant tout le reste ce qu'avaient demandé les ministres; ils s'étendirent de nouveau sur ce sujet, protestant de même de la résolution qu'ils avaient prise, et de telle sorte que Sa Majesté crut qu'ils agissaient dans de bonnes intentions, et que l'article fut laissé de côté. Mais la déclaration ne fut pas plutôt publiée que, voyant que le peuple en était généralement satisfait, ils envoyèrent de côté et d'autre leurs émissaires et on intercepta plusieurs de leurs lettres, une entre autres de M. Calamy à un ministre dirigeant du comté de Sommerset, par laquelle il lui conseillait et le pressait de « persister ainsi que ses amis dans l'usage du « directoire, et de ne point admettre la liturgie « dans leurs églises, ne doutant point, disait-il, « qu'ils ne pussent obtenir du Roi plus que ce « qu'il avait accordé dans sa déclaration. »

Voici un autre fait. Aussitôt que la déclaration fut publiée, le Roi reçut une pétition au nom des ministres de Londres et de plusieurs autres de la même opinion, parmi lesquels ne se trouvaient les noms d'aucun de ceux qui avaient assisté aux conférences. Ils offraient à Sa Majesté « leurs « humbles remercîmens de la faveur qu'elle « avait daigné leur montrer dans sa déclaration « qu'ils regardaient comme un gage de sa bonté, « et de sa condescendance à leur accorder par « la suite toutes les autres concessions absolu- « ment nécessaires pour la liberté de leur con- « science; » et ils insistaient avec beaucoup d'âpreté et d'inconvenance pour « qu'on interdît « absolument dans l'Eglise l'usage du surplis et « celui de la croix dans le baptême comme ob- « jets de scandale pour tous les hommes d'une « conscience délicate. » Il est aisé de conclure de ces deux exemples qu'il ne fallait pas moins que la sévère exécution des lois pour obliger cette classe d'hommes à se conformer au gouvernement.

Quand le parlement se réunit après son ajournement, il présenta au Roi des remercîmens pour cette déclaration, et n'alla jamais plus loin sur les affaires de religion, ce dont le Roi fut très-content. Seulement quelques uns des chefs essayèrent de faire passer un bill à la chambre pour convertir la déclaration en loi. C'était en-

core une chose conforme à la bonne foi de leur conduite de vouloir perpétuer dans l'Eglise cette tolérance et ce défaut absolu d'organisation. Mais on s'en aperçut bien vite et la chose n'eut pas de suite.

Le 29 décembre, après avoir rendu témoignage au parlement de l'attachement qu'il lui avait montré, et qu'il exalta en expressions pleines de bonté, et, après l'avoir remercié en particulier d'avoir fixé son revenu et voté un fonds pour le payement des dettes publiques, le Roi promit « d'expédier des writs pour la convocation d'un « autre parlement qui, il n'en doutait pas, con« firmerait tout ce qu'avait fait celui-ci et dans « lequel il espérait que reviendraient siéger un « grand nombre de ses membres. » Puis il prononça la dissolution de ce parlement qui emporta l'approbation générale. Cependant on reconnut bientôt après que ce qu'il avait fixé au Roi pour son revenu n'égalait pas en valeur ce qu'on avait calculé, et que les subsides accordés ne suffiraient pas à beaucoup près à payer l'arriéré de l'armée, et ce qui était dû à la flotte. En sorte qu'il restait à pourvoir à ces deux objets importans dans le prochain parlement dont la convocation fut ordonnée pour le 8 mai suivant. Dans cet intervalle, le Roi choisit de dignes et savans hommes pour remplir les siéges vacans depuis tant d'années. Ces évêques furent consa-

crés en conséquence avant la réunion du parlement. Nous devons aussi, avant d'en venir à cette époque, rendre compte de quelques faits importans.

A l'arrivée du Roi en Angleterre, M. Bourdeaux y était ambassadeur du roi de France. Il y avait résidé en cette qualité durant trois ans dans le temps de Cromwell, vivant avec beaucoup d'éclat, très-cher et très-agréable à Cromwell, dont il avait conclu le traité secret avec le cardinal. Le Protecteur l'employait avec confiance dans beaucoup de ses affaires, et particulièrement pour la découverte des conspirations, car il vivait joyeusement, donnait de grands repas à des lords et à des ladys de tous les partis, et se permettait souvent devant eux des expressions de compassion et de respect à l'égard du Roi. Après la mort de Cromwell, on renouvela promptement ses lettres de créance auprès de Richard son successeur, avec qui on continuait tous les traités. Lors de la chute de Richard il ne fut pas longtemps sans obtenir un nouveau crédit auprès de la république qui lui succéda, et ainsi dans toutes les vicissitudes du gouvernement, il fut autorisé à témoigner l'affection de son maître pour les pouvoirs alors existans, et à leur faire connaître à quel point le cardinal était disposé à les soutenir de toutes les forces de la France. Son adresse envers tous avait été telle que le cardinal jugea

à propos de lui envoyer de nouvelles lettres de créance lorsque le Roi revint à Londres; et peu de jours après, s'étant fait faire un équipage neuf pour se montrer d'une manière plus brillante qu'il n'avait encore fait, il demanda une audience au Roi.

Le comte de Saint-Albans était alors nouvellement arrivé de France, et Bourdeaux s'était adressé à lui comme toujours prêt à favoriser tout ce qui pouvait être agréable à cette couronne; mais le Roi ne voulut rien décider à cet égard jusqu'à ce qu'il en eût conféré avec son conseil, et la chose ayant été discutée, tous, si ce n'est le comte de Saint-Albans, qui travailla de tout son pouvoir à faire prendre une décision contraire, déclarèrent d'un consentement unanime « qu'il « n'était pas de la dignité de Sa Majesté de re- « cevoir celui qui avait traité tant d'affaires à « son désavantage et avait si souvent changé de « parti, et toujours pour demeurer allié de ses « plus grands ennemis, et que c'était de la part « de la couronne de France un grand manque « d'égard envers Sa Majesté de lui envoyer un « homme dont on ne pouvait, sans témoigner « peu d'estime pour le Roi, supposer qu'il lui « fût agréable. » Le Roi fut lui-même de cet avis, et au lieu d'assigner à Bourdeaux, comme il l'avait demandé, un jour pour le recevoir, lui envoya un un ordre exprès de quitter le royaume, et, lors-

qu'ensuite il sollicita avec des instances réitérées d'être admis seulement comme étranger en présence de Sa Majesté, et d'avoir un entretien avec elle, le Roi refusa aussi positivement de le recevoir. Cela fut imputé principalement au chancelier qui s'était opposé avec quelque chaleur à ce qu'on le reconnût pour ambassadeur; et, lorsque, par l'entremise d'une personne fort estimée du chancelier, il fit demander à celui-ci de recevoir sa visite, le chancelier refusa expressément de le voir. De quelque part que vînt ce conseil, il fit beaucoup d'honneur au Roi, même en France; cette cour n'en montra aucun ressentiment et reçut si mal le pauvre Bourdeaux, qui l'avait servie cinq ans avec un succès remarquable et avait dépensé à son service tout ce qu'il possédait, qu'il mourut de chagrin quelque temps après, dans la misère et sans que personne y fît la moindre attention. Le roi de France envoya en Angleterre le comte de Soissons, un des plus grands seigneurs de France, qui vint en qualité d'ambassadeur, accompagné d'un noble et brillant cortége, féliciter Sa Majesté de son heureuse restauration, avec tous les témoignages imaginables d'estime et d'amitié.

Il y avait en ce temps à Londres un ambassadeur qu'on pouvait croire dans le même cas que Bourdeaux, bien qu'au fond sa situation fût toute différente; aussi fut-il traité tout autrement;

c'était l'ambassadeur de Portugal. Il avait été envoyé par cette couronne pour terminer un traité commencé avec Cromwell par un autre ambassadeur, qui en avait été maltraité à ce point que son frère avait été exécuté publiquement pour un acte de violence, à l'occasion duquel un gentilhomme avait été tué; sur quoi il avait demandé à son maître la permission de se retirer du royaume, et cet autre ambassadeur avait été mis à sa place. Il avait été obligé de se soumettre à des conditions fort dures pour racheter son Roi de la générosité avec laquelle il avait secouru le nôtre au temps de ses plus grandes calamités, en recevant à Lisbonne le prince Robert et la flotte de Sa Majesté, et en les préservant ainsi de la rencontre d'une flotte très-supérieure, par le nombre et la bonté des vaisseaux, qui les poursuivait par ordre de Cromwell. Celui-ci eut un tel ressentiment de cette action qu'il fit la guerre au Portugal, prit ses vaisseaux, entrava son commerce et bloqua tous ses ports, tandis que l'armée espagnole envahissait le pays par terre, et prenait des villes jusque dans le cœur du royaume. Ce pauvre Roi, pour se délivrer d'une si terrible persécution, avait été obligé de consentir à un traité d'après lequel, outre le paiement annuel d'une forte somme, pendant plusieurs années, il concédait à l'Angleterre de grands avantages pour son commerce.

Le Roi ne se fit pas scrupule d'accueillir favorablement cet ambassadeur, et, aussitôt qu'il eut reçu ses lettres de créance, il lui donna une audience publique, avec toutes les formalités et les cérémonies accoutumées et nécessaires en pareille occasion.

Quelque temps après, on entama une négociation de la plus haute importance, et dont le résultat fut le mariage du Roi avec la Reine actuelle. Bien que cette affaire ait été alors très-agréable à tout le royaume, elle fut regardée ensuite, par beaucoup de gens, comme la cause des malheurs du chancelier, à qui on l'imputa. J'exposerai donc ici les circonstances qui amenèrent et accompagnèrent la négociation et le traité. Quelques uns de ces détails pourront paraître de peu d'intérêt; cependant ils ne laissent pas d'être assez importans pour faire connaître au public combien le chancelier fut éloigné d'avoir conseillé le premier cette affaire. S'il l'eût fait, il n'aurait eu aucune raison pour en rougir; et l'on verra aussi que, soit avant, soit après le traité, il ne fit rien que ce qui était indispensable à un homme dans sa situation, et rien qui ne lui convînt parfaitement, honoré comme il l'était de la confiance de son maître.

On a rapporté plus haut que, lorsque le mariage du duc fut rendu public, et lors de la réconciliation qui eut lieu après cette affaire, le

chancelier avait montré un vif désir que le Roi se mariât, et qu'il avait instamment prié le marquis d'Ormond de le lui conseiller. Lui-même rappela souvent à Sa Majesté ce qu'elle lui avait dit en France, au moment où l'on avait engagé le duc à négocier un mariage avec mademoiselle de Longueville. Le chancelier lui avait représenté alors que « Sa Majesté ne devait, en aucune « manière, consentir à ce que son héritier pré« somptif se mariât avant lui; » et avait appuyé son avis de quelques motifs qui lui avaient, dans le temps, attiré de fâcheux désagrémens. Il s'était souvent entretenu avec le Roi sur le même sujet; et certainement personne en Angleterre ne désirait plus ardemment que lui de voir le Roi marié. A la vérité, il n'était pas aisé de trouver une personne qui convînt si bien, à tous égards, qu'aucun de ceux qui entouraient le Roi pût prendre sur lui de la proposer spécialement; et, si l'on songe à tout ce qui pouvait arriver, on concevra que le chancelier, en particulier, eût-il pensé à quelque parti, ne se crût pas en situation de faire lui-même cette proposition.

Le Roi vint un jour, dans l'après-midi, chez le chancelier, et, se trouvant seul avec lui, lui dit « qu'il venait causer avec lui d'une af« faire qui lui plaisait, qu'il s'agissait de son « mariage. » Le Roi dit au chancelier que le lord chambellan, comte de Manchester, lui avait

parlé, quelques jours auparavant, d'une chose qui paraissait valoir la peine qu'on y pensât. Le comte lui avait dit que l'ambassadeur de Portugal était venu lui faire une visite, et qu'ayant parlé du Roi, pour la personne duquel l'ambassadeur professait un profond respect, il lui avait dit « qu'il était temps que Sa Majesté songeât à se marier, et que rien, certainement, « ne pouvait l'arrêter à cet égard que la difficulté de trouver un parti qui lui convînt. L'am- « bassadeur avait ajouté qu'il y avait en Por- « tugal une princesse qui, par sa beauté, son « caractère et son âge, lui conviendrait très- « bien, et qu'elle aurait une dot conforme à sa « naissance et à son rang; qu'à la vérité elle « était catholique, et ne consentirait jamais à « changer de religion; mais qu'elle était tota- « lement exempte de cet esprit d'intrigue et d'ac- « tivité qui, très-souvent, rendait les personnes « de cette religion remuantes et incommodes « dans les pays où l'on en pratiquait une autre; « qu'elle avait été élevée par une mère très- « sage, encore régente du royaume, qui lui avait « soigneusement inspiré un autre esprit, et l'a- « vait préservée de toute espèce de désir de se « mêler des affaires dont on ne lui avait jamais « parlé; qu'ainsi elle ne songerait qu'à professer « en liberté sa propre religion, sans s'occuper « en aucune façon de celle des autres. L'ambas-

« sadeur dit enfin qu'il était autorisé à faire « cette proposition au Roi et à l'instruire en « même temps des conditions du mariage, et « pensait qu'on y trouverait plus d'avantages « que n'en pourrait offrir aucune ouverture de « ce genre, de la part de tout autre prince. » A quoi le chambellan répliqua « que, sans aucun « doute, une reine protestante serait, à tous « égards, le plus grand bonheur qui pût arriver « à ce royaume; mais que, si on ne parvenait « pas à en trouver une, il croyait bien sincère- « ment qu'une princesse de ce caractère, élevée « dans cet esprit, serait la meilleure des catho- « liques; que le Portugal faisait un grand com- « merce en Angleterre, et que le commerce de « l'Angleterre avec le Portugal lui était plus « avantageux que celui qu'elle faisait avec toute « autre couronne. C'était là ce qui avait engagé « Cromwell à faire cette paix, quoiqu'il eût « presque juré le contraire, et il n'avait jamais « rien fait de si populaire. »

Le Roi dit au chancelier « qu'il avait seu- « lement répondu au chambellan qu'il y pense- « rait, mais que le matin même de ce jour, « l'ambassadeur de Portugal était venu le voir et « était entré sans préambule en conversation sur « ce sujet, lui répétant tout ce que lui avait dit « le chambellan; à quoi il ajouta qu'il était au- « torisé à offrir à Sa Majesté cinq cent mille

« livres sterling d'argent comptant, comme dot « de l'Infante, et, de plus, d'assigner et d'an- « nexer pour toujours, à la couronne d'Angle- « terre, la possession de Tanger, sur la côte « d'Afrique, dans la mer Méditerranée; place « d'une force et d'une importance qui la ren- « draient très-avantageuse à la prospérité et à la « sûreté du commerce d'Angleterre. On proposait « aussi d'accorder à la nation anglaise la liberté « du commerce dans le Brésil et les Indes orien- « tales que les Portugais avaient jusqu'alors re- « fusée à toute autre nation que la leur. Et, pour « garantie de ce privilége, on remettrait entre les « mains de Sa Majesté, pour l'avoir en sa posses- « sion et demeurer attachée à perpétuité à la cou- « ronne d'Angleterre, l'île de Bombay avec les « villes et forts qu'elle renferme et située à une « petite distance de Bombay. Cette île munie d'un « port très-bon et très-spacieux, devait ajouter à la « facilité du commerce dans les Indes orientales, « et l'on pensait que ces deux places de Tanger et « de Bombay pouvaient raisonnablement s'éva- « luer plus haut que la dot en argent. » Le Roi rapporta le tout au chancelier comme une chose qui lui plaisait et qui pouvait devenir très-avan- tageuse au royaume. Il dit « qu'il aurait désiré « que l'ambassadeur eût pu en conférer avec lui « (le chancelier), et lui demanda ce qu'il en « pensait. » Celui-ci répondit « qu'on ne lui en

« avait pas encore assez parlé pour qu'il pût se « former une opinion ; car, en effet, il en entendait parler et y pensait en ce moment pour la « première fois. Qu'ainsi donc, quand l'ambassadeur viendrait le trouver, il ne serait pas « en état de faire autre chose que d'écouter ce « qu'il aurait à lui dire et de le rapporter à Sa « Majesté. Il demanda seulement si Sa Majesté « avait abandonné toute pensée d'épouser une « femme protestante. Le Roi répondit qu'il n'en « pouvait trouver, excepté parmi ses sujettes, « et que, parmi elles, il n'en avait pas vu une « seule qui lui plût assez pour cela ; » et, voyant le chancelier le regarder fixement, il dit « qu'après la manière dont la princesse d'Orange s'était conduite envers lui lorsqu'il lui avait demandé sa fille, il était résolu de n'y jamais « penser ; que, d'ailleurs, quand il le voudrait « actuellement, il savait que sa mère, à lui, n'y « consentirait jamais et que cela mettrait sa sœur « au désespoir ; qu'il était donc déterminé à n'y « jamais songer. Il ajouta qu'il ne voyait aucune « objection contre les propositions du Portugal, « qu'on ne pût faire également contre tout autre qui ne présenterait pas d'aussi grands et « d'aussi nombreux avantages. »

Que pouvait dire le chancelier ? Quelle objection pouvait-il faire pour dissuader de prêter l'oreille à cette proposition ? Et qu'aurait pensé le

Roi ou plutôt que n'eût-il pas pensé s'il lui eût conseillé de la rejeter? Il ne lui répondit donc pour le moment autre chose, sinon « qu'il ne dési« rait rien tant au monde que de voir Sa Majesté « bien mariée et qu'il ne doutait pas que tous ses « fidèles sujets ne pensassent de même, qu'il fau« drait donc qu'il se trouvât dans ce parti quel« que inconvénient évident pour qu'il le dissua« dât d'en saisir l'occasion; qu'il en causerait « volontiers avec l'ambassadeur de Portugal, « lorsque celui-ci viendrait lui en parler, et en « conférerait ensuite plus au long avec Sa Ma« jesté. » L'ambassadeur vint le trouver et lui répéta ce qu'il avait dit et proposé au Roi sans y ajouter grand'chose, si ce n'est quelques détails relatifs aux avantages que recevrait l'Angleterre de la cession de Tanger et de Bombay, et la description de leur situation et de leur force. Le chancelier rendit un fidèle compte de tout à Sa Majesté, sans se permettre d'y ajouter un mot exprimant sa propre opinion. Le Roi parut extrêmement satisfait et très-disposé à aller en avant. Il demanda ce qu'il y avait à faire, à quoi le chancelier répondit « que la chose était « trop importante pour qu'il exprimât, à cet « égard, aucune opinion; qu'elle l'était même « trop pour que Sa Majesté se déterminât sur « l'avis particulier de quelque homme que ce « fût, quelque conforme qu'il pût être à son

« jugement et à son désir. Il demanda au Roi « d'appeler quatre ou cinq personnes de celles « qu'il regarderait comme les plus compétentes « pour juger en pareille matière et de se consul- « ter mûrement avec elles avant d'en conférer « davantage avec l'ambassadeur ; car, à quelque « parti qu'il se décidât, la chose devait être tenue « aussi secrète qu'il serait possible ; que, si on ju- « geait à propos de la rejeter, ce devait être avec « le moins de bruit qu'il se pourrait et le moins « d'objections contre la proposition qui avait été « faite avec tous les témoignages d'estime qu'il « était possible de donner. Si elle paraissait di- « gne d'être écoutée et acceptée, le même secret « était nécessaire jusqu'à ce qu'on eût complète- « ment examiné et pesé la valeur et la consé- « quence de tous les détails de la proposition, « et qu'on eût, de son accomplissement, quelque « assurance plus particulière et plus solide que « la simple parole d'un ambassadeur. »

Le Roi ordonna au lord trésorier, au marquis d'Ormond, au lord chambellan et au secrétaire Nicholas de se réunir chez le chancelier, où il devait aussi se rendre pour leur proposer l'affaire. Là, il leur raconta par ordre tout ce qui s'était passé et les pria « de lui en dire leur avis « avec toute la liberté possible, et d'examiner « s'ils avaient en vue quelque autre princesse ou « dame avec qui son mariage pût offrir plus d'a-

« vantage. Il ajouta que causant avec le comte de « Sandwich et sir John Lawson, il leur avait « demandé en passant, et comme de pure con- « versation, ce que c'était que Tanger, qu'il leur « montra sur la carte, et s'ils connaissaient bien « cette place. Tous deux dirent qu'ils la connais- « saient bien pour l'avoir vue de la mer; mais, « de plus, sir John Lawson, qui y était entré, « dit que c'était une place si importante que, si « elle était entre les mains des Hollandais, ils « y feraient promptement un môle, ce qui leur « serait très-aisé; que, quant à présent, les vais- « seaux n'y pouvaient tenir à l'ancre par un cer- « tain vent que nomma Sa Majesté, mais que « s'il y avait un môle, ils y ancreraient en sûreté « par tous les temps, et que certainement alors « ils conserveraient cette place contre le monde « entier et feraient la loi au commerce de la « Méditerranée. » Ce discours avait paru frap- per extrêmement Sa Majesté. Après beaucoup de questions et de discussions, comme quelques uns des lords exprimaient le désir qu'il fût possible d'avoir une Reine protestante, l'un d'eux nomma la fille de Henri, prince d'Orange, dont ils avaient entendu parler durant le séjour de Sa Majesté sur le continent; il avait été un moment question, durant la vie du feu Roi, de sa sœur aînée alors mariée à l'électeur de Brandebourg. Sa Majesté déclara sur-le-champ

qu'elle avait des motifs sans réplique pour ne pas songer à cette alliance. Alors tous les lords convinrent unanimement « qu'il n'y avait pas en « Europe de princesse catholique dont l'alliance « fût aussi raisonnable et présentât autant d'a- « vantages que celle de l'Infante de Portugal; que « la dot en argent, sans parler des places, était « presque double de ce qu'aucun roi avait jamais « reçu en argent par quelque mariage que ce « fût; que les places paraissaient situées de la « manière la plus utile pour le commerce dont « Sa Majesté devait favoriser les progrès avec « toute la sollicitude possible, puisque c'é- « tait le seul moyen de rendre notre nation flo- « rissante et de recouvrer l'influence que lui « avaient fait perdre les derniers troubles, par- « ticulièrement dans les Indes et la Méditerranée, « et de reprendre l'avantage que les Hollandais « avaient par-là trouvé moyen d'enlever aux An- « glais dans le commerce de ces parties du monde « aussi bien que dans les autres. » Le Roi approuva tout ce qui avait été dit et chargea tous ces lords d'entrer avec le même secret en négociation avec l'ambassadeur, et en conséquence ils commencèrent aussitôt à s'en occuper.

Les négociations relatives au traité de commerce ne furent et ne pouvaient être un secret. Rien n'était aussi généralement désiré qu'un traité d'alliance et de commerce avec le Portugal, qui

garantît la continuation et la sûreté de ce commerce, et tout le monde apprit avec plaisir qu'il y avait un comité nommé pour cet objet. Mais le secret fut gardé sur la proposition du mariage, on ne la communiqua à personne, elle ne fut pas même soupçonnée par l'ambassadeur d'Espagne qui fit tout ce qu'il put pour porter obstacle même au traité d'alliance dont c'est ici le lieu de faire mention et de rapporter comment il fut conduit. L'ambassadeur offrait, si l'on consentait au mariage, de renouveler le traité aux conditions faites avec Cromwell, sans même s'exempter du paiement annuel qui avait été imposé au Portugal pour l'assistance qu'il avait prêtée au prince Robert. On l'avait assigné aux négocians anglais pour les dédommager des pertes que leur avait fait éprouver le prince Robert, et si cette somme eût été remise au Portugal, le roi eût été obligé de payer lui-même les négocians. Cette offre fut donc regardée comme très-généreuse, et tout le traité, dont on n'avait pas encore pris connaissance en détail, fut généralement regardé comme le plus avantageux que l'Angleterre eût jamais conclu avec aucune couronne.

On avait prévu, dès la première proposition du mariage, qu'il serait difficile d'éviter qu'une telle alliance avec le Portugal n'amenât la guerre avec l'Espagne, guerre où le Roi n'était nullement disposé à s'engager; car, sans compter qu'il avait

reçu quelques civilités de ce Roi, à la vérité après une infinité de procédés désobligeans, sir Henri Bennet, son résident à Madrid, avait consenti en son nom à ce que l'on continuât à observer l'ancien traité fait en 1630 entre les deux couronnes, et dont je parlerai bientôt plus au long. Mais la ferme résolution de Sa Majesté à cet égard était de s'occuper uniquement à calmer ou à réprimer les mécontentemens et le mauvais esprit dans ses trois royaumes et les autres pays soumis à sa puissance, et, jusqu'à ce qu'il y pût parvenir, de ne point s'exposer à avoir avec aucun de ses voisins aucun différend qui le pût engager dans une guerre qu'il fût en son pouvoir d'éviter; résolution infiniment sage et qui, si on l'eût suivie, eût prévenu beaucoup de maux arrivés parce qu'on s'en écarta.

Mais en examinant le traité, les lords trouvèrent un article, le seul à la vérité qui parût présenter quelque avantage pour le Portugal, et par lequel Cromwell s'obligeait à assister le Portugal, lorsqu'il le requerrait, d'un secours de six mille hommes levés en Angleterre, à la charge de ce royaume. L'ambassadeur demandait qu'en considération du mariage, de la dot, de la remise des places, et des droits que par ce mariage Sa Majesté acquerrait sur le Portugal qui devait lui revenir après la mort du Roi et de son frère, le Roi prît ce royaume sous sa protection

et déclarât la guerre à l'Espagne. Le Roi répondit vivement et positivement « qu'il ne consentirait « jamais à prendre un pareil engagement, qu'il « n'était point en situation de faire la guerre, « tant qu'il lui serait possible de l'éviter; qu'il « ferait seulement ce qu'il lui était permis de « faire, et que marié, il croirait pouvoir secourir « un frère et un allié par un corps de troupes à « la charge de celui-ci, mais sans se mettre en « guerre avec aucun autre prince; que si l'Es- « pagne, en raison de son mariage ou du secours « qu'il accorderait au Portugal, lui déclarait la « guerre, il se défendrait alors aussi bien qu'il « pourrait, et ferait à l'Espagne tout le mal qui « lui serait possible; que dans ce cas il accorde- « rait au Portugal les secours qui pourraient lui « être le plus avantageux, et que, pour beaucoup « de raisons, il ne consentirait jamais à le voir « soumis à la domination de l'Espagne; que cepen- « dant il enverrait à son secours le nombre d'hom- « mes promis par Cromwell, et les transporte- « rait à ses frais en Portugal, pourvu qu'aussitôt « qu'ils seraient débarqués le roi de Portugal les « prît à sa solde, » offre dont le Roi n'expliqua pas alors les motifs que je ferai connaître plus tard. Il avait d'ailleurs à employer à un tel service un corps de troupes si considérable qu'il était beaucoup plus sûr et guères plus coûteux de

les transporter en Portugal que de les licencier dans le lieu où elles se trouvaient.

L'ambassadeur offrait, si le Roi voulait consentir à se mettre directement en guerre avec l'Espagne, de lui livrer Barcelonne, promettant que don Joseph Margarita, chef de la révolte de cette ville et de toute la rébellion qui avait dernièrement éclaté en Catalogne, pourrait venir de Paris où il était alors et en donner une complète assurance. Le Roi refusa entièrement cette proposition et plusieurs autres de la même nature, et l'ambassadeur voyant qu'on ne pouvait le persuader jugea du moins que l'effet que ferait ce mariage en faveur du Portugal, et l'impression qu'il produirait sur les esprits espagnols, rendrait bientôt la guerre inévitable. Ainsi il accepta ce que lui avait offert le Roi. Il ne restait donc plus qu'à donner au Roi des garanties assurées de l'accomplissement de tout ce qui avait été promis et dont il n'en avait pas encore d'autres que les lettres et les instructions adressées à l'ambassadeur par la Reine régente. L'ambassadeur offrit de passer sur-le-champ en Portugal, ne faisant aucun doute qu'il ne revînt en aussi peu de temps qu'on le pouvait attendre, muni de tous les pouvoirs, de toutes les autorisations qu'on pouvait désirer, et d'un plein acquiescement à tout ce qu'il avait proposé. Cette

offre plut beaucoup au Roi; il écrivit de sa main à la Reine régente et au roi de Portugal des lettres exprimant sa détermination absolue d'accomplir ce mariage, si l'on tenait tout ce que l'ambassadeur avait promis et consigné par écrit. Il écrivit également de sa main à l'Infante comme à une personne qu'il regardait déjà comme sa femme, donna à l'ambassadeur deux vaisseaux pour le conduire, et celui-ci, pour mieux garder le secret, ayant aussitôt quitté Londres avec quelque apparence ou du moins quelques témoignages de mécontentement, s'embarqua avec toute sa famille pour Lisbonne. A cette époque le chancelier n'avait pas dit un mot au Roi de son opinion particulière à cet égard, si ce n'est en s'unissant à celle des autres lords, et, au fait, aucun d'eux n'avait montré pour cette affaire plus de penchant que le Roi, à qui elle paraissait plaire singulièrement, qui en avait causé plus particulièrement avec l'ambassadeur qu'aucun des lords chargés de la traiter, et s'était entretenu avec lui de plusieurs détails dont ils n'eurent aucune connaissance.

Pour ne pas rompre le fil de cette narration, jusqu'à ce que je l'aie amenée à fin, et n'en rien omettre d'important, je dois ici faire mention d'un petit nuage élevé par le comte de Bristol (1),

(1) Autrefois lord Digby, devenu comte de Bristol par la mort de son père. (*Note de l'Editeur.*)

et qui parut s'interposer pour obscurcir l'éclat de ce traité, en menaça même l'existence, et fut au moment de le faire périr dans son germe. Le chancelier fut, en cette occasion, obligé de se déclarer en faveur du traité beaucoup plus qu'il ne l'avait fait jusques alors, ce qui, par la suite, lui fut reproché avec beaucoup d'injustice. Le comte, depuis qu'il était au monde, avait donné lieu à une multitude de propos telle que nul autre n'avait autant fait parler de soi; lors de la défaite de sir George Booth, au moment où le Roi paraissait avoir perdu tout espoir de revenir en Angleterre, il n'avait pas eu la patience d'attendre la révolution qui survint bientôt après, avait changé de religion et s'était déclaré catholique romain, afin de pouvoir se présenter, avec certitude de succès, au service d'Espagne, ce à quoi il était surtout encouragé par le bon accueil qu'il recevait alors de don Juan. Il annonça au Pape sa conversion dans une lettre particulière, qui lui fut remise par le général des Jésuites, et reçut en retour de Sa Sainteté, le bref accoutumé, avec la vieille phrase qui n'est jamais oubliée dans ces occasions : *Tu conversus, converte fratres tuos.*

Le bruit et le scandale de cette défection et de cette apostasie, de la part d'un homme qui avait prêté serment comme conseiller du Roi et secrétaire d'État, obligèrent Sa Majesté à le dépouiller

de ces deux emplois, dont il s'était rendu incapable, d'après les lois de l'Angleterre, bien qu'il eût eu pour objet, dans ce changement, de les exercer d'une manière plus avantageuse; car il pensait que, d'après les règles de la politique la plus commune, le Roi, qui semblait n'avoir plus d'espérance de sa restauration que de la part des princes catholiques, ne croirait pas devoir choisir ce moment pour disgracier un serviteur de son rang, et appuyé de tant d'alliances, par cette seule raison qu'il était devenu catholique, ce qui lui donnait beaucoup plus de facilité pour servir son maître. Il osa même s'en expliquer ainsi avec Sa Majesté, avant de lui remettre le sceau et de s'abstenir de paraître davantage au conseil, comme elle l'y contraignit ensuite. Il imputa entièrement son éloignement des affaires à son ancien ami le chancelier, avec lequel, jusqu'à ce moment, il avait été lié, depuis plusieurs années, d'une amitié inébranlable. Ce qui lui donna surtout cette idée, c'était de se voir reçu de Sa Majesté tout comme auparavant, et sans aucun reproche sur ce qu'il avait fait. Le Roi n'avait nullement été surpris de sa déclaration, car il le connaissait depuis longtemps pour très-indifférent en matière de religion, et savait qu'il regardait, en ce genre, toute profession extérieure comme entièrement subordonnée à la convenance ou aux inconvéniens de

la chose; il avait beaucoup trop entretenu le Roi de semblables discours, en sorte que le Roi ne causait jamais sérieusement avec lui sur ce sujet; et, véritablement, le compte qu'il rendait de sa conversion et de toutes ses circonstances, de la part qu'y avaient eue les discours d'un vieux Jésuite ignorant, dont il ne faisait pas le moindre cas, et ceux d'une pauvre bonne abbesse, tout cela était si ridicule et fournissait tellement à la plaisanterie, que Sa Majesté avait pensé que le meilleur reproche qu'elle pût lui faire était de se moquer de lui; le comte prit cela de très-bonne grâce, de la part de Sa Majesté et de celle de ses amis, ne voulant pas laisser apercevoir qu'il se formalisât en rien de ce qui venait du chancelier; et il entra si bien dans les plaisanteries qu'on fit à ce sujet, que jamais il ne se montrait de meilleure compagnie que lorsque ce sujet revenait sur le tapis; aussi tout le monde dut penser que, pour s'être fait catholique romain, il n'en avait pas plus mauvaise opinion de la religion qu'il avait abandonnée.

Quand le Roi était allé à Fontarabie, à l'occasion du traité entre les deux couronnes, il n'avait pu résister aux importunes instances du comte de Bristol pour lui permettre de l'accompagner, quoique Sa Majesté eût été avertie, par sir Henri Bennet, que don Louis de Haro désirait qu'il n'y vînt pas avec Sa Majesté. Le moindre mal qu'il

fit dans ce voyage, fut d'engager le Roi à tant de détours et de délais dans sa route, que le traité était conclu avant qu'il arrivât, et qu'il fut bien près de perdre le fruit qu'il s'en était promis. Cependant les choses se terminèrent tellement pour le mieux, qu'il laissa après lui le comte qui, dans le court espace de son séjour à Fontarabie, grâce à la merveilleuse faculté qu'il possédait, entre autres le talent de faire croire à ses paroles, s'était insinué dans l'estime et la faveur de don Louis de Haro; celui-ci, qui était arrivé prévenu contre lui de toute l'aversion imaginable, consentit alors volontiers à ce qu'il l'accompagnât à Madrid, où le Roi le reçut très-gracieusement, en mémoire de son père qui avait bien mérité de cette couronne, ou plutôt avait beaucoup souffert pour n'en avoir pas voulu démériter (1). Là, il habita la maison du résident qui avait été à son service, et y demeura dans un repos qui plaisait à son imagination, et lui laissait le loisir de méditer sa fortune, la seule chose qu'il eût à cœur et dont il désespérait dans son propre pays.

Les nouvelles de la miraculeuse restauration du Roi arrivèrent bientôt à Madrid, et mirent fin aux projets ultérieurs du comte, qui crut dé-

(1) Lors du projet de mariage de Charles Ier., alors prince de Galles, avec l'Infante.

(*Note de l'Éditeur.*)

sormais ne pouvoir mieux réussir nulle part qu'en Angleterre; ainsi il se mit en route pour la France, grandement obligé envers la cour d'Espagne. Il arriva à Londres à peu près à l'époque où l'ambassadeur d'Angleterre s'embarqua pour le Portugal. Aussitôt après l'arrivée du Roi en Angleterre, le roi d'Espagne lui avait envoyé le prince de Ligne avec un brillant cortége pour féliciter Sa Majesté, dans le même temps que le comte de Soissons était venu de France pour le même sujet. Après son retour, l'Espagne envoya le baron de Batteville en qualité d'ambassadeur ordinaire. Le baron était né en Bourgogne dans la partie espagnole, et avait été élevé dans le métier de soldat. C'était un officier distingué, alors gouverneur de Saint-Sébastien et de toute cette province, avec les apparences d'un homme grossier et qui ne connaissait guères que les camps. Il s'entendait aux intrigues de cour mieux que la plupart des Espagnols, et, si ce n'est lorsqu'il se laissait surprendre par la colère, il était, dans ses négociations, cauteleux et circonspect. Il vivait avec moins de réserve et plus gaîment que n'avaient accoutumé de le faire les ministres d'Espagne, et attirait à sa table et dans sa société ceux qu'il avait remarqués pour parler haut et avec beaucoup d'assurance devant le Roi.

Dans sa première audience il remit à Sa Majesté une note dans laquelle il demandait « qu'on

« rendît à son maître l'île de la Jamaïque, qui « avait été prise par les Anglais contre le traité « existant entre les deux couronnes. Il deman- « dait aussi que Sa Majesté fît rendre à Sa Ma- « jesté catholique Dunkerque et Mardyk, comme « ayant été pris non-seulement contre ce même « traité, mais encore dans un moment où Sa « Majesté était accueillie avec toutes sortes d'é- « gards et de civilités dans le pays de la domina- « tion du roi d'Espagne. » Il demandait aussi, au nom du Roi son maître, « que le Roi ne donnât « aucune assistance au Portugal et ne conclût « avec cette puissance aucun traité d'alliance, « la chose étant directement contraire au traité « dernièrement renouvelé et remis en vigueur « par la déclaration du résident de Sa Majesté « à Madrid. » C'était la première nouvelle que les ministres de Sa Majesté recevaient de cette déclaration. Après avoir remis ces notes au Roi, l'ambassadeur ne s'occupa plus d'en demander réponse, et même il n'entamait pas volontiers la conversation sur aucun des sujets auxquels ils avaient rapport; il les avait présentés simplement comme pour la forme et pour constater les droits de son maître, mais sans aucune intention de les poursuivre jusqu'à un moment plus favorable, car il ne lui était pas difficile de voir quelle réponse il pouvait attendre alors. Il jugea donc devoir profiter de la licence de cette cour, où n'é-

tait encore établie aucune sorte de règle ni de formalité, chose dont le Roi lui-même était trop éloigné, et où toutes les portes étaient ouvertes à tout le monde. Il prit le rôle d'un habitué de la maison, venait trouver le Roi à toutes les heures, lui parlait quand il le voulait et aussi long-temps qu'il le voulait, sans aucune cérémonie et sans demander audience, comme il avait été d'usage autrefois; il entrait dans la chambre à coucher du Roi pendant qu'il s'habillait, et se mêlait à l'entretien, quel qu'il fût, avec autant de liberté qu'il l'eût pu faire chez lui. Cette licence, jusqu'alors sans exemple, introduite par l'ambassadeur français et celui d'Espagne, sans causer au Roi aucune déplaisance, bien qu'elle ne fût permise dans aucune autre cour de la chrétienté, devint la source d'une foule d'inconvéniens auxquels on ne put ensuite porter remède.

Aussitôt que le comte de Bristol arriva à la cour, il voulut qu'on le regardât comme entièrement dévoué aux intérêts de l'Espagne; et, dans cette vue, se lia d'une amitié particulière avec l'ambassadeur de cette cour, qu'il avait connu durant le séjour du Roi à Fontarabie. Il désirait qu'il pût rendre témoignage de sa reconnaissance pour les faveurs qu'il avait récemment reçues à Madrid. Le Roi lui fit aussi bonne mine qu'à l'ordinaire; et il sut, avec un rare talent,

étendre la feuille d'or jusqu'à un si mince degré d'épaisseur, qu'il lui donna beaucoup plus d'apparence que n'en comportait sa valeur réelle; il prenait soin d'être toujours avec le Roi, et de lui parler souvent à l'oreille, et de s'exprimer, sur quelques sujets, avec une liberté qui ne déplaisait pas, afin de faire croire qu'il était extrêmement agréable à Sa Majesté. Le Roi, qui n'était pas assez en garde contre ce genre d'invasion, s'ouvrit à lui du traité avec le Portugal, plus qu'il n'avait fait avec personne, si ce n'est avec ceux à qui il l'avait confié dès le premier moment.

Bien que le comte, à cause de sa religion, sût bien qu'il ne pouvait être du conseil, ni occuper aucune place de ministre d'État, il se croyait si bien dans l'opinion de Sa Majesté et de la plupart de ceux à qui elle se confiait, qu'il s'était promis d'avoir toujours grande part aux affaires du dehors, et pensait que sa longue expérience de l'étranger le ferait consulter sur toutes celles de ce genre. Cette expérience cependant n'allait guère qu'à une connaissance très-exacte des langues étrangères. Il fut donc fort surpris lorsqu'il apprit l'affaire de Portugal, témoigna combien elle lui déplaisait, et dit à Sa Majesté « qu'elle se « trouverait fort loin de compte, que le Portugal « était pauvre, hors d'état de payer la dot pro- « mise, et que, maintenant que la France l'avait

« abandonné, il ne faudrait qu'un an à l'Espa-
« gne pour le conquérir et le soumettre. » Il appuya beaucoup sur les grands préparatifs qu'on faisait pour cette expédition, que devait commander don Louis de Haro lui-même; « et don « Louis de Haro, dit-il, était assuré d'un grand « parti parmi les Portugais eux-mêmes, déjà « las de leur gouvernement; et cette misérable « famille n'avait donc d'autre espérance que de « se transporter avec son parti, aussi misérable, « au Brésil et dans ses vastes dominations des « Indes orientales, possédées seulement par des « Portugais, qui, peut-être, voudraient bien se « soumettre à eux. Et tout le monde, dit-il, « croyait si bien qu'on en viendrait à ce parti, « que tous les soins de l'Espagne tendaient à le « prévenir. » Le Roi ne lui dit pas que tout était conclu, et que l'ambassadeur était allé chercher de plus amples pouvoirs qui le missent à même de prouver à Sa Majesté que tout ce qu'on lui avait promis serait accompli.

Le comte, qui s'estimait fort habile à empêcher et entraver les choses convenues, et à influer sur les affaires dont il n'était pas chargé, alla trouver l'ambassadeur d'Espagne, et lui apprit, sous le sceau du secret, les négociations que le Roi avait commencées avec le Portugal, par l'avis du chancelier; lui disant qu'il espérait bien qu'ils trouveraient à eux deux quelque moyen de

les rompre. L'ambassadeur n'avait pas la poitrine assez large pour contenir un tel secret; il en parla partout avec beaucoup d'emportement, le donna comme un bruit général, s'en expliqua avec le Roi lui-même, et prétendit que l'ambassadeur de Portugal, dans un accès de vanité, s'en était vanté à quelques catholiques, et leur en avait promis beaucoup d'avantages. « Il « était bien sûr, dit-il, qu'aucune de ces pro- « messes n'était fondée, et que Sa Majesté ne « consentirait jamais à un traité si pernicieux « pour elle et son royaume; car il était impos- « sible que le roi d'Espagne n'en conçût pas un « ressentiment qui nuirait beaucoup aux affaires « de Sa Majesté. » Comme le Roi évita de lui répondre, ou ne lui répondit pas d'une manière qui le satisfît, il alla, dans sa colère, jusqu'à rabaisser la personne de l'Infante, dit « qu'elle « était contrefaite; qu'elle avait plusieurs in- « commodités, et qu'il était bien connu, en Por- « tugal et en Espagne, qu'elle était hors d'état « d'avoir des enfans, ajoutant plusieurs autres « choses de même nature. »

Quand il eut parlé dans ce sens au Roi, pendant plusieurs jours de suite, le comte de Bristol vint à son tour, et dit au Roi d'autres choses que l'ambassadeur lui avait communiquées, dit-il, en confidence, et qu'il n'avait pas osé dire à Sa Majesté, bien qu'au fait ce ne fût

que ce que l'ambassadeur avait dit au Roi lui-même, relativement à la personne de l'Infante, et à son incapacité d'avoir des enfans. Il s'étendit très-pathétiquement sur ce point, et dit « qu'il « en parlerait franchement au chancelier, et lui « ferait voir les fâcheuses conséquences d'une « pareille détermination. » Il ajouta « qu'il y « avait en Italie beaucoup de très-belles per- « sonnes, des plus grandes maisons; que Sa Ma- « jesté pouvait choisir, entre elles, celle qui lui « plairait, et qu'alors le roi d'Espagne lui don- « nerait une dot comme à une fille d'Espagne, « et que le Roi pourrait l'épouser en cette qua- « lité. »

L'ambassadeur proposa bientôt après la même chose, et s'étendit beaucoup sur cette proposition. Le comte et lui en conférèrent avec le chancelier, lui cachant la proposition qu'ils avaient faite, relativement à la princesse d'Italie. Ils lui parlèrent du mariage de Portugal comme d'une affaire dont on s'entretenait dans la ville, et qui déplaisait généralement, surtout parce qu'il était connu que la princesse ne pouvait avoir d'enfans. Le Roi lui-même avait raconté au chancelier ce que lui avait dit l'ambassadeur, ses expressions désobligeantes à l'égard de l'Infante, et son assertion qu'elle ne pouvait avoir d'enfans. Il lui avait dit aussi que le comte de Bristol était résolu d'en conférer avec lui, et ne doutait pas

qu'il ne le convertît; mais Sa Majesté ne paraissait nullement ébranlée par ce que lui avaient dit le comte et l'ambassadeur; si bien que, quand ils vinrent ensuite trouver le chancelier, non pas ensemble, mais l'un après l'autre, celui-ci s'aperçut que Sa Majesté ne leur avait confié, ni à l'un ni à l'autre, où en étaient les choses, mais qu'elle avait seulement permis qu'ils lui en parlassent comme d'un bruit qu'ils avaient recueilli dans le public, et leur avait répondu dans ce sens. Alors le chancelier ne crut pas qu'il lui fût permis de discuter sérieusement la chose avec eux, mais les laissa se complaire dans leur opinion, et se persuader ou qu'on n'avait jamais été disposé à conclure un pareil traité, ou que le poids de leurs argumens suffirait pour faire changer de résolution.

Soit que le Roi commençât à avoir moins d'envie de se marier, et goûtât trop bien la liberté dont il jouissait pour vouloir la restreindre, soit que ce qu'on lui avait dit de la personne de l'Infante et de son incapacité d'avoir des enfans eût fait quelque impression sur lui, ou qu'il se fût laissé émouvoir par la description que lui avait faite le comte de Bristol des dames italiennes et des charmes de leur commerce, sorte de sujet que le comte traitait d'ordinaire d'un style très-chaud, et sans se tenir dans les bornes de la vérité ou de la décence, on ne sau-

rait nier que Sa Majesté ne commençât à montrer beaucoup plus de froideur sur l'affaire de Portugal, et n'en parlât avec beaucoup moins de plaisir qu'auparavant. Elle exprimait quelquefois le désir que l'ambassadeur eût pu n'être pas parti, ou ne lui pas rapporter à son retour une réponse satisfaisante. Le Roi s'occupait aussi de l'idée d'une guerre avec l'Espagne, ce qu'il n'était pas possible d'éviter, disait-il, s'il concluait cette alliance, et paraissait la craindre davantage qu'il n'avait fait au premier moment, lorsqu'on avait discuté cette probabilité. Tout cela troublait beaucoup les lords à qui la chose avait été confiée, et ils ne concevaient pas que les discours insensés de l'ambassadeur pussent avoir quelque poids en cette affaire, ni que le comte de Bristol, dont le Roi connaissait la légèreté et la frivolité, eût pu faire sur lui une telle impression. Cependant on voyait le comte beaucoup plus souvent en particulier avec lui que de coutume; ils demeuraient quelquefois plusieurs heures enfermés ensemble, et le Roi, en le quittant, paraissait troublé et pensif.

Un matin, le comte vint trouver le chancelier, et après quelques complimens et beaucoup de protestations de son inviolable amitié, il lui dit « qu'il venait prendre congé de lui pour quel-« ques mois, parce qu'il allait, en le quittant, « partir pour un long voyage, qu'il avait déjà

« baisé la main du Roi et que son amitié ne « lui permettait pas de se tenir avec lui sur la ré- « serve ni de lui cacher un secret d'une si haute « importance. Il lui dit donc qu'on avait fait « entendre au Roi, contre son mariage en Por- « tugal, des raisons tellement sans réplique, « qu'il était fermement résolu à n'y plus pen- « ser; que l'ambassadeur d'Espagne lui avait re- « commandé deux princesses entre lesquelles il « pouvait choisir, toutes deux d'une beauté in- « comparable et d'un esprit distingué; et que « le roi d'Espagne, dont elles étaient parentes, « promettait de doter comme sa fille celle qu'il « aurait choisie. Il nomma ces princesses et « ajouta que les discours qu'on avait tenus au « Roi à cet égard l'avaient déterminé parce que « c'était une chose qui ne pouvait en rien in- « quiéter la France avec laquelle il désirait vivre « d'assez bon accord pour être assuré d'avoir « la paix chez lui. Il désirait seulement se pro- « curer des renseignemens plus positifs sur les « qualités personnelles de ces princesses, leur « beauté et leur caractère, et il avait si bonne « opinion du jugement du comte qu'il ne doutait « pas qu'en les voyant il ne discernât aisément « si l'une des deux était capable de plaire à Sa « Majesté. Le Roi s'était fié à lui à ce point, dit- « il, qu'il lui avait remis des pouvoirs tels que « si, d'après la connaissance qu'il avait du goût

« de Sa Majesté, il jugeait que l'une des deux « pût lui être agréable, il fût autorisé à propo- « ser et conclure le traité. » Le comte ajouta qu'il emportait en effet ces pouvoirs, ainsi que des lettres qui lui procureraient accès dans les cours auxquelles il se rendait, de manière à juger de l'humeur et du caractère des deux princesses ainsi que de leur beauté. Il semblait transporté de la haute mission qui lui avait été confiée et de la certitude où il se croyait de faire le bonheur du Roi et du royaume. Il dit au chancelier « qu'indépendamment de son amitié « pour lui, une des raisons qui l'avaient obligé « de lui faire part de ce grand secret, c'est qu'il « se flattait que maintenant qu'il savait à quel « point Sa Majesté penchait de ce côté et se « trouvait même en réalité engagée, il ne ferait « rien pour entraver ou empêcher l'accomplis- « sement de ce projet. » Le chancelier, fort étonné, se permit quelques questions dont les réponses lui firent comprendre que le comte ignorait complétement à quel point le Roi était avancé avec le Portugal, et, connaissant l'incroyable facilité qu'il avait à se persuader tout ce qu'il voulait, il ne fit autre chose que de lui souhaiter un bon voyage.

Il s'empressa de raconter au Roi tout ce que lui avait dit le comte. Cela parut déplaire à Sa Majesté qui avait cru que le secret aurait été

mieux gardé. Le Roi ne dissimula point au chancelier qu'il désirait que le traité avec le Portugal n'eût pas de suite, et lui avoua qu'il avait envoyé le comte de Bristol pour qu'il prît connaissance, par ses yeux, de quelques princesses italiennes dont l'ambassadeur d'Espagne lui avait fait de grands éloges; mais il nia qu'il lui eût donné les pouvoirs dont il se vantait. Le chancelier lui demanda alors s'il se rappelait bien les engagemens qu'il avait pris volontairement et sans y être poussé par personne, avec le Roi et la Reine régente, et lui demanda de faire part de sa nouvelle résolution aux lords à qui il avait confié la première affaire. Il ajouta « que probablement le Roi trouverait de bonnes raisons et des motifs plausibles pour rompre son traité avec le Portugal, ce qui devait nécessairement se faire avant de s'embarquer dans une nouvelle affaire; qu'autrement il ferait tort à son honneur à tel point qu'aucun prince n'oserait plus entrer en négociation avec lui. » Ce fut là la seule parole que, soit alors, soit plus tard, le chancelier lui ait dit pour le persuader, et elle ne parut pas alors produire aucune impression. Cependant il envoya chercher le lord trésorier et conféra très-longuement avec lui et le marquis d'Ormond. Il les trouva extrêmement surpris de ce qu'il avait fait, ils lui opposèrent, à cet égard, les mêmes argumens que le chancelier et

de plus forts encore; en sorte que Sa Majesté parut revenir à elle-même et penser que, quelque résolution qu'elle pût juger à propos de prendre en définitive, elle n'avait pas choisi, pour arriver à son but, les meilleurs moyens. Elle se résolut donc à rappeler le comte; ce qui se pouvait faire, sans aucun doute, dit le Roi, par le moyen de sir Kenelm Digby, qui savait où lui faire parvenir une lettre avant qu'il eût poussé son voyage plus loin, attendu qu'il avait été convenu d'avance qu'il s'arrêterait en divers lieux désignés, afin d'y recevoir les avis que pourraient nécessiter de nouvelles circonstances. Sa Majesté lui écrivit le soir même de revenir, parce qu'il était nécessaire qu'elle eût encore avec lui quelque entretien. La lettre fut envoyée par sir Kenelm Digby et probablement le comte la reçut à temps. Cependant il continua son voyage en Italie, et, à son retour, prétendit n'avoir pas reçu cette lettre ni aucun ordre de revenir, si ce n'est trop tard et lorsqu'il avait déjà passé la frontière d'Italie. Mais il n'eut pas en cela l'avantage de se faire croire.

L'ambassadeur de Portugal fit beaucoup plus de diligence qu'on n'aurait pu s'y attendre, et revint chargé, à ce qu'il paraît, des réponses les plus satisfaisantes qu'on pût désirer. Mais il fut reçu si froidement que ce pauvre gentilhomme, naturellement hypocondriaque, en fut frappé au

cœur ; il ne pouvait deviner d'où venait le mal. Mais en conséquence de cet accueil, il s'abstint de remettre ses lettres, craignant d'exposer davantage au mépris la dignité de son maître et de sa maîtresse, et demeura tranquillement chez lui sans demander une seconde audience jusqu'à ce qu'il pût de manière ou d'autre parvenir à savoir ce qui était arrivé depuis son départ, et avait élevé ces nuages qui frappaient les yeux de tout le monde. Il vit l'ambassadeur d'Espagne excessivement bouffi d'orgueil de l'insolent affront qu'il avait fait à l'ambassadeur de France, et qui coûta cher à son maître. Il sut qu'il s'était vanté hautement d'avoir rompu l'affaire du Portugal. Mais ce qu'il y a de vrai c'est que chaque jour, par sa vanité ou son insolence, il offensait le Roi ou diminuait l'opinion qu'il avait eue de sa prudence, et l'engageait à lui retirer beaucoup de cette considération qu'il lui avait témoignée d'abord. Cela et le retour de l'ambassadeur de Portugal, qui revenait avec le titre de marquis de Sande, honneur qui lui était accordé, selon la coutume de cette cour, en faveur des services qu'il avait rendus à son maître dans les affaires dont il était chargé, augmentèrent la fureur de l'ambassadeur d'Espagne, si bien qu'il vint faire au Roi de nouvelles instances et lui remit une note dans laquelle il disait « qu'il avait ordre de faire con-
« naître à Sa Majesté, de la part de son maître,

« que, si elle allait plus avant dans ce traité de « mariage avec la fille du rebelle duc de Bra-« gance, il avait ordre de prendre son congé et de « lui déclarer la guerre. » Sa Majesté lui répondit avec hauteur et lui dit « qu'il pouvait s'en aller « s'il le voulait, et qu'il ne prendrait pas pour « se marier d'ordres du Roi catholique. » Alors l'ambassadeur s'aperçut qu'il avait été trop loin, et le lendemain demanda une autre audience, où il prétendit avoir reçu de nouveaux ordres et dit au Roi « que Sa Majesté catholique était telle-« ment attachée à Sa Majesté et au bien de ses « affaires, que pensant qu'en raison des troubles « religieux qui avaient agité l'Angleterre, rien ne « lui pouvait être plus pernicieux que d'épouser « une catholique, elle lui déclarait que s'il y « avait quelque princesse protestante qui pût « être agréable à Sa Majesté, et il lui nomma la « fille de la princesse douairière d'Orange, le roi « d'Espagne la doterait comme une fille d'Es-« pagne, ce qui pourrait servir aux affaires et « aux besoins de Sa Majesté. »

Ces extravagances et d'autres encore se multiplièrent à tel point que le Roi réfléchit sur la conduite et les procédés de l'ambassadeur, et, repassant dans sa tête les discours qu'il lui avait tenus, il se demanda s'ils ne lui avaient pas fait plus d'impression qu'ils ne méritaient. Le Roi s'était entretenu avec une personne qui avait vu

l'Infante et la lui avait dépeinte sous d'autres traits que ceux que lui donnait l'ambassadeur. Il en avait vu un portrait qu'on disait être très-ressemblant, et, en le voyant, avait dit : « cette « personne-là ne peut pas être laide. » Insensiblement, considérant que beaucoup des choses que lui avait dites l'ambassadeur ne pouvaient être connues de lui et n'étaient certainement qu'un effet de sa mauvaise volonté, Sa Majesté revint à ses premières résolutions. Elle parla de toute cette affaire à l'ambassadeur de Portugal avec sa franchise accoutumée, reçut les lettres et les renseignemens qu'il avait apportés, et déclara qu'elle était complétement satisfaite sur tous les points.

La conduite de l'ambassadeur d'Espagne ne contribua pas peu à déterminer Sa Majesté; car, sans autre fondement que ses propres imaginations, puisque le Roi n'avait déclaré son projet à personne et que la chose n'avait pas été répandue au dehors, et seulement sur ce qu'il avait pu juger d'après la réponse fort sèche de Sa Majesté à l'insolence de ses expressions, il s'avisa de l'action la plus extravagante qui, en ce siècle, eût été faite en Europe par aucun ministre de quelque cour que ce pût être. Il fit imprimer en anglais les notes qu'il avait présentées au Roi, les discours qu'il lui avait tenus contre le mariage avec le Portugal, les offres faites par le roi d'Es-

pagne pour prévenir une chose aussi fâcheuse pour le royaume, et plusieurs autres écrits séditieux dans le même sens. Il fit répandre ces papiers dans l'armée et parmi la populace; on en jeta quelques uns de ses fenêtres mêmes aux soldats qui passaient pour descendre ou monter la garde. Cette conduite inouie irrita tellement le Roi qu'il fit enjoindre à l'ambassadeur, par le secrétaire d'État, de quitter le royaume sans revoir Sa Majesté, et lui fit déclarer en même temps qu'il enverrait au Roi son maître des plaintes de sa conduite et comptait qu'il lui en serait fait justice. L'ambassadeur reçut ce message avec beaucoup de trouble et de douleur et alla jusques aux larmes. Il demanda d'être admis à voir le Roi, à lui offrir ses humbles soumissions, à lui demander pardon, ce qu'il était prêt à faire; mais la chose lui ayant été refusée, il quitta le royaume peu de jours après, emportant avec lui la réputation d'un homme audacieux et impudent.

Il arriva en ce temps un incident qui probablement confirma le Roi dans ses résolutions à l'égard du Portugal. Le cardinal Mazarin était mort. Jamais, depuis la restauration du Roi qui avait trompé tous ses calculs et rompu toutes ses mesures, il n'avait pu reprendre sa gaîté ni l'humeur joviale qui lui était naturelle. Après sa mort le ministère fut remis entre les mains de

trois personnes aux conférences desquelles le Roi assistait toujours. Ces trois ministres furent M. Letellier, M. de Lyonne, secrétaire d'Etat, et M. Fouquet, surintendant des finances et procureur-général du Roi, homme de talens extraordinaires, âgé de moins de quarante ans, et par conséquent dans toute la force de son corps et de son esprit, et qui, gouvernant seul les finances, était regardé comme premier ministre. Cet homme, aussitôt qu'il fut dans les affaires, envoya en Angleterre un exprès chargé d'une lettre pour le chancelier. Ce messager était Labastide, qui, ayant été quelque temps secrétaire de Bourdeaux durant son ambassade en Angleterre, parlait très-bien l'anglais. Aussitôt qu'il arriva il se rendit chez le chancelier et pria un domestique de celui-ci d'aller dire à son maître qu'il était nouvellement arrivé de France et désirait avoir de lui une audience secrète où personne que lui ne fût admis. Il fut donc conduit dans une chambre de derrière, où le chancelier vint le trouver. Il lui présenta une lettre que lui adressait M. Fouquet. Après des complimens généraux, M. Fouquet, dans cette lettre, parlait au chancelier « de la grande confiance que lui « accordait le roi d'Angleterre, et ajoutait que « se trouvant admis pour son compte à la con- « naissance des plus secrètes affaires de son maî- « tre, et sachant l'affection qu'avaient les deux

« Rois l'un pour l'autre, il désirait très-fort « qu'ils pussent entretenir ensemble une corres- « pondance particulière et secrète qu'il croyait « devoir être très-avantageuse à leurs maîtres. » Le reste était simplement une lettre de créance pour engager le chancelier « à ajouter foi à tout « ce que lui dirait le porteur, entièrement dans « la confiance de celui qui l'envoyait. » Après avoir donné cette lettre, celui-ci commença à exposer sa mission consistant en plusieurs parties.

1°. Il lui dit « que le roi de France était « fort affligé d'apprendre qu'il y eût quelque « obstacle au traité avec le Portugal, et qu'il « serait fort généreux à Sa Majesté de prendre « sous sa protection cette couronne, qui ne pou- « vait tomber au pouvoir de l'Espagne sans un « grand inconvénient, et une grande honte pour « tous les rois de l'Europe; que lui-même avait « pensé d'abord à épouser l'Infante de Portugal, « qui était une personne d'une grande beauté, « et douée de qualités admirables; mais que sa « mère, et le ministre qu'il avait alors, et même « tous les autres princes, désiraient tellement « que la paix se maintînt entre toutes les cou- « ronnes, qu'ils l'avaient détourné de ce projet; « que c'était pour rendre cette paix absolue, et « pour faire son mariage avec l'Infante d'Es- « pagne, qu'il avait été obligé d'abandonner « pour un moment le Portugal, et de renoncer à

« envoyer aucun secours au roi de ce pays, à « recevoir ses ambassadeurs, et à lui en en- « voyer, conduite dans laquelle il était obligé « de persévérer pour quelque temps; mais que « le Portugal était bien sûr de la bienveillance « qu'il continuait à lui porter, et qu'il trouve- « rait, de manière ou d'autre, quelque moyen « pour le défendre; qu'il jugeait bien que Sa « Majesté ne pouvait, aussi promptement après « son retour, et chargée de tant de dépenses, « être en état de débourser une somme telle que « la demandait le puissant secours qu'il était « nécessaire d'envoyer au Portugal; mais qu'il « prendrait soin de la chose, et pour le moment « paierait à Sa Majesté 300,000 pistoles, desti- « nées à défrayer les dépenses de l'expédition « de l'été. Quant à l'avenir, il devait être fait « des fonds proportionnés à la dépense. Il finit « en disant qu'il croyait que le Roi ne pou- « vait faire mieux que d'épouser l'Infante de « Portugal. »

2°. L'envoyé avait mission « de conférer re- « lativement aux Provinces-Unies, dont les am- « bassadeurs étaient alors en France et en An- « gleterre, pour renouveler leur alliance avec « ces deux couronnes, et, à ce qu'ils espéraient, « à des conditions aussi désavantageuses pour « les deux puissances que celles qu'on leur avait « accordées jusqu'alors. Ce peuple était devenu

« trop orgueilleux et trop insolent avec ses voi-
« sins. Il traitait tous les rois comme s'il eût
« été au moins leur égal. La France avait eu
« à s'en plaindre, et le sentait; et le roi d'An-
« gleterre n'avait pas trop à s'en louer. Il pro-
« posait donc que les deux Rois se communi-
« quassent le parti qu'ils prendraient à l'égard
« de ces provinces, afin de contraindre ce peu-
« ple à vivre avec les autres dans des relations
« de bon voisinage, et l'obliger à de meilleurs
« procédés; il demandait qu'ils s'engageassent à
« ne rien faire l'un sans l'autre, et se promissent
« de ne rien conclure sans se le communiquer,
« de manière que les deux traités pussent se ter-
« miner ensemble. »

3°. Il demandait « que ces détails et tout ce
« qui se passerait entre M. Fouquet et le chan-
« celier, demeurât dans le plus grand secret, ce
« qui ne pourrait être si on les communiquait
« à la Reine et au comte de Saint-Albans, alors
« en France. Sa Majesté Très-Chrétienne désirait
« donc que ni l'un ni l'autre ne fussent instruits
« de cette correspondance, et de rien de ce qui
« s'y traiterait. »

Quand ce gentilhomme eut fini ce discours, le chancelier lui dit « qu'il connaissait trop bien la
« sagesse de M. Fouquet pour croire qu'il l'en-
« gageât à entrer dans une telle correspondance
« à l'insu et sans l'approbation de son maître,

« et il présumait qu'il avait aussi assez bonne « opinion de lui pour supposer que la première « chose qu'il ferait, avant de lui rendre aucune « réponse, serait d'informer Sa Majesté de tout « ce qu'il lui avait dit; qu'il allait donc tout « d'abord en donner connaissance au Roi son « maître, et que si M. Labastide voulait re- « venir le lendemain à la même heure, environ « quatre heures de l'après-midi, et au même « lieu, il recevrait sa réponse. »

Le Roi vint le jour suivant chez le chancelier, avant l'heure fixée, et, apprenant que le gentilhomme était arrivé, Sa Majesté consentit à l'aller trouver dans cette chambre de derrière. Le chancelier avait dit à l'envoyé qu'il serait témoin de l'approbation que donnerait Sa Majesté à cette correspondance. Le Roi lui parla de la lettre qu'il avait apportée, lui fit plusieurs questions obligeantes sur M. Fouquet, qu'il connaissait, et lui dit « que la correspondance proposée « lui plaisait beaucoup; que le chancelier l'en- « tretiendrait de sa part avec une grande exac- « titude et tout le secret désiré, et qu'il donnait « sa parole que la Reine et le comte de Saint- « Albans ne sauraient rien de ce qui se traiterait « dans cette correspondance. » Le chancelier observa, avec autant de fidélité qu'il le devait, cette promesse du Roi, et, la chose venant ensuite à être connue, ce fut encore pour la Reine

un sujet de méfiance et de mécontentement qu'elle ne voulut jamais pardonner. Le Roi dit à l'envoyé « que, d'après les encouragemens du roi « de France, et ses promesses sur l'accom- « plissement desquelles il ne formait pas le « moindre doute, il continuerait à traiter avec « le Portugal, et donnerait à ce royaume tout « le secours qu'il lui serait possible, sans décla- « rer la guerre à l'Espagne. » Quant aux négociations avec la Hollande, elles ne faisaient que commencer, car les Etats, qui avaient nommé leurs ambassadeurs avant que le Roi quittât la Haye, ne les avaient envoyés qu'environ six mois après; ce que Sa Majesté avait regardé comme un grand manque de respect. Sa Majesté « promit de faire à cet égard ce que « désirait le roi de France, de rendre compte de « temps en temps, à Sa Majesté Très-Chrétienne, « de l'état des négociations, et de ne rien con- « clure sans l'en informer. » Je rapporterai ailleurs, et à part, combien la France observa mal ces deux engagemens, relativement au Portugal et à la Hollande.

Le gentilhomme, très-satisfait de ce qu'avait dit le Roi, proposa « de faire, le lendemain, un « chiffre pour le laisser au chancelier, parce « que M. Fouquet désirait, pour la sûreté du « secret, que le chancelier lui écrivît toujours « de sa main en anglais, et lui fît passer ses dé-

« pêches de la manière que proposerait M. Fou-
« quet lui-même, en sorte que les lettres arri-
« vassent toujours et sûrement entre les mains
« de lui, Labastide, que le Roi avait chargé
« de garder le chiffre et d'entretenir cette cor-
« respondance. »

Cette négociation particulière offrit une autre circonstance, qu'il ne peut être hors de propos d'insérer ici. Elle prouve clairement l'intégrité du chancelier, et à quel point il était éloigné de cette corruption qu'auraient bien voulu lui imputer les plus corrompus d'entre ses ennemis. Labastide vint le trouver le lendemain du jour où il avait vu le Roi, et lui demanda une audience, disant qu'il y avait encore dans ses instructions quelque autre chose dont il n'avait pas encore jugé à propos de parler, et il commença à s'étendre, d'une manière très-confuse, « sur le
« grand crédit, la puissance et la générosité de
« M. Fouquet, l'étendue de son pouvoir et de
« ses fonctions, qui le mettaient à même de dé-
« bourser et faire sortir du trésor de grandes
« sommes d'argent, sans en rendre compte,
« même au Roi, liberté sans laquelle le Roi sa-
« vait bien qu'il serait hors d'état de lui rendre
« beaucoup de services secrets de la première
« importance. Il savait, dit Labastide, dans
« quels embarras et quelle gêne le chancelier
« et les autres personnes qui environnaient le

« Roi, avaient vécu pendant plusieurs années;
« et, bien qu'il fût maintenant rentré en dignité,
« et jouît d'un grand crédit auprès de son maî-
« tre, cependant le sur-intendant supposait qu'il
« ne pouvait, de quelque temps, monter sa mai-
« son en vaisselle et autres objets nécessaires,
« conformément à la grandeur de sa place. Il lui
« avait donc envoyé un présent, bien peu consi-
« dérable en lui-même, et qu'il lui faisait pas-
« ser seulement comme le gage de ce qui lui se-
« rait payé chaque année avec exactitude, et
« qui serait même augmenté si cela lui était né-
« cessaire, car M. Fouquet ne regardait cela,
« quant à lui, que comme une bagatelle, mais il
« connaissait bien les factions des cours, et sa-
« vait que le chancelier devait avoir beaucoup
« d'ennemis, et que, s'il ne se faisait pas des
« amis par sa générosité et sa munificence, il
« succomberait nécessairement; c'était donc dans
« cette vue qu'il lui envoyait ces secours. » La-
bastide montra au chancelier des lettres de
change et de crédit pour la somme de dix mille
livres sterling, payables à vue, et lui dit « qu'il
« avait vu le négociant, qui serait prêt à la payer
« dans l'après-midi; qu'ainsi il le priait de char-
« ger quelqu'un de recevoir la somme. » Le chan-
celier l'avait entendu avec une grande indi-
gnation, et lui répondit vivement « que si cette
« correspondance devait l'exposer à de tels af-

« fronts, il y entrerait très-mal volontiers, et le « pria de dire à M. Fouquet qu'il ne voulait re- « cevoir de gages que de son maître. » Labastide prit si peu cela pour un refus, qu'il ne voulut pas le comprendre, et persista à demander « en quelles mains devait être versé l'argent, « qui serait payé, lui dit-il, de telle sorte que « celui qui le paierait ne saurait jamais à qui il « était destiné, et que la chose demeurerait à « jamais secrète; » et il continua à le presser avec importunité, jusqu'à ce que l'autre quittât la chambre avec des signes évidens de colère.

L'après-midi, le Roi et le duc, qui était aussi informé de la correspondance, vinrent chez le chancelier et le trouvèrent de très-mauvaise humeur; il leur dit « que Fouquet ne pouvait être « un honnête homme, et qu'il ne se souciait guère « d'entrer en correspondance avec lui. » Sur quoi il leur répéta avec beaucoup de colère ce qui s'était passé le matin. Tous deux se mirent à rire et à se moquer de lui, lui disant « que c'était « ainsi que se faisaient les affaires en France. » Le Roi lui dit « qu'il était un imbécile, » lui donnant à entendre par là qu'il devait prendre l'argent. Alors le chancelier le supplia « de ne « pas se montrer si léger à ceux qui le servaient, « sur les affaires de ce genre, ce qui pou- « vait produire de mauvais effets, et de consi- « dérer les conséquences de son acceptation, quel-

« que secret qui pût être gardé sur ce point;
« de deux choses l'une, ou le roi de France croi-
« rait cet argent reçu à l'insu de Sa Majesté et le
« regarderait ainsi lui comme un misérable sur le-
« quel on pouvait compter pour trahir son maître;
« ou bien il croirait qu'il le recevait avec l'ap-
« probation du Roi, et qu'ainsi Sa Majesté per-
« mettait, à l'un des serviteurs à qui elle accorde
« le plus de confiance, de s'enrichir aux dépens
« d'un autre prince qui pouvait au premier jour
« devenir son ennemi, ce qui nécessairement
« rabaisserait Sa Majesté dans son esprit. » Le Roi sourit et ne répondit rien, si ce n'est « qu'il
« n'y avait pas beaucoup de gens aussi scrupu-
« leux, et lui ordonna de répondre avec civilité
« à la lettre de M. Fouquet, et de soigner cette
« correspondance qui, dit-il, pouvait lui être
« utile et n'avait aucun inconvénient. » Labastide apporta le chiffre au chancelier et ne put s'empêcher de le presser encore avec de nouvelles instances de recevoir cet argent jusqu'à ce qu'il vît qu'il en était très-offensé. Le chancelier lui remit sa lettre pour M. Fouquet, et dans la semaine qui suivit son retour en France, le roi de France écrivit de sa propre main au chancelier, que la correspondance à laquelle l'avait engagé M. Fouquet était connue de Sa Majesté, et qu'elle l'approuvait fort. Elle continua donc jusqu'à la chute de cet homme puissant. Alors le

Roi envoya au chancelier toutes les lettres qu'il avait écrites ainsi que le chiffre, et lui manda qu'à compter de ce moment il pouvait communiquer en toute liberté avec son ambassadeur, ce qui lui avait été interdit jusqu'alors.

Le Roi, après une longue conférence avec l'ambassadeur de Portugal, le renvoya aux lords avec lesquels il avait déjà traité, pour leur rendre compte de la manière dont les choses avaient été arrangées en Portugal. Il leur dit « que quant à « la dot, la Reine régente ayant résolu de ne pas « toucher à l'argent destiné à la guerre, avait « vendu ses bijoux et une grande partie de sa « vaisselle, et emprunté l'argenterie et les joyaux « des églises et des monastères ; que par ce moyen « elle avait la dot toute entière, toute prête, ren- « fermée, cachetée et scellée dans des coffres et dé- « posée dans un lieu où personne ne pouvait la pren- « dre pour l'employer à quelque autre usage ; que « quant à la remise de Tanger, on avait éloigné « l'ancien gouverneur qui avait vécu long-temps « dans cette ville et était un homme entêté et sur « lequel la Reine ne pouvait compter avec assu- « rance ; qu'on y avait envoyé de Lisbonne un autre « homme spécialement chargé de cette mission, « que ce dernier était une créature de la Reine, « qui ne la tromperait pas et en qui elle se con- « fiait tellement qu'on lui avait dit pourquoi on « l'envoyait à Tanger, et qu'il s'était de bon cœur

« chargé de la commission ; que la flotte qui se-
« rait envoyée pour chercher la jeune Reine irait
« d'abord à Tanger et en prendrait possession,
« et que la Reine ne s'embarquerait pas avant
« que cette ville eût été remise à Sa Majesté, et
« que tout l'argent eût été porté à bord de ses
« vaisseaux ; que quant à la remise de Bombay,
« on avait de même résolu de rappeler le vice-
« roi et gouverneur de Goa, également gouver-
« neur de cette ville, et d'en envoyer un autre,
« qu'il nomma, de qui la Reine était parfai-
« tement assurée. Celui-ci devait partir avec
« cette importante mission sur la flotte que le
« Roi enverrait pour recevoir l'île, qu'il avait
« ordre de remettre en arrivant à la personne
« désignée pour en prendre possession. L'ambas-
« sadeur ajouta qu'il y aurait encore une autre
« sûreté plus grande que tout le reste et telle
« qu'on n'en aurait jamais accordé de pareille à
« aucun prince en semblable occasion, que la
« Reine serait remise à bord de la flotte et trans-
« portée en Angleterre sans être mariée, marque
« de confiance qu'on n'avait jamais donnée à
« aucun prince, et qui, s'il manquait à sa pa-
« role, exposait la nation portugaise à un éternel
« déshonneur. »

Voici quelle était en réalité la cause de cette démarche extraordinaire. Le pouvoir de l'Espagne était si grand à la cour de Rome, malgré

l'intervention et la menaçante médiation de la France, dont l'ambassadeur avait déclaré que le Portugal nommerait un patriarche et se soustrairait à l'influence du pape, que ni Urbain, sous le règne duquel ce royaume se sépara de l'Espagne, ni Alexandre n'avaient voulu consentir à reconnaître pour Roi le duc de Bragance et à recevoir de lui ni ambassadeur, ni aucun autre ministre; si bien qu'on prévoyait que, si de quelque manière que ce fût le Portugal demandait à Rome des dispenses sans lesquelles le mariage ne pouvait être célébré en Portugal même, l'Espagne aurait le crédit de les faire refuser ou de les faire accorder d'une manière encore plus fâcheuse pour le souverain de ce pays, et en ne donnant à la Reine que le titre de fille et sœur du duc de Bragance. Et plutôt que de recevoir un pareil affront, les Portugais, la nation du monde la plus méfiante et la plus jalouse, aimaient mieux envoyer la princesse se marier en Angleterre et l'y faire passer sans être mariée.

Le Roi ne jugea pas à propos de faire d'autres objections et résolut d'assembler son conseil privé et de lui communiquer l'affaire, car elle était encore un secret, personne n'en parlait ou ne le savait. Le conseil était si complet qu'il n'y manquait qu'un conseiller. Le Roi exposa ce qui s'était passé, fit connaître au conseil « de quelle ma-« nière l'affaire avait été proposée, les objections

« qui s'étaient présentées à son esprit, et com- « ment, pour les écarter, l'ambassadeur avait « fait un voyage en Portugal, d'où il était re- « venu avec des réponses si satisfaisantes sur tous « les points, que le Roi jugeait qu'il était temps « de communiquer le tout à son conseil, afin « d'en recevoir un avis. » Il ordonna qu'on fît le rapport des offres particulières mises en avant par l'ambassadeur. Il enjoignit à tous les lords et les conjura même chacun en particulier de lui donner leur avis; « car, leur dit-il, « il n'était pas si fermement déterminé qu'il ne « pût changer de dessein si on lui donnait des « raisons capables de l'ébranler; ce serait donc « manquer de fidélité envers lui que de ne lui « pas déclarer librement ce qu'on en pensait. » Chacun opina à son tour et tous furent d'avis « qu'il était très à propos que Sa Majesté ac- « ceptât ces propositions qu'ils regardaient comme « très-avantageuses pour lui et son royaume. » On pensa de plus généralement qu'il fallait se hâter de conclure le traité sans plus de retard. Sur quoi Sa Majesté dit « qu'elle regardait cette « unanimité comme de bon augure et qu'elle sui- « vrait l'avis de son conseil. »

Tout cela se passa entre la dissolution du parlement au mois de décembre, et la convocation d'un autre au mois de mai suivant (1). Le pre-

(1) C'est ce nouveau parlement qu'on a désigné sous le nom

mier jour de la réunion de ce nouveau parlement, qui eut lieu le 8 mai, anniversaire de celui où Sa Majesté avait été proclamée l'année précédente, le Roi dit aux chambres « qu'il avait différé d'une semaine l'ouverture du parlement, « afin de le réunir ce jour-là, en mémoire de ce « qui s'était passé à pareil jour l'année précédente. » Après quelques expressions obligeantes de sa confiance dans le parlement, le Roi dit « qu'il avait fait préparer deux bills en confirmation de tout ce qui s'était fait dans le dernier parlement, et qu'il ferait connaître aux

---

du *Long-Parlement royaliste*, parce qu'il a en effet duré dix-huit ans, ou du *parlement pensionnaire*, parce qu'on découvrit, dit Rapin Thoiras, « que beaucoup de ses membres « recevaient des pensions de la cour. Beaucoup assurent « cependant, ajoute-t-il, qu'il n'en fut pas ainsi au commencement, mais seulement lorsque les vacances, arrivées par la mort des premiers députés, en amenèrent de « nouveaux qui se laissèrent corrompre. » Clarendon lui-même indique ailleurs, comme on le verra bientôt, de quelle manière on profita de ces vacances pour remplir la chambre des créatures de la cour. Quant aux premiers choix, Rapin Thoiras les attribue presque entièrement au chancelier. « C'étaient pour la plupart, dit-il, des ecclésiastiques élevés en dignité, par conséquent ennemis violens des presbytériens, ardens à soutenir les plus minutieuses cérémonies de l'Église, et des plus dévoués au « Roi et à la prérogative royale. »

(*Note de l'Editeur.*)

« chambres la méthode qui lui paraissait la « meilleure à suivre dans leurs délibérations ; » il leur répéta ce qu'il leur avait dit la dernière fois qu'il s'était trouvé au parlement : « Qu'après « la miraculeuse bénédiction du Dieu tout-puis- « sant, la chose qui, selon lui, avait le plus con- « tribué à la bonne disposition et à la sécurité « dont jouissaient tous les esprits, c'était l'heu- « reux acte d'amnistie et d'oubli qu'il regardait « comme un effet immédiat de cette bénédiction. » C'est, dit Sa Majesté, « la pierre angulaire qui « soutient cet excellent édifice ; de là est résultée « une bienveillance mutuelle, et la confiance en « notre commune sûreté. » Il leur dit « qu'il était « toujours de la même opinion, et que, s'il était « possible, cette opinion s'était encore fortifiée « par l'expérience qu'il avait faite des bienfaits « de cet acte, et par l'absurdité des raisons « qu'on y avait opposées. Il demanda qu'on pour- « vût pleinement aux dangers à venir ; qu'on fût « aussi sévère qu'on le voudrait contre les nou- « velles offenses, principalement si elles déri- « vaient des anciens principes, et qu'on travaillât « à déraciner ces principes pernicieux. Mais Sa « Majesté ajouta qu'elle ne regarderait jamais « comme un homme sage, celui qui s'efforcerait « de miner et d'ébranler les fondemens de la paix « publique par la moindre infraction à cet acte « public ; et qu'elle ne pourrait considérer comme

« son ami, ou comme un homme bien inten-
« tionné pour elle, quiconque voudrait jamais
« lui persuader de consentir à la violation d'une
« promesse qu'elle avait faite si solennellement
« avant de rentrer en Angleterre, et qu'elle avait
« accomplie depuis avec la même solennité, parce
« qu'elle l'avait promis. » Le Roi trancha en disant « qu'il ne pouvait craindre aucune ten-
« tative de ce genre de la part d'aucun homme
« de mérite et d'aucun homme de bien. »

La chaleur avec laquelle Sa Majesté s'exprimait sur ce sujet n'était pas alors superflue; car, depuis que les armées étaient licenciées, on avait formé un parti considérable pour ne pas confirmer l'acte d'oubli qu'on savait n'être pas valable sans cette confirmation. Beaucoup de gens trouvaient fort bon que le Roi accordât une amnistie à ceux qui s'étaient révoltés contre lui; qu'il leur fît grâce de la vie et leur rendît la fortune qu'ils avaient mérité de perdre; mais ils trouvaient injuste et déraisonnable que le Roi remît les dettes contractées immédiatement envers eux et pardonnât les délits commis à leur détriment. Ils ne pouvaient supporter de rencontrer sur les chemins du Roi, maintenant qu'ils étaient redevenus les chemins du Roi, ceux qui les avaient autrefois insultés dans ces mêmes routes, parce que le Roi n'y avait plus de puissance, et parce qu'on savait qu'ils n'en pour-

raient obtenir justice. Ils ne supportaient pas avec patience que ces hommes qui, durant la guerre, les avaient opprimés, avaient pillé leurs maisons, et dont la demeure était ornée des meubles qu'ils leur avaient enlevés, fussent vus chaque jour montés sur les chevaux qu'ils leur avaient enlevés, sans autre prétexte si ce n'est qu'ils étaient meilleurs que les leurs. Mais, de plus, après la guerre, ces hommes avaient exercé, à leur égard, le plus insolent arbitraire, et cela par plaisir et pour faire montre de leur pouvoir de juges de paix et membres des comités; ils s'étaient élevés d'une profonde misère à de hautes fortunes, qui les auraient mis en état de réparer, jusqu'à un certain point, les dommages qu'avait éprouvés le parti contraire. Ces passions, et d'autres du même genre, s'unissaient pour faire annuler tout l'acte d'amnistie, et n'auraient pu s'éteindre sans l'influence du Roi, et même s'il n'y eût apporté ses soins et son intervention immédiate.

Lorsque le Roi eut dit tout ce qu'il avait à dire à ce sujet, il ajouta « qu'il ne pourrait finir sans « informer les chambres de quelques nouvelles « qu'il pensait devoir leur être agréables, et « qu'ainsi il regarderait de sa part comme un « défaut de bienveillance et de bon naturel s'il « négligeait de leur en faire part. Ses amis lui « avaient souvent rappelé qu'il était grand temps « qu'il se mariât, et il le pensait aussi depuis

« qu'il était arrivé en Angleterre; mais quoi-
« qu'on lui eût fait un grand nombre d'ouver-
« tures, ce choix offrait beaucoup de difficul-
« tés, et s'il lui fallait attendre pour se ma-
« rier un choix dont on ne pût prévoir aucun
« inconvénient, on finirait par le voir devenir
« vieux garçon, ce qu'il ne pensait pas qu'on
« désirât. Il leur dit qu'il pouvait maintenant
« leur annoncer non-seulement qu'il était ré-
« solu de se marier, mais qui il était résolu
« d'épouser, s'il plaisait à Dieu; qu'avant de se
« déterminer il avait délibéré et pris conseil,
« autant qu'il convenait dans une affaire de cette
« importance, faisant entrer dans ses considé-
« rations le bien de ses sujets et le sien; qu'il
« épousait une princesse de Portugal; qu'après
« avoir pesé, aussi bien qu'il lui était possible,
« tout ce qui lui avait été rapporté sur cette af-
« faire, la première résolution qu'il avait prise
« avait été de mettre devant les yeux de son
« conseil-privé tout ce qui lui avait été proposé
« et tout ce qui avait été dit contre la proposi-
« tion, n'ayant jamais décidé et ne voulant ja-
« mais décider sans son avis rien de ce qui con-
« cernait l'intérêt public. Il pouvait annoncer aux
« chambres, dit-il avec une grande satisfaction,
« qu'après plusieurs heures de débats, le con-
« seil complet, puisqu'il n'y avait, à ce qu'il

« croyait, qu'un seul membre absent, et après « avoir pesé tout ce qui pouvait être dit pour « ou contre la proposition, les lords du con- « seil, à l'unanimité, lui avaient conseillé, du « meilleur cœur qu'il fût possible d'imaginer, de « conclure ce mariage. Unanimité qui lui pa- « raissait merveilleuse et qu'il regardait, en quel- « que sorte, comme une preuve de l'approba- « tion de Dieu lui-même. Qu'il s'était donc dé- « terminé et avait conclu avec l'ambassadeur « de Portugal, qui était prêt à partir, empor- « tant la signature du traité, dans lequel on re- « connaîtrait que se trouvaient plusieurs arti- « cles très-avantageux pour le royaume; et que « l'ambassadeur ferait toute la diligence qui lui « serait possible pour ramener à l'Angleterre une « Reine à laquelle, il n'en doutait pas, lui et « l'Angleterre devraient beaucoup de bonheur.»

Le jour suivant, les deux chambres du parlement, après avoir exprimé entr'elles toute la joie imaginable, envoyèrent vers le Roi pour lui demander de fixer le jour où elles pourraient être admises en sa présence. Lorsqu'il l'eut fixé, les deux chambres du parlement réunies en corps, présentèrent par l'organe de la chambre des pairs leur remercîment à Sa Majesté « de ce qu'elle « avait daigné leur communiquer le projet où « elle était de se marier; ce qui avait rempli

« leur cœur d'une joie excessive et devait, elles « n'en doutaient pas, attirer la bénédiction de « Dieu sur le royaume. »

La flotte fut bientôt prête et le comte de Sandwich, son amiral, fut en même temps nommé ambassadeur de Portugal et chargé de recevoir la Reine et de la ramener en Angleterre. Telle fut la conduite de cette affaire, depuis son commencement jusqu'à la conclusion du traité concernant le mariage du Roi. L'exposé de tous ces détails fait assez connaître qu'il n'était pas possible qu'elle réussît par la corruption d'aucun particulier, et que le chancelier ne fut jamais chargé de la proposer, n'en entendit jamais parler que par le Roi lui-même, et n'y procéda en aucune occasion avec plus d'activité que ne le firent les autres lords, et que s'il eût moins fait, on n'aurait pu le regarder ni comme un homme prudent, ni comme un honnête homme. A quoi il n'ajoutera autre chose, si ce n'est que ni avant, ni pendant les négociations, ni après le mariage, il ne reçut jamais du Portugal aucune récompense, ni aucun présent.

Durant l'intervalle du parlement, le Roi avait fait choix de plusieurs hommes instruits et éminens, qui furent sacrés évêques pour remplir les siéges vacans, afin que la ligne de succession ne dépendît pas de la vie du petit nombre d'évêques encore existans et qui étaient tous fort âgés. Cela

n'avait pu se faire plus tôt, ni avant la dissolution de l'autre parlement auquel avait été renvoyé le réglement des affaires de l'Eglise; et, comme la liturgie n'était pas finie, le Roi ne pouvait encore remédier à la licence qui régnait partout en matière de religion, avec beaucoup de scandale et de désordre; car, jusqu'à ce qu'elle fût faite, il ne pouvait rien retrancher à la liberté promise par sa déclaration; mais en même temps qu'il fit partir ses writs pour la convocation du parlement, il envoya des lettres aux évêques pour que le clergé se réunît en convocation, ce qui est le nom du synode légal de l'Angleterre. Et, au moment de leur réunion, la liturgie devait être terminée. Sa Majesté comptait la leur envoyer pour la discuter, l'examiner et la confirmer. Elle espérait alors, avec l'assistance du parlement, dresser un réglement religieux capable de prévenir tout désordre dans l'État, sous prétexte de croyance, et il n'y avait pas de temps à perdre pour s'en occuper; car la malveillance contre l'Église paraissait augmenter et elle était déjà beaucoup plus vive que lors du retour du Roi.

Les vieux évêques encore vivans, ainsi que les doyens et les membres des chapitres, qui se trouvaient assez nombreux pour recomposer leur corporation, éprouvaient un appétit proportionné au long jeûne qu'ils avaient eu à subir. La plu-

part étaient très-pauvres, et avaient supporté de grandes misères. Quelques uns des évêques avaient pourvu à leur subsistance et à celle de leurs familles, en enseignant dans les écoles ou en se rabaissant à d'autres emplois aussi inférieurs; d'autres voyaient bien que, s'ils mouraient avant d'avoir eu le temps de faire quelques économies, leurs femmes et leurs enfans seraient inévitablement exposés à mourir de faim. Ils se hâtèrent donc de rentrer dans leurs biens, et une ordonnance du parlement n'avait plus alors le pouvoir d'annuller un acte du parlement. Ils firent rendre compte à leurs anciens tenanciers des rentes qui leur étaient dues, et leur proposèrent de renouveler les baux s'ils en avaient envie, car la plupart des anciens baux étaient expirés durant le long intervalle de la guerre, et les anciens fermiers avaient été obligés d'acheter du gouvernement un nouveau titre et un nouveau droit, après l'ordonnance qui en chassait tous les évêques, doyens et chapitres, et qui décidait la vente de leurs biens; ou bien ils s'étaient vus forcés de vendre leur propriété actuelle à ceux qui en avaient acheté l'héritage et la reversion. Si bien qu'aussitôt après le retour du Roi, les anciens fermiers et les nouveaux acheteurs vinrent se pourvoir auprès des véritables propriétaires. Les premiers, comptant se voir remis en possession de ce qu'ils avaient vendu, donnaient

pour raison une prétention déraisonnable et qu'ils appelaient le droit du tenancier, droit fondé sur ce que, dans plusieurs cas, il se trouvait encore à courir une année, plus ou moins, de leur ancien bail. Ils disaient encore que leur conscience les avait empêchés d'acheter l'héritage de l'Eglise, ainsi que cela leur avait été offert; en raison de ce refus, ils se flattaient, moyennant des dommages et intérêts raisonnables, et tels que de coutume, d'obtenir un nouveau bail, et d'être admis de nouveau comme fermiers de l'Eglise. Les acheteurs de leur côté, au nombre desquels se trouvaient quelques hommes infâmes, se présentaient avec la même confiance, et, d'après la clémence dont on usait envers toutes sortes de gens, ne pensaient pas qu'on pût trouver juste qu'ils perdissent entièrement la somme qu'ils avaient déboursée sur la foi d'un gouvernement auquel tout le royaume était alors soumis; mais, au lieu de la propriété, à laquelle ils n'avaient pas un véritable titre, ils comptaient que les propriétaires, rentrés en possession de leurs droits, leur accorderaient un bon bail à vie, ou pour un certain nombre d'années, et qu'au moins on continuerait, au taux de l'ancienne rente, et pour des dommages et intérêts modérés, à leur affermer le bien de l'Eglise, sans aucun égard à ceux qui, pour un motif digne de considération, avaient vendu et leur pos-

session actuelle, et en même temps tous les droits ou titres qu'ils pouvaient réclamer. Ils l'espéraient d'autant plus que le Roi avait donné, sous le grand sceau d'Angleterre, commission à quelques uns des lords du conseil, et à d'autres personnages considérables, d'interposer leur médiation auprès des évêques et du clergé, dans les cas qui ne devaient pas être poursuivis à la rigueur.

Les évêques et le clergé eurent le malheur de déplaire aux nouveaux et aux anciens fermiers. L'extrême barbarie avec laquelle on les avait traités avait trop éteint en eux toute sensibilité à l'égard des autres, et ils ne firent pas assez la distinction des personnes. Les souffrances encourues pour l'amour du Roi ou par affection pour l'Eglise, quelque preuve qu'on eût donnée de ses sentimens, n'obtinrent pas souvent qu'on se relâchât, en faveur de ceux qui les avaient subies, des dommages et intérêts qu'on croyait pouvoir exiger; ou, si cela arriva quelquefois, trois ou quatre exemples du contraire, où l'on avait usé d'une dureté excessive, firent beaucoup plus de bruit et se répandirent beaucoup plus que ne le purent faire les exemples de charité et de modération; et, comme d'ordinaire les honnêtes gens ne s'en trouvaient pas mieux pour s'être bien conduits, de même ceux des acheteurs qui offrirent le plus d'argent ne s'en trouvèrent pas plus mal

pour les infamies qu'ils avaient commises, et deux ou trois malheureuses affaires de ce genre répandirent le déshonneur sur l'Eglise toute entière, comme si tout le clergé se fût rendu coupable de ces excès, dont la plupart des ecclésiastiques étaient bien éloignés. Les nouveaux évêques, bien que tous ne suivissent pas les exemples des anciens, encoururent les mêmes reproches; et plusieurs de ceux qui étaient demeurés les plus attachés à l'épiscopat, et qui, en raison de cet attachement, avaient éprouvé, vingt ans durant, l'oppression et les persécutions, se trouvèrent poussés à des sentimens qui ne leur permirent pas de recevoir de son rétablissement toute la satisfaction qu'ils en avaient attendu. Cependant, à bien examiner les causes de ce mécontentement, on trouvera que, excepté dans un petit nombre de cas qu'il n'est pas possible de défendre, il y avait, dans les reproches qu'on faisait au clergé, plus de passion que de justice. Il était nécessaire de ramasser autant d'argent qu'on le pouvait faire légitimement, pour la réparation des cathédrales, toutes misérablement détruites, ruinées ou dévastées, et pour rebâtir en entier plusieurs maisons canonicales qui avaient été abattues ou qu'on avait laissé tomber; et des sommes résultant des dommages et intérêts, il y en eut beaucoup plus d'employées de cette manière, qu'il n'en rentra dans la poche de ceux qui y avaient droit, et qui en avaient un

grand besoin. Mais l'opinion recommençait à devenir chagrine, et tout le monde était fort difficile à contenter; surtout lorsqu'on voyait une classe d'hommes retrouver plus qu'ils n'avaient perdu, et jouir d'une richesse qu'ils n'avaient jamais connue, tandis que la plupart demeuraient sans ressource après avoir tant souffert, et sans autre témoignage de leur courage et de leur fidélité, que la perte de leur fortune et la vente de leur héritage (1).

(1) On trouve à ce sujet, dans l'Histoire parlementaire, une pétition des royalistes dans la détresse (*distressed royalists*), adressée au parlement vers le mois de mars 1662, et qui donne une idée de la profonde misère où le gouvernement, envahi par l'avidité des gens de cour, laissait toute cette portion du parti royaliste qui, sans ambition, sans intérêt personnel, uniquement pour obéir à son opinion, avait sacrifié à la cause du Roi une existence acquise et soutenue par l'économie ou le travail. Cette pétition ne porte l'empreinte ni de l'esprit de parti, ni de l'amour-propre mécontent, ni de l'ambition frustrée dans ses espérances. On ne s'y plaint point de l'indulgence du Roi pour le parti ennemi; on n'y vante point des services mal récompensés; on n'y parle des sacrifices qu'on a faits que pour exposer les malheurs et les besoins qui en sont la suite. Ce qu'on y demande, « c'est que les plus grands services soient récompensés, mais d'abord *les plus grands besoins soulagés;* « qu'on ne fasse passer qu'après les autres, ceux qui possèdent de grandes propriétés ou ont déjà obtenu du Roi « des bienfaits considérables; que le Roi se fasse rendre « compte des dons, concessions, etc., déjà faits par lui, et

Entre la dissolution du dernier parlement et le commencement du suivant, s'était encore accompli un acte important, la cérémonie du couronnement du Roi. Elle se fit avec plus d'éclat et de solennité qu'on n'eût jamais vu dans ce royaume, afin que les nouvelles inventions dont le royaume avait été si enivré, depuis plusieurs années, en fussent d'autant plus discréditées aux yeux du peuple, par leur absurdité et le peu de grandeur dont elles étaient accompagnées. Sa Majesté avait ordonné de consulter tous les registres et tous les anciens formulaires, et d'employer, dans les formes accoutumées, tout ce qui était capable de donner à la cérémonie de la

---

« veuille bien les suspendre jusqu'à ce qu'on ait, à un cer-
« tain point, amélioré la situation de ceux qui ont le plus
« souffert et le plus mérité; qu'on pourvoie à la subsistance
« des soldats du parti du Roi encore vivans, mais vieux
« et estropiés; qu'on donne à quelques uns de bonnes places
« d'hôpital, à d'autres de petites pensions, mais payées
« régulièrement, afin qu'ils ne soient plus réduits à vivre
« d'aumônes que quelques uns ne sont pas en état d'aller
« demander; enfin on désire une recommandation efficace
« auprès du clergé, afin que, dans la grande abondance
« dont il jouit maintenant, il veuille bien se contenter de
« la part des tenanciers fidèles, de dommages et intérêts
« modérés. » Le parlement accorda, sur cette pétition, un secours de 60,000 livres sterling. (*Histoire parlementaire*, t. 4, col. 234.)

(*Note de l'Editeur.*)

pompe et de l'éclat. On érigea une cour des réclamations, devant laquelle chacun fût admis à venir revendiquer les priviléges et droits de préséance auxquels il pensait avoir un titre, soit par lui-même, soit par les fonctions dont il devait être chargé dans la cérémonie du couronnement, et ces réclamations furent adoptées ou rejetées, selon qu'elles parurent bien ou mal fondées.

Le Roi se rendit le matin de bonne heure dans sa voiture, à la Tour de Londres, où se trouvaient déjà la plupart des lords. Vers dix heures du matin ils se mirent en marche pour Whitehall dans l'ordre indiqué par les hérauts. Les gens de robe longue, le conseil judiciaire du Roi, les maîtres de la chancellerie et les juges marchaient les premiers; ensuite venaient les lords rangés selon leur ordre, tous vêtus d'une manière splendide, et leurs chevaux richement caparaçonnés. On avait limité le nombre de leurs valets de pied; les ducs en avaient dix, les comtes huit, les vicomtes six, les barons quatre; tous richement vêtus, ainsi que les autres gens de leur suite. Tout le cortége était, pour l'ordre et la magnificence, ce qu'on avait encore vu de plus brillant en Angleterre. La tête de la marche était à Fleet-Street quand le Roi sortit de la Tour, ce qui fut annoncé par le bruit du canon, et il était près de trois heures après midi lorsque le

Roi arriva à Whitehall. Le lendemain, le Roi, dans le même appareil, vêtu de ses habits royaux et la couronne sur la tête, et tous les pairs vêtus de leur robe, se rendirent à Westminster-Hall; les insignes de la royauté y furent remis à ceux qui avaient été nommés pour les porter. Le comte de Northumberland avait été fait, pour ce jour-là, grand connétable, et le comte de Suffolk, comte maréchal. Tous les lords dans leur ordre, ainsi que le Roi, se rendirent à pied de Westminster-Hall jusqu'à Abbey-Church, sur des tapis d'étoffe bleue. Après un sermon, prêché, dans la chapelle de Henri VII, par le docteur Morley, alors évêque de Worcester, le Roi prêta serment, fut couronné et sacré par le docteur Juxon, archevêque de Cantorbéry, avec toutes les solennités d'usage en pareille occasion. Après la cérémonie, le Roi retourna de la même manière, à pied, à Westminster-Hall, qui était orné de riches tapis et de statues. Le Roi y dîna, et les lords y dînèrent aussi, des deux côtés de la salle, à des tables préparées pour eux. Toutes les autres cérémonies furent accomplies avec beaucoup d'ordre et de magnificence.

Je ne me serais pas étendu à ce point sur la cérémonie du couronnement, peut-être même n'en aurais-je pas parlé, d'autant plus qu'on en a publié un récit complet où sont rapportées

toutes les grandeurs et magnificences de la ville de Londres, n'était que cette solennité fut marquée par deux incidens qui méritent d'être rapportés, le premier comme absolument nouveau, l'autre en raison des inconvéniens qui en résultèrent et dont on ne s'aperçut pas sur-le-champ. Il est d'usage que, dans ces grandes cérémonies et fêtes publiques, le maître des écuries du Roi, qui est toujours un homme de haut rang, et qui était alors le général duc d'Albemarle, suive immédiatement le Roi, conduisant un cheval de main. Dans cette occasion, le duc d'York obtint secrètement du Roi, qui n'avait pas assez de respect pour les anciens usages, et le lui accorda s'en s'être consulté avec personne, que son maître des écuries, tel était son titre, M. Jermyn, cadet d'une famille de gentilshommes très-peu considérables, le suivrait immédiatement, de même que le général suivait Sa Majesté, et conduirait de même un cheval de main. Jamais, jusqu'alors, un frère de roi n'avait eu, à son service, un maître des écuries. Cet office n'existe dans la famille royale que pour le Roi, la Reine et le prince de Galles, et les deux maîtres des écuries de la Reine et du prince sont subordonnés à celui du Roi, qui a la juridiction sur les autres. Les lords furent excessivement surpris et mécontens de cette nouveauté, dont ils n'avaient pas eu le moindre vent jusqu'au moment où ils virent la

chose. Elle leur fut d'autant plus déplaisante, qu'ils reconnurent qu'elle sortait d'une source d'où devait, selon toute apparence, découler beaucoup d'amertume; je veux dire les usages de la cour de France, modèle trop présent à l'esprit du Roi et du duc, et dont l'imitation était on ne saurait plus odieuse à la nation anglaise.

L'autre incident eut lieu le matin du couronnement. Tandis que les lords étaient à Wesminster-Hall, occupés, près d'une table, à considérer les insignes du couronnement, remis aux lords chargés de les porter, le comte de Northumberland, grand connétable pour ce jour-là, s'approcha du Roi et lui dit : « Que parmi les jeunes « nobles nommés pour porter les différentes par- « ties du manteau du Roi, le lord Ossory, fils « aîné du duc d'Ormond, prétendait à la pré- « séance sur le lord Piercy, son fils aîné, à lui; « bien que le duc d'Ormond, dit-il, ne prît pas « rang dans la cérémonie de ce jour en qualité « de duc, mais seulement en qualité de comte « de Brecknock, et qu'ainsi les fils aînés de tous « les comtes plus anciens que lui devaient avoir « le pas sur son fils aîné; » ce qui était une règle si connue et qui s'appliquait à tant de cas, que le Roi ne put s'empêcher de s'y ranger et d'envoyer, par le lord-chambellan, un message au lord Ossory pour lui dire qu'il devait se désister de ses prétentions. Cette décision, réclamée et

rendue si publiquement, produisit deux mauvais effets; d'abord de l'inimitié et de la mésintelligence entre deux grandes familles, dont l'une était naturellement portée à rabaisser et mépriser ses égaux, sans porter beaucoup d'égards à ses supérieurs, et dont l'autre n'avait pas coutume de se voir méprisée, savait bien qu'elle possédait en Irlande tous les avantages d'ancienneté et de fortune que le comte pouvait avoir en Angleterre, et sentait, de plus, qu'elle avait mérité et reçu un accroissement de titres, tandis que l'autre avait mérité de perdre celui qu'elle avait reçu du droit de sa naissance. Le second inconvénient, résultant de ce fait, fut d'élever, parmi la noblesse d'Angleterre, une méfiance et des préventions, parce qu'on se persuada que le duc d'Ormond, qui dans la vérité ne savait rien de ce différend, y était entré dans l'espérance que son crédit près du Roi lui donnerait les moyens d'attirer sur les pairs d'Angleterre l'éternel affront de se voir mettre au même rang que ceux d'Irlande, qui ne possédaient pas le même degré de considération. Ce qui ne contribuait pas peu à augmenter leur humeur, c'est que la conduite du duc, parfaite dans les mauvais temps, l'avait rendu, soit en Angleterre, soit dans l'étranger, l'objet du respect universel, et en faisait un reproche pour la plupart d'entre eux, dont les actions ne pouvaient pas supporter la lumière. Mais

le duc ne savait absolument rien de cette querelle, et n'était d'ailleurs nullement porté à se faire valoir lui-même en raison du mérite de ses services, ni à rabaisser les autres pour ce qu'ils avaient fait de mal. Satisfait du témoignage de sa propre conscience et de la certitude de n'avoir aucun tort à se reprocher, il méprisa trop les préventions et les jalousies qu'il inspirait, et dont il reçut depuis des marques qu'il supporta avec la même magnanimité.

Avant de passer plus loin dans le récit de ce qui se fit ensuite, il ne sera pas hors de propos de rendre compte d'une chose qui n'était pas encore faite, que tout le monde attendait, et dont le retard était blâmé généralement. Les raisons de ce retard ne sont connues que de très-peu de gens. Le Roi, avant de revenir en Angleterre, avait résolu, sitôt qu'il serait rétabli d'une manière un peu stable et sans motifs raisonnables de craindre de nouveaux troubles, de faire prendre à Windsor le corps du feu roi, son père, de le faire enterrer avec une grande solennité à Westminster, et de faire prendre le deuil à la cour jusqu'au couronnement. Beaucoup d'honnêtes gens regardaient la chose comme si nécessaire qu'ils étaient très-fâchés qu'elle n'eût pas encore été faite, et n'étaient pas contens des raisons qu'on avait données, et d'après lesquelles il était clair qu'on y avait pensé. Ces raisons, données publi-

quement en conversation, étaient au nombre de deux. La première, c'est qu'après dix années passées depuis cette déplorable tragédie, et lorsque la joie, les réjouissances et les fêtes du retour du Roi avaient calmé l'esprit du peuple, il n'était pas prudent de renouveler le souvenir de ce parricide par le spectacle d'une pompe funèbre qui pourrait causer un tel mouvement dans le peuple sur toute la surface de l'Angleterre, qu'il en résulterait peut-être de grands désordres et des insurrections de la part de ceux qui avaient servi le royaume, et qui pourraient regarder ce moment comme l'occasion favorable et comme une invitation à se venger de ceux de leurs voisins qui les avaient tyrannisés; cela pouvait même, disait-on, engager les soldats nouvellement licenciés à se réunir pour leur propre sûreté, ce qui troublerait au moins la paix. D'un autre côté, ce serait un juste sujet de blâme si on faisait ces funérailles sans pompe, lorsque tout ce qui avait rapport au Roi actuel s'était fait avec tant de magnificence; et si on les faisait avec la pompe accoutumée aux funérailles d'un roi, la dépense serait telle qu'on ne trouverait ni le crédit ni l'argent nécessaires pour y subvenir.

Telles étaient les raisons données au public et répandues dans l'étranger, et, pour tout homme de sens, ni l'une ni l'autre n'étaient dépourvues d'un certain poids; mais le véritable motif c'est

qu'au temps de cet horrible meurtre, Windsor était occupé par une garnison sous le commandement d'un homme de la cité, anabaptiste, ainsi que ses officiers et ses soldats. Ces gens-là avaient brisé toutes les boiseries, cloisons et séparations qui partageaient l'église, en avaient effacé tous les monumens et autres signes religieux, et l'avaient mise dans l'état d'une écurie ou d'une grange; et à peine en effet pouvait-elle servir à autre chose. Ce fut alors que Cromwell déclara que le corps du Roi serait enterré secrètement dans l'église de Windsor, et que le marquis de Hertford, le duc de Richmond, les comtes de Southampton et de Lindsey obtinrent la permission d'être présens aux obsèques de leur maître, mais seulement d'y être présens; car ils n'eurent pas le pouvoir d'en rien préparer ni d'y prendre aucune part. On ne permit pas à ces grands personnages d'entrer dans le château avec plus de trois domestiques; et l'on peut croire aisément que leur noble cœur était trop rempli de douleur pour que leurs yeux fussent occupés à considérer les lieux par où on les faisait passer. Ils trouvèrent l'église tellement dévastée qu'ils ne purent reconnaître où ils étaient; et aussitôt que le corps du Roi eut été mis en terre, ils furent reconduits hors du château à leur logement en ville, et le lendemain matin, de bonne heure, retournèrent chacun chez eux.

Le Roi, peu de temps après son retour, rétablit le doyen et le chapitre de Windsor, et donna ordre de mettre la chapelle royale dans l'état où elle était avant la révolution, et d'en réparer les ruines, ce qui fut un ouvrage long et difficile. Sa Majesté donna ordre au doyen de s'informer soigneusement de l'endroit où avait été enterré le corps du Roi, et de lui en donner connaissance; mais, malgré toutes ses recherches, celui-ci ne put trouver, ni dans le château ni dans la ville, une seule personne qui eût assisté à l'enterrement. Quand le parlement s'était emparé du château et y avait mis une garnison, on avait non-seulement chassé tous les chanoines et tous les chantres de la chapelle royale, mais mis à la porte tous les officiers et domestiques qui avaient eu quelque rapport avec le Roi ou avec l'Eglise, excepté ceux qui étaient connus par leur infidélité envers l'Eglise ou le Roi; et parmi ceux-ci ou parmi les officiers et soldats de la garnison, on ne put trouver un seul homme qui eût été présent à l'enterrement du Roi. Le duc de Richmond et le marquis de Hertford étaient morts tous les deux; et le Roi, après que le doyen lui eut rendu compte de l'inutilité de ses recherches, envoya à Windsor les comtes de Southampton et de Lindsey, les seuls qui survécussent. Ils prirent avec eux ceux qui vivaient encore des trois domestiques qui avaient accompagné chacun d'eux; mais ils ne

purent recueillir leurs souvenirs, ni découvrir aucun indice qui leur donnât moyen de retrouver en quel endroit gissait le corps du Roi. Ils prirent des renseignemens des ouvriers qui venaient d'être employés à repaver l'église; et sur ce que leur dirent ceux-ci d'une place où la terre leur avait paru un peu plus légère, ils jugèrent que le corps devait être à cette place ou aux environs; mais après y avoir fait creuser et chercher là et tout autour, ils ne trouvèrent rien. Alors le Roi abandonna toute pensée de nouvelles recherches, et on se borna à répondre, par les raisons que j'ai dites, à toutes les questions ou réflexions qui pouvaient être faites à cet égard.

Ce qui donna au Roi beaucoup de chagrin et le priva du repos qu'il s'était promis durant l'intervalle des deux parlemens, ce fut l'affaire d'Irlande que nous allons maintenant reprendre, et dont nous continuerons le récit sans interruption jusqu'à ce que nous ayons rapporté tout ce qu'il nous paraîtra à propos d'en insérer ici. Nous l'avons laissée entre les mains du lord Roberts, que le Roi avait nommé député d'Irlande, se flattant qu'après en avoir conféré avec les divers intéressés, qui tous avaient reçu ordre de s'adresser à lui, il mettrait la chose en un état qui en rendît la discussion plus facile à Sa Majesté dans son conseil; mais les mains de lord Roberts ne la retinrent pas long-temps.

Ce noble lord, bien que doué d'un jugement solide, était d'un caractère si morose qu'il n'était pas aisé de traiter avec lui. Il possédait une sorte de savoir pédantesque qui faisait tort à ses autres connaissances, car il n'était pas sans instruction dans les lois, les antiquités et la connaissance des précédens du temps passé. Mais ces avantages étaient neutralisés par la pédanterie qu'il avait contractée dans la lecture de quelques livres et dans de pernicieuses conversations avec quelques gens d'église et d'autres fort inférieurs à lui, mais dont l'infériorité faisait ressortir ses propres talens, capables de se perfectionner en meilleure compagnie. Il était naturellement hautain et impérieux. Cette disposition avait été augmentée par une mauvaise éducation; car, excepté quelques années passées au Temple et parmi les livres de la loi, on pouvait dire qu'il avait été nourri et élevé dans le pays de Cornouailles. Plusieurs jours se passèrent après sa nomination à la place de député sans qu'on pût lui persuader de faire une visite au général dont il savait qu'il devait être le lieutenant, et quand il y alla ce fut de si mauvaise grâce que l'autre n'en fut nullement satisfait, d'autant qu'il vit bien que cette conduite de lord Roberts venait surtout de son orgueil et se trouva d'autant moins disposé à la supporter qu'en même temps qu'il était alors son supérieur, il le savait aussi

de beaucoup meilleure famille. Il fit tant d'objections et de critiques sur la forme de ses lettres-patentes que le procureur-général était fatigué de vaquer à son affaire, et quand le soir tout était convenu, le matin suivant faisait naître de nouvelles objections. Mais le pis de tout, c'est que lorsque les Irlandais du premier rang, les membres du conseil privé et ceux qui avaient la principale autorité sur le royaume, vinrent le trouver, il les reçut avec tant de hauteur, écouta si négligemment les renseignemens qu'ils lui donnaient, leur répondit d'une manière si dédaigneuse qu'après trois ou quatre jours de rapports avec lui, ils demandèrent au Roi de n'être plus obligés à le voir; et il fut évident que sa conduite à leur égard n'était pas de nature à pouvoir être supportée par des gens du même rang que lui, ou qui eussent reçu une éducation libérale. Il n'avança donc en rien dans cette affaire.

Cela donna de grands embarras au Roi et beaucoup de joie à ceux que ce choix avait mécontentés. Le Roi ne savait plus que faire de son député, ni que faire par rapport à l'Irlande. Lord Roberts n'était pas un homme qu'on pût disgracier ni mettre de côté sans s'exposer à beaucoup d'inconvéniens. Il avait dans le conseil et dans le parlement, les deux théâtres où se traitaient toutes les affaires du Roi, une situation qui le rendait fort incommode; car parmi les hommes qui n'a-

vaient point d'amis, il n'en était pas un seul qui fût suivi de tant de monde. Ceux qui le voyaient de plus près lui connaissaient plusieurs dispositions de caractère tout-à-fait intolérables. Ceux qui ne le connaissaient qu'un peu le regardaient comme un homme très-instruit, prenaient sa morosité pour de la gravité, et croyaient que c'était la sévérité de ses moeurs qui le rendait désagréable aux courtisans; il ne possédait pas des avantages d'élocution capables d'en imposer à ses auditeurs; mais il n'était jamais ennuyeux et ses paroles faisaient impression : en un mot, c'était un homme tel que le Roi le jugeait digne que l'on composât avec lui. Sa Majesté chargea donc le lord chancelier et le lord trésorier d'aller le voir et de le disposer à accepter les fonctions de garde du sceau privé; ce qui lui donnerait un haut rang, fait pour satisfaire sa principale passion, car naturellement il préférait les places à l'argent dont sa fortune avait pourtant grand besoin. Le Roi pensa que ce ne serait pas un mauvais moyen pour l'engager à abandonner la pensée de l'Irlande, que de lui faire connaître qu'il était impossible de lui fournir pour le moment, à beaucoup près, tout l'argent qu'il avait raisonnablement demandé pour le paiement de l'armée qu'on s'occupait alors à réorganiser et en quelques lieux à licencier, pour la réforme d'un grand nombre d'officiers et pour ses équipages.

Ils commencèrent leurs approches en lui demandant « s'il serait bientôt prêt à partir pour « l'Irlande. » Il répondit avec quelque vivacité « qu'il était bien convaincu qu'on n'avait nulle « intention de l'envoyer, car il ne voyait aucun « préparatif pour les choses sans lesquelles le « Roi savait qu'il ne pouvait partir, et que de« puis quelque temps le Roi ne lui en parlait « plus. Il avait de plus observé que, tous les jours « passés, le chancelier, soit au conseil, soit aux « autres lieux où ils se rencontraient, ne l'avait « jamais nommé que lord Roberts, tandis que « pendant quelques mois il n'avait pas manqué « en tous lieux et toute occasion de le traiter de « lord député, ce qui lui donnait lieu de croire « qu'il y avait quelque changement dans le pro« jet qu'on avait eu de l'y envoyer. » Tous deux l'assurèrent « que le Roi ne pensait à nul autre « que lui pour ces fonctions s'il était disposé à « les entreprendre avec vigueur; que si le Roi « s'était abstenu depuis quelque temps de lui en « parler, c'est qu'il était dans l'impossibilité de « lui fournir l'argent qu'il lui avait demandé, « bien qu'on ne pût nier que ses demandes n'eus« sent été à tous égards extrêmement raison« nables; que cependant, comme il était impos« sible de se le procurer, et qu'il ne pouvait s'en « passer, ce qui n'était nullement sa faute, il fal« lait que Sa Majesté trouvât quelque autre expé–

« dient pour faire exercer son autorité, car le « gouvernement d'Irlande se trouvait dans un tel « désarroi qu'il était impossible qu'on ne s'attendît pas à recevoir chaque jour la nouvelle de « quelque grand désordre dont on imputerait les « fâcheuses conséquences à défaut de soins et de « prévoyance de Sa Majesté; Sa Majesté n'avait pas « voulu songer à un pareil expédient avant d'avoir « pris là-dessus son avis et son consentement, et « à moins qu'il ne voulût accepter un autre emploi où il pourrait servir Sa Majesté avec autant d'honneur et qui montrerait au monde l'estime que le Roi faisait de lui. Ainsi donc, comme « il eût été à la fois déraisonnable et injuste de « le presser d'aller en Irlande sans cet argent, et « qu'il était également impossible de l'avoir pour « le lui donner, le Roi, lui dirent-ils, leur « avait ordonné de lui proposer la place de lord « du sceau privé, office dont il entendait très-bien les fonctions, et de lui dire que, s'il l'acceptait, aussitôt qu'il en serait entré en possession, ce qui serait sur-le-champ, Sa Majesté « s'occuperait à voir de quelle manière elle pourrait mettre ordre aux affaires en Irlande. » Le sombre maintien du lord s'éclaircit alors tout à coup; évidemment il s'était attendu à se voir privé de sa place en Irlande sans en obtenir aucune autre; au lieu de cela on lui offrait la troisième place du royaume, car le lord du sceau

privé suivait immédiatement le trésorier; ainsi, après un très-court moment de réflexion, il déclara « qu'il regardait comme un grand honneur « que le Roi voulût bien l'employer en quelque « place que ce fût, qu'il se soumettait à son bon « plaisir et le servirait avec une grande fidélité. » Le lendemain au conseil, le Roi lui remit le sceau privé; il prêta serment et prit sa place, et, pour déployer ses talens extraordinaires, trouva moyen d'embarrasser et d'entraver les affaires plus que ne l'avait jamais fait aucun de ceux qui avaient rempli les mêmes fonctions. Si bien que le Roi se trouva forcé bientôt après d'ordonner qu'un grand nombre de concessions et de lettres patentes, qu'il était nécessaire d'expédier promptement, passassent immédiatement au grand sceau, sans aller d'abord au sceau privé, méthode tout-à-fait hors d'usage, qui eut quelques inconvéniens pour le chancelier et excita contre lui des préventions.

Quoique le Roi eût déjà en vue le moyen qui lui paraissait le plus propre à employer pour le moment afin de rétablir l'ordre dans les affaires d'Irlande, cependant il lui fut absolument nécessaire, avant de pouvoir en faire usage, d'établir, dans les différentes réclamations ou pétitions en instance devant lui, et toutes appuyées par une foule de solliciteurs turbulens, une espèce d'ordre qui le mît à même de les examiner et de décider à cet égard, afin qu'elles ne demeurassent

pas dans la confusion où elles étaient. Cela ne se pouvait faire sans qu'il se donnât la peine d'entendre une fois en détail ce que chaque parti avait à alléguer à l'appui de ses prétentions. Il s'y soumit pendant un grand nombre de jours avec une incroyable patience. Nous parlerons d'abord des affaires qui causèrent au Roi le moins d'embarras, parce qu'elles admettaient moins de discussion que les autres.

On trouvait scandaleux que le marquis d'Ormond demeurât si long-temps sans rentrer en possession de la moindre partie de ses biens dont il avait été privé sous le seul prétexte de sa fidélité au parti du Roi. Le parlement rendit donc, du consentement de toutes les parties, un acte qui le remettait en possession de tous ses biens, ce qui se fit le plus aisément du monde, parce que les biens de sa femme, lui ayant déjà été rendus dans le temps de Cromwell ou plutôt de son fils Henri, la plus grande partie des siens étaient situés dans la province que Cromwell, soigneux de ses propres intérêts, s'était réservée pour lui-même et à l'abri de toutes les prétentions des aventuriers et des soldats. Ceux qui possédaient d'autres portions de son bien, jugeant eux-mêmes qu'il leur était impossible de les garder, les rendirent de bonne grâce au marquis, espérant qu'on les en dédommagerait sur d'autres terres. Il n'y avait pas non plus la moindre

chose à dire contre la restitution des terres du comte d'Inchiquin, qui lui avaient été prises et avaient été distribuées aux soldats et aux aventuriers uniquement parce qu'il servait le Roi. Quelques autres de la même classe, et à qui l'on n'avait également à reprocher autre chose que leur loyauté, furent aussi remis en possession de leurs biens. Rien de tout cela n'occasionna de murmures; chacun, de quelque parti qu'il fût, pensait ou feignait de penser que le Roi était obligé en honneur, justice et conscience, de faire rentrer dans leurs droits ceux qui l'avaient servi fidèlement.

Les droits de l'Église n'étaient pas plus douteux et n'éprouvèrent pas non plus d'opposition ostensible; en sorte que le Roi fit choix de plusieurs vénérables théologiens auxquels il assigna des évêchés en Irlande, et les y envoya pour être sacrés par les évêques encore vivans, conformément aux lois de ce royaume. Il investit des autres dignités et biens de l'Église, de dignes ecclésiastiques qui furent tous autorisés à rentrer dans les terres ayant appartenu à leurs différens bénéfices; et, dans ce zèle général pour l'Église, on lui fit, sans y réfléchir, assez de nouvelles concessions de terres et de propriétés; ce qui apporta ensuite de grands obstacles au rétablissement de l'ordre dans les affaires du royaume, et donna de l'humeur contre l'Église et le clergé,

tandis que leur rentrée dans leurs biens avait été généralement approuvée.

Les prétentions des aventuriers et des soldats étaient fort compliquées et d'une nature fort embarrassante. Cependant le Roi n'en ressentit guères d'autres inconvéniens que l'inquiétude générale qu'il éprouvait de voir les soldats licenciés et ceux de l'armée en activité, pour la plupart aussi mal disposés, réunir leurs mécontentemens, et prêts, si on les inquiétait mal à propos dans leurs propriétés, à s'emparer de quelque place de défense avant que les affaires d'Irlande fussent assez bien rétablies pour qu'on fût en état de leur résister. A cette crainte venait s'en ajouter une autre : tous ces soldats qui avaient été licenciés et mis en possessions des terres qui leur revenaient pour leurs arrérages, vivaient maintenant sur ces terres, et plusieurs autres faisant encore partie de l'armée active avaient de même reçu des propriétés dont ils demeuraient en possession ; le Roi avait peur qu'ils ne trouvassent en Angleterre un beaucoup trop grand nombre de leurs anciens amis et associés prêts à accourir à eux dans toutes les mesures audacieuses qu'ils pourraient tenter, et auxquelles l'état de ses affaires dans le royaume ne lui fournissaient pas encore assez les moyens de s'opposer. Mais quant à leurs intérêts particuliers, le Roi s'embarrassait fort peu de la manière dont ils s'arrangeraient, et ne voyait pas

un grand danger à ce qu'ils ne pussent s'accommoder ; car, sans parler des factions et des animosités qui les divisaient et les rendaient moins redoutables, ils ne pouvaient avoir lieu de se plaindre du Roi qui ne prétendait pas leur rien ôter des propriétés auxquelles ils pourraient avoir le moindre titre légitime ou légal. Quant à leurs autres demandes, il comptait les laisser plaider entre eux, et il était évident pour tout le monde qu'on ne pouvait se passer de quelque tribunal érigé par un acte du parlement et destiné à examiner toutes ces prétentions et à terminer les différends qui en résultaient. Sa Majesté se décida à soumettre à toutes les parties l'examen et la révision de cet acte du parlement pendant qu'on le préparerait, et à entendre, avant de l'envoyer en Irlande pour y être passé en acte, toutes les objections que chacune d'entre elles pourrait avoir à y faire.

Le plus grand chagrin du Roi, dans toute cette affaire, c'était l'état misérable de la nation irlandaise, si près de se voir totalement anéantie. Cette pensée était affreuse au cœur de Sa Majesté et on ne saurait nier que, soit indignation contre ceux en faveur desquels ces pauvres gens étaient réduits à cette extrémité, soit par un sentiment de compassion qui lui était naturel, et ses justes égards pour le mérite d'un grand nombre d'entre eux qui l'avaient servi avec fidélité, il était

fortement disposé, dans sa royale bonté, à faire ce qu'il pourrait, sans qu'il fût possible de l'accuser d'injustice, pour les maintenir dans une condition tolérable. Ceux qui s'intéressaient à eux et se montraient les plus empressés à solliciter en leur faveur obtenaient donc beaucoup d'accès près de lui et il écoutait ce qu'ils avaient à lui dire, soit en public, soit en particulier. Cette facilité, de sa part, tourna à leur désavantage et exalta tellement leurs espérances que, lorsqu'on les entendit en public, devant le conseil, ils se conduisirent, à l'égard de leurs adversaires, placés sur un beaucoup meilleur terrain, avec moins de modération que ne semblaient le demander dans leur situation les règles les plus ordinaires de la prudence, et ne montrèrent pas non plus tout le respect qu'ils devaient à la présence du Roi. Ce désavantage fut d'autant plus grand que ceux qui parlaient publiquement en leur faveur et qui, très-propres à traiter cette matière, n'avaient rien laissé à dire de ce qui pouvait être allégué pour leur cause, étaient des gens qui, du commencement à la fin de la rébellion, s'étaient conduits, à l'égard du Roi, aussi mal qu'il était possible, et ceux de leurs adversaires qui parlaient contre eux étaient fort au fait de ce qui s'était passé des deux côtés et savaient très-bien s'en servir dans l'occasion.

Les Irlandais réunis sous le nom de Catholiques

fédérés d'Irlande, firent leurs premières approches d'une manière très-prudente et en appelèrent d'abord à la compassion, « appuyant sur leurs « grandes et longues souffrances, sur la perte de « leurs biens dont ils étaient privés depuis vingt- « six ans; sur les désastres de la nation, presque « entièrement détruite dans les batailles; sur cette « foule d'Irlandais transportés au-delà des mers « où beaucoup d'entre eux avaient eu l'honneur de « témoigner leur fidélité au Roi par des services « réels, et dont un grand nombre étaient revenus « en Angleterre avec lui et se trouvaient encore « à son service; sur cette multitude d'hommes, « de femmes et d'enfans massacrés et exécutés « de sang-froid, lorsque le gouvernement du Roi « eut cessé d'exister; sur la foule de ceux qu'a- « vaient détruits la famine et la contagion qui « avaient ravagé le royaume pendant deux ou « trois ans. Enfin, ils représentaient comme une « persécution jusqu'alors inouie la transplan- « tation des misérables restes de la nation ir- « landaise, dans un coin de la province de Con- « naught, où encore on leur avait enlevé une « grande partie des terres qui leur avaient été « assignées avec toutes les formalités de la loi « alors en usage, et sous le gouvernement de ce « temps-là. »

Ils demandaient « à jouir du bénéfice des deux « traités conclus, le premier du temps du feu

« Roi et confirmé par lui, le second confirmé « par Sa Majesté actuelle. Ces deux traités, di- « saient-ils, les amnistiaient de tout ce qu'ils « avaient fait du temps de la rébellion. Ils in- « sistaient sur leur innocence depuis cette épo- « que, ajoutant que leur obéissance aux ordres « de Sa Majesté, durant son séjour sur le conti- « nent, avait été si complète qu'ils s'étaient mis « au service de France ou d'Espagne et s'en « étaient retirés, selon les ordres et le bon « plaisir de Sa Majesté. »

Ils auraient fait sagement de s'en tenir là; mais, soit qu'ils eussent été enhardis par l'impression que produisaient leurs paroles sur Sa Majesté et la plupart des lords, soit leur mauvais génie qui les emportait naturellement à des actions d'une sottise et d'une imprudence tout-à-fait étrange, ils appuyèrent avec plus de liberté qu'il ne convenait dans la conjoncture, sur l'indignité et le « peu de droit de ceux qui depuis si long-temps « étaient en possession de leurs biens et cher- « chaient à obtenir de Sa Majesté la confirmation « d'un titre obtenu par la rébellion. »

Ils représentèrent « que cette rébellion avait « été plus infâme et plus étendue que celle des « Irlandais qui n'avaient pris les armes que « pour se délivrer des rigueurs exercées contre « eux par quelques ministres du Roi, et pour « défendre la liberté de leur conscience et de leur

« opinion, sans la moindre pensée de se sous-
« traire à l'obéissance de Sa Majesté ou de rejeter son gouvernement; tandis que les autres
« avaient poussé jusqu'au bout une odieuse ré-
« bellion contre la personne du Roi, qu'ils
« avaient horriblement massacré à la face du
« soleil, avec tous les détails imaginables d'in-
« sulte et de mépris, qu'ils avaient, autant qu'il
« était en eux, déraciné jusqu'aux fondemens de la
« monarchie elle-même, et détruit tout le gouver-
« nement de l'Eglise et de l'Etat; les pauvres Ir-
« landais s'étaient au contraire depuis long-temps
« repentis de leur faute, et avaient renoncé à leur
« rébellion, dans un temps où ils avaient encore
« des armées, où ils étaient encore en possession
« de villes fortes qu'ils avaient remises ainsi
« qu'eux-mêmes sous la puissance de Sa Majesté.
« Ainsi donc, quelque punition qu'ils eussent
« méritée, ceux des Anglais qui étaient alors en
« possession de leurs biens, ayant violé tous
« leurs devoirs envers Dieu et le Roi, ne pou-
« vaient mériter qu'on les enrichît par la ruine
« et la destruction totale des Irlandais. Il était,
« disaient-ils, évident et notoire aux yeux du
« monde entier que les trois royaumes de Sa
« Majesté s'étaient rendus coupables, à son
« égard, et s'étaient soustraits à son obéis-
« sance, ce qui l'avait forcée de vivre en exil
« durant un si grand nombre d'années. Et, ce-

« pendant, lorsqu'ils étaient revenus à leur de-
« voir et à l'obéissance, il avait gracieusement
« daigné leur accorder un pardon volontaire et
« général, et un acte d'amnistie dans lequel
« était compris un grand nombre des auteurs et
« fauteurs de la misère et de la désolation où les
« trois nations avaient été plongées pendant un
« si grand nombre d'années. Ils espéraient que
« tandis que les autres sujets de Sa Majesté, au
« moins aussi coupables qu'eux-mêmes, se trou-
« vaient, par la clémence de Sa Majesté, réta-
« blis dans les biens qu'ils avaient perdus et vi-
« vaient complétement en paix, joie et félicité,
« les pauvres Irlandais ne seraient pas seuls
« entièrement exclus de toutes les grâces de Sa
« Majesté, abandonnés aux larmes, au deuil et
« aux gémissemens, et sacrifiés sans retour à
« l'avarice et à la cruauté de ceux qui les avaient
« non-seulement dépouillés et opprimés, mais
« avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir,
« et avec toute l'insolence imaginable, pour dé-
« truire le Roi lui-même et sa postérité, et
« maintenant revenaient à l'obéissance et se sou-
« mettaient à son gouvernement parce qu'ils
« n'avaient plus moyen d'y résister; encore ne
« se soumettaient-ils pas avec autant d'empres-
« sement, de joie et de résignation que les Ir-
« landais, puisqu'ils insistaient obstinément sur
« des demandes outrées et que Sa Majesté, à ce

« qu'on espérait, croirait son honneur intéresse « à refuser. » Ils terminèrent ainsi leur discours en s'adressant au Roi en personne, avec ces tournures pathétiques à l'usage des hommes habiles en ces sortes de discours.

Ce discours avait été prononcé avec plus de passion, de véhémence et d'emportement qu'il ne convenait à leur situation; les figures de rhétorique les avaient souvent entraînés à des expressions fort indécentes et tout-à-fait sans excuse. Dans quelques passages ils avaient cherché, sinon à justifier, du moins à excuser les premiers actes de leur rébellion, certainement la plus barbare et la plus inexcusable que se fussent jamais permise des chrétiens. De cette manière ils s'aliénèrent beaucoup de gens disposés à compatir à leur situation, et ôtèrent au Roi le moyen d'empêcher que leurs adversaires, préparés à répondre à tout ce qu'ils avaient dit, n'usassent, à leur égard, de la même liberté. Ceux-ci, donc, s'étendirent « sur tous les odieux détails de la première année de la rébellion, le meurtre de « plus de cent mille personnes massacrées de « sang-froid, avec toute la barbarie imaginable, « crimes qu'on avait toujours exceptés du par- « don. Et supposé même, dirent-ils, que parmi « ceux qui paraissaient maintenant en présence de « Sa Majesté, il ne se trouvât pas quelques hommes « coupables de ces forfaits odieux, exclus de toute

« participation aux avantages des traités, il était
« certain du moins qu'il s'en trouvait un grand
« nombre parmi ceux au nom desquels ils se pré-
« sentaient. Ils remarquèrent avec quelle con-
« fiance leurs adversaires avaient vanté l'inno-
« cence de leur conduite depuis l'époque des deux
« actes de pacification, ainsi que leur grand atta-
« chement pour le service de Sa Majesté, et dé-
« clarèrent, à ce propos, que quel que fût le titre
« légal des aventuriers aux terres dont ils étaient
« alors en possession, et bien que plusieurs d'entre
« eux eussent constamment servi le Roi, cepen-
« dant ils consentiraient volontiers à ce que tous
« ceux qui, en réalité, étaient demeurés fidèles
« à Sa Majesté depuis l'époque des deux pacifi-
« cations, ou même de l'une des deux, et n'a-
« vaient pas manqué depuis à leur allégeance,
« fussent admis à partager ses royales bontés de
« la manière et dans les proportions que Sa Ma-
« jesté jugerait à propos d'adopter à leur égard;
« mais, ajoutaient-ils, il leur était aisé de faire
« voir que les prétentions de leurs adversaires à
« cette grâce ou à cette faveur n'étaient fondées
« sur aucun titre valable; qu'ils n'avaient jamais
« consenti aucun acte de pacification, emportant
« amnistie, qu'ils ne l'eussent violé et rompu dans
« les dix jours suivans pour retomber dans tous
« leurs actes de déloyauté et de rébellion. Très-
« peu de jours après le premier acte de pacifi-

« cation ratifié par le feu roi, ils traitèrent le
« héraut de Sa Majesté, envoyé pour proclamer
« la paix, de la manière la plus indigne ; lui
« arrachèrent sa cotte d'armes portant les armes
« du Roi, le battirent et le blessèrent à tel point
« qu'il eut toutes les peines du monde à s'échap-
« per de leurs mains la vie sauve. Vers ce même
« temps, ils tâchèrent de prendre et de faire pé-
« rir le lord-lieutenant, et le poursuivirent à
« Dublin, qu'ils assiégèrent avec leur armée,
« sous le commandement du général qui avait
« signé la paix. Ils emprisonnèrent leurs propres
« commissaires, autorisés par eux-mêmes, pour
« avoir consenti au traité qu'eux-mêmes avaient
« confirmé ; continuèrent la guerre avec autant
« d'âpreté que jamais, et refusèrent de fournir,
« pour la délivrance et le rétablissement du feu
« roi, le secours et l'assistance qu'ils s'étaient
« obligés à donner, et dont la promesse avait
« été la seule base et le seul motif du traité et
« des concessions qu'il contenait en leur faveur.
« Ils avaient alors renoncé encore plus formelle-
« ment à leur obéissance envers le Roi, s'étaient
« mis sous la protection et à la disposition du nonce
« Rinuccini, qu'ils avaient fait généralissime
« de leurs armées, leur amiral et le chef de tous
« leurs conseils. Lorsque les divisions qui s'éle-
« vèrent entre eux, et le poids de la tyrannie
« qui pesait sur eux, les eurent disposés à de-

« mander à Sa Majesté actuelle, alors en France,
« de les recevoir sous sa protection, et de ren-
« voyer en Irlande le marquis d'Ormond pour
« les commander, Sa Majesté poussa la condes-
« cendance jusqu'à envoyer le marquis dans la
« province de Munster avec tout ce qu'on put
« se procurer d'armes et de munitions. Le lord
« Inchiquin, alors président de cette province,
« le reçut à la tête de l'armée protestante et se
« joignit à lui; ce fut bientôt après que les
« Irlandais confédérés conclurent ce second traité
« de pacification, dont ils réclamaient maintenant
« le bénéfice. Mais il est notoirement connu que
« ce traité n'avait pas été plutôt conclu, qu'ils
« l'avaient violé en négligeant de fournir les se-
« cours d'hommes et d'argent auxquels ils s'é-
« taient obligés, et dont la privation exposa le
« lord-lieutenant à de grands embarras, et fut,
« en réalité, la cause du malheur qu'on éprouva
« devant Dublin. Ce malheur ne fut pas plutôt
« arrivé, qu'ils renoncèrent à s'occuper des in-
« térêts du royaume, et ne songèrent plus qu'à
« semer des calomnies et des méfiances contre
« tout le corps des Anglais, qui, ainsi provoqué,
« ne put dès lors entrer dans aucune action
« ni aucun concert avec les Irlandais, sans se
« croire plus en danger de leur part que de celle
« de l'ennemi commun.

« Au lieu de s'efforcer d'apaiser ces méfiances

« et ces mécontentemens, ils convoquèrent une
« assemblée ou convention de leur clergé, sans
« l'autorisation du lieutenant, et lui remirent
« le gouvernement de toutes les affaires; ce qui
« en peu de temps augmenta à tel point l'aigreur
« du peuple contre le petit nombre de protestans
« qui se trouvaient encore dans l'armée et avaient
« servi le Roi depuis le premier moment de la
« rébellion avec tout le courage et la fidélité
« imaginables, que le marquis fut forcé de licen-
« cier sa propre compagnie de gardes à cheval,
« composée d'officiers et de gentilshommes du
« nombre de ceux dont on vient de parler, et de
« se remettre lui-même, ainsi que tout le reste
« des villes et des places fortes, à la fidélité des
« Irlandais, qui protestèrent alors de la manière
« la plus solennelle qu'une telle marque de con-
« fiance réunirait la nation comme un seul homme
« au service de Sa Majesté, et sous les ordres du
« marquis; mais ils n'eurent pas plutôt reçu cette
« satisfaction, qu'il n'était pas au pouvoir du
« marquis de leur refuser, qu'ils élevèrent con-
« tre lui plusieurs calomnies, déclamèrent contre
« sa religion, défendirent au peuple, sous peine
« d'excommunication, de se soumettre à tel ou
« tel ordre du marquis, dont l'exécution était
« indispensable si l'on voulait conserver une
« armée, et interdirent réellement toute obéis-
« sance envers lui. Loin qu'ils levassent de nou-

« velles troupes, conformément à leurs der-
« nières promesses et aux engagemens qu'ils
« avaient pris, les troupes déjà sur pied déser-
« tèrent leurs drapeaux et se dispersèrent. Ceux
« à qui avait été confiée la garde des villes
« et des forts, ou les livrèrent par trahison à
« Cromwell, ou les cédèrent par lâcheté à une
« très-faible attaque; leur général Owen Oneil
« fit un arrangement et un traité formel avec le
« parlement; et à la fin, lorsqu'ils eurent dé-
« pouillé le lord lieutenant de tout pouvoir de
« résister à l'ennemi et lui eurent donné tout lieu
« de se croire en danger d'être trahi et livré,
« ils voulurent bien lui demander de quitter
« le royaume, nécessité à laquelle ils l'avaient
« réduit, et de laisser l'autorité que lui avait
« confiée Sa Majesté entre les mains d'un de
« ses sujets catholiques, auquel ils promirent
« de se soumettre avec la plus exacte obéis-
« sance.

« Il fut alors bien prouvé au marquis qu'il
« ne pouvait espérer de les réunir dans au-
« cune vue conforme à leurs devoirs de sujets,
« ou même à ce que leur conseillaient la pru-
« dence et le soin de leur propre conservation,
« et qu'ainsi sa résidence parmi eux n'était
« plus bonne à rien pour le service ou l'hon-
« neur de Sa Majesté. Ils prétendaient d'ail-
« leurs que, s'il remettait le commandement

« entre les mains d'un catholique romain, ils
« seraient en état de conserver les villes encore
« en leur possession, telles que Limmerick, Gal-
« loway et quelques autres assez importantes
« quoique moindres que celles-ci, et que par
« degrés ils parviendraient à reprendre à l'en-
« nemi ce qu'ils avaient perdu. Cela leur était en
« effet très-possible, car ils avaient des troupes
« nombreuses, en état d'exécuter de telles entre-
« prises, et quelques bons officiers capables de
« les conduire s'ils avaient voulu obéir à un
« commandement quelconque. Le marquis ré-
« solut donc de les satisfaire et de remettre le
« commandement dans les mains d'un homme
« dont l'attachement à la religion catholique
« fût incontestable et l'attachement au Roi sans
« tache. Il fit choix du marquis de Clanricard,
« dont la famille, bien que d'origine anglaise,
« était établie en Irlande depuis tant de siècles
« qu'elle était regardée comme la meilleure du
« pays. Elle avait de plus, dans toutes les pré-
« cédentes rébellions de même que dans cette
« dernière, conservé à la couronne une fidélité
« non-seulement sans tache, mais éclatante.

« Les catholiques romains de toutes les classes
« témoignèrent, au moins extérieurement, une
« joie extraordinaire de la nomination du mar-
« quis de Clanricard, et déclarèrent qu'un si
« digne choix imposait à eux et à leur postérité de

« grandes obligations envers le lord lieutenant ;
« ils pressèrent le marquis de Clanricard, avec
« toutes les protestations possibles de respect et
« d'obéissance, d'accepter les fonctions qui lui
« étaient offertes et de se mettre à leur tête. Il les
« connaissait trop bien pour être disposé le moins
« du monde à se fier à eux ou pour désirer d'avoir
« quelque chose à démêler avec eux ; cependant
« il accepta sur les solennelles instances du mar-
« quis d'Ormond, qui lui demandait son consen-
« tement comme le seul et dernier moyen qui
« pût conserver quelques restes d'espérance et
« laisser la possibilité d'en former de nouvelles
« à l'avenir. Toute autre ressource était dé-
« truite et l'on voyait le royaume prêt à tomber
« entre les mains des Anglais, qui anéantiraient
« la nation toute entière. Il se laissa donc gagner
« par ces pressantes sollicitations, par son zèle
« extrême pour le service de la couronne et le
« désir de soutenir le gouvernement du Roi en
« Irlande, jusqu'à ce que Sa Majesté pût en-
« voyer d'autres secours que le marquis d'Or-
« mond promit de solliciter en France, ou jus-
« qu'à ce que Sa Majesté pût lui faire passer des
« ordres plus efficaces pour maintenir son auto-
« rité dans ce royaume, ce qui paraissait n'être
« pas impossible à espérer, puisqu'on avait
« alors reçu la nouvelle de la marche de Sa Ma-
« jesté en Angleterre à la tête d'une armée écos-

« saise. Il consentit donc à recevoir du lord « lieutenant le pouvoir nécessaire à l'exercice « des fonctions qui lui étaient laissées. Alors le « lord lieutenant s'embarqua avec quelques amis « et quelques domestiques sur un mauvais petit « bâtiment délabré, frété pour la France et très- « mal pourvu pour un semblable voyage ; mais « on n'avait jamais pu obtenir de lui de faire « demander un passe-port au général en chef des « Anglais, quoiqu'il fût bien assuré qu'on le lui « aurait accordé sans aucune difficulté. Grâce à « Dieu, il arriva en France sain et sauf, vers « le temps où le Roi y débarqua après avoir mi- « raculeusement échappé à Worcester, ou peu « de temps auparavant.

« Le marquis d'Ormond n'eut pas plutôt quitté « l'Irlande, que le lord marquis de Clanricard, « devenu lord député, ne fut pas mieux traité « que ne l'avait été lord d'Ormond. Cette por- « tion du clergé qui s'était continuellement éle- « vée contre le lord lieutenant à cause de sa « qualité de protestant, se montra aussi peu « satisfaite de la religion du député actuel, « s'opposa avec la même violence à tous ses « commandemens et tous ses désirs, viola toutes « les promesses qui lui avaient été faites, et « prouva bientôt clairement que son attachement « et sa loyauté envers le Roi étaient ce qui dé- « plaisait en lui, et un tort qui ne pouvait

« être racheté par l'incontestable sincérité de sa
« croyance religieuse. Ils entamèrent de secrètes
« correspondances avec l'ennemi, conspirèrent
« entre eux; et, bien que le député eût avec lui
« quelques hommes d'honneur et de rang de-
« meurés fidèles à lui et au Roi, il s'en trouva
« tant d'une autre espèce que tous ses conseils,
« toutes ses résolutions, tous ses projets étaient
« découverts à l'ennemi de manière à ce qu'on
« eût le temps de les prévenir, si bien qu'il in-
« tercepta quelques unes des lettres et découvrit
« quelques uns de ceux par qui étaient transmis
« de pareils avis; il ne fut pas en son pouvoir de
« les traduire en justice, parce que comme c'é-
« taient communément des moines et des ecclé-
« siastiques, on insista sur le privilége de l'Église,
« et on les enleva ainsi à la justice séculière jus-
« qu'au moment où l'on trouva moyen de les
« faire échapper. Ce parti artificieux et perfide
« avait une telle influence dans toutes les villes
« et places fortes qui se prétendaient soumises
« au député, que tous ses ordres y étaient ou
« contrariés ou négligés, et que l'ennemi ne se
« trouvait pas plutôt devant une place qu'il se
« trouvait dans la ville un parti pour lui en faire
« ouvrir les portes. »

« Ce fatal aveuglement ne put être guéri, même
« par la sévérité et la rigueur que les Anglais exer-
« cèrent sur les Irlandais, la merveilleuse justice

« du Dieu tout-puissant permettant toujours qu'ils « missent à mort ceux-mêmes qui leur avaient « fait rendre les villes, parce qu'ils les trou- « vaient toujours impliqués dans quelques uns « des odieux assassinats commis au commence- « ment de la rébellion, et que tous les actes « de grâce accordés par les différens pouvoirs « avaient toujours réservé les poursuites judi- « ciaires. Il y eut un si grand nombre d'exem- « ples de ce genre, à Limmerick, à Galloway « et aux environs, qu'ils mériteraient d'être re- « cueillis dans un traité particulier pour faire « reconnaître et glorifier la merveilleuse provi- « dence du Tout-Puissant, qui mit au jour les « crimes de ces gens-là et les conduisit au châtiment « dans ce monde par des moyens que n'avaient « nullement prévus les coupables. En sorte qu'on « aurait peine à croire combien d'Irlandais, tant « ecclésiastiques que séculiers, après avoir eu « une part signalée dans le complot et la con- « duite de la première rébellion, et dans l'exé- « cution de ces horribles meurtres, après avoir « entravé toutes les tentatives de paix et avoir « été les principaux auteurs de la violation im- « médiate de tous les traités, après avoir enfin « adhéré au nonce avec une extrême violence et « s'être méchamment efforcés de dépouiller le Roi « et sa postérité de la possession de l'Irlande et « se trouvant, par suite de tous ces forfaits, rangés

« au nombre des criminels les plus notoires, s'effor-
« cèrent de regagner, par quelque acte de trahison,
« les bonnes grâces des rebelles anglais, et, s'étant
« mis ainsi entre leurs mains, furent par eux
« hautement et publiquement mis à mort.

« Telle était donc la triste situation du dé-
« puté. Les Irlandais avaient, sans sa permis-
« sion et contre son ordre exprès, pris sur eux
« d'envoyer des messagers en Flandre pour de-
« mander au duc de Lorraine de les recevoir
« sous sa protection, offrant de remettre entre
« ses mains plusieurs ports de mer et places im-
« portantes, et de devenir ses sujets. Sur quoi
« le duc leur envoya un ambassadeur et une
« bonne somme d'argent pour subvenir à leurs
« besoins présens. Le député se trouva bientôt
« réduit à de telles extrémités qu'il n'osait sé-
« journer en aucune ville, ni même en sa propre
« maison, trois jours de suite, mais se voyait
« forcé, pour sa sûreté, de fuir de place en
« place, et quelquefois de passer dans les bois
« ou dans les champs des nuits froides et hu-
« mides, d'où il contracta les infirmités et les
« maladies qui le conduisirent bientôt au tom-
« beau. A la fin, il fut forcé d'accepter un passe-
« port des Anglais, qui vénéraient sa personne
« et sa réputation sans tache, et de passer en
« Angleterre, où étaient sa femme et sa famille,
« et où il mourut avant d'avoir pu se procurer les

« moyens d'aller trouver le Roi, comme il en « avait toujours eu l'intention. »

Les commissaires, après ce discours et ce récit, sur lequel ils s'étaient étendus, non sans quelque émotion, sommèrent de nouveau les commissaires irlandais « de nommer une seule personne « parmi eux ou parmi ceux au nom desquels ils « se présentaient, qu'ils pussent croire en droit « de réclamer la faveur de Sa Majesté; et si « eux, de leur côté, ne prouvaient pas, avec toute « évidence, que celui qu'ils nommeraient, quel « qu'il fût, avait perdu après le traité tous ses « droits au pardon, et s'était de nouveau rendu « aussi coupable envers le Roi que par le passé, « ils consentaient volontiers à ce qu'il fût remis « en possession de ses biens. » Alors, s'adressant à Sa Majesté avec beaucoup de respect et de soumission, ils conclurent en disant : « Que si « quelques personnes s'étaient ensuite rendues « agréables au Roi et dignes de quelques faveurs « par leur loyauté et leurs services, ou pour « avoir été le rejoindre sur le continent, ils con« sentaient de bon cœur à ce que Sa Majesté les « rétablît, en tout ou en partie, dans leurs hon« neurs ou leurs biens, de telle manière que Sa « Majesté le jugerait à propos et sans être arrêtée « par aucun obstacle. »

Sur cette offre loyale, que Sa Majesté prit en très-bonne part, il y eut plusieurs actes du parlement

passés immédiatement, pour amnistier et rétablir dans leurs biens plusieurs personnages élevés en dignité et en crédit, dont les uns pouvaient, en toute justice, les réclamer comme ayant toujours été fidèles au Roi et avoir souffert avec lui ou pour lui; et dont les autres avaient manifesté tant d'affection et de respect pour Sa Majesté, qu'elle jugea à propos, d'après cette considération, d'oublier leurs torts précédens. Par ce moyen, il y eut un assez grand nombre de gens remis en pleine possession des biens sur lesquels ils pouvaient faire valoir quelques titres légitimes.

L'examen et la discussion des affaires de ce malheureux royaume durèrent plusieurs jours, pendant lesquels s'élevèrent chaque jour de nouvelles difficultés. Le Roi y fut toujours présent. Il parut évidemment que le crime était si général que, si on eût suivi à la lettre l'acte du parlement de la dix-septième année du feu roi, ce qui pouvait arriver si l'on eût soumis l'Irlande durant le règne du feu roi, il s'en serait suivi la destruction de la nation toute entière.

Trois circonstances particulières de cette affaire parurent, au premier coup d'œil, devoir appeler la compassion et l'intervention extraordinaire de Sa Majesté; mais ensuite un examen plus approfondi prouva que la chose était sans remède. La première était « l'état de ce grand nombre de « malheureux transplantés dans le Connaught,

« arrachés à leurs propriétés et transportés en
« d'autres provinces avec une telle tyrannie et
« une telle cruauté que le consentement qu'on
« avait ensuite obtenu d'eux, de même par force,
« ne pouvait être raisonnablement considéré
« comme une confirmation des titres illégitimes
« de ceux qu'on avait mis en possession de leurs
« terres. » On répondit à cela : « Que bien que
« la chose eût été faite irrégulièrement et sans
« autorité légale durant l'époque de l'usurpation,
« cependant l'acte, en lui-même, était prudent
« et nécessaire; que c'était même un acte de clé-
« mence sans lequel il n'y avait aucun moyen
« de rétablir la paix dans le royaume, si ce n'est
« l'extermination totale de la nation; qu'on ne
« pouvait nier que ce ne fût un acte de clémence,
« puisqu'il n'y avait pas un des hommes trans-
« plantés en cette province qui n'eût légalement
« encouru la perte de ses biens, et qu'on ne pût
« même, selon les lois, condamner à mort;
« qu'ainsi la vie et tout ce qu'on leur avait ac-
« cordé de biens dans le Connaught était un pur
« bienfait de l'État, puisque l'acte du parlement
« pouvait leur tout ôter; que, sans compter la
« nécessité d'enchaîner l'humeur inconstante de
« ce peuple et son penchant naturel à la révolte,
« il était connu que, tant qu'il avait été dispersé
« sur la surface du royaume, malgré sa répres-
« sion si complète qu'on ne voyait pas, dans

« dans tout le royaume, vingt hommes en état
« de se réunir en armes, il se commettait tous
« les jours tant de désordres, de brigandages,
« de meurtres, qu'on ne pouvait dire que le pays
« fût en paix. Aucun Anglais, homme, femme
« ou enfant, ne pouvait s'éloigner à un mille de
« son habitation, pour des affaires indispen-
« sables, qu'on ne les trouvât assassinés et dé-
« pouillés par les Irlandais, toujours aux aguets
« pour en saisir l'occasion. Si bien qu'on avait
« beaucoup de peine à empêcher le peuple de les
« massacrer partout où on les rencontrait, et qu'on
« ne voyait pas d'autre moyen de prévenir leur
« extermination totale, que de les confiner et de
« les resserrer dans des limites assez déterminées
« pour leur ôter la possibilité de faire le mal,
« et, par ce moyen, les mettre en sûreté. On
« avait donc saisi cet expédient, et tandis que
« dans les lieux où ils étaient dispersés ils n'a-
« vaient pas de quoi vivre, par leur transplan-
« tation dans le Connaught ils avaient obtenu des
« terres suffisantes, s'ils voulaient travailler, pour
« leur fournir les moyens d'exister. La preuve
« en était qu'ils avaient fort bien subsisté depuis
« ce temps, et plusieurs d'entre eux beaucoup
« mieux qu'ils n'avaient jamais fait auparavant;
« et l'Etat qui leur avait accordé cette grâce avait
« eu grande raison, en leur donnant, sur les terres
« qui leur avaient été assignées, des titres qu'ils

« pouvaient réclamer devant toutes les cours de « justice, de requérir d'eux l'abandon de celles « qu'ils avaient perdues. Quoique cette renoncia- « tion ne fût ni nécessaire ni valable relativement « à la mesure générale, elle était utile et avanta- « geuse à plusieurs personnes en particulier, pour « garantir la tranquille possession de leurs pro- « priétés contre les procès qu'on aurait pu leur « intenter sous des prétextes frivoles. Cette trans- « plantation avait été terminée et acceptée par « toutes les parties qui avaient joui de tous « ses avantages, tranquillement et sans aucun « trouble pendant plusieurs années avant le re- « tour du Roi. Les soldats et les aventuriers « étaient de même, depuis tant d'années, en pos- « session des lots qui leur avaient été accordés « en conséquence de l'acte du parlement, et « avaient dépensé tant d'argent en bâtimens et « en plantations, que le changement qu'on pro- « posait occasionnerait un désordre au-delà de « ce qu'on pouvait imaginer. »

On ne saurait nier que, si le Roi eût regardé comme prudent et convenable de revoir tout ce qui aurait été fait, et de prendre avantage, comme il le pouvait, d'après la rigueur de la loi même, de tous les abus et de toutes les fausses applications qu'on lui avait données, il aurait ébranlé et même détruit, par la base, toutes les espérances qu'il pouvait avoir de maintenir ce royaume

sous la domination de la couronne d'Angleterre; cette démarche aurait d'ailleurs influé sur le repos de l'Angleterre elle-même; car malgré toutes les rébellions qui avaient suivi celle d'Irlande, et avaient amené des conséquences aussi pernicieuses, ou plus pernicieuses encore, la mémoire de celle-ci était aussi fraîche dans l'esprit de toute l'Angleterre, et tout aussi odieuse qu'elle avait pu l'être la première année. Et quoique personne n'osât avouer un désir aussi antichrétien que celui de voir exterminer la nation toute entière, événement que cependant on aurait accepté sans peine, du moins personne ne dissimulait l'opinion où l'on était que les Anglais ne pouvaient jouir d'aucune sécurité en Irlande, à moins que les Irlandais ne fussent réduits si bas qu'il ne leur restât plus aucun pouvoir de nuire.

En second lieu, et à ce qu'il semblait contre toutes les notions de la justice, les soldats et les aventuriers espéraient « que dans le nouvel arrangement, alors en discussion, on annulerait « toutes les institutions et tous les contrats faits « avant la rébellion, soit en cas de mariage ou « autrement. En effet, dans toutes les mesures « qu'on avait prises durant le temps de l'usurpation, on n'avait eu égard ni aux dépôts ni « aux dettes constituées par des actes ou constatées par des reconnaissances, ni à quelque autre

« titre que ce fût. En telle sorte que toutes ces « dettes devaient être perdues pour le créancier « ou rester hypothéquées sur le bien avec les in- « térêts, qui que ce fût qui eût joui des bénéfices « ou des profits. »

Cela paraissait très-injuste et très-déraisonnable à Sa Majesté; et elle ne pouvait comprendre que par la trahison d'un père, qui n'était que fermier à vie, les enfans innocens eussent perdu leur titre légal et tous leurs droits de succession, avantage que la couronne ne pouvait et n'avait jamais réclamé dans les condamnations légales.

Quelque déraisonnables cependant que parussent de semblables prétentions, il n'était pas aisé d'indiquer un remède qui n'amenât d'autres résultats également fâcheux et contraires à la justice, car les commissaires déclaraient « que si on admettait les titres dont je viens de « parler, dans cet état de culpabilité générale « qui s'étendait sur toute la nation irlandaise, « il n'y aurait pas une seule des propriétés, « ayant encouru confiscation pour cause de tra- « hison, sur laquelle on ne pût produire, pour « la défendre, des transports et des contrats de « ce genre, et que ces actes, fussent-ils forgés, « ne manqueraient pas de témoins pour les at- « tester et les soutenir, toutes les fois qu'on vien- « drait à avoir recours à la preuve testimoniale; « et si ces procès étaient conduits selon les règles

« connues et la coutume légale en ces sortes « d'affaires, il y avait trop lieu de craindre que « justice ne fût point faite; car, infailliblement, « un jury irlandais prononcerait contre les An- « glais, quelle que fût la nature des témoignages, « et l'on avait trop de motifs de supposer que les « Anglais, dont l'animosité n'était pas moindre, « prononceraient aussi injustement leur verdict « contre les Irlandais, que ce fût à tort ou à rai- « son. » En effet, dans la suite de cette affaire les parjures et les faux se multiplièrent à tel point que jamais rien de pareil ne s'était vu entre chrétiens, et il faut avouer à notre honte qu'en cela les Anglais ne demeurèrent pas en arrière des Irlandais. Le Roi cependant ne trouva ni juste ni raisonnable, sur de pareilles probabilités, de confirmer, par sa déclaration, une violation si ouverte de toutes les lois; et il commanda à son conseil judiciaire de faire, dans les expressions de l'acte proposé, toutes les altérations propres à le rendre tel qu'il pût y consentir.

La troisième circonstance et la plus douloureuse pour le Roi, c'était que, dans cette joie universelle d'une restauration opérée sans verser de sang, et lorsque l'amnistie mettait à couvert tant de centaines, tant de milliers d'hommes qui avaient mérité le dernier châtiment, les pauvres Irlandais, après avoir si long-temps souffert les plus

cruelles extrémités de la misère, fussent les seuls qui ne reçussent aucun bénéfice ni soulagement de la restauration de Sa Majesté, et demeurassent dépouillés de ce qui leur appartenait, comme s'ils étaient encore destinés à se voir sacrifiés à l'avarice et à la cruauté de gens qui n'avaient pas mieux mérité de Sa Majesté que ne l'avait fait cette malheureuse nation.

La seule chose qu'on pût répondre à cela, et cette réponse suffisait sous le rapport de la justice, c'est que « comme leur rébellion et les cri-
« mes qui en étaient la suite avaient eu lieu long-
« temps avant l'avénement de Sa Majesté, il en
« avait été pris une pleine vengeance, et qu'ainsi
« ils en avaient subi le châtiment avant le re-
« tour de Sa Majesté. Le Roi ne pouvait donc
« les rétablir dans ce qu'ils appelaient leurs
« biens, sans ôter ce qu'il leur rendrait à des
« gens qui en étaient devenus les légitimes pos-
« sesseurs par un acte du parlement que Sa Ma-
« jesté ne pouvait violer sans injustice et sans
« manquer à la foi qu'elle avait promise. »
Le grand malheur des Irlandais, ce qui les distinguait d'une manière fâcheuse des sujets des autres royaumes, d'ailleurs aussi criminels, c'est que les deux autres nations avaient essayé plusieurs nobles tentatives pour retrouver leur liberté et pour la restauration de Sa Majesté, car l'Ecosse elle-même avait beaucoup fait en ce

genre, et c'était, avec l'unique secours de la bénédiction de Dieu, aux efforts de courage et à l'affection des sujets du Roi qu'était due la restauration de Sa Majesté; en sorte que l'Angleterre et l'Ecosse avaient en grande partie racheté et même effacé tous leurs torts précédens, et Sa Majesté avait augmenté et affermi l'affection qu'elles lui témoignaient, par des promesses et des concessions que la justice l'obligeait d'accomplir. Les misérables Irlandais étaient les seuls qui n'eussent contribué en rien au bonheur de Sa Majesté. Dieu ne leur avait pas permis de servir le moins du monde d'instrument à l'accomplissement de sa volonté, ni de donner aucun témoignage de leur repentir pour les crimes qu'ils avaient commis, ou de leur résolution de se montrer plus soumis à l'avenir, tellement qu'on eût dit un peuple oublié par la Providence et exclus, au retour de Sa Majesté, de tout le bénéfice de ce bienheureux événement.

Ils augmentaient continuellement ce désavantage par la manifestation de leur animosité invétérée contre la nation et le gouvernement anglais, et s'attiraient ainsi la haine irréconciliable de toute l'Angleterre. Leur conduite et leur imprudence, dans cette occasion, y contribuèrent beaucoup, car il parut évidemment qu'ils espéraient que l'on confirmerait, à l'égard de leur religion, toutes les concessions que la nécessité des

temps avait contraint de leur faire. Cette disposition de leur part obligea le Roi à se montrer extrêmement réservé dans la dispensation des faveurs ordinaires que son penchant à la clémence l'aurait disposé à accorder aux Irlandais. Il se crut obligé de préférer l'intérêt général de ses trois royaumes, à l'intérêt particulier d'une association de malheureux qui avaient follement perdu ce qui leur appartenait. Cependant il était ému de compassion pour eux et se flattait de pouvoir à la fin, et sans exposer le repos public à des dangers manifestes, améliorer jusqu'à un certain point leur situation.

En tout, le Roi s'aperçut que, s'il renvoyait à organiser le gouvernement d'Irlande jusqu'à ce qu'on eût parfaitement réglé tous les intérêts particuliers, cela serait extrêmement long. Il vit que tout ne pouvait se faire à la fois, qu'il y avait plusieurs choses à examiner sur les lieux, plusieurs faits à établir et à constater d'une manière plus claire avant que Sa Majesté pût prendre un parti sur les détails qui dépendaient absolument de son propre jugement. Il comprit que le temps écarterait et affaiblirait quelques unes des difficultés; ainsi il passa ce qu'on a appelé le premier acte de réglement, et on lui persuada d'en remettre l'exécution à un grand nombre de commissaires recommandés à Sa Majesté par les personnes les mieux instruites des affaires d'Irlande et dont il

n'y en avait aucune ou bien peu qui fussent connues de Sa Majesté ou de ceux qui, l'ayant constamment suivie au-delà des mers, s'étaient trouvés par là aussi long-temps éloignés de leur pays.

Pour donner à cette commission plus d'importance, et en même temps pour contenir les commissaires et prévenir les excès auxquels la très-grande latitude de leur juridiction aurait pu leur donner la tentation de se livrer, le Roi jugea à propos de remettre le glaive de la justice entre les mains de trois juges sur le choix desquels il s'était arrêté, lorsqu'on avait renoncé à envoyer lord Roberts en Irlande. Ces trois juges étaient sir Morrice Eustache qu'il avait récemment fait lord chancelier d'Irlande, lord Broghill, qu'il fit alors comte d'Orrery, et sir Charles Coote, qu'il fit en même temps comte de Montrath. Le premier avait été long-temps avocat du Roi dans ce royaume, s'y était distingué et avait obtenu une grande estime pour être toujours demeuré protestant quoiqu'Irlandais, et avoir conservé au Roi, pendant la rébellion, une fidélité éprouvée; mais alors il était vieux et si éloigné de laisser entrevoir des talens extraordinaires que, sans les témoignages qu'on rendait de lui, on aurait pu douter qu'il en eût jamais possédé aucun. Les deux autres s'étaient montrés très-ardens contre le Roi; mais quand les affaires avaient pris un autre cours et quand

tous les autres pouvoirs avaient été abattus, ils s'étaient de même montrés très-ardens en sa faveur. Le premier était capable et généreux, l'autre orgueilleux, sot et avare. Mais le Roi n'en pouvait choisir aucun contre lequel il n'y eût à faire quelque objection aussi considérable et qui fût en position de le servir aussi utilement. Il y en eut encore plusieurs autres auxquels on conféra des dignités, à quelques uns pour qu'ils ne fissent pas de mal, et l'on ne réussit qu'à leur donner les moyens d'en faire davantage, à quelques autres pour les empêcher de murmurer, et ils n'en murmuraient que mieux de ce qu'ils n'avaient pas obtenu autre chose que des dignités. La chose ainsi arrangée, tous partirent pour l'Irlande. Le Roi s'en trouva un peu soulagé et ses affaires n'en furent pas beaucoup plus avancées.

Je vais, sans interrompre mon récit, rapporter de suite tout ce que j'ai le projet de dire sur l'Irlande. Au bout d'un an la commission n'avait presque rien fait pour le rétablissement de l'ordre dans ce royaume, ni même pour préparer les choses de manière à ce qu'on pût le rétablir. Au contraire, les brèches s'étaient élargies, et il s'était manifesté tant de passions et d'injustices qu'il arrivait au Roi des plaintes de toutes les portions de ce royaume et contre toutes les personnes qui y étaient revêtues de quelque autorité. Les commissaires étaient en si grand nombre,

et avaient des intérêts si divers qu'ils ne pouvaient terminer aucune affaire. Plusieurs d'entre eux étaient en possession de ces terres qu'on venait réclamer auprès d'eux. Ils achetaient pour de petites sommes des titres sans valeur qu'ils soutenaient et faisaient reconnaître par leur autorité. Ceux des commissaires qui avaient un intérêt particulier dans les affaires que traitait la commission, faisaient leur service avec beaucoup d'exactitude. Le petit nombre de ceux qui y apportaient des dispositions de justice et d'équité, parce qu'ils se trouvaient exempts d'intérêts personnels, se lassaient du travail et de la dépense entièrement à leur charge, car il ne leur était accordé aucun émolument, et, blessés d'ailleurs de la partialité et des injustices dont ils étaient témoins, se retiraient et refusaient de prendre part plus long-temps à des actes qu'ils ne pouvaient ni régulariser ni empêcher.

Tous les intérêts étaient également lésés ou irrités. Les soldats et les aventuriers ne se plaignaient pas moins que les Irlandais de la corruption et de l'injustice des commissaires. En sorte que les lords juges et le conseil crurent nécessaire de transmettre à Sa Majesté un autre bill qu'ils appelèrent, je m'en souviens, bill explicatif du premier. Il portait « qu'on ne pourrait « employer, en qualité de commissaire, aucune « personne vivant en Irlande ou formant quel-

« que prétention sur des propriétés en ce pays,
« mais que Sa Majesté serait priée d'envoyer
« d'Angleterre un nombre suffisant de personnes
« propres à ces fonctions, et auxquelles il serait
« assigné par le bill un salaire convenable; que
« l'on donnerait à ces nouveaux commissaires des
« règles d'après lesquelles ils seraient obligés de
« se diriger et auxquelles ils conformeraient leurs
« mesures. On devait de plus prescrire un serment
« par lequel les commissaires s'engageraient à
« administrer la justice avec impartialité, et à
« exécuter fidèlement le bill. » Le Roi le transforma en acte et l'envoya; il fit choix de sept gentilshommes d'une réputation intacte. L'un d'eux était un avocat éminent, et il le fit juge à son retour d'Irlande; deux autres étaient des jurisconsultes très-estimés, et les quatre derniers des gentilshommes de bonne famille, d'un excellent esprit, d'une intégrité au-dessus de tout soupçon et généralement regardés comme supérieurs à toute ignoble séduction.

Ce bill coûta autant de temps que le premier avant qu'on pût le mettre en état d'être envoyé. Le Roi se trouvant dans cette affaire entouré de ce même nombreux cortége d'intérêts qui l'avait embarrassé jusqu'alors, tout ce qui avait été dit dans les premiers débats fut répété de nouveau et presque avec autant de violence et d'inconvenance. Les Irlandais se répandirent en observa-

tions sur la conduite des derniers commissaires, pensant justifier ainsi les craintes qu'ils avaient manifestées dès le commencement, et l'on eut alors trop de motifs de croire qu'ils tendaient principalement à empêcher toute organisation plutôt qu'ils n'espéraient en obtenir une telle qu'ils l'auraient désirée, et qu'ils comptaient plus sur le mécontentement général ainsi que sur le trouble et le désordre qui devaient en être la suite que sur aucune détermination en leur faveur. Cependant ils avaient à la cour des amis qui leur faisaient de grandes promesses, et ne pouvaient en manquer, car ils répondaient à leur protection par des promesses égales. Il y avait à la vérité, dans le nombre des soldats et des aventuriers, plusieurs hommes que la publicité de leur conduite hostile et insultante contre la couronne durant tout le cours des fonctions qu'ils avaient eu à remplir, avait universellement rendus odieux en Angleterre et en Irlande, et qui même, depuis le retour de Sa Majesté, avaient assez fait connaître combien ils étaient peu satisfaits de la révolution, en sorte que si l'on avait pu séparer leur affaire de celles des autres sans violer les règles de justice, qui servaient de garantie à tous, tout ce qu'on aurait pu faire contre eux aurait été généralement approuvé.

Après de longues et assommantes discussions dans lesquelles Sa Majesté s'efforça, par tous les

moyens posssibles, de trouver quelque expédient qui lui donnât les moyens de préserver les malheureux Irlandais des dernières extrémités de la misère, elle fut obligée à la fin de se rendre à l'assurance positive du comte d'Orrery et d'autres personnes qu'on supposait connaître parfaitement l'Irlande, et qui, d'après un examen du pays, fait avec la plus grande exactitude, soutinrent qu'il y avait assez de terres pour satisfaire tous les soldats et les aventuriers, et qu'il en resterait suffisamment pour pourvoir libéralement à la subsistance de tous les Irlandais. Pour que les proportions fussent plus exactement gardées, le Roi prescrivit quelques règles et mit quelques bornes aux prétentions et aux demandes immodérées des soldats et des aventuriers, relativement à l'ordonnance de doublement, au mauvais arpentage et à quelques autres irrégularités sur lesquelles Sa Majesté n'était point, en honneur ni en justice, obligée de les satisfaire. Ce second bill fut donc renvoyé en Irlande.

Tandis qu'il était en discussion, il arriva en Irlande un incident qui produisit de grands changemens relativement aux affaires de ce royaume. Les différends qui s'étaient élevés journellement entre les trois juges, la diversité de leurs caractères et de leurs sentimens n'avaient pas contribué à avancer le rétablissement de l'ordre. Il devenait même nécessaire de faire quelque change-

ment parmi eux, et la mort du comte de Montrath arriva en ce temps fort à propos pour les affaires du Roi, car lord Orrery étant alors en Angleterre, comme il fallait qu'ils fussent deux au moins pour l'exercice de leurs pouvoirs, et que le chancelier restait seul, il demeurait sans autorité et le gouvernement était de nouveau dissous. Ceux qui avaient examiné avec le plus d'impartialité tout ce qui s'était fait et tout ce qui restait à faire, jugèrent qu'il n'y avait d'autre moyen d'espérer le rétablissement de l'ordre en en Irlande que d'en remettre le gouvernement entre les mains d'une seule personne, et le duc d'Albemarle lui-même, qui avait de grands biens dans ce royaume, et par conséquent plus impatient que personne d'y voir les choses rétablies sur un pied régulier, après avoir, avant le retour du Roi et depuis, montré beaucoup d'opposition à ce qu'on y envoyât le duc d'Ormond qui, lui-même, craignait beaucoup de commander dans ce pays qu'il connaissait trop bien; le général, dis-je, avait tellement changé d'avis, qu'il dit au Roi « qu'il n'y avait pas d'autre « moyen de tirer ce royaume des embarras dans « lesquels il était plongé, que d'y envoyer un « lord lieutenant; qu'il ne croyait pas bon au « service de Sa Majesté que lui, général, alors « en possession de ce titre de lord lieutenant, « s'éloignât de sa personne; qu'il était donc prêt

« à remettre sa commission, qu'il le désirait « même, et que, dans son opinion, personne n'é« tait en état de rétablir l'ordre et de calmer les « différentes factions d'Irlande que le seul duc « d'Ormond qui, à ce qu'il croyait, serait agréa« ble à tout le monde. Il conseilla donc très-posi« tivement à Sa Majesté de le nommer sur-le« champ et de l'envoyer aussitôt qu'il serait « possible en Irlande. » Le Roi et le général en parlèrent au duc d'Ormond et le décidèrent à accepter sans en avoir fait part au chancelier, le Roi sachant très-bien que, pour plusieurs raisons et à cause de l'extrême amitié qu'il portait au duc, il l'aurait dissuadé d'entreprendre une semblable tâche, et la chose était en effet certaine.

Le Roi et le duc d'Ormond vinrent un jour trouver le chancelier pour résoudre avec lui ce qu'il y avait à faire à l'égard de l'Irlande; le Roi, lui cachant la résolution qui avait été prise, lui dit quelle était l'opinion du général et lui demanda ce qu'il pensait du projet d'envoyer le duc d'Ormond en Irlande comme lord lieutenant; le chancelier répondit sur-le-champ « que le Roi « aurait grand tort de l'y envoyer, et le duc en« core plus de tort d'y aller. » Sur quoi tous deux sourirent et lui dirent « que le général avait ob« tenu la chose du Roi, et que le Roi l'avait ob« tenue du duc; qu'ainsi la chose était résolue, « qu'il ne restait plus à faire qu'à lui préparer

« ses instructions, et qu'il fallait que le chance-
« lier s'en occupât. »

Le chancelier ne put s'empêcher de dire avec beaucoup de chaleur « qu'il en était fâché, et « qu'il ne serait avantageux pour personne que le « duc s'éloignât du Roi pour aller en Irlande où « il ne ferait aucun bien ; que d'ailleurs, depuis « qu'il était en Angleterre, il avait trop pris ses « aises et s'était donné trop de jouissances pour « être encore capable de se livrer aux travaux « qu'exigeait cet emploi, le plus difficile de tous. « Il ajouta que si on avait pris ce parti au mo- « ment du retour du Roi, il aurait pu être avan- « tageux à cette époque où le duc jouissait de la « plus grande réputation et d'un crédit auprès « de Sa Majesté que personne ne pouvait révo- « quer en doute ; on était d'ailleurs plus disposé « à craindre et à respecter le Roi qu'à compter « sur sa facilité. Ainsi le duc aurait eu plein « pouvoir de réprimer les désirs et les espé- « rances exorbitantes de tous les partis, qui « tous avaient assez de torts sur la conscience « pour craindre quelques rigueurs de la part du « Roi et pour recevoir des faveurs modérées avec « une soumission et une reconnaissance infinies; « maintenant non-seulement le duc s'était retiré « des affaires autant qu'il l'avait pu, mais il avait « admis dans sa familiarité des hommes de toute « sorte, et sur leur parole s'était engagé à pro-

« téger ou du moins à appuyer de ses sollicita-
« tions des intérêts qui, à les bien examiner,
« pouvaient bien n'être pas fondés en droit; le
« Roi lui-même avait été exposé à toutes sortes
« d'importunités, avait reçu des demandes de
« tout le monde, avait écouté tout ce que cha-
« cun avait voulu lui dire, fait sans réflexion
« beaucoup de promesses, et montré un tel dé-
« sir de satisfaire tout le monde qu'il ne pou-
« vait prendre un parti sur rien. Ainsi donc jus-
« qu'à ce qu'il se fût arrêté à quelque résolution
« bien ferme, sans pouvoir en être détourné ni
« par prévention contre certaines gens, ni par
« pitié pour d'autres, le lieutenant d'Irlande
« n'était pas en état de lui rendre de grands ser-
« vices et se trouverait continuellement exposé
« au mépris et aux affronts. »

Le chancelier s'adressa ensuite avec la même chaleur au duc d'Ormond, qui savait très-bien que toute cette vivacité venait de la sincérité de son amitié pour lui, et lui dit « qu'il se « repentirait de cette résolution précipitée, et « qu'il était plus en état de contribuer au ré- « tablissement de l'ordre en Irlande, en de- « meurant près de la personne du Roi, qu'en « allant à Dublin, d'où bientôt il arriverait « autant de dénonciations et de calomnies contre « lui qu'il y en avait eu contre tout autre; qu'il « n'avait aucun motif de croire que ces calom-

« nies ne fissent pas autant d'effet, soutenues « comme elles le seraient par l'habileté et l'ar- « tifice de ses ennemis, dont il avait un bon nom- « bre, et qui s'augmenteraient encore par son « absence, la cour ayant naturellement peu d'égard « pour les absens, qu'enfin il emporterait avec « lui en Irlande la même maladie que le Roi, et « qui l'empêchait également de prendre une si- « tuation fixe, c'est-à-dire une répugnance ab- « solue à refuser ce qu'il voyait bien être impos- « sible à accorder, et un désir de plaire à tout « le monde qui faisait qu'on ne plaisait à per- « sonne. »

Le duc, qui n'a jamais mal pris rien de ce que lui a dit le chancelier, répondit « que personne « ne savait mieux que lui à quel point cet emploi « lui déplaisait, même dans le temps où il aurait « pu en être chargé avec avantage. Il avoua qu'il y « voyait, quant à lui, beaucoup de dangers qu'il « ne savait comment éviter, et, quant au public, « un grand nombre de difficultés qu'il avait peu « d'espérance de surmonter; que cependant on « ne pouvait abandonner l'Irlande, et que puis- « qu'on pensait généralement, à ce qu'il parais- « sait, qu'il était capable de contribuer à cal- « mer les troubles et à rétablir l'ordre, et que « le Roi lui-même partageait cette opinion, il ne « voulait pas avoir assez mauvaise opinion de lui- « même pour ne pas se croire en état d'opérer

« quelque bien, et il lui donna sa parole qu'il « ne manquerait sur rien de l'activité nécessaire. « Il était résolu, dit-il, à se livrer pendant un an « ou deux à des travaux infatigables, et espérait « qu'alors il aurait complété l'organisation régu- « lière de ce gouvernement et pourrait ensuite « se reposer le reste de sa vie. Il avoua que ce « qui lui faisait désirer cet emploi, c'est qu'il « lui donnerait une occasion de mettre en ordre « sa propre fortune, composée à la vérité d'une « grande étendue de propriétés, mais qui, en « raison de l'état du pays, ne lui rendaient pas « le quart des revenus qu'il en devait tirer; que « quant à ce qui avait rapport à lui et au désa- « vantage qui pouvait résulter pour lui de son « absence, il s'en rapportait à la Providence et « à la bonté du Roi, qui le connaissait, dit-il, « beaucoup mieux que ne le pouvait connaître « aucun de ses ennemis, et dont aussi il pouvait « espérer d'être cru de préférence à eux. » La vérité c'est qu'il était surtout porté à entreprendre ce voyage par le dégoût qu'il avait de la cour, et des exercices dans lesquels il fallait alors y exceller et pour lesquels il se trouvait trop vieux. S'il ne s'apercevait pas encore d'une diminution dans la faveur du Roi, il en voyait assez pour juger qu'il n'y devait pas compter absolument. Il eut, peu d'années après, tout lieu de se rappeler ce que le chancelier lui avait prédit de leur

fortune à tous deux. Le duc et les sept commissaires nommés pour ce travail, ainsi que toutes les personnes qui y étaient attachées, partirent de Londres vers la fin de juillet de l'année 1664, plus de quatre ans après le retour du Roi en Angleterre.

Les commissaires furent plusieurs mois après leur arrivée en Irlande avant de pouvoir régler l'ordre à établir dans leurs travaux, ce qu'il était indispensable de faire avant de donner audience. Il était nécessaire qu'ils procédassent d'abord à statuer sur les demandes et les prétentions des Irlandais, parce qu'on ne pouvait rien faire à l'égard de celles des soldats et des aventuriers jusqu'à ce qu'on eût prononcé sur les titres que les Irlandais pouvaient avoir au recouvrement des terres dont les autres demandaient à demeurer en possession. L'acte du parlement renfermait une clause par laquelle tous les Irlandais devaient avoir présenté leurs réclamations à un jour fixé, et il y avait de même un jour assigné avant lequel tout devait être décidé. Ces deux termes pouvaient être prolongés une fois par le lord lieutenant, s'il avait pour le faire des motifs qui lui parussent suffisans; mais ce délai de tant de mois écoulés avant que les commissaires eussent siégé, fut un grand sujet de plainte pour les Irlandais, bien qu'il eût été impossible à éviter, car les commissaires eux-mêmes n'avaient

pas été nommés par le Roi plus de vingt jours avant leur départ pour l'Irlande; en sorte qu'ils n'avaient pas même eu le temps de lire tous les actes du parlement avant leur arrivée à Dublin; et, quand ils s'en occupèrent, ils trouvèrent, dans les deux, tant de clauses embarrassantes et contradictoires, que ce ne fut pas chose aisée que de déterminer comment ils pourraient se conduire en point de droit, et d'arrêter une méthode de travail.

Après avoir tout arrangé le mieux qu'ils purent, ils publièrent leur ordre de travail et la manière dont ils comptaient procéder, fixèrent aux Irlandais un jour pour présenter leurs réclamations et pour faire les démarches en conséquence. Ils n'eurent pas plutôt commencé leur travail que les Anglais trouvèrent qu'ils avaient commencé bien assez tôt, car chaque jour ils entendaient déclarer innocens des Irlandais connus pour avoir été des plus ardens au commencement de la rébellion, et ensuite des plus criminels pendant tout le temps de sa durée; ils voyaient déclarer bons et valides des actes et des contrats dont on n'avait pas encore entendu parler, et qui, selon toute apparence, auraient été présentés aux premiers commissaires si l'on avait été alors en état de les produire; en sorte que les Irlandais furent mis immédiatement en possession d'une grande quatité de terres enlevées aux Anglais. Les commissaires furent

donc bientôt aussi généralement odieux que les Irlandais eux-mêmes, et on les regarda comme des gens corrompus par le parti, qui en obtenait journellement le succès de toutes ses prétentions. Leurs déterminations inspirèrent d'autant plus de préventions qu'ils étaient toujours divisés dans leurs jugemens, et l'on ne doit pas s'étonner que les Anglais accordassent plus d'estime à ceux d'entre les commissaires qui paraissaient le plus attachés à leurs intérêts.

Le parlement d'Irlande siégeait alors et la chambre des communes dans laquelle se trouvaient beaucoup de militaires, d'aventuriers, ou d'hommes du même parti, était très-offensée des mesures prises par les commissaires. Elle passa même plusieurs votes contre eux, les menaçant de son autorité et de sa juridiction. Mais les commissaires savaient bien que leur pouvoir était sans appel. Ils continuèrent à suivre la même méthode et à recevoir les réclamations des Irlandais, passé le temps prescrit par l'acte du parlement, tel du moins qu'on l'entendait généralement; et, dans les dix derniers jours, ils rendirent plus de jugemens qu'ils ne l'avaient fait dans presque toute l'année précédente, et avec une telle hâte que les Anglais, dépossédés par ces jugemens, se trouvèrent n'avoir pas là leurs témoins, parce qu'ils n'avaient pas cru possible que le temps permît d'arriver à la dis-

cussion de leur cause. Ces sentences et ces décrets adjugèrent aux Irlandais plusieurs centaines de milliers d'acres de terres qu'on avait regardées comme confisquées sans retour et dont, en conséquence, les Anglais étaient depuis long-temps en possession.

Cela fit élever de telles clameurs que les Anglais refusèrent de rendre les terres, en conséquence du jugement des commissaires, à qui l'acte du parlement avait omis de donner les forces suffisantes pour faire exécuter leurs sentences. Les cours de justice, établies dans ce royaume, ne voulaient, ni, au fait, ne pouvaient donner aucun secours aux commissaires, et le lord lieutenant ainsi que le conseil, qui d'abord avaient de leur autorité remis beaucoup de gens en possession des terres qui leur avaient été adjugées par les commissaires, commencèrent à agir avec plus de circonspection et de réserve, relativement à cette multitude de décrets passés à la fin; en sorte que les Irlandais firent les derniers efforts pour recouvrer, par la force, les terres qui leur avaient été adjugées, tandis que les Anglais étaient également résolus à défendre par la force, en dépit des jugemens des commissaires, ce qu'ils possédaient depuis si long-temps. Les commissaires furent tellement troublés et mécontens de cette manière d'agir et se trouvèrent aussi tellement embarrassés par quelques clauses peu

claires de l'acte du parlement, relativement à ce qui leur restait à faire, que, bien qu'ils n'eussent pas encore commencé à s'occuper des réclamations des Anglais ou des protestans Irlandais, ils déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin sans avoir reçu de nouveaux ordres de Sa Majesté, et, pour être plus certains de les recevoir, ils demandèrent que le Roi leur permît de se rendre auprès de sa royale personne; et, comme dans le même temps il avait reçu plusieurs plaintes contre eux et beaucoup d'appels de leurs jugemens, il leur permit de revenir. En même temps tous les autres partis envoyèrent leurs députés pour soutenir leurs droits. Ils passèrent beaucoup de temps à les faire valoir; après quoi, le Roi jugea à propos de prendre l'avis et le secours de son lieutenant, et ainsi le duc d'Ormond revint à la cour. Les affaires d'Irlande furent pour la troisième fois ramenées devant le Roi et son conseil, et on renvoya encore un troisième bill, comme addition et supplément aux deux autres, pour annuler beaucoup des jugemens rendus par les commissaires, sur qui retombèrent le blâme de tout ce qui s'était fait ou était arrivé de mal, et le mécontentement de toutes les personnes lésées de quelque manière que ce fût.

Le Roi tenait beaucoup à la réputation de ses commissaires qu'on avait toujours regardés comme

des hommes d'une grande probité et d'une honneur sans tache; et quoiqu'il ne pût refuser de recevoir les plaintes qu'on lui portait contre eux, cependant il n'accorda à ceux qui se plaignaient aucun autre avantage que celui d'une discussion qui fournit aux autres l'occasion de se justifier. Il n'en résulta pas le moindre fait qui pût permettre de révoquer en doute la droiture de leur conduite, ou de faire tomber raisonnablement sur eux le moindre soupçon de corruption. Il n'y eut jamais de plaintes portées que par des gens à qui on avait ôté ce qu'ils désiraient de garder.

Selon toute apparence, les commissaires, à leur arrivée en Irlande, avaient été frappés, d'après leurs propres observations et quelques entretiens qu'ils avaient pu avoir avec les gens du pays, de l'amertume et de l'animosité que manifestaient les Anglais, tant soldats qu'aventuriers, à l'égard de toute la nation irlandaise; ils avaient été choqués de la scandaleuse conduite des précédens commissaires, envoyés en exécution du premier acte du parlement, et qui, sans se laisser diriger par aucune des règles de la justice, avaient rejeté tout témoignage d'après lequel on pouvait être amené à leur reprendre ce qu'ils étaient déterminés à garder; et dans toutes les causes apportées devant eux, ils s'étaient trouvés à la fois juges, témoins et parties, et avaient pu se

laisser prévenir aussi par la mauvaise réputation de la plupart des soldats et aventuriers, presque tous extraordinairement malveillans pour le Roi et toute la famille royale, ainsi que par la barbarie notoire avec laquelle ils avaient traité les Irlandais; on ne pouvait nier que ceux-ci n'eussent été soumis, pendant plusieurs années, à la plus cruelle oppression qu'il soit possible d'imaginer, plusieurs milliers d'entre eux ayant été réduits à mourir de faim dans les champs sans avoir un toit pour se mettre à l'abri. Un grand nombre de gens, par d'infâmes achats, avaient ensuite forcé les Irlandais à vendre à très-vil prix ce qui leur restait et leurs titres légaux; ces diverses circonstances et plusieurs autres de ce genre ainsi que quelques tentatives faites à l'arrivée des commissaires pour les corrompre et les engager à se prononcer contre toutes les réclamations des Irlandais, quelles qu'elles fussent, avaient probablement fait naître en eux de telles préventions contre un grand nombre d'Anglais et une telle compassion pour les Irlandais, qu'ils s'étaient trouvés fort disposés à favoriser les prétentions de ces derniers et à croire que le repos du royaume et du gouvernement de Sa Majesté serait mieux assuré si on les rétablissait dans les terres qui leur avaient autrefois appartenu, que si on se déterminait à soutenir les titres mal acquis de gens qui, tant qu'ils

avaient eu quelque moyen de s'opposer à Sa Majesté, avaient manifesté contre elle tout ce qu'on peut imaginer de déloyauté et de malveillance, et n'avaient donné aucun témoignage de leur retour vers elle ou de leur résolution de lui rendre à l'avenir une entière et parfaite obéissance, que lorsqu'il ne s'était plus trouvé aucun moyen de lui résister; comme s'ils n'eussent pensé qu'à conserver les terres acquises par la rébellion et les principes qui les leur avaient acquises, dans l'espoir de légitimer bientôt cette double possession par l'érection de quelque nouveau pouvoir ou de s'y confirmer par leur unanimité à la soutenir. Enfin, quelle que fût la cause, il était clair que les Irlandais avaient été traités plus favorablement qu'on ne s'y attendait ou qu'on ne l'avait imaginé.

Les commissaires, au commencement de leurs travaux, pour éviter de tomber dans les inconvéniens de cette partialité trop apparente des Anglais, les uns en faveur des autres, et de leur animosité également évidente contre les Irlandais, s'étaient prescrits des règles extrêmement sévères sur les genres de témoignages qu'ils consentiraient à admettre comme valables. Il avait été convenu que le témoignage d'aucun soldat ou aventurier ne serait reçu, même dans les cas auxquels le témoin serait totalement étranger; ainsi, par exemple, si son lot eût été dans la province

de Munster, en sorte qu'il n'eût eu de prétention à aucune propriété hors de cette province, on n'aurait pas reçu son témoignage sur ce qui s'était passé en sa présence dans les provinces de Leinster, de Connaught et d'Ulster, où il n'avait aucune espèce d'intérêt. On regarda généralement cette règle comme fort injuste, après un grand nombre d'années durant lesquelles tant de personnes présentes à ces actions avaient cessé d'exister. Par ce moyen, on déclara innocens de la rébellion beaucoup d'hommes qu'on aurait évidemment reconnus pour avoir été présens à telle ou telle bataille, ou tel ou tel siége, si l'on avait reçu comme témoins ceux qui y étaient également présens et pouvaient rendre témoignage contre eux d'une manière trop circonstanciée pour qu'il fût possible de révoquer en doute la réalité des faits.

Ce qui excita le plus l'animosité contre les commissaires, ce fut de voir déclarer innocens et mettre en possession de leurs biens, un grand nombre d'Irlandais regardés comme les plus infâmes de toute la nation, et objets de la haine du pays pour s'être montré les plus violens à fomenter et soutenir la rébellion, à s'opposer à tous les conseils modérés et à tous les expédiens qui auraient pu, dans le temps du feu Roi, contribuer à une paix qui eût été le salut de la nation. Telle

était la notoriété de leurs crimes qu'ils n'avaient pas même osé se mettre en réclamation devant les précédens commissaires. En même temps, beaucoup d'autres qui, au fait, n'avaient jamais pris part à la rébellion, mais bien connus au contraire pour avoir servi le Roi contre les rebelles, soit en Angleterre, soit en Irlande, et qui jusqu'alors n'avaient jamais été privés de leurs biens, furent condamnés par le jugement des commissaires et dépouillés de leurs propriétés sur quelques témoignages frivoles, des lettres interceptées ou l'aveu de quelques messagers qui les accusaient d'avoir correspondu avec les rebelles, tandis qu'il était évident que cette correspondance n'avait eu d'autre but que de leur donner les moyens de servir Sa Majesté avec plus de sûreté.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici un exemple de ce genre, surtout pour faire voir à quelpo nt les préventi ons personnelles peuvent l'emporter sur la justice, même dans les hommes que leurs dispositions naturelles ne portent pas à se montrer injustes. L'affaire dont je veux parler est celle du comte de Tirconnell. C'était le plus jeune fils de lord Fitz-William, lord catholique d'Irlande, mais anciennement originaire d'Angleterre, grand propriétaire, et qu'on n'avait jamais soupçonné de pencher pour les rebelles, ce qui, en effet, n'était arrivé qu'à bien peu d'Anglais. Oli-

vier Fitz-William, tel était le nom de ce jeune fils de lord Fitz-William dont je veux parler ici, avait été envoyé par son père en France plusieurs années avant la rébellion, pour y faire son éducation. C'était un homme d'une belle figure et agréable de manières. Son courage lui avait acquis une très-bonne réputation dans l'armée française. Après avoir fait plusieurs campagnes, il avait obtenu le commandement d'un régiment où il avait servi d'abord avec le titre de capitaine, et était généralement regardé comme un excellent officier.

En 1644, tandis que l'armée était en ses quartiers d'hiver, il vint à Paris baiser les mains de la reine d'Angleterre, qui y était arrivée l'été précédent; il vit souvent Sa Majesté, lui exprima plusieurs fois son respect et sa soumission pour le Roi, condamna hautement la rébellion des Irlandais, et dit qu'il savait que beaucoup d'entre eux avaient été séduits et trompés par des contes et des mensonges, et n'avaient nullement le projet de se soustraire à l'obéissance de Sa Majesté. Il offrit ses services à la Reine et lui dit que si elle croyait qu'il pût être en état de se rendre utile au Roi, il passerait sur-le-champ en Angleterre, et que de là, avec l'approbation de Sa Majesté, il se rendrait en Irlande, où, s'il ne pouvait pas faire mieux, il était du moins certain de retirer beaucoup d'Irlandais du parti

des rebelles. La Reine, sur la bonne réputation qu'il avait en France, accepta son offre et le chargea d'une lettre pour le Roi, dans laquelle elle le présentait sous un jour fort avantageux et comme très-propre à être chargé d'une mission de confiance en Irlande.

Le hasard fit qu'il rejoignit le Roi très-peu de jours avant la bataille de Naseby, où il combattit comme volontaire dans la compagnie du prince Robert, et se conduisit, sous les yeux du Roi lui-même, avec une bravoure signalée. Peu de temps après le Roi lui donna une lettre pleine de recommandations et de bons témoignages pour la remettre au marquis d'Ormond son lieutenant en Irlande, qui le reçut très-bien, et, après avoir conféré en détail avec lui et s'être bien mis au fait de ce qu'il voulait faire, lui permit de se rendre au quartier irlandais et d'en revenir quand il le jugerait à propos. Peu de temps après, son père et son frère aîné moururent, en sorte que le bien et le titre lui revinrent et il en prit possession.

Cet homme avait toujours été par caractère orgueilleux et vain. Il avait de lui une plus haute opinion qu'il ne le méritait, et estimait les autres hommes au-dessous de leur mérite, en sorte qu'il ne s'était pas fait aimer; mais, bien qu'il se fût souvent rendu au quartier des Irlandais, qu'il eût eu avec eux un grand nombre de con-

férences et qu'une bonne partie de ses biens se trouvât dans les cantons dont ils étaient les maîtres, personne de ceux à qui il déplaisait le plus ne l'avait jamais soupçonné du moindre penchant à se joindre à eux. Il accompagnait le lord lieutenant dans toutes ses expéditions, et quand les Irlandais violèrent d'une manière si infâme la première paix et assiégèrent le lieutenant dans Dublin, ce qui l'obligea, avec le consentement du Roi, à remettre la ville entre les mains du parlement, le lord Fitz-William revint avec lui presque en même temps en Angleterre, de là retourna en France, où il épousa la fille de la comtesse douairière de Clare, sœur du comte, dont la croyance était excessivement contraire à la religion catholique romaine, et il la lui laissa suivre sans la moindre opposition.

La guerre finie en Angleterre, et le Roi prisonnier, il passa avec sa femme et sa famille en Angleterre et quelque temps après en Irlande, où Cromwell le vit avec beaucoup de méfiance; mais cependant ne pouvant rien découvrir contre lui, il ne put s'empêcher de le mettre en possession des biens qui lui revenaient de son père et de son frère aîné. Comme la guerre était finie en Irlande et le gouvernement rétabli par un acte du parlement, il ne fut inquiété en aucune manière, et jouit tranquillement de la propriété de tous ses biens, jus-

qu'au retour du Roi, où il vint en Angleterre baiser la main de Sa Majesté et fut créé par elle comte de Tirconnell.

Les commissaires envoyés pour juger d'après le premier acte du parlement, bien qu'ils n'observassent en rien les règles de la justice, de la loi ou de l'équité lorsqu'elles étaient en contradiction avec leurs intérêts ou leurs passions, ne l'inquiétèrent en aucune manière; mais quand de nouveaux commissaires furent arrivés, tous les habitans de l'Irlande, protestans et autres, qui n'avaient jamais été attaqués dans leurs biens, crurent devoir, pour plus de sûreté et pour se mettre à l'abri de tout ce qu'on pourrait leur susciter à l'avenir, présenter devant eux leurs réclamations. Le comte suivit ce conseil et cet exemple, dressa sa réclamation et demanda aux commissaires de la juger dans un court délai. On désigna le jour. Ni aventurier, ni soldat, ni qui que ce fût ne prétendit à aucun titre sur ses biens; mais quelques uns de ses ennemis, qui n'avaient aucun titre pour le poursuivre, présentèrent aux commissaires une lettre écrite à Paris à un jésuite nommé Hartogan, par le colonel Fitz-William, avant son départ pour l'Irlande. Il l'informait de son projet d'aller en Irlande, où il espérait rendre quelques services à leurs amis.

La lettre avait été écrite au moment où la

Reine avait formé le projet d'envoyer le colonel au Roi, et afin que les Irlandais, qui étaient les gens du monde les plus méfians, pussent connaître ses intentions avant qu'il arrivât à Dublin. Les commissaires, lorsqu'elle leur eut été présentée, ne prirent en considération ni le temps qui s'était écoulé depuis qu'on l'avait écrite, ni les raisons qui l'avaient fait écrire; ils ne voulurent point considérer que, depuis ce moment, le comte avait servi le Roi et n'avait jamais agi le moins du monde contre lui; mais d'après une de leurs maximes, qu'une correspondance avec les rebelles était un témoignage suffisant, ils n'hésitèrent pas un moment à le déclarer coupable, et sur-le-champ assignèrent ses biens à quelques personnes auxquelles on devait des dédommagemens.

Beaucoup de gens qui regardaient ce jugement comme injuste n'en riaient pas moins de la mauvaise fortune d'un homme qu'ils n'aimaient pas, et tous ceux à qui l'homme déplaisait furent charmés de la sentence. Ce parti même le poursuivit avec tant d'âpreté en Angleterre que, lorsque le Roi se crut obligé d'intervenir pour le délivrer d'une si injuste condamnation, cette conduite fut regardée comme une faveur excessive pour les Irlandais, bien que personne n'eût été aussi satisfait de l'arrêt rendu contre le comte que les Irlandais dont il était universellement détesté,

et il ne put en définitive rentrer en possession de ses biens sans accorder quelques dédommagemens à ceux auxquels les commissaires les avaient assignés.

Beaucoup de ceux qui avaient commencé par présenter leurs réclamations sans apporter à l'appui aucun acte ou contrat légal, produisirent alors des contrats de mariage ou autres actes également de nature à mériter les égards de la loi rendue au commencement de la rébellion, et la validité en était attestée par un nombre de témoins suffisant. La fausseté notoire de ces actes, l'évidence des parjures au moyen desquels on les appuyait, n'empêchaient pas qu'ils ne fussent admis. On eut, en plusieurs occasions, la preuve positive de la supposition des contrats d'après lesquels avaient été rendus plusieurs jugemens. Les commissaires eux-mêmes en furent convaincus, et cela très-peu de temps après avoir prononcé leurs jugemens; et cependant l'injustice ne fut point réparée, mais les jugemens au contraire furent poursuivis et exécutés en toute rigueur comme si l'on n'avait rien su de tous ces reproches.

Les commissaires répondaient « qu'ils n'a-« vaient rendu aucun jugement que selon leur « conscience et ainsi qu'ils y étaient obligés d'a-« près les règles et les formes de la justice; « qu'ils soupçonnaient et croyaient même réelle-« ment qu'il y avait eu de coupables menées, des

« actes forgés et des témoins corrompus, que « la chose avait été pratiquée par les Irlandais et « par les Anglais, qu'ils avaient donc été obli- « gés de rendre cette ordonnance contre laquelle « on s'était si fort élevé, et de ne point admettre « le témoignage d'un aventurier ni d'un soldat « anglais dans l'affaire d'un autre aventurier « ou soldat, car il était bien connu qu'ils se « regardaient tous comme unis d'intérêts, et « rendaient toujours témoignage en faveur les « uns des autres. Ils rappelèrent plusieurs fâ- « cheux exemples de ce fait; en sorte qu'il fut « trop évident que les parjures avaient été mu- « tuels et que les deux partis y avaient eu re- « cours. »

Ils ajoutèrent « qu'ils avaient apporté dans « leurs jugemens toutes les précautions et toute « l'exactitude possibles, ayant soin d'interroger « les témoins à part et jamais en présence l'un « de l'autre, leur faisant, sans qu'ils eussent pu « s'y attendre, toutes les questions importantes « qui leur venaient à l'esprit, afin de découvrir « la vérité et de mettre au jour tous les parjures; « ils avaient également employé toute l'attention « et tout le soin qui étaient en eux pour empêcher « qu'on ne les trompât par des contrats et actes « falsifiés; ils avaient examiné eux-mêmes, avec « exactitude, tous ceux qu'on leur avait pré- « sentés, et avaient apporté tout leur art à in-

« terroger les témoins sur ce qui faisait la ma-
« tière de ces actes, ainsi que sur la manière
« dont ils avaient été exécutés. C'était là les seules
« précautions qu'il leur fût possible de prendre;
« et quoiqu'ils eussent très-souvent lieu de douter
« de la droiture de ceux avec lesquels ils avaient
« à traiter, et que dans le fond de leur con-
« science, ils crussent bien qu'il y avait une
« grande corruption, cependant ils étaient obli-
« gés, en leur qualité de juges, de prononcer
« conformément aux dépositions des témoins et
« aux preuves résultant de ces actes légaux,
« contre lesquels on ne leur en fournissait point;
« ils avaient constamment écouté tout ce que
« la partie adverse avait cru à propos d'objecter,
« et contre les témoins et contre la validité des
« actes produits, ce qui leur avait fait rejeter
« plusieurs témoignages et quelques uns de ces
« contrats; mais lorsque les objections ne se fon-
« daient que sur des présomptions et des proba-
« bilités, ainsi que la chose avait lieu le plus
« ordinairement, elles ne pouvaient l'emporter
« sur les preuves de fait qui leur étaient pré-
« sentées.

« Que s'ils avaient cédé aux instances des in-
« téressés pour obtenir qu'on leur donnât le temps
« nécessaire pour prouver tel ou tel parjure ou
« la fausseté de tel ou tel acte, leur travail n'au-
« rait point eu de fin, et cette méthode aurait

« entravé toute la marche de l'affaire pour la-
« quelle il paraissait bien qu'on leur avait trop
« limité le temps; d'ailleurs ils auraient ainsi
« ouvert la porte à un plus grand nombre en-
« core de parjures et à d'autres genres de cor-
« ruption, car il leur était évident que chaque
« parti pouvait amener autant de témoins qu'il
« lui plaisait pour prouver tout ce qui lui
« plaisait, et certainement alors on en au-
« rait amené autant qu'on aurait cru nécessaire.
« Ainsi donc les commissaires s'étant d'avance
« prescrit pour méthode de ne jamais appeler
« une cause sans que celui qui y était intéressé
« fût instruit du moment où elle devait se juger,
« en sorte qu'on eût lieu de croire qu'il s'était
« bien préparé à soutenir ses droits, ils avaient
« jugé à propos, d'après une mûre délibération,
« de tenir, sans s'en écarter, à cette autre règle
« qu'ils s'étaient prescrite de juger sans délai,
« concluant que celui qui n'était pas prêt au
« jour fixé à prouver ce qu'il avançait, ne le se-
« rait pas davantage un autre jour.

« Quant à la découverte qu'on avait faite
« après coup d'actes supposés, sans revenir sur
« les jugemens prononcés en conséquence, ils
« avouèrent qu'ils avaient fait quelques décou-
« vertes en ce genre, et avaient reconnu des sup-
« positions manifestes; mais n'ayant reçu de
« l'acte du parlement aucun pouvoir pour punir

« les faux et les parjures, ils avaient cru devoir « en laisser l'examen à la loi et aux juges de la « loi. De plus, ils n'étaient autorisés qu'à rendre « des jugemens fondés sur la conviction de leur « conscience, mais point à annuler les jugemens « une fois faits et publiés, quelque témoignage « qu'on pût y opposer après coup. » Ils terminèrent en demandant humblement au Roi « d'être « rigoureusement examinés sur le fait de la corruption, à l'égard duquel ils étaient certains « qu'on les trouverait parfaitement innocens, « quoi qu'en pût dire la malveillance qui se manifestait contre eux; ils avaient procédé en « toutes choses, ajoutèrent-ils, dans la droiture « de leur coeur, et aussi bien que le leur permettaient les lumières de leur esprit; que « si, faute de lumières suffisantes, ils avaient « erré quelquefois dans leurs déterminations et « leurs jugemens, ils espéraient qu'un défaut de « sagesse ne leur serait pas imputé comme un « crime. »

Plusieurs personnes, bien qu'elles estimassent beaucoup les talens et le caractère des commissaires, ne furent pas satisfaites de leur réponse. On ne pensait pas qu'ils fussent rigoureusement tenus à juger d'après la déposition de témoins suspects, et ils avaient été, disait-on, revêtus de pouvoirs arbitraires, parce qu'on prévoyait bien que les jurés ne seraient pas intègres. Ils

étaient donc chargés de peser toutes les circonstances et de prononcer selon qu'en leur conscience ils le croiraient véritable et juste. S'ils s'étaient liés d'abord par des règles trop rigoureuses et contraires à la raison, c'était à eux à les corriger ensuite, plutôt que de demeurer dans une fausse route, en s'obligeant à l'observation de ce qu'ils s'étaient prescrit eux-mêmes. On ne trouvait ni juste ni raisonnable que les Anglais eussent été entièrement privés du droit de témoigner en des choses sur lesquelles on ne pouvait avoir d'autres preuves que leur témoignage. S'ils n'avaient pas reçu des pouvoirs suffisans pour revenir sur leurs propres sentences, quelque juste motif qu'ils pussent avoir ensuite de les regretter, c'était une raison pour délibérer plus attentivement avant de rendre de tels jugemens. L'excuse qu'ils donnaient pour n'avoir pas accordé les délais qu'on leur demandait parut fondée sur un argument tout-à-fait inadmissible, car il était impossible aux adversaires des Irlandais de se défendre contre leurs réclamations, à moins de connaître les actes ou les témoignages qu'ils produisaient à l'appui; il était donc parfaitement impossible de tenir prêts, en ce cas, tous les témoins dont on pouvait avoir besoin. Il était d'ailleurs très-évident que, dans les dix derniers jours, époque à laquelle on pensait que leurs pouvoirs, relativement à ces affaires particulières, devaient être

expirés, et durant laquelle cependant ils avaient rendu plus de jugemens que dans tout le temps précédent, ils en avaient prononcé un tel nombre chaque jour, et cela contre la règle et la méthode qu'ils avaient suivie d'abord, que beaucoup de gens avaient réellement été pris par surprise et dans l'impossibilité de produire les preuves qu'un court délai leur aurait donné les moyens de présenter. Ainsi donc, refuser de leur accorder ce temps, c'était au fait les juger et prendre leurs biens sans les avoir entendus, et simplement sur les allégations de leurs adversaires. Ces derniers jugemens offrirent plusieurs exemples de cette nature, dans lesquels on aurait pu apporter des témoignages complétement satisfaisans si on avait eu le temps de les produire.

Il y eut un de ces jugemens fort remarquable, contre lequel il s'éleva beaucoup de plaintes de tous les partis, tant Irlandais qu'Anglais, et pour lequel les commissaires eux-mêmes n'eurent d'autre excuse à donner qu'une lettre qu'ils avaient reçue du Roi; excuse fort peu valable pour des juges qui avaient prêté serment, ainsi que l'avaient fait les commissaires. Cette affaire était celle du marquis d'Antrim. Elle a été si longtemps sur le tapis, on l'a tellement exploitée au désavantage du Roi et même de la mémoire de son bienheureux père, et les artificieux auteurs de tout ce qui s'est fait de mal se sont tellement

appliqués à s'en servir pour nuire, autant qu'il était en eux, à la réputation du chancelier et donner lieu de croire que, par de fausses allégations, il avait trompé le Roi pour obliger le marquis, que l'on doit à la vérité et à l'honneur des deux rois d'exposer au long le détail de toute cette affaire. On y verra combien le Roi était loin même de désirer qu'on fît, à l'avantage du marquis, la moindre chose qui fût contraire aux règles de la justice.

Durant le séjour du Roi dans les pays étrangers, il avait reçu d'Angleterre et d'Irlande de fréquens avis, portant « que le marquis d'Antrim se con« duisait très-mal à son égard, et s'était rendu « très-agréable aux rebelles en calomniant le feu « roi; qu'il avait donné à Ireton ou à quelqu'autre « de ceux qui étaient employés en chef sous « Cromwell, un papier écrit de sa main, où il « déclarait que le feu roi l'avait envoyé en Ir« lande pour se joindre aux rebelles, et que Sa « Majesté n'en voulait point aux Irlandais pour « s'être révoltés. » Calomnie si odieuse et si contraire à l'honneur de Sa Majesté que le Roi résolut, aussitôt que Dieu aurait remis le pouvoir entr ses mains, de provoquer, à cet égard, l'examen le plus sévère. Les avis donnés au Roi l'avaient trouvé d'autant plus disposé à y ajouter foi, qu'on savait que le marquis avait obtenu de ceux qui étaient chargés de gouverner l'Ir-

lande, de grandes recommandations auprès du gouvernement d'Angleterre, et qu'il en avait pris la confiance de venir en Angleterre et de s'avancer sur la route de Londres jusqu'à Saint-Albans, d'où il avait été soudainement forcé de repartir pour l'Irlande, afin d'éviter la réception que lui préparaient ses nombreux créanciers, qui, instruits de son arrivée, avaient pris, contre lui, les mesures les plus actives, et n'auraient pas manqué de le faire jeter en prison; aucune recommandation, quelle qu'elle fût, n'aurait pu obtenir, des pouvoirs alors existans, de donner aucune marque extraordinaire de protection à un homme qui, depuis le commencement de la rébellion d'Irlande, était en si mauvaise odeur auprès d'eux, et avait une si mauvaise réputation dans le royaume.

De retour des pays étrangers, le Roi, peu de jours après son arrivée de Londres, apprit que le marquis d'Antrim était parti d'Irlande pour se rendre à la cour. Les commissaires d'Irlande, dont j'ai parlé plus haut, furent les premiers à en avertir Sa Majesté, et en même temps ils répétèrent tout ce qu'elle avait déjà entendu dire contre le marquis, concernant les odieuses calomnies qu'il s'était permises contre le Roi son père, ainsi que beaucoup d'autres circonstances qu'ils affirmaient être en état de prouver d'une manière irrécusable par des lettres et des cer-

tificats écrits de sa main. D'après ces renseignemens, sur la vérité desquels Sa Majesté ne forma pas le moindre doute, le marquis, en arrivant à Londres, fut mis à la Tour par un ordre exprès du Roi. Aucune de ses pétitions, aucune des instances de ses amis, dans le nombre desquels il s'en trouvait quelques uns de puissans, ne purent obtenir de Sa Majesté qu'elle consentît à l'admettre en sa présence. Il fut envoyé, par la première occasion, prisonnier à Dublin, où on l'enferma dans la citadelle; et le Roi donna ordre qu'on procédât contre lui selon toute la rigueur des lois. Les lords-juges furent requis de donner, à cet égard, tous les ordres et toutes les instructions nécessaires. Le marquis persista à soutenir son innocence, et employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour obtenir d'être jugé promptement. Le Roi comptait de même que l'affaire serait bientôt terminée; ainsi, après avoir été tenu un an en prison sans qu'on alléguât rien contre lui, le marquis fut mis en liberté et obtint du conseil un passe-port pour se rendre en Angleterre. Là, il s'adressa à Sa Majesté, non pour demander aucune faveur, « mais seulement, dit-il, pour « obtenir justice, en sorte qu'après avoir été privé « de ses biens pendant un si grand nombre d'an« nées, il en pût être remis en possession si on ne « trouvait à lui reprocher aucune action con« traire au service de Sa Majesté. »

Il avait été élevé à la cour d'Angleterre où, à la vérité contre la volonté du Roi, il avait épousé la duchesse de Buckingham; il avait été ensuite fort bien accueilli par Leurs Majestés, et était très-souvent avec elles; il avait dépensé à la cour une fortune considérable sans en avoir jamais reçu le moindre avantage; il s'était retiré en Irlande, et, à l'époque de la rébellion, il vivait depuis plusieurs années sur les biens qu'il possédait dans ce pays. Au commencement de la rébellion, il s'était rendu suspect par les rapports qu'il avait eus avec les rebelles, et peut-être même, dans quelques occasions, avait-il agi de concert avec eux; mais il se rendit bientôt après à Dublin, y fut très-bien reçu par les juges, et de là passa, avec leur permission, à Oxford, où était le Roi. Il lui rendit de si bons comptes de tout ce qui s'était fait, qu'il ne laissa point à Sa Majesté le moindre doute sur l'attachement qu'il témoignait pour son service, bien qu'en même temps elle accordât peu de confiance à son jugement et à ses lumières, qui n'avaient jamais été fort remarquables. On savait d'ailleurs qu'il était ridiculement jaloux du marquis d'Ormond, et aurait bien voulu faire croire qu'il avait en Irlande un assez grand crédit pour rappeler toute la nation sous l'obéissance de Sa Majesté; mais cette vanité et cette présomption n'obtinrent jamais le moindre crédit auprès du Roi. Cependant

on peut raisonnablement penser qu'il croyait lui-même ce qu'il disait, et que ce fut la source amère de tous ses malheurs.

Lorsque les Ecossais rentrèrent pour la seconde fois en Angleterre, conformément aux engagemens qu'ils avaient pris dans le covenant, et que Sa Majesté se vit déçue dans tous les efforts qu'elle avait tentés pour s'y opposer, le marquis de Montrose offrit au Roi « de faire secrè-« tement un voyage en Ecosse, et de se rendre « dans les montagnes, où, autorisé par Sa Ma-« jesté, il espérait pouvoir rassembler un corps « de troupes suffisantes pour obliger ses compa-« triotes à rappeler leur armée d'Angleterre, afin « de se défendre eux-mêmes. » En faisant cette proposition, ou lorsqu'elle fut discutée, il demanda « que le comte d'Antrim, qui n'était plus « alors à Oxford, fût envoyé en même temps dans « la province d'Ulster, où était son influence, et « d'où il pourrait transporter un corps de troupes « dans les montagnes, où il avait aussi le clan « des Macdonald qui le reconnaissaient pour leur « chef, et seraient par conséquent à sa dévotion, « ce qui donnerait au marquis de Montrose les « moyens de poursuivre plus vigoureusement son « entreprise. » Le comte entra très-vivement dans ce projet, et s'engagea, envers le Roi, à exécuter de très-grandes choses en Ecosse. Il y était porté par son propre intérêt et par sa haine pour le

marquis d'Argyle, avec lequel il avait une ancienne et violente querelle au sujet de terres considérables dont le marquis l'avait dépossédé. Tout étant disposé pour l'entreprise, Sa Majesté, très-satisfaite de l'empressement qu'avait témoigné le comte, le créa marquis, et lui donna des lettres pour le marquis d'Ormond, son lieutenant en Irlande, tant pour l'informer de la bonne opinion qu'elle avait du marquis d'Antrim et de la mission qu'elle lui avait confiée, que pour le prier de lui fournir, sans s'incommoder, tous les secours qu'il pourrait lui donner pour son expédition d'Ecosse.

Pour prévenir tous les inconvéniens qui auraient pu résulter de la précipitation du marquis et de son peu d'égards pour le lord-lieutenant, Sa Majesté envoya avec lui Daniel O Neil, attaché à sa chambre, qui avait grand pouvoir sur lui et beaucoup de crédit auprès du marquis d'Ormond. C'était un homme fort adroit et plus capable que personne au monde de prévenir les imprudences et les idées fausses où la légèreté et l'indiscrétion de l'autre étaient capables de l'entraîner; nul n'était aussi plus en état de disposer le lord-lieutenant à ne point faire attention à ces légèretés et à ces imprudences. Le Roi, qui ne désirait pas que le marquis demeurât long-temps à Dublin, lui permit, sur la promesse qu'il lui fit de passer en Écosse avec toute la diligence

possible, de correspondre, autant qu'il était nécessaire pour ses projets, avec les rebelles Irlandais qui étaient en possession de tout le nord, et dont la connivence, au moins, lui était nécessaire pour faire ses levées et transporter son monde. Il est très-probable qu'il ne se renferma pas dans les bornes qui lui avaient été prescrites, car ni son éducation, ni les habitudes du monde n'avaient extirpé en lui ce penchant à la duplicité par lequel se font remarquer les Irlandais, et qui ne leur sert guères qu'à se tromper les uns les autres; et il put dire beaucoup de choses qu'il n'était pas en état de garantir.

A son arrivée à Dublin, le lord-lieutenant lui donna tout l'appui qu'il pouvait désirer, et l'assista dans toutes les mesures qu'il proposa pour l'exécution de son projet; mais les hommes qu'il voulait envoyer devaient être levés dans les pays occupés par les rebelles ou dans leur voisinage, et on ne saurait nier que les levées qu'il fit, qu'il envoya en Ecosse sous le commandement de Calkito, n'aient eu la première part à ces merveilleux faits d'armes, exécutés ensuite par le marquis de Montrose. Cette troupe était composée de quinze cents hommes, très-bons soldats, commandés par de très-bons officiers, et tous si robustes, que la mauvaise nourriture et les mauvais logemens des montagnes ne leur inspirèrent pas

un moment de découragement. Ils formèrent le premier noyau de l'armée du marquis de Montrose, qui, une fois à leur tête, réunit autour de lui tous ceux des montagnards et des autres gens de son parti qui avaient la volonté de le rejoindre. Mais après toutes leurs expéditions militaires et après chaque victoire remportée sur l'ennemi, ce qui arrivait aussi souvent qu'ils en venaient aux mains avec les Ecossais, les montagnards retournaient toujours chez eux avec leur butin, et les seuls Irlandais demeuraient réunis en corps autour de leur général. Ce fut par ce faible commencement que le marquis de Montrose s'éleva à une telle puissance qu'après plusieurs batailles gagnées par lui avec un grand carnage des ennemis, il marcha à la tête de son armée victorieuse sur Edimbourg, dont il se rendit maître, et où il délivra de leurs prisons le comte de Crawford, lord Ogilvy et plusieurs autres membres de la noblesse qui avaient été pris et envoyés dans cette ville, où ils étaient destinés à perdre la tête. Le marquis de Montrose reconnut toujours que le commencement de ses succès était dû au corps d'Irlandais qui lui avait été d'abord envoyé par le marquis d'Antrim; le Roi l'avait remercié de ce service en différentes lettres, toutes de sa propre main, remplies des expressions les plus obligeantes sur le sentiment

qu'avait Sa Majesté de la grandeur des services qu'il lui avait rendus, et exprimant en même temps la résolution de l'en récompenser.

Il est vrai que le marquis d'Antrim n'avait pas passé en Ecosse avec ses gens comme il l'avait promis, et qu'il était demeuré dans la province d'Ulster sous prétexte de lever un corps plus considérable dont il devait, disait-il, venir partager les dangers; mais, soit jalousie, soit mécontentement contre le marquis de Montrose, soit qu'au fait il ne se souciât pas de servir en Ecosse, il ne poursuivit pas son projet, et demeura dans la province d'Ulster, où étaient situés ses biens, en sorte qu'il se trouva résider dans le pays occupé par les rebelles, et, sans aucun doute, prit souvent part à leurs conseils; ce qui donnait de grands avantages contre lui et l'exposait, selon la rigueur de la loi, à être aussi sévèrement puni par le Roi que le plus coupable rebelle. Enfin en passant de lieux en lieux (car il ne prenait point part aux expéditions des Irlandais), il fut pris par les Ecossais, qui voulurent le mettre à mort pour avoir envoyé des troupes en Ecosse; mais il s'échappa de leurs mains et passa en Flandre, d'où ayant appris avec certitude que le prince (le Roi actuel) était alors dans l'ouest, il se rendit avec deux bonnes frégates dans le port de Falmouth et offrit ses services à Son Altesse royale. Il avait dans ses frégates une grande quantité

d'armes et quelques munitions qu'il s'était procurées en Flandre pour le service d'Irlande, et qu'on employa de son consentement pour la cavalerie et les garnisons du pays de Cornouailles. Le prince se servit d'une de ses frégates pour se transporter dans l'île de Scilly, et de là à Jersey; sans ce moyen Son Altesse eût été exposée à de grands embarras et se fût avec peine échappée des mains de ses ennemis. Lorsqu'ensuite Dublin se fut rendu au parlement et que le Roi ne conserva plus aucune autorité en Irlande, le marquis d'Antrim, qui n'avait pas moyen de vivre ailleurs, repassa dans ce pays, s'y mit en crédit auprès des Irlandais, et ils l'envoyèrent en France demander à la Reine mère et au prince de Galles de faire passer en Irlande le marquis d'Ormond pour prendre en main dans ce royaume les affaires de Sa Majesté, ce qui se fit comme on l'a vu ailleurs.

Le marquis d'Antrim allégua toutes ces circonstances, et, outre les lettres dont j'ai parlé, en produisit d'autres, également originales, du feu Roi, de la Reine mère et du prince, toutes reconnaissant les services qu'il avait rendus et contenant beaucoup de promesses; il finissait en protestant « qu'il ne demandait point de pardon « pour aucun acte contraire au service du Roi, « et que, si on pouvait fournir la moindre preuve « qu'il eût manqué de fidélité à son égard, on ne

« l'eût pas servi de son mieux selon la portée de « ses lumières, il ne prétendait à aucune faveur; « mais que si son séjour dans les quartiers irlan- « dais et les conférences qu'il avait eues avec eux « et sans lesquelles il n'aurait pu ni faire ses levées « pour l'Ecosse, ni ensuite les transporter; si le « le malheur d'avoir vécu parmi eux lorsque Sa « Majesté ne conservait plus d'autorité dans le « pays et qu'il ne lui restait aucun moyen de « vivre ailleurs, l'exposaient, d'après la rigueur « de la loi, à une ruine certaine qui ne pouvait « être prévenue que par la bonté et la faveur de « Sa Majesté, il espérait que Sa Majesté voudrait « bien le préserver de cette infortune, et que « ses biens ne seraient pas confisqués comme s'il « eût été traître et rebelle au Roi. » Il parut que, lui rendît-on toutes les propriétés auxquelles il pouvait prétendre ou dont il avait été en possession, ses dettes étaient si considérables et ses créanciers avaient de telles hypothèques sur ses biens que sa situation n'aurait pas été très-digne d'envie. Quoiqu'on n'eût jamais remarqué chez Sa Majesté une grande inclination pour le marquis d'Antrim, qui lui était fort peu connu, cependant cet exposé si clair de ce qu'il avait fait et souffert fit naître en sa faveur une grande compassion dans le cœur du Roi, et il pensa que ce serait en quelque sorte un reproche à sa justice et à son honneur, ainsi qu'à la mémoire bienheu-

reuse de son père, si dans un temps où il pardonnait d'odieuses offenses, il laissait le marquis exposé à la fureur de ses ennemis, qui ne l'étaient que parce qu'ils jouissaient de ses biens et qu'il voulait leur reprendre ce qui lui appartenait; et cela sans qu'on lui reprochât au fait d'autres crimes que de n'avoir pas apporté, dans ses efforts à servir le Roi, autant de prudence et de prévoyance qu'il l'aurait dû, c'est-à-dire de n'avoir pas été plus habile. La rigueur dont on avait usé à son égard, à son arrivée à Londres, en l'envoyant prisonnier d'abord à la Tour, ensuite en Irlande, sans que ceux qui désiraient le perdre fussent ensuite en état de fournir les moindres preuves contre lui, augmenta beaucoup les bonnes dispositions du Roi à son égard. Cependant il refusa positivement d'écrire en sa faveur aux commissaires, ce que le marquis demandait avec beaucoup d'instance comme la seule chose qui pût lui être de quelque utilité; mais il ordonna de rédiger une lettre adressée au lord lieutenant, dans laquelle seraient exposées et examinées toutes les allégations et imputations portées contre le marquis; et si on ne le trouvait pas coupable envers le Roi d'offenses plus graves que celles qu'il avouait lui-même, alors la lettre devait être envoyée aux commissaires, comme un témoignage de Leurs Majestés relativement aux circonstances dont elles-mêmes avaient eu connaissance.

Cette lettre fut rédigée avec beaucoup de réserve, Sa Majesté l'approuva, et elle fut envoyée au lord lieutenant ainsi qu'il avait été résolu.

Peu de temps après, le Roi en signa une autre copie, uniquement pour servir de duplicata, de peur que l'autre ne se perdît; mais, contre la résolution de Sa Majesté et contre l'avis du chancelier et à son insu, cette lettre fut envoyée aux commissaires, qui rendirent leur arrêt en conséquence, ainsi qu'on l'a déjà dit, et déclarèrent ensuite qu'ils n'avaient agi ainsi que d'après cette base, ce qui causa quelque embarras à Sa Majesté et l'obligea à insérer dans le bill suivant une clause relative à cette affaire.

Telle fut en son entier l'affaire du marquis d'Antrim, et, quoiqu'on ait peine à comprendre en quoi le Roi lui montra plus de faveur qu'il n'en pouvait réellement et raisonnablement prétendre, il est impossible d'imaginer quel bruit on fit de cette affaire, et combien elle donna sujet de gloser; ce qui venait seulement de l'aversion qu'on avait généralement pour cet homme, plus faible cependant que méchant, et qui aurait dû être un objet de pitié plutôt que de haine ou d'envie.

Lorsque Sa Majesté entra dans la discussion du troisième bill, qui lui avait été présenté comme supplément et addition aux deux autres, elle s'a-

perçut bientôt que le réglement qu'on se proposait, et qui avait été l'objet des trois bills, était devenu plus difficile que jamais. Toutes les mesures prises d'après ce qu'on avait dit de la grande quantité de terres disponibles furent reconnues fausses et incapables de servir de base à aucun arrangement, et le mal était augmenté par la grande quantité de terres que les jugemens des commissaires avaient assignées aux Irlandais, et auxquelles il fallait ajouter aussi quelques actes de libéralité de la part de Sa Majesté à qui on les avait proposés sans examen et sans lui représenter les choses avec assez d'exactitude.

Le Roi, en passant les premiers bills et voyant combien, selon toute apparence, les Irlandais auraient à souffrir du réglement, avait résolu de conserver entre ses mains tout ce qui pourrait lui revenir par confiscation ou autrement, afin d'être en état, le réglement une fois fait, d'accorder des faveurs à ceux des Irlandais qui avaient mérité de lui ou se trouvaient les moins coupables à son égard; s'il eût tenu à cette résolution, il se serait épargné une grande partie des embarras auxquels il se trouva ensuite exposé; car, outre ce que s'était réservé Cromwell et qui formait une vaste étendue de terre, il aurait eu toutes les terres possédées par les régicides et les autres criminels, ce qui faisait une énorme quantité des meilleurs fonds, et quoi-

que le Roi eût destiné d'abord tous ces biens confisqués à son frère le duc d'York, cependant Son Altesse approuva si fort la résolution qu'avait prise Sa Majesté de les garder dans cette intention, qu'elle s'abstint de réclamer cette concession jusqu'au moment où elle apprit que chaque jour beaucoup de ces terres étaient accordées par Sa Majesté à ses serviteurs et à d'autres personnes.

Le duc d'York, voyant ainsi que l'objet principal était manqué, résolut de ne pas souffrir plus long-temps un pareil dommage au profit de gens sans aucun titre à ce qu'ils acquéraient ainsi ; et s'occupa d'obtenir du Roi la concession des propriétés qui lui avaient été destinées.

Le Roi s'était écarté de cette règle presque sans s'en apercevoir, et l'erreur en doit être justement imputée au comte d'Orrery et uniquement à lui. Croyant qu'il ne pourrait jamais être assez bien à la cour si des courtisans de toutes les classes ne lui avaient obligation et ne parlaient bien de lui en tous lieux et dans toutes les sociétés, il soutint beaucoup d'amis de ce genre dans les demandes qu'ils faisaient à cet égard, leur donna des certificats souvent de sa main, attestant l'importance dont seraient pour eux de pareilles concessions, et le peu d'inconvénient qu'elles auraient pour le Roi. Ces certificats pré-

sentés au Roi le disposaient à ces dons qu'autrement il n'aurait pas accordés.

Toutes ces habiletés du comte d'Orrery nuisirent beaucoup aux intérêts du Roi et lui donnèrent de grands embarras, soit en Angleterre, soit en Irlande. Comme le comte était au nombre des lords-juges, il avait enseigné aux solliciteurs une méthode pour obtenir plus immédiatement l'expédition des actes de concession et ne pas se voir exposés aux obstacles qu'ils auraient pu rencontrer par une autre voie; car, lorsque quelques unes de ces concessions avaient été portées au grand sceau d'Angleterre, le chancelier les avait arrêtées et avait rappelé au Roi sa première résolution; mais par la nouvelle méthode, qui en soi était suffisamment légale, on lui retirait la connaissance de ces opérations qui se faisaient par lettres du Roi aux lords-juges. Ainsi donc les concessions préparées de cette manière passèrent sous le grand sceau d'Irlande.

On introduisit de même dans ces concessions une clause nouvelle et d'une nature également singulière. On le pouvait d'autant plus aisément que, comme elles avaient pour base des lettres venues d'Angleterre et qu'elles passaient sous le sceau d'Irlande, les lettres étaient préparées et rédigées en Irlande et envoyées en Angleterre seulement pour y recevoir la signature

de Sa Majesté. En sorte que ni les hommes instruits dont se composait le conseil du Roi, ni aucun de ses ministres n'eurent connaissance de ces actes de concession qui n'étaient vus que par les secrétaires. La clause dont je parle portait « que s'il était autrement disposé des terres « ainsi accordées par Sa Majesté, le concession-« naire serait dédommagé par d'autres terres. » Ainsi, dans beaucoup de cas où l'on avait déterminé Sa Majesté à ces concessions en raison de l'incertitude de ses droits sur la terre concédée, droits que le concessionnaire était obligé de prouver à sa propre charge, le Roi se trouvait maintenant obligé à des dédommagemens, si la concession n'était pas valable. Ce qui n'était qu'une libéralité conditionnelle, et n'avait pu même être accordé qu'à ce titre, se trouvait maintenant changé en un don réel, positif et regardé comme une dette. Cela causa de nouvelles difficultés dans les affaires d'Irlande, et elles devinrent d'autant plus fâcheuses à terminer que beaucoup d'Irlandais n'avaient pas encore eu le temps de faire entendre leurs réclamations, qu'il fallait examiner tous les faux arpentages, et qu'il restait à prononcer sur plusieurs autres questions difficiles; en sorte que possesseurs et dépouillés, tous se trouvaient dans un même état d'agitation et d'incertitude.

Les embarras de la chose et l'impatience de

cette multitude de gens qui commençaient à désespérer de parvenir jamais à un réglement, les disposèrent à contribuer de tout leur pouvoir à en faire adopter un, quel qu'il fût. Ils trouvèrent Sa Majesté très-peu d'avis de consentir à la révocation des jugemens rendus par les commissaires, ce qui aurait ôté toute confiance dans les mesures subséquentes en montrant que ce qui avait été établi par un acte du parlement pouvait être aussitôt détruit par un autre. Il fallut donc renoncer à ce moyen de grossir le fonds des terres restantes de manière à ce qu'elles pussent répondre jusqu'à un certain point aux diverses prétentions. Les Irlandais voyaient bien qu'ils pouvaient entraver tout réglement, mais n'étaient pas en état d'en obtenir un qui les satisfît. Les soldats et les aventuriers s'accordaient moins bien entre eux, et la clameur était grande de la part de ceux qui avaient reçu moins qu'il ne leur était dû, contre ceux qui, par de faux arpentages, avaient obtenu plus qu'il ne leur revenait. Ceux qui étaient le moins exposés à craindre un nouvel examen ne pouvaient cependant compter sur la solidité de leur titre avant que tout le reste eût été réglé. En un mot tous trouvèrent qu'un réglement, quel qu'il fût, vaudrait mieux que de n'en avoir aucun, et qu'ils tireraient plus d'avantages d'une moins grande quantité de terres qu'ils pourraient posséder et cultiver en repos, que d'une propriété

plus considérable dont ils ne jouiraient qu'à titre précaire et dans un état d'incertitude propre à les décourager de toute activité et de toute amélioration.

D'après ces motifs, ils se réunirent et délibérèrent entre eux sur les expédiens capables de faire sortir la lumière d'un pareil chaos; ils ne trouvèrent qu'un moyen sur lequel ils pussent fonder quelques espérances raisonnables de succès; ce fut d'augmenter le fonds réservé pour les dédommagemens, assez pour qu'il fût capable de répondre jusqu'à un certain point à toutes les prétentions. Il n'y avait pas d'autre manière d'y parvenir que de consentir à se départir chacun d'une portion de ce qu'ils croyaient leur appartenir. Le motif qui les détermina surtout à prendre ce parti, c'est qu'il mettait un terme à la juridiction illimitée des commissaires, considérée de tous avec un égal effroi. De cette manière, en effet, il ne leur restait guères d'autre pouvoir que celui d'exécuter ce dont les parties étaient convenues. Pour conclusion ils présentèrent donc au Roi une proposition, faite et rédigée entre eux, portant « que tous ceux qui recevraient quelque avan« tage de cet acte renonceraient à un quart de ce « qu'ils possédaient pour le réunir au fonds de « dédommagemens que les commissaires distri« bueraient ensuite entre ceux des Irlandais qui « paraîtraient les plus dignes des bienfaits de Sa

Majesté. » Cet arrangement fut si unanime que, bien que quelques personnes s'y opposassent avec opiniâtreté après qu'il eut été présenté au Roi, leur nombre se trouva si petit comparativement à celui des autres, qu'elles se lassèrent et rougirent enfin de disputer plus long-temps. En conséquence, le Roi passa donc le troisième acte du réglement, supplémentaire des deux autres. Pour faire connaître au public qu'il ne voulait consentir à rien qui parût jeter aucun blâme sur les commissaires, il résolut de ne faire aucun changement parmi eux; et ainsi, bien que deux d'entre eux qui avaient des emplois en Angleterre obtinssent de Sa Majesté de ne pas retourner en Irlande, les cinq autres furent continués dans leur emploi et chargés d'exécuter ce que cet acte leur laissait à faire, et d'accomplir le réglement. On peut dire avec certitude que cet expédient aurait pu être trouvé plus tôt et qu'il aurait prévenu beaucoup de désordres et d'inconvéniens qui survinrent. Mais ceux qui ont connu ces temps et ont vu de près l'obstination et la déraison qui s'étaient emparés de tous les réclamans, conviendront que jusqu'alors le temps n'avait pas encore été mûr et que leur consentement, base du nouvel acte, n'aurait pu être obtenu plus tôt.

Ce fut là tout ce qui se passa par rapport à l'Irlande du temps du chancelier. Il n'y prit pas plus de part qu'aucun des autres lords du conseil, si

ce n'est lorsqu'il survenait des difficultés dans les assemblées et discussions particulières des intéressés. Quelquefois alors ils s'adressaient à lui pour avoir son avis, qu'il était toujours prêt à leur donner, ne se refusant jamais à aucun des travaux propres à faciliter cette œuvre et capables de contribuer à la conduire à bien. Mais comme il ne crut jamais que cette conduite lui dût mériter aucune récompense, il ne compta jamais gagner à cette affaire, pour les soins qu'il y avait donnés, la somme d'un schelling en argent ou en valeurs, et il était si loin d'encourager aucune ouverture à cet égard qu'il est parfaitement connu de plusieurs personnes considérables qui, je l'espère, l'attesteraient volontiers, qu'au premier retour de Sa Majesté en Angleterre quelques propositions furent faites au chancelier de recevoir des concessions de terres et d'en acheter à si bas prix que le revenu en aurait bientôt payé le capital. Cette dernière offre lui venait des propriétaires eux-mêmes. On lui offrit aussi des bénéfices en argent comptant, propositions que d'autres acceptèrent et pouvaient légitimement accepter. Il les rejeta toutes ainsi que tout ce qui put lui être proposé en ce genre, et déclara, tant en public qu'en particulier, qu'il ne voulait recevoir ni terres en Irlande, ni le moindre avantage provenant de ce pays, jusqu'à ce que tous les différends et toutes les prétentions élevés dans ce

royaume fussent entièrement réglés et qu'il n'y eût plus lieu de recourir au conseil du Roi pour obtenir justice, « attendu, dit-il, qu'on ne « pouvait jamais le regarder comme propre à « donner de bons conseils, s'il avait dans ce « royaume quelques droits capables d'altérer la « rectitude de ses sentimens. » Et on lui a souvent entendu dire « qu'en aucun temps de sa vie « il n'avait pris aucune résolution dont il fût plus « déterminé à ne se jamais départir. » Cependant, comme il a été ensuite bien connu qu'il avait reçu quelque argent d'Irlande et avait un titre légal à en recevoir davantage, ce qui lui fut reproché dans un temps où il ne pouvait plus répondre, il ne sera pas mal d'exposer ici pour sa justification la manière dont cela arriva, et de rapporter les circonstances de cette affaire et ce qui en résulta.

Parmi les bills envoyés d'Irlande après l'heureux retour de Sa Majesté, se trouvait une clause qui spécifiait, en différentes provinces, quelques terres comme devant être imposées à une certaine somme. « Sa Majesté devait, dans un temps limité, toucher « le montant de cette taxe et en disposer en fa- « veur des personnes qui l'avaient servie fidèle- « ment et avaient souffert de cette fidélité. » Tel était du moins le sens de la clause, car le chancelier a souvent protesté qu'il n'avait jamais vu l'acte du parlement et était parfaitement sûr de

n'en avoir jamais entendu parler lorsqu'il passa, attendu qu'à cette époque il s'était souvent trouvé absent du conseil à cause de ses attaques de goutte ou de quelques autres circonstances accidentelles. Deux ans ou environ après le retour du Roi, il reçut une lettre du comte d'Orrery, l'informant « qu'il allait y avoir entre ses mains et dans « celles du comte d'Anglesey et du lord Mas- « saren, » chargés, à ce qu'il paraît, de recevoir l'argent levé en vertu de cet acte du parlement, « une bonne somme d'argent pour lui, chance- « lier, et qu'il l'en avertissait, afin qu'il fît sa- « voir ses volontés sur la manière dont on devait « en disposer et s'il désirait qu'on la lui envoyât « en Angleterre ou qu'on l'employât à un achat « de terres en Irlande. Le comte priait le chan- « celier de lui faire promptement connaître ses « intentions parce qu'il ne doutait pas que l'ar- « gent ne fût rentré au plus tard lorsqu'il rece- « vrait cette lettre. » Il n'est pas possible d'être plus étonné que ne le fut le chancelier à l'arrivée de cette lettre. Il crut qu'il y avait quelque méprise et que quelqu'un s'était servi de son nom sans l'en avertir; ainsi donc, sans répondre au comte d'Orrery, il écrivit courrier par courrier au lord lieutenant pour l'instruire de ce que lui mandait le comte, et le prier de s'informer par lui-même de ce que cela voulait dire.

Avant qu'il eût reçu aucune réponse du lord

lieutenant, ou même avant que celui-ci pût avoir reçu sa lettre, le chancelier en reçut une seconde du conte d'Orrery, dans laquelle celui-ci l'informait « qu'il avait touché, pour son compte, « la somme de douze mille six cents et tant de li- « vres, et en recevrait autant six mois après, lui « indiquant en même temps à qui et dans quel- « les formes il devait envoyer son ordre pour l'ac- « quittement de cette somme. » Le chancelier attendit, pour répondre à cette lettre, qu'il eût reçu la réponse de celle qu'il avait écrite au lord lieutenant. Celui-ci l'informa alors en détail des titres qu'il avait à cet argent et de la manière dont il lui était arrivé. Il lui manda que « peu de temps « après que le Roi eut passé l'acte du parle- « ment qui lui donnait la disposition de cet ar- « gent dont j'ai parlé, le comte d'Orrery était « venu le trouver lui, lord lieutenant, et lui « avait rappelé comment le chancelier avait re- « jeté les offres qui lui avaient été faites de toute « espèce de profits sur le royaume d'Irlande. » Personne au monde n'était plus au fait que le lord lieutenant de ce refus et de plusieurs autres qui montrent combien le chancelier avait été peu soigneux de s'enrichir. « Le comte témoigna « au lord lieutenant le désir que celui-ci propo- « sât au Roi d'accorder au chancelier quelques « portions de cet argent, ce que le lord lieutenant « fit très-volontiers et ce que Sa Majesté accorda

« avec une égale satisfaction. On proposa une
« lettre en conséquence et le secrétaire Nicho-
« las la fit signer à Sa Majesté, qui lui ordonna
« de n'en rien dire au chancelier. On inséra donc
« dans la lettre une clause portant qu'il n'en au-
« rait pas connaissance. Cette clause, ajoutait le
« lord lieutenant, avait été insérée dans la lettre
« par l'ordre de Sa Majesté ou avec son appro-
« bation; car, avait-on dit, s'il le sait, il sera
« assez fou pour s'y opposer. La lettre du Roi
« portait de plus que, si le chancelier mourait
« avant d'avoir reçu cet argent, il serait payé à
« ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou à
« ceux à qui il aurait transmis ses droits. »

Le chancelier, instruit par le lord lieutenant de tout ce qui s'était fait à cet égard et dont il n'avait eu jusqu'alors ni la moindre connaissance, ni la plus légère idée, pria le secrétaire Nicholas de lui donner une copie de la lettre qui depuis avait passé au grand sceau d'Irlande suivant la forme usitée alors, comme un acte de concession en sa faveur. Le secrétaire la lui donna et lui rendit compte en détail d'une infinité de marques de bonté dont le Roi avait accompagné ce don, de l'ordre qu'il lui avait donné de le tenir secret et de toutes les précautions auxquelles on avait eu recours pour que le chancelier n'en pût avoir connaissance. Après avoir reçu tous ces renseignemens, il ne pensa pas qu'il pût avoir

autre chose à faire que d'offrir ses humbles remercîmens à Sa Majesté pour cette royale munificence et de s'occuper à recevoir et à faire venir l'argent. Il ne douta point qu'il ne pût le recevoir en toute conscience. Il alla donc porter à Sa Majesté, ainsi que cela devait être, l'hommage profond de sa gratitude, et Sa Majesté voulut bien ajouter encore à cette grâce par des expressions si obligeantes et de tels témoignages de la satisfaction qu'elle avait voulu se donner à elle-même en lui conférant ce don, que le chancelier ressentit plus de joie d'une si grande bonté que de l'importance même du bienfait.

Le jour où le chancelier avait reçu la lettre du lord lieutenant, le comte de Portland vint le trouver et l'informa d'un différend qui s'était élevé entre le lord Lovelace et sir Bulstrode Whitelocke, sur une irrégularité qui se trouvait dans le contrat d'achat de certaines terres vendues par lord Lovelace à sir Bulstrode Whitelocke qui en avait toujours joui depuis cet achat. La nécessité des temps, le titre de délinquant qui pesait alors sur lord Lovelace, et le pouvoir de Whitelocke avaient obligé le lord à vendre cette terre au-dessous de son prix. Le temps de la justice était revenu; Lovelace voulait avoir plus d'argent de son bien, faute de quoi il refusait d'accomplir un engagement qu'il avait pris et dont la non exécution rendait le titre de White-

locke extrêmement défectueux.. Le comte désirait de les accommoder, ce qui ne pouvait se faire qu'en vendant la terre. Il en proposa donc l'achat au chancelier, d'autant plus qu'elle était voisine de quelque bien qu'il avait dans le Wiltshire. Cette proposition lui fut faite, comme on l'a dit, le jour où il avait reçu la lettre du lord lieutenant d'Irlande, en sorte qu'il lui parut que ce qu'on avait reçu pour son compte suffirait presque à payer cet achat, indépendamment de ce qu'il devait recevoir six mois après. Le chancelier connaissait très-bien cette terre; ainsi, après une conférence assez courte entre les parties, tout le monde convint du marché. Il consentit aisément à prendre l'engagement de payer la plus grande partie de la somme au moment de la signature des actes, ne doutant pas le moins du monde qu'il ne dût, à cette époque, avoir reçu l'argent d'Irlande, qui seul avait pu l'engager à cet achat.

Mais les lettres qu'il reçut ensuite d'Irlande, lui apprirent que les besoins de ce royaume avaient été tels qu'on ne pouvait lui envoyer que six mille livres de cet argent et qu'on avait été forcé d'employer le reste au service public. On lui promettait qu'on aurait soin de le lui rendre dans un très-court délai. Cependant, croyant toucher cet argent qu'on lui retenait, il s'était engagé dans un marché sur lequel il ne pouvait

revenir; et non-seulement il ne reçut jamais un sou de ce qui lui était dû sur le second paiement qu'il croyait si peu devoir lui manquer, puisqu'il était appuyé sur un acte du parlement, qu'il l'avait assigné à son second fils en le mariant comme la meilleure partie de ce qu'il lui donnait; mais on ne lui rendit jamais rien du reste de cette première somme qui lui avait été où empruntée ou prise; en sorte qu'il peut dire avec raison, grâce aux inconvéniens et aux pertes qui en résultèrent pour lui, que ce bienfait signalé de Sa Majesté tourna à son détriment et l'embarrassa de dettes considérables. On le lui reprocha ensuite comme preuve qu'il s'était laissé corrompre. Tel est cependant le détail exact de toute cette affaire, et le compte de tout l'argent qu'il a jamais reçu d'Irlande, avec toutes les circonstances qui ont accompagné le paiement de cette somme, et qui, dans l'opinion de tout homme impartial, ne peuvent en aucune manière porter préjudice à son honneur et à sa réputation d'intégrité.

Nous laisserons là, pour n'y plus revenir, les affaires d'Irlande, bien qu'elles ouvrissent par la suite un vaste champ à la narration; et nous reviendrons au commencement de ce parlement que nous avons quitté.

Il est impossible d'exprimer, et à peine pourrait-on imaginer l'empressement des chambres à

s'occuper de toutes les affaires qui pouvaient intéresser l'honneur, la sûreté ou le revenu du Roi. Elles arrachèrent jusqu'à la racine ces principes de sédition reconnus, de leur aveu, pour avoir servi de base à l'odieuse et infâme rébellion du Long-Parlement, ou du moins pour y avoir contribué. Elles déclarèrent trahison cette distinction ridicule qu'on avait voulu établir entre la personne du Roi et ses fonctions, décidèrent qu'on ne lui ôterait point le vote négatif, et déclarèrent son consentement si essentiel à la confection de la loi, qu'aucun ordre ou ordonnance d'aucune des deux chambres ne pourrait sans cela être regardé comme obligatoire ; elles décrétèrent que la milice devait être remise entre les mains de Sa Majesté sans pouvoir lui être jamais retirée, et que c'était haute trahison de lever des soldats sans une commission du Roi ; et, comme la licence des discours séditieux, les imputations calomnieuses contre la personne du Roi, telles que l'accusation de papisme et autres semblables, avaient été les préliminaires et les principaux moyens de cette révolte, en aliénant de Sa Majesté les affections de son peuple et en corrompant les cœurs de ses sujets, le parlement déclara félonie de proférer de telles calomnies contre le Roi, de dire qu'il était papiste (1)

(1) Voir Burnet sur cette déclaration. (*Note de l'Edit.*)

ou favorable au papisme; en un mot, il rétablit en leur entier toutes les prérogatives royales et les priviléges de la royauté, et pourvut à la sûreté de la personne du Roi aussi pleinement et avec autant de zèle qu'il le pouvait désirer. Quant aux soins de lui établir un revenu proportionné à sa dignité et à ses dépenses nécessaires, il ne se contenta pas de confirmer et d'accorder tout ce qui avait été fait par la dernière assemblée, mais se prêta à tous les expédiens qui se présentèrent, et reçut volontiers de tout le monde toutes les propositions ou avis capables de le conduire à ce but. Personne ne put désirer à ce parlement plus d'activité qu'il n'en montra réellement relativement à tous ces objets d'intérêt public.

Mais sur le point que le Roi lui avait plus particulièrement recommandé, la confirmation de l'acte d'oubli et d'amnistie, ce même parlement procéda lentement, froidement et mal volontiers.

Le Roi le pressait fréquemment par ses messages « de finir cette affaire, dût-on pour cela « retarder d'autres mesures auxquelles on pou- « vait le croire plus directement intéressé. » A la cour, une foule d'agens et de solliciteurs pensaient que tout ce que cet acte laissait entre les mains des possesseurs aurait dû légalement leur être distribué, et que puisque le Roi avait renvoyé toute l'affaire au parlement, il pouvait bien la

laisser à son jugement sans y intervenir lui-même; mais le Roi se croyait comme obligé en honneur et en conscience à agir autrement, et pensait devoir tenir à cet acte comme plus avantageux à la paix et à la sécurité publiques, que rien de ce que le parlement pourrait mettre à la place; il fut donc très-contrarié et très-blessé de l'évidente répugnance qu'éprouvait le parlement à le confirmer. Il se rendit en personne à la chambre des pairs, manda les communes et leur dit: « Qu'il était absolument nécessaire qu'elles pas-« sassent promptement au bill qu'il leur avait « envoyé plus de deux mois auparavant, » car on était alors au 8 de juillet. Sa Majesté leur dit « que c'était pour n'en pas perdre et ne leur en « pas laisser perdre le souvenir qu'elle leur rap-« pelait si souvent et toutes les fois qu'elle venait « vers eux, sa déclaration de Bréda. » Le Roi leur dit « qu'il devait aussi leur remettre en mémoire « une autre déclaration publiée par elles-mêmes « environ dans le même temps, et qui avait dans « son opinion grandement contribué à l'efficacité « de la sienne; déclaration, leur dit-il, honnête, « généreuse et chrétienne, signée par les plus émi-« nentes personnes du pays, et en même temps « celles qui avaient le plus souffert, et dans la-« quelle, renonçant à toute ancienne animosité, « à tout souvenir des anciennes malveillances, « on se promettait mutuellement toute la bonne

« volonté et toute la confiance imaginables. » Les pressantes instances de Sa Majesté l'emportèrent enfin. Le parlement passa le bill, le Roi le confirma aussitôt et ne se tint pas en repos jusqu'à ce qu'on eût de même préparé, pour les lui présenter, d'autres bills importans.

La plus grande preuve que donna ensuite le parlement de son désir de plaire à Sa Majesté, ce fut de passer, avant de se séparer, un bill pour rapporter l'acte du parlement qui interdisait aux évêques d'y siéger, car le clergé avait fait naître, comme je l'ai dit, beaucoup de préventions contre lui par sa trop grande application à bien faire ses affaires dans le renouvellement de ses baux, et de plus le parti presbytérien n'était pas sans influence dans les deux chambres. La première proposition, dans la chambre des communes, vint d'un gentilhomme dont la famille avait toujours été regardée comme presbytérienne, et elle trouva dans la chambre moins d'opposition qu'on ne s'y attendait. Tout le monde savait que cet acte était juste et que la prudence ordonnait d'effacer la mémoire d'une mesure aussi infâme que l'avait été l'exclusion des évêques avec toutes les circonstances qui l'avaient accompagnée; et de plus on savait que ce serait agréable au Roi. Mais lorsque l'acte arriva à la chambre des pairs, où l'on croyait qu'il serait généralement approuvé, il y

rencontra quelques obstacles, ce qui occasionna la découverte d'une intrigue qu'on n'avait pas soupçonnée jusqu'alors. Car bien qu'il y eût dans la chambre un grand nombre de lords qui avaient travaillé avec activité à faire passer le bill d'exclusion, il s'étaient rendus coupables de tant d'autres choses répréhensibles dont ils rougissaient alors qu'on pensait qu'ils ne s'exposeraient pas volontiers à rappeler le souvenir de leur conduite générale en y persistant sur un point si odieux. En effet, ils n'en firent rien; et, comme leur opposition était peu nombreuse, lorsqu'ils virent que la chose était inévitable, la plupart d'entre eux donnèrent leur consentement, et les autres refusèrent sans bruit. L'obstacle ne vint donc pas de là. Les catholiques convinrent encore moins qu'il vînt de leur part; et, en effet, ils n'en étaient pas coupables, bien qu'ils en aient été accusés; mais la vérité, c'est qu'il sortit de la cervelle bouillante du comte de Bristol, qui désirait beaucoup être regardé comme le chef des catholiques, tandis que de leur côté les catholiques désiraient si peu qu'on le pensât ainsi qu'ils étaient rarement de son avis. Ils savaient très-bien, et Sa Majesté ne l'avait jamais dissimulé, que le Roi souhaitait de délivrer les catholiques romains de toutes les lois sanguinaires qui pesaient sur eux, et il voulait, tant qu'ils se conduiraient en sujets soumis, qu'ils n'eussent à encourir d'autres peines que

celle que leur imposait la loi. Depuis le retour de Sa Majesté, ils n'avaient pas souffert le moindre désagrément en raison de leur croyance et jouissaient à la cour et dans le pays d'autant de liberté que qui que ce fût. Les plus sages d'entre eux étaient satisfaits de cette situation et détestaient l'activité de quelques hommes de leur propre parti dont ils croyaient les efforts plus propres à les priver de la liberté dont ils jouissaient qu'à leur en obtenir une plus grande.

Quand le comte de Bristol vit apporter dans la chambre le bill qui rendait aux évêques le droit de siéger au parlement, il alla trouver le Roi et dit à Sa Majesté « que si le bill passait « promptement, il priverait absolument les catho« liques de toute la faveur et de toute l'indul« gence qu'elle comptait leur témoigner; car les « évêques, quelles que fussent leur opinion et « leur inclination, lorsqu'une fois ils siége« raient à la chambre, se trouveraient obligés, « pour conserver leur popularité, de s'oppo« ser à tout ce qui aurait l'apparence de faveur « pour les catholiques, ou d'une connivence avec « eux. Si donc Sa Majesté conservait, à l'égard « des catholiques romains, des intentions aussi « favorables qu'elle les avait eues d'abord, elle « devait, pour l'avantage même des évêques, sus« pendre un peu l'acceptation du bill jusqu'à ce « que l'autre fût plus avancé, ce qu'il supposait

« devoir être bientôt. » Il y avait eu en effet déjà quelques ouvertures faites à cet égard, et la chambre des lords avait nommé un comité chargé de revoir toutes les lois sanguinaires en matière de religion, et de les présenter à la chambre afin qu'elle pût les examiner de nouveau. Le Roi, qui ne s'attendait pas à ce discours, de la part d'un homme qui lui avait souvent parlé de la nécessité de rétablir les évêques dans leur siége, et l'avait assuré qu'il ne pouvait y avoir sans cela un parlement régulier, pensa que les observations du comte n'étaient peut-être pas sans fondement, et qu'un délai de quelques jours ne pourrait nuire à la chose en elle-même; il permit donc qu'il ne fût pas question du bill dans le moment, et que quand on l'aurait renvoyé au comité, il y fût retenu pendant quelque temps; et, pour être plus sûr d'obtenir ce délai, le comte dit à quelques uns de ses amis que le Roi ne désirait pas qu'on se hâtât de présenter le bill à son approbation.

La chambre remarqua bientôt qu'après la première lecture du bill on avait renvoyé la seconde à une époque plus éloignée que de coutume, quoiqu'alors la chambre eût tout-à-fait le loisir de l'entendre, et qu'ensuite on le retenait au comité malgré les efforts de quelques uns des lords de ce comité pour l'en faire sortir. Bien que ce bill fût extrêmement court puis-

qu'il ne contenait que la révocation d'un acte précédent, et ne donnait lieu, par conséquent, d'après les expressions dans lesquelles il était conçu, qu'à très-peu de débats, le chancelier désira savoir la cause de ce retard et apprit de l'un des lords du comité qu'ils étaient certains que le Roi voulait que la chose fût arrêtée, jusqu'à ce qu'on eût passé un autre bill dont s'occupait Sa Majesté. Alors le chancelier en parla à Sa Majesté qui lui dit la conversation qu'elle avait eue avec le comte de Bristol et le consentement qu'elle lui avait donné. Le chancelier répondit « qu'il était fâché que Sa Majesté eût « consenti à permettre qu'on opposât quelque « entrave à un bill dont on savait que Sa Ma- « jesté avait l'expédition fort à cœur, et que si « l'on en connaissait la raison, cela mettrait « un terme à toutes les espérances des catholi- « ques dont Sa Majesté savait bien qu'il n'était « pas ennemi. » Le Roi comprit que le motif qu'on lui avait donné n'était pas suffisant et désira que le bill fût expédié le plutôt possible, afin qu'il passât dans la session dont le Roi avait indiqué la clôture à peu de jours de là. Ainsi le lendemain le rapport fut demandé et fait, et on ordonna que le bill fût enregistré le lendemain matin. Le comte n'était pas en ce moment à la chambre; mais le lendemain matin, au moment où le chancelier tenait le bill enregistré pour le

présenter afin qu'on en entendît la troisième lecture, le comte s'approcha de lui sur le sac de laine et lui dit d'un air mécontent et irrité, que si on lisait le bill ce jour-là, il parlerait contre. Le chancelier fit une réponse qui ne lui plut pas et le bill passa ce jour-là. Dès ce moment le comte de Bristol professa son inimitié contre lui plus hautement et plus ouvertement qu'il ne l'avait encore fait, bien que l'amitié qui avait existé entre eux eût cessé du moment où le comte avait changé de religion.

Peu de jours après le Roi vint au parlement donner son consentement aux bills préparés, et dit aux chambres « qu'il les remerciait de tout « son cœur et autant qu'il les pouvait remer- « cier de rien au monde, d'avoir révoqué l'acte « qui excluait les évêques du parlement. Il leur « dit que c'était un des actes malheureux d'un « temps de malheur, accompagné de circonstan- « ces également malheureuses et dont les suites « avaient été également déplorables, et qu'il les « remerciait donc encore une fois de l'avoir ré- « voqué et d'avoir ainsi ramené les parlemens « à leur première institution. » Cela se passa le 13 juillet 1661, et le parlement fut ajourné au 20 novembre suivant.

Puisque nous avons fait mention des favorables projets du Roi envers ses sujets catholiques romains, projets dont ensuite la vanité et la

présomption de plusieurs d'entre eux donnèrent moyen de tirer beaucoup d'avantages contre lui, il n'est pas hors de propos de faire connaître ici sur quoi se fondait la bienveillance de Sa Majesté à leur égard, et pourquoi ses premières intentions ne furent pas suivies, après avoir si bien réussi à mettre la chose en mouvement en faisant nommer ce comité de la chambre des pairs dont il a été parlé plus haut.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le Roi, à l'âge qu'il avait lorsque les troubles commencèrent en Angleterre et lorsqu'il sortit du pays, fût peu instruit des lois rendues depuis longtemps et toujours en vigueur contre les catholiques romains, et encore moins de ce qui les avait occasionnées. A compter du moment où il se trouva en pays étranger, il ne put se faire qu'il n'entendît très-souvent parler contre la religion protestante et beaucoup plus encore du dessein de relever et d'exalter la religion de l'église de Rome. Aucun de ces discours ne fit impression sur lui. La Reine mère avait obéi très-exactement aux injonctions du Roi son mari et n'avait point permis que personne s'efforçât de pervertir la religion du prince son fils; et lorsqu'après la mort de son père, devenu Roi, il se rendit en France, elle persista dans la même réserve; mais, lorsqu'après avoir échappé à la défaite de Worcester, il revint de nouveau en

France, elle commença à s'exprimer contre les protestans avec beaucoup plus d'aigreur qu'elle n'avait fait jusqu'alors (1). On retira à Sa Majesté

(1) On voit, par des lettres de Charles II au duc d'York, conservées dans les papiers d'Etat de Thurloe, la preuve des efforts que fit alors, et depuis, la Reine, pour convertir au catholicisme le duc d'York et le duc de Glocester, et le soin que mettait Charles, soutenu sans doute par Clarendon, pour prémunir le duc d'York contre de pareilles séductions. Dans une de ces lettres, datée de Cologne le 10 novembre 1654, on trouve le passage suivant : « Des lettres « de Paris nous disent que le projet de la Reine est de faire « tout ce qu'elle pourra pour changer votre religion ; si vous « prêtez, sur ce point, l'oreille à ses suggestions, ou « à celles de qui que ce soit, vous ne devez plus penser à « revoir l'Angleterre ni moi, et je vous imputerai, à « compter de ce moment, tous les malheurs qui pourront « survenir dans mes affaires, comme à leur unique cause ; « songez donc à ce que ce serait pour vous d'avoir causé « non-seulement la perte d'un frère qui vous aime autant « que je le fais, mais encore celle de votre Roi et de votre « pays. » Il ajoute plus bas : « Je sais qu'on a le projet de « vous envoyer dans un collége de jésuites, et, d'après les « mêmes raisons, je vous défends d'y jamais consentir. » Il l'engage ensuite à ne point se prêter aux disputes de religion, dans la crainte de donner trop d'avantage à des gens mieux préparés que lui ; et lui rappelle enfin les recommandations de son père mourant, ajoutant : « Si vous ne « les observez pas, c'est la dernière fois, mon frère, que vous « entendrez parler de votre très-affectionné frère.

« Ch. R. »

Dans des instructions datées du 13 juillet précédent, il

la permission qu'on lui avait jusqu'alors accordée d'avoir, dans le Louvre, un lieu à part pour l'exercice de sa religion, et la Reine répétait continuellement en sa présence, qu'il n'avait plus d'espoir d'être rétabli dans son royaume que par le secours des catholiques et qu'il devait donc s'adresser à eux de manière à les engager à lui prêter assistance (1).

---

lui recommandait de veiller à ce que la Reine tînt la promesse qu'elle lui avait faite de ne rien tenter sur la religion du duc de Glocester. On voit que quelques mois plus tard c'était le duc d'York lui-même que le péril commençait à menacer, et que Charles le regardait comme assez pressant. (*Note de l'Editeur.*)

(1) Lord Aubigny, l'un des chefs des catholiques, envoya à Charles un nommé Bellings pour lui proposer de faire élever le duc de Glocester dans la religion catholique; ce qui devait, disait-on, avoir l'effet de rassurer les catholiques contre toute crainte de persécution de la part des Stuart, et en même temps engager le Pape à concourir au rétablissement du Roi en Angleterre. Le lord Aubigny, probablement pour exciter l'émulation de Charles, lui insinuait que Cromwell paraissait disposé à favoriser les catholiques; et il lui représentait le peuple en Angleterre comme assez indifférent à toute religion. Thurloe, dans ses *papiers d'Etat*, nous a conservé la réponse de Charles à ces propositions.

Instructions du roi Charles II à M. Bellings.

1°. Vous remercierez celui de qui vous tenez principalement vos instructions, et lui ferez connaître que je lui sais

Vers ce temps, on fit un recueil abrégé de toutes les lois pénales portées autrefois et encore

---

très-bon gré de la liberté dont il a usé envers moi, et je suis persuadé qu'il croit réellement que ce qu'il me propose de faire tournerait à mon avantage. Mais je ne doute pas en même temps qu'il n'ait toujours pensé que c'était entièrement à moi à juger de ce qui peut m'être avantageux et de ce qui peut m'être légitimement permis, en sorte que son affection et son zèle pour mon service ne seront pas diminués si je ne puis approuver ou pratiquer ce qu'il me propose, et je pense qu'il disposera ses amis à me continuer la même bonne volonté et le même zèle qu'ils m'ont toujours témoigné jusqu'ici; et si, ce que j'espère qui ne sera pas, je perdais quelque chose de cet attachement, je serais extrêmement fâché de l'occasion qui s'est présentée de me faire ces propositions.

2°. Je suis assuré qu'il n'y a pas un catholique, pour peu qu'il me connaisse, qui me croie réellement disposé à persécuter les catholiques ou leur religion; je leur ai au contraire donné, et suis prêt à donner encore, toutes les preuves de mes dispositions à l'indulgence que leur peut donner un prince d'une religion différente de la leur; s'ils ne veulent pas compter sur mon caractère ou mes promesses, et que, sous prétexte de calmer leurs craintes, ils me pressent de faire des choses que ne peuvent me permettre ni ma conscience ni ma prudence, à moins qu'ils ne se proposent d'obtenir par là plus qu'ils ne l'avouent, et de me pousser à des démarches qui, dans l'espoir de quelque avantage probable, me causeraient un préjudice assuré, comme ce qu'ils me demandent n'est pas capable de les rassurer davantage que ne peuvent faire mes promesses, j'en dois être plus circonspect à leur accorder leur demande, de peur qu'elle

en vigueur en Angleterre contre les catholiques romains. On y voyait que tout prêtre qui disait

---

n'attire sur moi quelque danger que je découvrirais trop tard ensuite pour le prévenir ; jamais ceux qui peuvent attendre de moi un témoignage exagéré et déplacé de mes intentions en faveur des catholiques, n'en obtiendront des choses que je sais m'être dommageables, et qui, j'en suis assuré, tourneraient à leur détriment.

3°. Je ne saurais dire à quel point les complaisances de Cromwell pour les catholiques pourraient, par leur intercession auprès du Pape, engager celui-ci à le croire, et par conséquent à le favoriser ; mais la crainte d'un pareil danger ne m'induira pas à rien faire contre mon jugement et ma conscience. Si, après tant d'exécrables parjures et de si horribles violations de toutes les promesses, Cromwell parvenait à obtenir la confiance d'aucun de mes sujets catholiques, je suis persuadé que cela tournerait à la fin beaucoup plus à leur honte et à leur préjudice qu'à mon désavantage.

4°. Je suis parfaitement assuré que celui qui vous a envoyé se trompe très-fort lorsqu'il regarde l'Angleterre comme indifférente en matière de religion et disposée en faveur des catholiques ; on doit raisonnablement m'accorder que j'en puisse savoir quelque chose, ayant eu l'occasion, pendant plusieurs semaines que je suis demeuré incognito dans le pays, de reconnaître par moi-même et d'entendre exprimer sans feinte les dispositions du peuple ; mais j'espère qu'il croira bien que ce que j'ai observé de ces penchans et de ces dispositions n'est pas ma seule objection contre ce qu'il me propose, et que je suis conduit par des motifs beaucoup plus désintéressés, sans cependant condamner ou blâmer ceux qui ne pensent pas comme moi.

la messe devait être mis à mort. On y voyait toutes les peines que devaient encourir ceux qui logeaient ou recevaient un prêtre dans leur maison, assistaient à la messe ou autres choses pareilles. On y avait ajouté toutes les clauses violentes insérées dans tous les actes du parlement, passés sous le règne de la reine Elisabeth et du roi Jacques, à l'occasion des différentes trahisons et conspirations des catholiques romains. On fit traduire cette collection en français et en latin, et on eut soin de la répandre partout après en avoir présenté des exemplaires à la reine mère de France et au cardinal; tellement que le Roi n'allait nulle part qu'on ne lui montrât ce recueil et qu'on ne lui demandât sérieusement « s'il était « bien vraiment tiré des lois d'Angleterre et s'il « était possible qu'un royaume chrétien exercât « de telles tyrannies contre les catholiques. » Le

---

5°. Vous développerez tout ce que j'indique ici d'après ce que je vous ai dit moi-même de vive voix dans les entretiens que nous avons eus ensemble sur ce sujet; je compte qu'il résultera de ce que vous rapporterez, ainsi que mes discours ont dû vous en convaincre, que je ne suis ni ne puis devenir ennemi des catholiques; et j'attends de la franchise, de la générosité et de l'honnêteté de vos amis qu'ils me continueront la même bonne volonté qu'ils m'ont toujours témoignée. (Thurloe's *State-Papers*, tom. 1, pag. 745.)

(*Note de l'Editeur.*)

Roi qui n'en avait jamais eu connaissance crut réellement cet écrit supposé et répondit qu'il ne croyait pas qu'il y eût de semblables lois en Angleterre. En rentrant chez lui il donna l'écrit au chancelier, le pria de le lire et de lui dire ce qui en était. Le chancelier avait entendu parler de la publication d'un recueil et savait par qui il avait été fait. C'était un homme de loi et un protestant, mais qui avait trop bonne opinion des catholiques romains et trop d'envie de leur être agréable.

Le lendemain, le chancelier donna au Roi des renseignemens sur ce recueil et lui apprit « en « quelles circonstanees avaient été faites ces lois, « quelles en avaient été les occasions et ce qui « les avait provoquées. Il lui parla des fréquentes « trahisons et des conspirations formées par quel« ques catholiques romains, contre la vie de la « reine Élisabeth, et toujours avec l'approbation « de leurs prêtres et de leurs confesseurs. Il lui ra« conta comment après sa mort ils avaient voulu, « par l'infâme trahison des poudres, faire périr « le roi Jacques et sa postérité ainsi que toute « la noblesse du royaume; en sorte qu'à cette « époque, comme le pape avait excommunié le « royaume tout entier et délié les sujets de tous « leurs sermens de fidélité, il ne paraissait pas « qu'on eût d'autres moyens pour garantir la « couronne que ces sévères mesures contre ceux

« qui se déclaraient ouvertement ses ennemis;
« mais il ajouta que depuis ce temps les catho-
« liques romains ayant vécu paisibles, on n'avait
« point exécuté ces lois de rigueur, et que la clé-
« mence de son père envers les hommes de cette
« religion, bien qu'elle n'allât qu'à les dispen-
« ser de l'extrême rigueur des lois, avait donné
« lieu à l'accusation calomnieuse qu'il était dis-
« posé en faveur du papisme, et avait plus con-
« tribué à sa perte qu'aucune des plus odieuses
« méchancetés de ses ennemis. »

Le Roi écouta attentivement tout ce que lui dit le chancelier, et lui répondit : « Qu'il ne
« doutait pas qu'il n'eût fallu des raisons très-
« extraordinaires pour engager à porter ces
« étranges lois; mais que, quel qu'en eût été alors
« le motif, il était évident maintenant, et depuis
« plusieurs années, que les catholiques romains
« n'étaient plus assez malveillans pour qu'on fût
« obligé à faire peser sur leur tête un joug si
« accablant. Il savait bien, dit-il, que s'il était
« en Angleterre, il n'aurait pas le pouvoir de
« révoquer un acte du parlement sans le consen-
« tement du parlement; mais il ne voyait pas,
« poursuivit-il, de raisons qui pussent l'empêcher
« de professer hautement son éloignement pour
« des lois qui condamnaient les hommes à cause
« de leur religion; et si Dieu le rétablissait ja-
« mais dans son royaume, il était décidé à faire

pourrait leur convenir à tous, et l'on vit bientôt s'élever parmi eux cette discorde et cette animosité qui n'avaient jamais pu s'éteindre et ne s'éteindront jamais, et dont le gouvernement aurait pu tirer un beaucoup meilleur parti qu'il ne l'a fait. Les lords et les grands propriétaires n'étaient pas satisfaits de voir que la bonne volonté de la chambre parût ne devoir s'étendre qu'à l'abolition des lois concernant la vie des prêtres, ce qui les intéressait fort peu; car, outre que ces spectacles de mort étaient devenus peu agréables au peuple, ils étaient bien sûrs qu'il ne manquerait jamais de gens pour remplir les fonctions de prêtres; et ils avaient, en ce genre, beaucoup plus à se plaindre du nombre que de la rareté. Ce qu'ils auraient désiré, c'eût été l'abolition de ces lois qui, si on les eût exécutées dans toute leur latitude, les auraient privés d'une si grande partie de leurs biens que le reste n'aurait pas suffi à les préserver de la pauvreté. Cet adoucissement leur eût été fort agréable; quant à l'autre, ils s'en souciaient fort peu. Les ecclésiastiques non plus n'étaient pas contens de ce qu'on proposait en leur faveur, et pensaient que cet adoucissement, en les privant de l'honneur du martyre, les laissait soumis à des gênes plus fâcheuses pour eux que la mort même. Ils craignaient que l'on ne proposât l'exclusion de quelques uns de leurs ordres religieux, d'autant qu'il

y avait alors un préjugé presque universel contre les jésuites. Ils craignaient aussi qu'on ne limitât leur nombre; et ils savaient très-bien que les catholiques en général en seraient bien aises, quoiqu'ils ne voulussent pas paraître le désirer.

On nomma un comité choisi parmi les supérieurs de tous les ordres et dans le clergé séculier. Ce comité siégea à Arundel-House, et conféra avec quelques uns des principaux lords et des catholiques les plus qualifiés, pour savoir ce qu'il y aurait à dire ou à faire dans les divers cas qui devaient probablement se présenter. Ils conclurent tous, ou du moins crurent avoir sujet de le craindre, qu'on ne les dispenserait pas des sermens imposés à tous les sujets, sans les soumettre à quelques sermens équivalens et capables de garantir également leur fidélité envers le Roi et le maintien de la paix publique. On avait dernièrement répandu quelques écrits composés par des membres du clergé régulier et séculier, contenant, à ce sujet, des propositions très-sages, et même la forme du serment qu'on pouvait demander aux catholiques. Il renfermait une renonciation absolue à l'autorité temporelle du Pape, ou même une déclaration contre cette autorité, que, dans leurs entretiens avec les protestans, les catholiques romains ne se faisaient pas scrupule d'abandonner. Mais lorsqu'on en vint à discuter ce point dans le comité, les jésuites déclarèrent,

avec chaleur, « que, d'après leur conscience de « catholiques, ils ne pouvaient ni ne devaient « priver le Pape de cette autorité temporelle « que Dieu lui-même lui avait accordée sur tous « les royaumes. » Ils ajoutèrent, dans ce sens, beaucoup d'autres choses qui scandalisèrent à tel point la plupart des lords temporels et un grand nombre des membres du clergé séculier et régulier, que le comité s'étant alors séparé, ces derniers n'y retournèrent plus. Les plus sages et les plus consciencieux d'entre eux remarquaient chez les autres une audace passionnée dont ils ne pouvaient comprendre les fondemens. La vérité, c'est que les jésuites et leurs adhérens s'étaient formé de grandes espérances sur l'excessive bienveillance que leur avait témoignée le Roi, et sur l'extrême liberté dont ils jouissaient; en sorte qu'ils s'étaient promis, et avaient promis à leurs amis, une autre sorte de tolérance que celle que la chambre des pairs paraissait disposée à leur accorder; c'est pourquoi on ne s'occupa plus du comité de cette chambre et on ne présenta plus d'adresse publique.

A compter de ce moment, les imprudens catholiques se conduisirent journellement avec tant d'insolence et d'indiscrétion, qu'ils donnèrent lieu à un grand nombre de bruits fâcheux contre Sa Majesté, et excitèrent à tel point la méfiance du parlement qu'on les prit généralement en

aversion. Le parti du Roi se rappela dans quelle réserve et quelle négligence les catholiques romains étaient demeurés à son égard pendant toute la durée de l'usurpation, et, ce qui avait été excessivement remarqué dans le temps, combien peu d'affliction ils avaient montrée de l'horrible meurtre du Roi. Ceux qui avaient accompagné le Roi dans l'étranger se rappelaient aussi que les sujets catholiques de Sa Majesté, lorsqu'il les avait rencontrés hors de son royaume, lui avaient témoigné moins d'égards et de considération qu'il n'en avait trouvé chez les catholiques étrangers, qui se conduisaient envers lui avec tout le respect imaginable, tandis que les autres se comportaient comme s'ils n'eussent pas dépendu de lui. Mais revenons au parlement après son ajournement.

Le parlement qui avait été ajourné le 13 juillet, se réunit le 20 novembre, avec le même zèle et la même affection pour le service de Sa Majesté. Le Roi se rendit aux chambres le jour de leur réunion, et leur dit : « Qu'il savait bien que cette visite « n'était pas dans la régularité des formes ordi- « naires, mais que quand il n'aurait pas d'autre « motif pour la faire, il ne serait pas extraor- « dinaire qu'il vînt contempler ce que lui et « les chambres avaient désiré si long-temps de « voir, les lords spirituels et temporels et les « communes d'Angleterre réunis pour délibérer

« ensemble sur la paix, le repos et le salut de « l'Église et de l'État, et les parlemens réta- « blis dans leur éclat et leur intégrité. Il leur « dit ensuite qu'il se félicitait sincèrement avec « eux de ce qui arrivait en ce jour; mais il ajouta « qu'il venait encore pour autre chose, qu'il « avait à leur parler pour lui-même, à leur de- « mander quelque chose qui le regardait, ce qu'il « n'avait pas fait depuis son arrivée en Angle- « terre, ni avec eux ni avec ceux qui les avaient « précédés. Il ne pensait pas cependant, conti- « nua-t-il, que ce qu'il avait à dire le concernât « seul ou le concernât plus que ses sujets; et si « les embarras dans lesquels il se trouvait, les « besoins contre lesquels il avait à lutter chaque « jour n'intéressaient pas encore plus le repos et « le salut public que ses intérêts particuliers, « abstraction faite de la part qu'il prenait aux « intérêts publics, il ne serait pas venu les en « occuper en ce jour. Il pouvait, leur dit-il, « supporter avec patience les gênes qui ne tom- « baient que sur lui seul. »

Il dit « qu'il ne voulait pas demander aux « chambres de se hâter de fixer les revenus de la « couronne, plus qu'il ne convenait à la mé- « thode qu'elles avaient adoptée, ni d'examiner « le poids insupportable dont était chargé ce re- « venu et les obligations que lui imposait la né- « cessité de pourvoir aux intérêts, à l'honneur et

« à la sûreté de la nation, à beaucoup plus grands « frais que par le passé. Sa Majesté savait très-« bien qu'elles avaient considéré ces choses comme « elles méritaient et avec tout l'attachement pos-« sible pour sa personne, et qu'elles s'empresse-« raient d'y remédier; mais il voulait seulement « leur rappeler les dettes criardes dont il était « journellement assiégé, la nécessité de pourvoir « sans retard à plusieurs objets indispensables « au salut du royaume, les sommes considérables « qu'il fallait avoir toutes prêtes pour licencier « les marins des différentes flottes lorsqu'elles « rentraient en Angleterre, et les préparatifs né-« cessaires pour mettre en mer de nouvelles flottes « au printemps suivant. Tels étaient les be-« soins pressans qu'il était obligé de leur de-« mander de prendre en considération de la « manière la plus sérieuse et auxquels il les « conjurait de pourvoir aussi promptement qu'il « serait possible et de façon à lui donner sé-« curité au dedans et crédit au dehors. Il dit « qu'il venait leur en parler avec quelque con-« fiance, parce qu'il ne demandait pas mieux « et désirait même qu'elles examinassent à fond « si les nécessités qu'il venait de leur exposer « étaient réelles ou imaginaires, si elles prove-« naient de sa propre faute, d'un défaut de con-« duite dans ses affaires ou d'un excès dans ses « dépenses, et qu'elles y pourvussent selon qu'elles

« en jugeraient. Il consentait volontiers à ce que « les chambres prissent pleinement connaissance « des dépenses comme des recettes, et, si elles « trouvaient quelque désordre provenant de la « corruption de ceux en qui il avait mis sa con- « fiance, ou de sa propre inhabileté, il prendrait « en bonne part tous les avis ou renseignemens « qu'elles pourraient lui donner. »

Il leur dit « qu'il était très-affligé que les es- « prits ne fussent pas généralement si bien dis- « posés qu'il avait dû l'espérer après de si grands « bienfaits du Tout-Puissant à l'égard de la na- « tion, et après l'indulgence et la condescendance « dont lui-même avait usé à l'égard de tous les « partis; qu'il existait un grand nombre d'ar- « tisans de désordre toujours aussi actifs que « jamais, et qui travaillaient nuit et jour à « troubler la paix publique et à animer les An- « glais les uns contre les autres. Il leur dit qu'il « était digne de leurs soins et de leur vigilance « de s'occuper à trouver les remèdes applicables « aux maux de ce genre, et que s'ils reconnais- « saient des maladies nouvelles, il fallait cher- « cher des remèdes nouveaux. Quant aux em- « barras relatifs aux affaires de religion, Sa « Majesté avoua qu'elle ne se sentait pas de force « à s'en tirer elle-même, et s'en remit donc aux « soins et à la prudence des chambres, qu'elle « croyait plus en état d'y parvenir. »

Les deux chambres furent extrêmement satisfaites de tout ce que leur avait dit Sa Majesté, et commencèrent sur-le-champ à prendre en considération les choses qu'elle leur avait spécialement recommandées. Elles regardèrent pour le présent cette partie du discours de Sa Majesté, où elle leur offrait d'examiner ses revenus et ses dépenses comme une condescendance généreuse et vraiment royale, mais dont il ne leur conviendrait pas de faire usage. Et au fait, elles n'avaient pas à cette époque la moindre prévention ni la moindre défiance contre aucun de ceux qui occupaient auprès de Sa Majesté les premières places de confiance. Mais quatre ans après, lorsque les dépenses se furent élevées beaucoup plus haut et ne furent peut-être pas toutes aussi aisées à justifier, quand les factions de la cour et du parlement s'échauffèrent et prirent texte des affaires publiques pour satisfaire leurs haines et leurs ressentimens particuliers, le parlement fit usage de cette offre pleine de franchise pour porter ses recherches dans les recettes et les dépenses, à un point extraordinaire et d'une manière qui n'avait jamais été pratiquée jusqu'alors.

Bien qu'il ne se fût guères écoulé plus d'un an et demi depuis le retour de Sa Majesté, c'est-à-dire depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre de l'année suivante, et que dans cet

intervalle on eût levé sur le peuple, par acte du parlement, des sommes très-considérables, il n'y a pas lieu de s'étonner que Sa Majesté fût pressée de dettes criardes au point d'en être aussi embarrassée qu'elle l'avait fait connaître aux chambres; on n'a pas assez remarqué que durant ce temps le Roi n'avait pas reçu du parlement plus de 70,000 livres pour son couronnement; et quoique, d'après cela, on doive nécessairement supposer qu'il avait contracté des dettes, celles qui lui pesaient si fort n'étaient pas de son fait. Tout l'argent levé sur ce qui lui avait été accordé avait été employé au paiement des troupes de terre et de mer, et n'avait suffi ni à l'un ni à l'autre. Les parlemens font rarement leurs comptes bien justes. Ils évaluent ce qu'ils donnent à beaucoup plus qu'on ne reçoit jamais, et ce qu'ils ont à payer à beaucoup moins qu'ils ne doivent en réalité; en sorte que, après avoir dépensé tout l'argent qu'on avait levé, on devait encore beaucoup aux soldats et beaucoup plus aux marins, et leurs clameurs venaient assiéger les oreilles du Roi comme s'ils eussent été levés par ses ordres et pour son service. D'après l'expérience de l'année précédente, où l'on avait fait la mauvaise économie de laisser l'armée et la flotte si long-temps en activité faute d'argent pour les payer et les licencier, le Roi comprenait trop bien quel embarras et quelle charge ce

serait si les différentes flottes revenaient en Angleterre avant qu'on eût pourvu à l'argent nécessaire pour licencier les matelots; et il sentait fort bien qu'on en ferait tomber sur lui tout le blâme.

Mais il y avait une dépense dans laquelle il s'était trouvé engagé dès son retour, et qui lui avait fait contracter une dette considérable, connue de bien peu de gens, et que le Roi ne pouvait juger à propos de faire connaître jusqu'à ce qu'il eût pris les précautions suffisantes contre les inconvéniens de cette publicité.

On aura peine à croire que dans un temps aussi guerrier, quand les armées et les flottes d'Angleterre avaient fait depuis vingt-cinq ans plus de bruit dans le monde, avaient livré plus de batailles sur terre et sur mer qu'il ne s'en était livré dans le reste de l'univers, et qu'aucun autre peuple ne l'avait fait jusqu'alors, dans un moment enfin où Sa Majesté, à son retour, avait retrouvé cent vaisseaux à la mer et une armée de terre de près de soixante mille hommes, on aura peine à croire, dis-je, qu'il ne restât pas à la Tour de Londres, et dans tous les magasins appartenant à la couronne, ni armes à feu ni d'autres armes, de quelque genre que ce fût, pour équiper trois mille hommes, et qu'on n'eût pas de poudre ni d'autres munitions maritimes pour fournir à cinq vaisseaux de guerre.

Depuis la mort de Cromwell, on n'avait pris aucun soin pour remplir les magasins, et les changemens qui avaient eu lieu ensuite dans le gouvernement, le renvoi et le remplacement des divers employés, les expéditions de Lambert d'abord contre sir George Booth, et ensuite dans le nord, les préparatifs que faisaient continuellement pour leur compte ces divers partis qui se succédaient les uns aux autres, les occasions perpétuelles que trouvaient les employés de s'approprier les objets dont ils étaient chargés, et enfin l'équipement de la flotte, envoyée pour accompagner le Roi à son retour, avaient tellement épuisé les provisions en tout genre, qu'il ne restait en effet dans les magasins que ce que j'ai dit. Dès que Sa Majesté en fut instruite, et elle ne pouvait l'ignorer long-temps, son premier soin fut de cacher la chose, afin d'empêcher qu'on ne se doutât, soit en Angleterre, soit dans l'étranger, de l'état misérable de ses moyens de défense contre toutes sortes d'ennemis. Elle chargea du soin de ce département un noble personnage auquel elle savait qu'on ne pouvait accorder trop de confiance, et fit sir William Compton maître de l'artillerie, recourant d'ailleurs à tous les expédiens dont on put s'aviser pour trouver l'argent dont on avait besoin pour se mettre à l'œuvre. Par là, le Roi avait insensiblement contracté une forte dette, qui composait une partie de ces dettes

criardes dont il avait parlé au parlement, et des dépenses auxquelles il lui avait représenté qu'il était nécessaire de pourvoir sans délai pour la sûreté du royaume. Il s'était occupé si efficacement de ce soin qu'au commencement de la première guerre contre les Hollandais, tous les magasins étaient complétement remplis et approvisionnés, les vaisseaux étaient plus abondamment pourvus de toutes les munitions nécessaires, et en meilleur état qu'ils ne l'eussent jamais été sous les rois précédens, ou même du temps de l'usurpateur.

La portion du discours du Roi relative au trouble qu'apportaient dans la nation les différences de religion, différences qu'il avouait trop difficiles pour qu'il se chargeât de les accommoder, et qu'il recommandait aux soins et aux délibérations du parlement, me donnera occasion d'entrer dans les détails de cette affaire, d'exposer l'état où elle se trouvait alors, et de faire connaître à quel point les différentes factions étaient éloignées de toute espèce de réconciliation, malgré le rétablissement de l'épiscopat et la réintégration des évêques dans leurs siéges au parlement, ce qu'on avait regardé comme le remède le plus efficace pour le traitement, l'amendement et même la guérison de toutes les maladies de ce genre. Les évêques avaient employé le temps de leur loisir à faire dans la liturgie quelques chan-

gemens qu'ils jugeaient propres à la rendre plus agréable aux frères dissidens, nom que se donnait le parti schismatique; ils y avaient fait les additions qu'ils jugeaient nécessitées par l'esprit alors régnant, et les torts des temps qui avaient précédé. Il fallait nécessairement présenter ces changemens à la convocation, qui est le synode national d'Angleterre. Elle ne siégeait que durant la session du parlement, et ainsi ne se rassembla qu'à la fin de novembre. L'examen de ces changemens prit beaucoup de temps, chacun proposant les altérations ou additions qui lui étaient suggérées par son tour d'esprit particulier et par les observations qu'il avait faites dans les temps de troubles.

Les évêques n'étaient pas tous du même avis; quelques uns d'entre eux, hommes réellement très-sages et de plus d'expérience que les autres, pensaient « que le mieux était de confirmer l'ancienne « liturgie sans aucune altération ni addition, et « qu'après tant de reproches et de calomnies, « après une rébellion sanglante et une guerre de « vingt ans, élevées, à ce qu'on prétendait, principalement contre la liturgie et le gouvernement « de l'Église, et parvenues en effet à les renverser, « le témoignage le plus éclatant qu'on pût donner en leur faveur était de les rétablir dans « leur premier état; que, sans compter les avan- « tages que ces altérations et additions pour-

« raient donner à l'ennemi commun, aux papistes « qui prétendaient que nous avions changé et ré- « formé de nouveau notre religion, elles feraient « naître de nouveaux scrupules dans le parti fac- « tieux et schismatique, honteux de ses anciens « argumens, auxquels on avait si souvent ré- « pondu qu'ils étaient tout-à-fait détruits dans « l'opinion des hommes sages, et qu'il re- « prendrait un nouveau courage pour élever de « nouvelles objections et pour se plaindre des « altérations et des additions comme plus fâ- « cheuses et plus incommodes à la liberté de leur « conscience que ce qui avait excité ses pre- « mières plaintes. »

D'autres également graves, d'un grand savoir et d'une réputation sans tache, insistaient vivement pour qu'on adoptât les altérations et les additions; ils disaient « que le reproche qu'on « faisait généralement au gouvernement de l'É- « glise, c'était de ne pas vouloir renoncer à la « moindre expression, au mot le moins néces- « saire, ni consentir à expliquer la cérémonie « la plus insignifiante pour apaiser ou pour « écarter les doutes et les scrupules de beau- « coup d'hommes consciencieux tourmentés de la « crainte que ces paroles ou ces cérémonies ne « signifiassent plus qu'on n'avait intention d'y « mettre; et qu'ainsi, puisque quelques hommes

« puissans dans cet incommode parti avaient de-
« mandé avec instance qu'on fît ces altérations
« et ces additions, et avaient déclaré qu'on
« satisferait ainsi beaucoup d'honnêtes gens,
« ce serait grand'pitié, maintenant qu'on en
« avait une occasion favorable qui avait manqué
« dans le temps des premières clameurs, de ne
« les pas contenter dans quelques petits détails
« qui n'altéraient pas sensiblement les anciens
« usages. » Quelques uns aussi pensaient que les victoires et les triomphes de l'Église en seraient plus éclatans si on insérait dans la liturgie des choses qu'on pût regarder comme une sorte de blâme imprimé sur la rébellion et la grossièreté de ces derniers temps où l'Angleterre avait été sous la conduite du clergé dissident. Ainsi on adopta les additions et altérations.

Dans la vérité, cependant, quelque apparence de raison et de charité que présentât la dernière de ces opinions, la première était la plus sage et aurait prévenu beaucoup d'inconvéniens. Quoi qu'on eût pu prétendre ou décider, les altérations qui avaient pour objet de contenter les dissidens n'en ramenèrent pas un seul à l'obéissance de l'Église et les additions élevèrent des clameurs encore plus violentes. Ensuite lorsqu'il fut prouvé aux dissidens qu'on ne les laisserait pas plus long-temps sans liturgie, ils criè-

rent de toutes leurs forces pour qu'on leur rendît l'ancienne contre laquelle ils déclamaient depuis plus d'un siècle.

C'est une politique malheureuse et toujours appliquée malheureusement que celle qui pense qu'on peut ramener et s'attacher cette classe d'hommes par des concessions partielles ou en leur accordant moins qu'ils ne demandent; et si d'un autre côté on leur accorde tout, ils demanderont davantage et il leur faudra comme garantie de ce qu'on leur a accordé des choses qui assureront leur pouvoir et ébranleront tout l'édifice du gouvernement. Leur véritable religion c'est leur parti; ces combinaisons ne sont pas toujours fondées sur de véritables et solides motifs de conscience, même erronés, mais elles se forment d'une quantité d'atômes crochus pour ainsi dire, tels que l'entêtement, l'humeur, la folie, l'immoralité, l'ambition, la malveillance, liens par lesquels les hommes se prennent les uns aux autres et demeurent inséparablement unis jusqu'à ce qu'on ait satisfait à toutes leurs prétentions, ou, ce qui est plus aisé, jusqu'à ce qu'on les ait absolument divisés et soumis. C'est une erreur à laquelle on se laisse souvent tromper de chercher à en gagner quelques uns, quelque éminens qu'ils paraissent dans le parti, par des offres raisonnables et des récompenses secrètes qui leur font trouver les offres plus raisonnables encore; car, aus-

sitôt qu'ils ont consenti à s'en laisser séparer, ce ne sont plus que de simples individus dépouillés dès lors de tout crédit et de toute autorité, et peut-être moins influens auprès des gens de leur parti que s'ils n'avaient jamais eu avec eux les moindres relations. Par cela seul qu'ils paraissent moins enragés qu'ils ne l'étaient, on ne les croit plus dignes de confiance; et, du moment où vous pensez les avoir gagnés, ils portent avec eux une espèce de tache qui fait qu'ils ne peuvent plus vous être bons à rien, si ce n'est comme exemples capables de vous dégoûter pour toujours de ce genre de trafic.

Il est très-étrange que le clergé d'Angleterre ne se rappelât pas à cette époque ce qui était si récemment arrivé à la pauvre église d'Écosse lorsqu'on lui avait envoyé cette liturgie composée dans les mêmes vues dont ils se laissaient maintenant éblouir. « Recevoir une liturgie d'Angle« terre était, avait-on dit, au-dessous de la di« gnité de cette nation dirigée par ses propres « lois, et qui ne dépendait d'aucune autre nation. « Il y avait d'ailleurs dans cette liturgie beaucoup « d'erreurs auxquelles on ne pouvait consentir à « se soumettre, et quelques lacunes nécessaires « à remplir; et si on en pouvait rédiger une « exempte de tous ces défauts que l'on connais« sait bien, on promettait de la recevoir de bon « cœur. » Tout cela fut fait avec soin, comme on

le demandait. On sait trop quel accueil reçut cette liturgie ainsi corrigée, et les cicatrices éternelles des plaies dont elle a été l'occasion ne le laisseront jamais oublier. Le grand reproche qu'on lui fit alors, et avec une rare impudence, ce fut de différer de la liturgie de l'église d'Angleterre, que les Écossais, disait-on, ne demandaient pas mieux que de recevoir, ce qui eût annoncé au monde que les deux nations professaient une seule et même religion, tandis que le livre qu'on leur envoyait n'était propre qu'à « manifester le contraire et pouvait être regardé « comme la production de quelques hommes aux « idées et aux fantaisies desquels ils ne vou« laient pas sacrifier la liberté naturelle de leur « conscience. »

Les hommes de la même confrérie en Angleterre se gouvernaient actuellement par la même méthode, bien que, Dieu merci, ce ne fût pas avec le même succès. Il y a tout lieu de croire que ceux qui avaient travaillé avec tant d'ardeur pour obtenir les changemens, et qui prétendirent s'en trouver si satisfaits, n'avaient pas eu en cela d'autre but que de se donner un moyen de prolonger et d'aigrir les différends et de voir justifier tous leurs méfaits par la satisfaction qu'ils obtenaient sur plusieurs des points contre lesquels ils s'étaient toujours élevés. Pas un des hommes qui avaient demandé la chose avec tant

d'instance ou s'en étaient dits contens, ne se réunit ensuite à l'église d'Angleterre, et ne fréquenta les églises où la liturgie était employée, du moins dans le moment où on l'employait.

Tandis que le clergé occupait tous ses soins et son activité à préparer un remède pour les maux présens, les divers partis religieux se permettaient plus de licence qu'ils n'avaient jamais fait. Les presbytériens, dans toutes leurs chaires, déclamaient contre la liturgie qu'on leur annonçait et s'élevaient contre le gouvernement de l'Église avec toute la liberté dont ils avaient coutume d'user avant le retour du Roi, y ajoutant des reproches personnels contre les évêques, qu'ils accusaient de s'arroger une juridiction au moins suspendue pour le moment. Les autres partis religieux, comme de concert, en usaient de même dans leurs diverses congrégations. Les anabaptistes et les quakers faisaient plus de bruit que jamais, se rassemblaient en plus grand nombre et discutaient les réformes qu'ils comptaient obtenir sur tous les points. Ces insolences offensèrent le parlement. La chambre des communes exprima une grande impatience de tout le temps qu'on mettait à préparer la liturgie, et désira que l'acte d'uniformité pût être passé et publié sans aucun retard, laissant échapper en même temps quelques insinuations et quelques réflexions sur la trop grande bonté de Sa Majesté, dont la faci-

lité à admettre en sa présence toutes sortes de gens, et la condescendance à s'entretenir avec eux les avaient poussés à une insolence insupportable. On ajoutait que la plus grande sévérité était seule capable de les ramener à la disposition nécessaire pour en faire des sujets tels qu'ils devaient être.

Il est vrai que le Roi, depuis son retour en Angleterre, n'avait fait aucune difficulté d'admettre en sa présence ses plus grands ennemis. Il recevait avec bonté les ministres presbytériens et croyait qu'il parviendrait à les persuader, attendu que son séjour en Ecosse l'avait mis bien au fait de leurs argumens les plus ordinaires, et fort en état de les réfuter. Il laissait un libre accès aux indépendans, afin de les empêcher de s'unir avec les autres factions, et parce qu'ils semblaient entièrement dépendre de sa volonté sans s'attacher aucunement au parlement, dans lequel ils n'avaient pas de confiance, et enfin parce qu'ils aimaient mieux le retour de l'épiscopat dans toute sa puissance, que le gouvernement des presbytériens. Le Roi avait toujours admis près de lui les quakers pour son divertissement (1), parce qu'il les regardait comme le plus

(1) Cette indulgence de Charles envers les quakers n'empêchait pas la persécution, comme on peut le voir par ce passage d'une pétition qu'adressèrent au Roi, quelque temps

innocent de tous les partis, et le moins malveillant contre sa personne et son gouvernement. Il

---

après la restauration, les deux quakers George Fox et Richard Hubberthorn :

« Ami qui gouvernes en chef ce territoire, voici la liste « de quelques unes des souffrances du peuple de Dieu que « par mépris on appelle quakers, et de ce qu'ils ont souffert « sous les pouvoirs inconstans qui t'ont précédé. Trois mille « cent soixante-treize personnes ont été emprisonnées et ont « souffert pour leur conscience et pour rendre témoignage « de la vérité, telle qu'elle est en Jésus. Nous en connais- « sons encore soixante-treize en prison au nom de la répu- « blique ; trente-deux sont morts en prison du temps de la « république, et des Protecteurs Olivier et Richard par suite « des cruels et rigoureux emprisonnemens qu'on leur a fait « subir sur de la paille fangeuse et dans les cachots. Depuis « ton arrivée trois mille soixante-huit ont été emprisonnés « en ton nom et par des personnes qui ont pensé de cette « manière s'attirer tes bonnes grâces. De plus, quoique nous « nous réunissions paisiblement, conformément à la pra- « tique du peuple de Dieu dans les temps primitifs, nos « réunions sont journellement attaquées et dispersées par « des hommes portant des marteaux ou d'autres armes ; « nos amis sont jetés à l'eau, ou bien on les foule aux pieds « jusqu'à ce que l'on fasse sortir le sang, et le nombre des « mauvais traitemens qu'on leur fait subir serait difficile à « exprimer. Maintenant ce que nous voudrions obtenir de « toi, c'est de mettre en liberté ceux qui sont en prison au « nom de la république et des deux Protecteurs, et ceux « qui y sont en ton nom pour avoir dit la vérité, avoir obéi « à leur conscience, etc. » (*Parl. Hist.*, tom. 4, col. 234.)

(*Note de l'Editeur.*)

commençait cependant à prendre plus mauvaise opinion de tous ces gens-là (1); mais il était trop tard pour les empêcher de venir à lui jusqu'à ce qu'on eût fait quelques lois pour les réprimer. Il pressait donc continuellement les évêques de hâter, dans la convocation, la décision de la liturgie, d'autant plus qu'il s'apercevait que ces agitations avaient une telle influence sur la chambre des communes que le mécontentement et

(1) On confondait alors assez généralement sous le nom de quakers tous ceux qui se refusaient à une forme de culte déterminée pour suivre la propre impression de la conscience et les inspirations de l'*Esprit*; en sorte que la secte des *amis* portait le blâme de toutes les aberrations d'esprit que devaient nécessairement amener l'exaltation et la liberté religieuse jetées ainsi au milieu des masses. Dans la discussion d'un bill porté contre les quakers en 1661, on cita plusieurs exemples des folies atroces auxquelles se portait alors le fanatisme. Plusieurs de ces frénétiques, entre autres une femme de Douvres, avaient égorgé leurs enfans, sur des ordres de Dieu, semblables, disaient-ils, à celui qu'avait reçu Abraham. Un nommé Ewanch ap Ewan, près de Shrewsbury, avait tué de sang froid sa mère et son père parce qu'ils étaient attachés à la liturgie; d'autres s'étaient enfermés sans autre nourriture que la Bible, parce qu'il est écrit : « L'homme ne vit pas seulement de pain mais de la parole « de Dieu. » Un autre avait tué son chat pour avoir pris une souris le dimanche, mais ne s'était pas permis de procéder à l'exécution avant le lundi, etc. (*Parl. Hist.*, t. 4, col. 233 et suiv.)

(*Note de l'Éditeur.*)

les défiances qu'elles y faisaient naître retardaient les délibérations et diminuaient l'empressement de la chambre à régler les revenus de la couronne. En effet, il s'était déjà passé près de trois mois depuis la fin de l'ajournement sans qu'on eût fort avancé cette affaire. Le Roi manda donc à Whitehall l'orateur de la chambre des communes, et lui parla, quoique d'une manière pleine de bonté, d'un ton qui sentait plus le reproche et la réprimande qu'il ne l'avait fait jusqu'alors.

Il lui dit « que c'était du fond du cœur qu'il « exprimait cette opinion que, depuis la pre- « mière institution des parlemens jusqu'à cette « heure, il n'y avait jamais eu une chambre des « communes plus remplie d'affection et de res- « pect pour son Roi; que jamais il ne s'en était « vu aucune plus animée du désir et du soin de « l'obliger, jamais une seule qui renfermât plus « d'hommes complétement dévoués à l'honneur « et au bien-être du Roi et du pays; en un mot, « dit-il, il les connaissait pour la plupart per- « sonnellement et par leur nom, et ne pou- « vait jamais espérer de voir leurs places rem- « plies par de plus honnêtes gens. Après tout « cela, cependant, il lui était impossible de ne « pas s'affliger et même se plaindre de ce que ni « lui ni le royaume n'avaient pas encore re- « cueilli les avantages qu'ils devaient raisonna-

« blement se promettre d'un tel concert d'affec-
« tions et d'une volonté si unanime de servir le
« pays, et de pourvoir à la paix et à la sécu-
« rité du royaume; et de ce que la chambre
« ne se hâtait pas davantage d'adopter les me-
« sûres nécessaires pour y parvenir. Il ne savait
« comment il se faisait que, durant tant de
« semaines écoulées depuis le dernier ajourne-
« ment, les affaires particulières eussent presque
« entièrement banni toute discussion sur les af-
« faires publiques, et il ne voyait pas que la
« chambre fût plus près d'établir son revenu
« qu'elle ne l'était à l'époque de Noël. Il avait
« communiqué au parlement sa situation sans
« aucune réserve, et lui avait exposé ses dé-
« penses nécessaires. Il était, dit-il, extrême-
« ment trompé si ce qu'on lui donnait avait une
« autre destination que l'avantage public, et
« si on voulait y bien penser, on verrait que lui
« donner ainsi c'était s'enrichir soi-même, puis-
« que ce que lui donnerait son peuple serait
« employé à le faire jouir du reste en repos et
« en sûreté.

« Il dit encore qu'il n'avait pas besoin de ra-
« peler à la chambre les déplorables effets résul-
« tant des besoins et des embarras de la couronne.
« Il n'était pas nécessaire de l'avertir qu'il
« existait toujours dans le royaume un parti
« républicain qui osait continuer à se promettre

« une nouvelle révolution, et, dit-il, il pensait
« avoir aussi peu besoin de lui apprendre qu'a-
« vec la bénédiction de Dieu, le seul moyen de
« tromper les espérances de ces gens-là et de les
« obliger même à renoncer à leurs désirs extra-
« vagans, c'était de leur laisser voir que le parle-
« ment avait si bien pourvu aux besoins de la
« couronne qu'elle était en état de se soutenir elle-
« même et de veiller à la sûreté de son peuple,
« unique objet de ses vœux, et but qu'il ne
« souhaitait d'atteindre que pour le salut de ses
« sujets. Il conjurait donc la chambre au nom de
« toutes les protestations d'attachement qu'elle lui
« avait faites, et de toute la bienveillance dont il la
« savait animée pour lui, de se hâter, après tant
« de délibérations, d'arriver à quelque résolution
« et de lui assurer un revenu réel et solide pro-
« portionné aux dépenses que lui commandaient
« le repos, l'avantage et l'honneur du royaume.
« Alors ceux qui espéraient dans les troubles inté-
« rieurs perdraient tout espoir de parvenir au but
« de leurs désirs, et nos voisins, à l'étranger,
« voyant toutes choses prospérer au dedans du
« pays, en prendraient pour Sa Majesté cette es-
« time, cette considération nécessaires à l'hon-
« neur et aux intérêts de la nation, et seuls pro-
« pres à élever de nouveau le royaume et la cité
« à un état de bonheur capable d'en faire au
« monde un objet d'admiration et d'envie. »

Il poursuivit en disant « qu'il avait appris que « la chambre était fort zélée pour l'Église, et « très-occupée et même inquiète du peu de « promptitude apportée à cette affaire. Il l'en « remercia, présumant que ce sentiment prove- « nait d'un grand fonds de piété et de dévotion. « Mais il devait leur dire, poursuivit-il, que ce « serait avoir bien du malheur, après tous les « reproches de papisme qu'on lui avait fait subir « durant son séjour à l'étranger, si maintenant, « après son retour en Angleterre, il devenait « suspect de presbytérianisme ; il était bien « sûr de pouvoir dire à la chambre, sans l'of- « fenser, qu'il était aussi zélé qu'aucun de ses « membres en faveur de l'église d'Angleterre, et « savait assez de combien d'ennemis elle était « environnée, qu'il était aussi attaché qu'on « pouvait le désirer au livre de la liturgie, et « se sentait fort prévenu contre ceux qui ne l'ai- « maient pas, espérant toutefois qu'ils s'éclai- « reraient et changeraient par la suite d'opinion. « La chambre pouvait donc compter qu'il dési- « rait autant que personne l'établissement de « l'uniformité, et il la priait donc de s'en fier à « lui pour cette affaire, promettant de la hâter « autant qu'il serait possible. Il dit qu'il avait « transmis à la chambre des pairs le livre de la « liturgie avec les changemens et les additions « que lui avait proposés la convocation approu-

« vés par lui, afin que l'acte d'uniformité fût « conçu de manière à s'y rapporter ; il présu- « mait donc que cette affaire serait promptement « expédiée à la chambre des lords ; mais que « quand le parlement aurait fait à cet égard tout « ce qui était en son pouvoir, la conduite de cette « affaire exigeait encore beaucoup de prudence « et de ménagement, et il faudrait se garder d'y « porter ni passion, ni précipitation. Sa Majesté « termina en assurant les membres de la cham- « bre qu'elle se promettait beaucoup de fruit de « l'entretien qu'elle venait d'avoir avec eux, et ne « doutait pas qu'ils justifieraient sa confiance dans « leur attachement en donnant à connaître au « monde qu'ils prenaient ses intérêts à cœur et « étaient disposés à tout ce qu'elle désirait pour « la paix et le bien-être du royaume. »

D'après l'ordre du Roi, la liturgie déjà approuvée par les convocations des provinces de York et de Cantorbéry, fut présentée à la chambre des lords par les deux archevêques, avec la confirmation de Sa Majesté donnée sous le grand sceau d'Angleterre. Elle n'éleva aucun débat ; seulement le comte de Northumberland « pro- « posa de confirmer l'ancienne liturgie sans « aucun changement ou addition, disant qu'on « pourrait y appliquer ainsi le même acte d'u- « niformité que du temps de la reine Elisabeth, « tandis qu'un nouvel acte d'uniformité pren-

« drait beaucoup de temps et éleverait beaucoup « de discussions qu'on éviterait en s'en tenant à « l'ancien. »

Quelle que fût sur ce point l'opinion du lord, on le connaissait pour un presbytérien. On lui répondit « que, si cette proposition eût été faite « de bonne foi au moment du retour du Roi, « elle aurait obtenu une approbation générale et « prévenu beaucoup des aigreurs et des animo- « sités excitées depuis par les ennemis de cette ex- « cellente formule de liturgie. Mais il n'en était « plus de même; le clergé avait amèrement « déclamé contre plusieurs parties de la litur- « gie, et l'on avait obtenu que Sa Majesté, par « sa déclaration du 25 octobre, en suspendît « l'usage jusqu'à ce qu'elle eût été revue; le « Roi avait nommé sous le grand sceau d'An- « gleterre une commission de différens évêques « et autres théologiens, chargée de procéder à « cette révision, et de préparer les change- « mens qu'elle jugerait convenables. Il avait « bien voulu autoriser ensuite les convocations « des provinces de Cantorbéry et d'York, ap- « pelées et assemblées par ses ordres, à *revoir « également cette liturgie*, ainsi que *le livre de « la forme et du mode de l'ordination et con- « sécration des évêques, prêtres et diacres*. En- « fin les évêques et le clergé de ces deux pro- « vinces, après avoir long-temps délibéré sur

« ces livres et sur leur révision, étaient con-
« venus de quelques changemens et de l'addi-
« tion de plusieurs prières à employer dans
« les occasions importantes, toutes choses que
« Sa Majesté avait déjà confirmées et ratifiées.
« Il était donc impossible qu'on ne regardât pas
« maintenant comme une légèreté très-offensante
« le parti qu'on prendrait de rejeter ce livre
« présenté avec tant de cérémonie et de solen-
« nité, et cela sans aucun motif si ce n'est qu'on
« aimait mieux l'ancien, qui avait été discon-
« tinué et rejeté pendant vingt ans. » On proposa donc de déclarer « qu'on ne ferait pas un
« pareil affront à la convocation et au Roi lui-
« même, » et ainsi la liturgie fut adoptée et reçue sans beaucoup plus de débats publics.

Mais ensuite l'acte d'uniformité prit beaucoup de temps et excita beaucoup de discussions dans les deux chambres. Dans la chambre des pairs, lorsqu'on commença à s'en occuper, on y trouva plusieurs choses qui n'existaient pas dans le premier acte d'uniformité et portaient avec elles un certain air de nouveauté. « Ainsi, par exemple, il
« interdisait toute charge d'âmes, ou le droit de
« parvenir à aucune dignité ecclésiastique dans
« l'église d'Angleterre, à ceux qui n'avaient pas
« été ou ne seraient pas ordonnés prêtres ou dia-
« cres par quelque évêque, c'est-à-dire qui
« n'auraient pas reçu l'ordination épiscopale;

« on exceptait seulement les ministres ou pas-
« teurs des églises françaises ou hollandaises, soit
« à Londres, soit dans les autres lieux où elles
« seraient autorisées par le Roi à jouir de leurs
« priviléges. »

C'était une innovation, car il y avait eu beaucoup d'ecclésiastiques et il y en avait encore quelques uns en possession de bénéfices avec charge d'âmes et d'autres dignités de l'Église sans avoir jamais reçu les ordres qu'en France ou en Hollande. Il fallait donc qu'ils reçussent de nouveau l'ordination, ce qui avait toujours été regardé comme contraire aux lois de l'Église, ou ils devaient être privés des bénéfices dont ils avaient joui dans les temps les plus paisibles et les plus florissans de l'Église. On objecta donc
« que cela n'était pas conforme à l'opinion de
« l'église d'Angleterre, et que ce serait jeter
« un grand déshonneur sur les autres églises
« protestantes, comme si, parce qu'elles n'avaient
« pas d'évêques, elles n'avaient pas de ministres
« et par conséquent n'étaient pas des églises.
« Car il était bien connu que l'église d'Angle-
« terre n'admettait pas la réordination, et que
« l'ancienne église l'avait toujours rejetée, telle-
« ment que lorsqu'un prêtre de l'église romaine
« renonce à cette communion, son ordination
« n'est pas mise en question, et il devient aussi
« capable des emplois de l'église anglicane que

« s'il y avait été ordonné. Ainsi donc la non-« admission des ministres des autres communes « protestantes ne pouvait s'expliquer qu'en dé-« clarant qu'on ne les regardait pas comme mi-« nistres, et qu'on ne reconnaissait pas qu'ils « eussent été ordonnés ; opinion que n'avait ja-« mais avouée l'église d'Angleterre, et qu'il eût « été très-imprudent d'avouer alors. »

On répondait à cela que l'église d'Angleterre « ne prétendait juger que ses propres enfans, « et ne prononçait nullement que les autres « églises protestantes n'eussent pas d'ordination; « que c'était une chose hors de sa connaissance, « et que la plupart des hommes instruits dans « ces différentes églises avaient fait de la néces-« sité la base principale de leurs argumens en « faveur de leurs formes d'ordination ; que la « nécessité ne pouvait être plaidée en cette oc-« casion où l'ordination se donnait conformément « à la pratique indubitable de l'église du Christ; « que si ceux qui voulaient se prévaloir d'une « ordination étrangère étaient sujets de Sa Ma-« jesté, ils n'avaient pas l'excuse de la nécessité, « car en tout temps ils avaient eu le moyen de « recevoir l'ordination épiscopale, et qu'ainsi ils « avaient au fait renoncé à leur propre église; « que si c'étaient des étrangers et qu'ils préten-« dissent à quelque emploi dans l'église d'An-« gleterre, ils devaient se conformer et se soumet-

« tre aux lois du royaume appliquées seulement « à ceux qui désiraient vivre sous leur protec- « tion. Quant à la réordination, on pensait qu'il « n'en était pas question. Aucune église n'ad- « met un second baptême. Cependant, dans toutes « les églises, lorsqu'on est incertain (ainsi qu'on « le peut être souvent avec beaucoup de raison) « si une personne a été baptisée ou non, ou si « elle a été baptisée par une sage femme ou un « laïque, sans rien déterminer sur la validité « d'un tel baptême, on se sert de cette forme « hypothétique : *Si tu n'as pas déjà été baptisé*, « *je te baptise*, *etc*. De même, dans le cas d'or- « dination on peut se servir de cette formule : *Si* « *tu n'as pas déjà été ordonné*, *je t'ordonne*, *etc*. « Si la première ordination était bonne, celle-ci « est nulle ; si l'autre était nulle ou défectueuse, « celui qui l'a reçue doit se féliciter qu'on y sup- « plée de cette manière. » Après beaucoup de débats, la clause fut conservée dans l'acte, et un grand nombre de ceux qui dans ces derniers temps avaient été ordonnés dans la forme presbytérienne, se présentèrent de très-bonne grâce pour être ordonnés par l'évêque, de la manière que je viens de dire. Il y en eut bien peu qu'un pareil scrupule déterminât à quitter ou à perdre une cure ou une place de vicaire, de quelque valeur qu'elle pût être.

Il y avait dans ce bill une autre clause qui fit

ensuite beaucoup plus de bruit, quoique dans le moment on ne la débattît pas si long-temps et qu'on n'y fit alors que peu d'attention. Elle était relative à la formule que devait souscrire tout homme qui recevait ou avait reçu un bénéfice ou emploi quelconque dans l'Église, ce qui comprenait tous les gouverneurs, supérieurs et membres de tous les colléges des universités, les maîtres d'école et tout ce qui tenait à l'éducation. Chacun d'eux était obligé de déclarer son « assenti- « ment et son consentement sincères à tout ce « qui était contenu et prescrit dans et par le « livre intitulé *le Livre des prières communes.* » Cette déclaration fut généralement regardée comme si raisonnable qu'elle ne trouva presque aucune opposition dans l'une ou l'autre chambre; mais quand elle passa dans le public et qu'il fut question de s'y soumettre, tous les dissidens s'écrièrent que c'était un piége qu'on leur tendait pour les obliger à dire des choses contraires à leur conscience. Ils prirent beaucoup de peine pour distinguer *assentiment et consentement*, deux expressions entre lesquelles ils trouvaient de grandes différences. « Ils pouvaient bien, di- « saient-ils, se soumettre à lire le livre comme « on les y obligeait, ce qui montrait leur con- « sentement, mais déclarer leur sincère assenti- « ment à tout ce qui y était contenu et prescrit, « c'eût été faire entendre qu'ils étaient dans leur

« opinion pleinement convaincus de sa perfec-
« tion, qu'ils croyaient qu'on ne pouvait rien
« changer, tandis que pour leur compte ils
« étaient persuadés qu'il y avait des change-
« mens à y faire. Il se trouvait dans la *Rubri-*
« *que* (1) plusieurs choses qu'ils n'étaient pas
« obligés de lire, et que, par cet assentiment,
« ils auraient paru approuver; » mais, après beaucoup de propos fatigans sur l'obligation tyrannique qu'on voulait leur imposer, ils finirent insensiblement par en être honteux, et se laissèrent persuader qu'assentiment et consentement offraient si peu de différences qu'il ne leur aurait guères été possible de donner leur consentement aux choses auxquelles ils refusaient leur assentiment; si bien que les principaux d'entre eux, pour éviter un très-petit inconvénient, consentirent à y souscrire.

On ajouta bien peu de temps après une autre clause qui devint également une source de difficultés. Lorsque le bill eut passé à la chambre des pairs on l'envoya aussitôt à la chambre des communes; là, quoique toutes les factions religieuses eussent beaucoup de partisans, car les plus contraires entre elles s'unissaient toujours

(1) Diréctions sur la manière d'officier, ainsi désignées parce qu'on les avait d'abord imprimées en encre rouge. (*Note de l'Editeur.*)

contre l'Eglise, cependant les hommes zélés pour le gouvernement, et pour le moins suffisamment ennemis des autres factions, y étaient fort supérieurs en nombre et en crédit. On n'y eut pas plutôt lu le bill que chacun, conformément à sa passion, chercha à y ajouter quelque chose qui pût le rendre plus fâcheux à telle ou telle personne qu'il n'aimait pas ; aussi la discussion fut-elle excessivement longue, violente et remplie d'animosité. Enfin on convint d'une clause contenant une autre déclaration à laquelle tout homme serait obligé de souscrire avant de pouvoir être admis à aucun bénéfice ou dignité ecclésiastique, ou être reçu gouverneur ou associé dans l'une ou l'autre université. La déclaration portait « que celui qui la souscrivait re-« connaissait illégal, sous quelque prétexte que « ce fût, de prendre les armes contre le Roi, « et qu'il abhorrait comme traître ce principe « posé qu'on pouvait, par son autorité, prendre « les armes contre sa personne ou contre les « hommes chargés de son pouvoir, déclarant en « même temps qu'il se conformerait à la liturgie « de l'église d'Angleterre, ainsi qu'elle était ac-« tuellement établie par la loi; qu'il ne se regar-« derait, ni lui ni personne, comme engagé par « le serment communément appelé *la ligue so-« lennelle et le covenant*, à tenter aucun change-« ment ou altération dans le gouvernement soit

« de l'Église, soit de l'État; vu que ce serment « avait été en lui-même illégal et imposé aux su- « jets de ce royaume contre les lois et les libertés « du pays. » On y ajouta encore plusieurs autres clauses, mais qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici, parce qu'elles furent ensuite mises de côté. Le bill avec cette addition et quelques autres changemens fut renvoyé aux lords pour avoir leur approbation.

La rédaction et l'adoption de cette clause avaient pris beaucoup de temps et fait naître beaucoup d'aigreur dans la chambre des communes. Apportée à la chambre des lords, elle n'y causa pas moins de trouble, elle ajouta beaucoup au mécontentement et aux méfiances qu'on avait déjà conçus contre les évêques par qui on supposa que le bill avait été préparé et recommandé à leur parti dans la chambre basse. Beaucoup de lords qui avaient signé le covenant, s'embarrassaient assez peu que le clergé, à qui seul s'appliquait le bill, fût contraint à faire cette déclaration; mais ils craignaient que, la clause une fois introduite dans un acte du parlement, il ne fût plus possible ensuite de refuser qu'on l'insérât dans tous les autres actes relatifs à toutes les autres fonctions ou emplois, et que par conséquent elle ne leur fût bientôt imposée à eux-mêmes. Ils s'y opposèrent donc avec chaleur « comme à une chose inutile qui devait

« élargir, au lieu de les fermer, les plaies dont la « guérison avait été entreprise par le Roi, jusqu'alors avec le concours du parlement. Beaucoup de gens pourraient, disaient-ils, regarder cette clause comme une violation de l'acte « d'amnistie donné pour garantie, non-seulement « contre toute poursuite légale et toute punition, « mais encore contre toute espèce de reproches « de tout ce qui s'était passé, reproches que cette « clause paraîtrait réveiller; ou du moins ils pourraient craindre qu'elle ne conduisît à le violer, « ce qui, en pareil cas, serait la même chose. « Quant à ce qui concernait la conformité à la « liturgie de l'Eglise, telle qu'elle était actuellement établie, il y était complétement pourvu « par la première déclaration et par conséquent celui-ci était tout-à-fait hors de propos; « le covenant contenait en soi beaucoup de bonnes choses, comme l'obligation de défendre la « personne du Roi et de maintenir la religion « protestante; ainsi, déclarer nulles les obligations qu'il contient serait contraire au service du Roi et des intérêts de l'Eglise; d'autant qu'on n'ignorait pas l'influence qu'il avait « eue dans la dernière révolution, en faisant à « beaucoup de gens un devoir de conscience de « servir le Roi, ce qui avait été fort avantageux à Sa Majesté. Cependant le covenant était « maintenant si bien mort, tout le monde était

« si bien délivré de la nécessité de s'y soumettre, « qu'on ne pouvait même, sans encourir un « châtiment, l'imposer ou le proposer à per- « sonne; ceux qui, dans les mauvais temps, « avaient été obligés de s'y engager, remplis- « saient maintenant de bon cœur tous les de- « voirs d'allégeance et d'une fidélité inviolable « envers Sa Majesté. Ainsi donc, ce qu'il avait « produit de bien en un certain temps était « une excuse pour ce qu'il avait d'irrégulier, et « puisqu'il ne pouvait plus produire de mal, il « était temps de l'ensevelir dans l'oubli. »

Bien que les opposans insistassent principalement sur cette partie de la déclaration relative au covenant, beaucoup de gens pensèrent qu'ils étaient réellement plus chagrinés de la première partie portant « qu'il n'était pas légal, « sous quelque prétexte que ce fût, de prendre les « armes contre le Roi, et qu'on abhorrait comme « trahison le principe de prendre, par son auto- « rité, les armes contre sa personne. » C'étaient là en effet les maximes sur lesquelles s'était appuyée leur rébellion et au moyen desquelles ils avaient trompé le peuple et s'étaient procuré son appui. Ils n'osèrent s'y opposer parce que le parlement, dans un acte précédent, avait déjà déclaré, à cet égard, quel était le principe légal. Cependant il leur tenait fort au cœur d'être obligés en personne, car ils pensaient que la né-

cessité de cette déclaration viendrait bientôt jusqu'à eux, de déclarer qu'au fait ils avaient été des traîtres; ce qui n'avait pas été déclaré jusqu'alors et ce qu'aucun homme n'avait eu légalement le droit de leur reprocher.

Les plus ardens à obtenir que la chambre consentît à l'addition proposée par les communes, eurent beau jeu à étaler l'iniquité palpable du covenant. Ils s'égayèrent très-fort sur ce qu'on alléguait « que la sûreté du roi et l'intérêt de « l'Eglise étaient garantis par le covenant, dont « le but avait été de combattre le Roi et de dé- « truire l'Eglise. Il n'y avait pas, disaient-ils, « dans le covenant, une clause honnête ou légi- « time qui ne fût rendue nulle ou insignifiante « par la clause suivante; et, dans le cas où il « n'en serait pas ainsi, les devoirs qu'il prescrivait « avaient tous été beaucoup mieux établis par « quelques autres sermens que devaient avoir « prêtés auparavant les gens qui s'engageaient « dans le covenant, et que ces sermens devaient « empêcher d'y entrer; on pouvait donc pro- « noncer avec justice qu'il n'avait imposé d'o- « bligations à personne; ce n'était point là une « violation de l'acte d'amnistie, et il n'en ré- « sultait aucun reproche contre aucun de ceux « qui étaient entrés dans le covenant, à moins « qu'ils ne s'élevassent du fond de leur con- « science; mais il était absolument nécessaire,

« pour la sûreté de la personne du Roi et la « paix du royaume, que ceux qui y étaient en- « trés déclarassent qu'ils ne se regardaient plus « comme liés par là; autrement ils pourraient « toujours se croire en droit de combattre contre « le Roi, et obligés de conspirer la destruction « de l'Eglise; on ne pouvait prendre trop de « soins et user de trop de vigilance pour décou- « vrir les hommes de cette opinion, afin de les « surveiller rigoureusement et de les empêcher « de faire ce à quoi ils se croyaient obligés; le « covenant n'était pas mort comme on le pré- « tendait, il était au contraire encore plein de « vigueur, et continuait d'être l'idole à laquelle « se sacrifiaient les presbytériens; on était gé- « néralement et on serait toujours en méfiance « contre ceux qui s'y étaient engagés, jusqu'à « ce qu'ils eussent déclaré qu'ils ne se regar- « daient plus comme liés par là. Cela était surtout « essentiel à l'égard du clergé qui avait si sou- « vent insisté en chaire sur le devoir absolu et « indispensable pour tout le monde de poursuivre « le but du covenant, c'est-à-dire de détruire « l'Eglise, quelque danger que pût courir par-là « la personne du Roi. Les ecclésiastiques de- « vaient donc, plus que personne, se féliciter « de l'occasion qui leur était offerte d'attester « leur loyauté et leur obéissance; et s'ils n'étaient « pas prêts à le faire, ils n'étaient pas propres à

« entreprendre le soin et la conduite de l'âme des « sujets du Roi. »

Dans la vérité, il n'y en eut pas qui insistassent davantage en faveur de la déclaration, que quelques uns de ceux qui étaient entrés dans le covenant. Plusieurs qui n'y étaient jamais entrés, qui l'avaient toujours détesté et avaient payé cher la connaissance qu'on avait de leur opinion à cet égard, étaient cependant fort fâchés de voir insérer la déclaration en ce moment et dans un pareil acte; car ils prévoyaient que cela ferait naître beaucoup de divisions et entretiendrait les partis qui auraient été fort affaiblis et bientôt réduits à rien, si l'on eût séparé du reste les presbytériens qui détestaient aussi parfaitement les autres partis qu'ils étaient parfaitement haïs. Cependant la chose une fois mise en avant, et ayant été l'occasion d'un si long débat, ils ne crurent pas que la chambre des lords pût refuser de concourir, en ce point, avec la chambre des communes, sans s'exposer, en quelque sorte, au reproche de ne pas avoir assez mauvaise opinion du covenant; et comme ils n'étaient nullement coupables d'un semblable tort, ils jugeaient dangereux qu'on pût les en soupçonner. Ainsi donc, après avoir effacé quelques autres parties de la déclaration ajoutée à l'acte, en avoir adouci quelques expressions plus propres à irriter qu'à apaiser les mécontentemens, qui

n'étaient déjà que trop échauffés, ils renvoyèrent le bill à la chambre des communes, qui adopta tout ce qu'ils avaient fait. Il fut ainsi présenté au Roi qui ne put y refuser son consentement, et que son opinion et son inclination ne portaient point à rejeter ce qui lui était présenté.

Cet acte d'uniformité mit un terme à toute cette licence qu'on s'était permise dans les églises depuis le retour de Sa Majesté, et en conséquence de la déclaration du Roi qui l'avait suivi. La liturgie, à compter de ce moment, dut être lue constamment dans toutes les églises, sans qu'aucune autre formule y pût être admise; et tout ecclésiastique qui ne se serait pas entièrement conformé à ce que contenait la liturgie ou enjoignait l'acte d'uniformité avant le jour de la St.-Barthélemy, c'est-à-dire trois mois environ après le moment de la publication de l'acte, se trouvait, par ce seul fait, privé de son bénéfice ou de toute autre fonction spirituelle, quelle qu'elle fût, et son patron devait en proposer un autre à sa place, comme s'il eût été mort. En sorte qu'il n'était pas au pouvoir du Roi de donner à personne aucune dispense qui pût le soustraire à l'acte d'uniformité.

Je continuerai cette relation jusqu'au moment de l'exécution de l'acte, afin d'expliquer quelques incidens qui survinrent dans cette affaire et qui

n'ont pas été bien compris. L'acte ne fut pas plutôt publié que tous les ministres presbytériens en exprimèrent leur désapprobation avec toute la violence imaginable. Ils se plaignaient que le Roi avait violé la promesse qu'il leur avait faite dans sa déclaration de Bréda, ce qui était de bien mauvaise foi et sans aucune apparence de raison; car, par cette déclaration, Sa Majesté s'en était référée à la sagesse du parlement, du réglement de tout ce qui concernait la religion, déclarant que, jusqu'à ce réglement, personne ne serait puni ou poursuivi pour avoir continué à célébrer son culte de la manière accoutumée durant les derniers troubles. Sa Majesté avait renouvelé, après son retour et par sa déclaration, cette promesse de tolérance, et avait par conséquent parfaitement accompli les termes de sa déclaration de Bréda. C'eût été en effet la violer que de refuser d'accéder au réglement convenu par le parlement, car le Roi ne s'était pas moins obligé à concourir avec le parlement au réglement qui lui serait proposé, qu'à s'abstenir de faire punir personne pour défaut d'obéissance aux anciennes lois, jusqu'à ce que le nouveau réglement eût été établi. Mais quelle que fût l'évidence de cette vérité, les presbytériens ne voulurent pas la reconnaître. Ils fournirent leurs prosélytes d'argumens que ceux-ci répétaient avec confiance, et

d'interprétations forcées de la déclaration du Roi, comme si le Roi s'était obligé, que le parlement le voulût ou non, à accorder la liberté de conscience, c'est-à-dire à laisser chacun vivre selon son penchant et sa fantaisie, quelques lois contraires qui pussent être portées. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient en conscience souscrire ni l'une ni l'autre de ces déclarations, qu'ils ne pouvaient ni promettre par la première leur consentement ou leur assentiment, ni déclarer par la seconde que le covenant n'imposait plus aucune obligation; qu'ainsi donc ils étaient tous résolus à quitter leurs bénéfices et à s'en remettre à la Providence du soin de leur subsistance.

On ne pouvait avoir une meilleure preuve de la disposition générale du royaume que le parfait accord des deux chambres à approuver cet acte du parlement. Cette formule de culte avait été suspendue pendant près de vingt ans, durant lesquels tous ceux qu'on savait y être dévoués ou attachés avaient subi toutes sortes de découragemens et d'oppressions. Depuis le temps du retour du Roi, et dès qu'on avait pu légalement y revenir, bien qu'il n'y eût à cet égard aucune injonction, les gens de toutes classes avaient afflué dans les églises où elle était pratiquée; et beaucoup de gens très-sages pensaient que, si l'on avait seulement permis aux presbytériens et aux autres partis religieux d'exercer leur

culte, mais sans recevoir aucun appui de la cour, toutes les factions opposées à l'Eglise eussent été frappées au cœur, avant même que le parlement se déclarât si positivement.

Rien ne fait mieux connaître le mauvais esprit et la licence de ces temps que la présomption avec laquelle les ministres presbytériens manifestèrent leur opposition à cet acte du parlement, tandis qu'à peine y avait-il un seul d'entre eux qui n'eût poussé si vivement à la rébellion ou n'y eût du moins pris une telle part qu'ils n'avaient, pour espérer qu'on leur laissât la vie, d'autres droits que ceux qu'ils tenaient de la clémence du Roi. Il y en avait très-peu parmi eux qui n'eussent obtenu des bénéfices, dont ils étaient alors en possession, par l'expulsion des ministres orthodoxes, possesseurs légitimes, mais dont la plupart étaient morts par suite des emprisonnemens, de la misère et de tous les genres d'oppression et de mépris sous lesquels ils avaient langui depuis tant d'années; en sorte que les usurpateurs jouissaient maintenant, sans contestation, de leurs bénéfices, et regardaient comme la plus cruelle tyrannie qu'on les en dépouillât pour avoir offensé la loi et désobéi au gouvernement; que de pareils hommes se donnassent ainsi à eux-mêmes un acte d'amnistie pour toutes leurs transgressions et toutes leurs perfidies, et osassent encore prétendre à la liberté de conscience contre le gouvernement

qu'ils avaient une fois déjà renversé sous un pareil prétexte, c'était là une telle impudence que même ces gens-là n'en auraient pu trouver la pensée dans l'abondance de perversité qui dominait en eux, s'ils n'y avaient été encouragés par quelques grandes fautes du gouvernement et l'appui des personnes les plus élevées en dignité. La disposition trop obligeante du Roi, la facilité d'accès qu'on avait auprès de lui, avaient, comme on l'a dit dès le commencement, relevé leurs espérances et dissipé leurs craintes, tandis que de son côté Sa Majesté s'était promis que sa douceur et son affabilité lui produiraient une ample récolte de conversions. Ils s'étaient insinués auprès du Roi, en assurant que c'était plutôt par attachement à son service que par obstination en leurs propres sentimens qu'ils se refusaient à la conformité ordonnée par la loi, parce que c'était le seul moyen de conserver leur crédit auprès de leurs paroissiens, et de les conduire par degrés à une obéissance parfaite; tandis qu'en réalité toute la corruption était dans le clergé et que, lorsque la chaire était occupée par un homme prudent et orthodoxe, le peuple écoutait très-volontiers la liturgie.

Leur confiance ne les abandonna pas même après l'adoption et la publication de l'acte d'uniformité; les ministres de Londres, qui avaient la grande main sur ceux des provinces, obtinrent

du général, qui, sans être porté pour eux d'une bien violente inclination, était toujours prêt, pour l'amour de sa femme, à faire ce qu'ils désiraient, de les conduire au Roi qui les reçut, comme il avait toujours fait, avec beaucoup trop d'indulgence, et les renvoya avec beaucoup trop d'espoir. Ils déplorèrent « le mal« heur de leur situation et se plaignirent de ce « qu'après avoir rendu tant de services à Sa « Majesté et avoir reçu de si gracieuses promesses « de sa protection, ils se trouvaient exposés à la « misère et à mourir de faim. Ils lui déclarèrent « qu'un nombre immense d'églises (et ils en dirent « cinq fois plus qu'il n'y en avait) seraient, par « cet acte, privées de leurs pasteurs, ce qui ne « serait pas avantageux pour son service, et ajou« tèrent qu'ils craignaient beaucoup que le peu« ple ne continuât pas à demeurer aussi paisible « qu'il l'avait été sous leur surveillance. » Ils employèrent tous les argumens qu'ils crurent le plus capables d'agir sur le Roi; et lui, de son côté, parut d'autant plus touché qu'il savait bien qu'il n'était pas en son pouvoir de les soutenir. Il leur dit « qu'il sentait une grande compassion « pour eux et était sincèrement affligé que le « parlement se fût montré si sévère à leur égard, « qu'il adoucirait la chose si cela était en son « pouvoir; qu'ils devaient donc se concerter avec « leurs amis, et que s'ils pouvaient trouver quel-

« que moyen par où il pût les soulager, ils le « trouveraient toujours disposé à leur faire plai- « sir en tout ce qu'ils pourraient désirer. » Ces favorables expressions leur relevèrent le cœur aussi haut que jamais, et ils rapportèrent à leurs amis beaucoup plus encore que le Roi ne leur avait dit, artifice qui ne leur était pas nouveau; et ils avertirent leurs partisans dans tout le royaume de demeurer fermes dans leurs principes, les assurant que l'acte du parlement ne serait pas exécuté contre eux à la rigueur.

On ne saurait nier que le Roi ne fût trop indécis et ne se laissât trop facilement ébranler sur les points qu'il avait arrêtés après la plus mûre délibération, ce qui venait de sa trop grande facilité à permettre, ou du moins à ne pas empêcher que ceux qui le servaient ou avaient accès dans son intérieur examinassent et censurassent ce qui avait été résolu; faiblesse qui lui attira beaucoup d'embarras et mit souvent ses ministres en danger. Naturellement, par opinion et par penchant, il détestait les presbytériens; et l'expérience qu'il avait faite en Ecosse de leur esprit, de leur orgueil et de leur insolence, les lui avait fait prendre en telle aversion qu'il en avait contracté une opinion plus favorable de toutes les factions religieuses, pourvu que ce ne fût pas celle-là. Il n'avait non plus aucun attachement pour personne qu'il soupçonnât d'adhérer au presbytéria-

nisme; car le lord Lauderdale prenait toute la peine possible pour empêcher qu'on ne le crût presbytérien, et rien ne l'amusait tant que de se moquer de ces gens-là, et de raconter de ridicules histoires sur leur folie et leur honteuse corruption; cependant le Roi craignait qu'ils ne le regardassent comme leur ennemi. Il avait une haute opinion du pouvoir qu'ils conservaient de lui faire du mal ou du bien. Cette opinion lui était souvent maladroitement suggérée par des hommes qu'il savait n'être pas de leur parti, mais qui se laissaient tromper par une idée fausse et exagérée du crédit qu'ils leur supposaient. Et il y avait à la cour de hardis parleurs, trop souvent admis en la présence de Sa Majesté, qui, dénués de tout sentiment de religion, pensaient qu'il aurait mieux valu les permettre toutes que de s'exposer au moindre embarras pour l'amour d'aucune.

Le jour de la St.-Barthélemy approchait et les demandes, les importunités de ces ministres troublaient de plus en plus le Roi. Ils s'étendaient avec abondance de paroles sur la grande joie qu'eux et leurs amis avaient reçue de la compassion que Sa Majesté leur avait exprimée avec tant de bonté, ajoutant qu'ils ne l'oublieraient jamais et ne s'exposeraient jamais à la perdre par aucun tort de conduite. Ils avouaient qu'après s'en être consultés avec leurs amis et ceux qui leur vou-

laient du bien, et après avoir médité l'acte du parlement, ils reconnaissaient qu'il n'était pas au pouvoir de Sa Majesté de leur donner, contre la sévérité de l'acte du parlement, autant de protection qu'ils l'avaient espéré d'abord, et que dans sa grande bonté elle aurait été disposée à le faire; mais ce serait pour eux, disaient-ils, une inexprimable consolation si les dispositions favorables de Sa Majesté à leur égard étaient manifestées, de telle sorte que le peuple pût apercevoir que cette rigueur ne lui était pas agréable, et qu'elle consentirait volontiers à ce qu'on en suspendît l'effet pour quelque temps. Ils la suppliaient donc humblement de vouloir bien, dans ses lettres aux évêques, ou dans une proclamation, ou dans un acte du conseil, ou par tout autre moyen que Sa Majesté jugerait à propos, faire connaître son désir qu'on suspendît pour trois mois l'exécution de l'acte d'uniformité en tous les points, sauf la lecture de la liturgie, et de faire connaître qu'elle saurait bon gré aux évêques et à tous ceux qui avaient des bénéfices à leur disposition, de la complaisance qu'ils pourraient mettre à ne pas profiter des clauses du statut qui leur donnaient le droit de présenter de nouveaux sujets comme en cas de vacance. Ils ne doutaient pas qu'il n'y en eût plusieurs qui se soumettraient volontiers au bon plaisir de Sa Ma-

jesté; mais, quel que fût l'effet de cette démarche, ils en offraient également à Sa Majesté leurs humbles témoignages de reconnaissance, tout comme si elle eût produit le résultat désiré.

Soit que le Roi ne crût pas qu'au fait ils en tirassent aucun avantage et qu'ainsi cette démarche lui parût sans importance, soit qu'il ne crût porter aucun préjudice à l'Eglise en suspendant pour trois mois l'exécution de l'acte, ou bien qu'il voulût se délivrer de l'importunité du moment, faiblesse à laquelle il n'était que trop sujet, toujours est-il certain qu'il leur promit positivement de faire ce qu'ils désiraient. Ils en furent grandement satisfaits et renouvelèrent à leurs partisans l'exhortation de persévérer jusqu'à la fin. Cette promesse leur avait été faite solennellement en présence du général qui était chargé d'en hâter l'exécution, afin que le bon plaisir du Roi pût être connu à temps. C'était le temps des longues vacances; il y avait alors à Londres peu de membres du conseil et un très-petit nombre des évêques avec qui le Roi pensa trop tard qu'il aurait été bon de se consulter pour qu'une telle mesure pût remplir le but qu'on en attendait. Le Roi dit donc au chancelier, qu'on n'avait pas cru assez ami des presbytériens pour le lui communiquer plus tôt, tout ce qui s'était passé entre lui et ces ministres, ce

qu'ils avaient demandé et ce qu'il leur avait promis, et le pria d'aviser au meilleur moyen d'exécuter la chose.

Le chancelier était un de ceux qui avaient désiré que l'acte ne fût pas surchargé de cette quantité de clauses qu'il croyait propres à produire de très-grands inconvéniens; mais une fois l'acte passé, il croyait absolument nécessaire d'exiger sans aucune complaisance que l'on s'y soumît; aussi avait-il toujours tâché d'engager le Roi à ne pas encourager toutes ces demandes, sachant très-bien qu'on publiait ensuite ce que Sa Majesté n'avait point dit, et il avait été fort affligé des succès qu'elles obtenaient auprès du Roi. Il lui dit qu'il n'était pas en son pouvoir de sauver de l'expulsion ceux qui ne se soumettraient pas à ce qu'ordonnait l'acte; il s'appliqua à lui faire comprendre qu'une déclaration telle qu'on la lui demandait serait tout-à-fait inefficace pour le but qu'on se proposait et amènerait nécessairement de fâcheux résultats. Sa Majesté allégua de son côté, en faveur de la déclaration, plusieurs raisons que lui avaient fournies ceux qui la demandaient, et parut fâchée de ce que ces raisons n'étaient pas meilleures. Cependant elle conclut en disant qu'elle avait donné sa parole et voulait la tenir, priant le chancelier de ne pas s'y opposer. Le chancelier avait toujours été fort délicat sur l'honneur du Roi et lui

avait souvent conseillé d'être très-réservé à faire des promesses, mais quand il en aurait fait, de les accomplir, fussent-elles contre lui; et ce n'était pas pour lui chose nouvelle que de recevoir des reproches sur ce qu'il s'opposait à telle ou telle résolution, et d'en recevoir ensuite de ce qu'il poursuivait la résolution une fois adoptée.

Le Roi était à Hampton-Court; il manda l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Londres et de Winchester, ainsi que le grand-juge Bridgman et le procureur-général; il y avait aussi le chancelier, le général, le duc d'Ormond et les secrétaires. Sa Majesté leur fit connaître « les instances dont avaient usé auprès de lui les ministres de Londres et les raisons qu'ils donnaient pour obtenir qu'on leur accordât le temps d'examiner une chose si nouvelle pour eux. Elle leur dit la réponse qu'elle avait faite et comment ils étaient revenus à la charge, lui demandant la déclaration dont on a parlé, que Sa Majesté avait jugée sans inconvénient et qu'en conséquence elle leur avait promise. Maintenant elle demandait qu'on avisât au meilleur moyen d'exécuter sa promesse. » Les évêques furent extrêmement troublés d'apprendre que ces gens-là eussent osé importuner ainsi Sa Majesté et qu'ils eussent obtenu un tel accès près d'elle. Ils donnèrent, contre l'accomplissement de cette promesse, des raisons auxquelles il n'y avait

rien à répondre. Ils demandaient que pour leur part on « voulût bien les dispenser de concourir « le moins du monde à aucune atteinte portée à « l'acte du parlement, soit en différant de pré- « senter à la nomination des bénéfices quand ils « y seraient obligés en qualité de patrons, soit « en différant d'instituer ceux qui leur seraient « présentés par d'autres. Ils ajoutèrent qu'une « déclaration ou recommandation pareille de la « part de Sa Majesté serait le coup le plus dan- « gereux qui pût être porté à l'Eglise et à son « gouvernement. »

Le chancelier pensant réellement que le Roi et son service souffriraient plus d'un manquement à sa promesse que de ce qu'on lui demandait, avoua « qu'il croyait bien que cette décla- « ration serait de fort peu d'utilité à ceux qui la « sollicitaient, ce qui ne pourrait être impute « à Sa Majesté, quand elle aurait fait tout ce « qu'elle pouvait; mais il croyait que, si les mi- « nistres faisaient généralement ce qu'ils propo- « saient, qui était de lire dans leur Eglise tout le « service selon la liturgie, la conformité serait « réellement plus grande qu'elle ne l'avait été « depuis beaucoup d'années, et que d'avoir une « fois fait ce que l'on savait si bien être con- « traire à leur inclination, serait pour eux une « sorte d'engagement d'accomplir bientôt le reste « de ce qui leur était imposé. » Il ajouta donc

« qu'il ne pouvait dissuader Sa Majesté de faire « ce qu'elle avait promis. » Le chancelier, au fait, avait de bonnes raisons pour penser que le Roi y était résolu, quelque chose qu'on eût pu lui conseiller en sens contraire. Le Roi demanda aux jurisconsultes si l'on pouvait légalement se dispenser pendant trois mois d'obéir à l'acte. Ils répondirent « que quelque chose que le « Roi pût faire en faveur des presbytériens, « lorsqu'ils n'accompliraient pas ce qui leur était « enjoint, les patrons étaient obligés à présenter « d'autres titulaires pour leurs bénéfices comme « s'ils étaient morts. » Enfin, le Roi fut entièrement retourné et déclara, avec beaucoup d'amertume contre la secte en général et contre ceux en particulier qu'il avait jusqu'alors reçus trop favorablement, « qu'il ne ferait pas ce qu'ils lui de« mandaient et ne conniverait à la désobéissance « d'aucun d'entre eux. »

Les évêques se retirèrent extrêmement satisfaits de la résolution qu'avait prise le Roi, mais également mécontens des dispositions de leur ami le chancelier à favoriser les presbytériens, car ils ne savaient pas ce qui l'y avait obligé. Cette méfiance qu'ils en conçurent produisit, de la part de quelques uns, beaucoup de refroidissement à son égard. Le chancelier, de son côté, fut vivement blessé de cette méfiance, pensant avoir mieux mérité et de leur ordre et d'eux personnel-

lement. Ces fâcheuses traces furent long-temps à s'effacer, si même elles s'effacèrent entièrement. Cependant il ne se refroidit jamais le moins du monde dans son zèle pour le gouvernement de l'Eglise et pour les intérêts personnels des évêques dont on a parlé; il ne pensa jamais non plus qu'ils pussent être blâmés de leur sévérité contre ces ministres qui certainement étaient de tous les hommes les plus orgueilleux, les plus malfaisans et les plus incapables de se laisser gagner par la douceur. Car si quelqu'un des évêques les traitait avec indulgence et usait de persuasion pour les ramener à la conformité, ils prétendaient avoir été caressés et flattés par les évêques et en avoir reçu l'offre de gros bénéfices qu'ils avaient bravement refusés pour demeurer fidèles à leur conscience, et dans les récits de ce genre bien peu d'entre eux observaient les règles de la sincérité.

Quand ils virent qu'ils n'avaient à attendre que ce qu'il y avait de plus fâcheux, ils convinrent d'une méthode à observer en quittant leurs chaires, et le dernier dimanche où ils devaient prêcher, ils s'efforcèrent de répandre dans leurs divers auditoires l'esprit de murmure, de méfiance et de sédition, leur annoncèrent qu'il fallait attendre et supporter avec confiance et courage toutes les persécutions probablement prêtes à tomber sur eux, maintenant que la lumière de

l'Évangile allait bientôt être éteinte. Ils appelèrent ces sermons leurs sermons d'adieu, les firent imprimer ensemble, chacun avec le portrait du prédicateur au-devant de son sermon. On y trouvait tout ce qu'un homme peut manifester d'orgueil et d'ostentation, tout ce qu'on peut insinuer de sédition et de révolte en termes circonspects et soigneusement mesurés, de manière à ne pouvoir encourir la sévérité des lois, bien que le sens n'en fût pas difficile à comprendre.

Le terme expiré, on mit à leur place des hommes qui valaient mieux qu'eux. Cela ne se fit point à la vérité sans beaucoup de murmures. Dans quelques unes de leurs paroisses ces murmures durèrent quelque temps et s'accrurent par les clameurs qu'ils avaient soin de répandre, sur ce qu'ils avaient été, disaient-ils, trompés par la promesse que leur avait faite le Roi, qu'on leur accorderait trois mois de plus, ce qui attira sur eux un grand mécontentement de la part de ceux qui, écoutant leurs conseils, avaient persisté dans leur résistance, s'attendant à être dispensés de se soumettre à la conformité, tandis que sans cela ils s'y seraient soumis comme avaient fait beaucoup d'autres de leur parti; plusieurs de ceux qui avaient été trompés par eux et avaient ainsi perdu leurs bénéfices, se hâtèrent de redevenir capables d'en obtenir d'autres,

en souscrivant à l'acte d'uniformité aussi complétement qu'il était possible; et les principaux d'entre eux, au bout de quelque temps, voyant diminuer chaque jour et s'attendant à voir cesser tout-à-fait les dons particuliers et les libéralités que leur avaient attirés avec abondance, dans les premiers temps, la compassion inspirée par leurs souffrances et le désir de soutenir leur courage, souscrivirent enfin à ces déclarations mêmes qu'ils avaient présentées d'abord comme le plus grand motif de leur non-conformité. Il y en eut très-peu, et des gens obscurs et sans importance, qui persistassent dans leur conduite réfractaire et ne reçussent aucun bénéfice de l'Église. Cependant, sans manquer à la charité, on peut croire que plusieurs de ceux qui souscrivirent conservèrent la même malveillance pour l'Église et son gouvernement, et peut-être lui ont-ils fait plus de mal qu'ils ne lui en eussent pu faire en demeurant non-conformistes.

Le temps qu'avait pris dans les deux chambres l'acte d'uniformité avait fort ralenti la marche du reste des affaires publiques; ou plutôt la multitude des bills particuliers portés devant le parlement, et dont les précédens parlemens avaient été fort rarement importunés, l'amertume et les animosités qui en résultaient jetaient dans la chambre beaucoup de désordre et d'agitation;

chacun était infiniment plus pressé de faire passer les affaires de ses amis et de ses alliés que celles du Roi et du public, qu'on savait bien que tout le monde s'accorderait à terminer avant la fin de la session; tandis que si on différait les leurs, la session finirait promptement, d'autant que le Roi, qui savait la Reine en mer depuis plusieurs jours, envoyait de fréquens messages pour en hâter la fin, et qu'alors ils perdraient tout l'avantage des motifs qu'ils avaient fait valoir en leur faveur, et auraient grand'peine, à la session suivante, de se retrouver dans la même situation. Comme tous ces bills particuliers avaient pour objet l'avantage de quelques personnes dont tous les amis employaient leur activité à les faire passer, il fallait nécessairement qu'ils tombassent, du moins pour la plupart, sur d'autres personnes qui appelaient de même à leur secours tous leurs amis pour empêcher la chambre d'y consentir, ce qui élevait autant de factions dans les deux chambres; tous ces hommes avaient à soutenir leurs intérêts ou ceux de leurs parens, et se regardant mutuellement les uns les autres comme ennemis, se prononçaient aussi contre ceux qui, par un sentiment de justice et le soin de la dignité du parlement, auraient voulu rejeter toutes les adresses de ce genre, ou du moins la plus grande partie. En sorte que dans toutes ces affaires l'habitude de la contradic-

tion et les aversions particulières pour telle ou telle personne augmentaient et prolongeaient singulièrement les difficultés.

On ne saurait nier qu'un grand nombre de ces affaires ne fussent inévitables; durant une guerre civile de tant d'années, poursuivie avec tant de violence et d'animosité, le pillage, les incendies avaient anéanti une foule de titres de propriétés; d'autres s'étaient détruits dans la terre, où une prévoyance maladroite les avait enfouis avec si peu de précaution qu'effacés ou pourris, ils ne pouvaient plus servir de preuves devant aucune cour de justice; une multitude de gens qui avaient suivi le Roi à la guerre et s'étaient par là exposés à la rigueur des lois parlementaires avaient fait des transports fictifs de leurs biens et avaient pris tant de soins pour que ces actes ne pussent être éludés par les gens alors en pouvoir qu'eux-mêmes ne pouvaient plus les éluder, et qu'ils se trouvaient avoir perdu tout-à-fait la disposition de leurs propriétés, en sorte qu'ils ne pouvaient les employer ni au paiement de leurs dettes légitimes, ni à la dot de leurs enfans; il se trouvait donc un grand nombre de cas auxquels il était impossible de pourvoir autrement que par un acte du parlement, et dans ces occasions il aurait été trop sévère de le refuser. Aussi ne s'élevait-il que fort peu d'opposition contre ceux qui étaient nécessités par de semblables causes.

Mais ceux-là fournissaient des exemples et des précédens sur lesquels venaient se fonder une immensité de prétentions déraisonnables, et tous les gens qui ne pouvaient s'attendre à gagner leur procès auprès des cours de justice, se croyaient en droit d'en appeler au parlement. Les uns avaient été forcés, pour lever l'argent nécessaire au paiement des amendes qui leur étaient imposées comme délinquans, de vendre des terres et n'avaient pu les vendre qu'à un prix très-bas, car c'était là une des sortes d'oppressions communes en ce temps que, lorsqu'un personnage en pouvoir avait jeté les yeux sur les terres d'un homme forcé de composer, et par conséquent obligé, selon toute apparence, de vendre son bien, personne n'offrait de l'acheter, et ainsi l'homme puissant était sûr de l'obtenir à la fin au prix qu'il voulait y mettre.

Maintenant que ce monstrueux pouvoir avait disparu, ceux qui avaient été contraints à ces marchés ruineux, bien qu'ils les eussent faits avec toutes les formalités de la loi et toutes les garanties qu'on peut donner dans une affaire de ce genre, venaient avec toute la confiance imaginable devant le parlement demander qu'on leur rendît leurs terres, surtout si l'acheteur était un homme mal famé. Chacun s'était fait une équité à sa mode, et croyait qu'elle devait l'emporter sur tous les droits d'héritage, sur tous les testamens,

et tous les actes légaux, s'imaginant que, dès qu'un homme avait été forcé de faire une chose que, selon les règles du bon sens, il était clair qu'il n'avait pas fait de son plein gré, la contrainte était assez prouvée pour qu'il pût obtenir contre ceux avec qui il avait contracté l'appui du parlement, maître dans sa justice illimitée de révoquer tous les actes possibles, quelles que fussent les formalités légales dont ils avaient été précédés ou accompagnés. Et lorsque l'on s'opposait à ces idées extravagantes dont l'effet était quelquefois de priver du bénéfice de l'acte d'amnistie des hommes qui devaient s'y trouver compris, on était accusé de manquer de justice ou, ce qui était bien pis encore, de manquer d'affection pour le parti du Roi; et il n'est pas douteux que sur de pareils motifs et d'autres aussi déraisonnables, il n'ait été passé beaucoup d'actes de très-mauvais exemple dont beaucoup de gens furent scandalisés, actes que la postérité censurera encore plus amèrement lorsqu'on verra des enfans, qui n'étaient pas nés à cette époque, déshérités de ces biens dont leurs ancêtres avaient pris toutes les précautions possibles pour leur laisser la possession. Le Roi, en fermant la session, exprima quelque blâme sur ces irrégularités.

Toutes ces inconvenances et les aigreurs qui en résultaient n'empêchaient pas la chambre de

témoigner au Roi tous les égards qu'il en pouvait attendre. A peine s'y trouvait-il un homme qui s'opposât jamais à rien de ce qu'on proposait pour l'avantage de Sa Majesté ou la grandeur de sa couronne; et, bien que quelques unes des circonstances dont on a fait mention eussent l'effet d'arrêter et de retarder les résolutions relatives à ce genre d'affaires, elles finissaient toujours par être prises bientôt après, conformément aux désirs du Roi. La milice et plusieurs autres dépendances de la royauté furent reconnues lui appartenir et réglées selon le sens originaire de la loi, et l'autorité de la couronne fut portée aussi haut qu'elle l'eût jamais été sous nos plus puissans Rois. On vota en plusieurs bills des sommes suffisantes, à ce que l'on croyait, pour payer les dettes du Roi et du royaume, car le parlement comprenait dans ses calculs les dettes contractées avant le retour de Sa Majesté, et garanties sous la foi publique. Et si au fait on eût reçu autant que le parlement crut avoir donné, la somme eût été probablement suffisante pour payer toutes ces dettes. Il assigna à la couronne un revenu constant dont les calculs qu'on fit alors portaient la valeur à 1,200,000 livres, c'est-à-dire au double de ce qui avait été accordé sous le règne de la reine Elisabeth, et peut-être sous aucun des rois précédens. On déclara que si ce revenu ne s'élevait pas à la somme supposée, le

parlement y suppléerait dans une session subséquente. Il n'offrit pas, en effet, dans les comptes présentés ensuite par Sa Majesté, une somme aussi considérable que celle à laquelle on l'avait évalué; cependant alors le parlement imputa le déficit à une mauvaise administration et au très-bas prix auquel on avait cédé les baux plutôt qu'à aucune erreur de calcul de sa part. Pour le moment le Roi et ses ministres regardèrent ce revenu comme remplissant parfaitement leurs espérances; et le Roi ayant été averti de l'arrivée de la Reine sur la côte, et ensuite de son débarquement à Portsmouth, fixa aux chambres le 19 mai pour présenter tous les bills à l'assentiment royal. Il y avait alors un an et un jour que le parlement était assemblé.

Le Roi étant venu au parlement, lorsqu'on lui eut présenté le grand nombre de bills qui avaient été préparés et qu'il eut donné son assentiment à la plupart, il dit « qu'il pensait que peu de ses-« sions du parlement avaient produit, à ce qu'il « lui paraissait, autant de bills qu'il en avait « passé ce jour-là, et que dans aucune, il en « avait la certitude, il n'avait été voté tant de « bills relatifs à des affaires particulières, ce qu'il « espérait bien ne pas devoir servir d'exemple « pour l'avenir. Il était vrai, dit-il, que les « temps fâcheux par lesquels on avait passé « avaient mis beaucoup de gens dans de grands

« embarras et pouvaient les avoir obligés, pour
« éviter de plus grands inconvéniens, à des actes
« fictifs qu'ensuite ils ne pouvaient plus éluder;
« que d'autres avaient acquis des propriétés, par
« des fraudes d'un genre nouveau et plus cou-
« pables qu'aucune de celles qu'on avait prati-
« quées jusqu'alors; que, par conséquent, la
« conjoncture où l'on se trouvait pouvait exi-
« ger des remèdes extraordinaires; c'était ce qui
« l'avait engagé à se conformer à l'opinion du
« parlement, en adoptant les bills qu'il lui pré-
« sentait; mais il le priait d'avoir soin que la
« chose fût rare à l'avenir; il pensait que les
« bonnes vieilles formes de la loi étaient les meil-
« leures garanties, et il désirait que les proprié-
« taires n'eussent pas trop lieu de craindre que
« le pouvoir du parlement n'annulât trop aisé-
« ment après leur mort les dispositions qu'ils
« avaient faites à l'égard de leurs biens.

« Le Roi dit ensuite que le parlement s'é-
« tait montré tellement obligeant, à son égard,
« non-seulement pour la teneur des bills relatifs
« à son revenu, mais encore pour la manière
« pleine d'affection et de bienveillance dont ils
« avaient été passés, qu'il ne savait comment en
« exprimer assez ses remercîmens. Il assura les
« membres de la chambre et les pria d'assurer à
« tous leurs amis, dans les provinces, qu'il em-
« ploierait tout ce qui lui avait été donné pour

« affermir de plus en plus la paix et le bonheur « du royaume, et qu'il s'appliquerait, avec les « meilleurs conseils qu'il pourrait prendre et « toute l'économie dont il était capable, à res- « serrer ses dépenses dans les bornes les plus « étroites. Il ajouta que puisqu'il parlait de l'é- « conomie à laquelle il devait se livrer, il de- « vait dire au parlement que ce n'était pas assez « de son économie à lui seul, qu'il ne pouvait « s'empêcher d'observer que la nation toute en- « tière lui semblait avoir contracté d'excessives « habitudes de dépense, que chacun dépensait « pour ses vêtemens, sa nourriture et pour tout « le reste plus qu'on n'avait habitude de le faire; « il espérait que ces abus ne venaient que d'un « excès de joie auquel eux et lui s'étaient laissés « transporter après de si longues souffrances; « mais il désirait que l'on prît bien garde que la « persistance en de telles habitudes ne finît par « amener une véritable corruption. Il pensait « avoir été lui-même très-répréhensible sur ce « point et promettait de se réformer, ajoutant « que si, chacun selon son pouvoir, ils vou- « laient unir leurs efforts au sien, ils opéreraient « par leur exemple plus de bien dans la cité et « dans les provinces que ne le pourraient toutes « les nouvelles lois qu'on voudrait essayer de « faire adopter. » Il dit beaucoup d'autres bon- nes choses qui furent reçues avec un grand plai-

sir et il n'est pas douteux qu'il n'eût l'intention d'agir conformément à ses promesses. Mais on ne s'occupa sur aucun point des moyens d'arriver à plus d'économie.

Le chancelier, par l'ordre du Roi, s'étendit « sur les murmures que faisait naître générale-« ment l'augmentation de la dépense et sur les « causes qui la rendaient si disproportionnée à ce « qu'elle avait été dans les temps précédens. Il « rappela comment la couronne avait été traitée « depuis ces temps dont on parlait et en quel « état le Roi l'avait trouvée. Outre une infinité de « sommes dont, à son retour, il avait remis le « paiement, il avait alors accordé à son peuple « plus d'argent qu'il n'avait depuis reçu de lui ; » (ce qui s'appliquait, je suppose, à toutes les rentes, créances et autres rentrées dont il avait donné décharge sans en exiger l'acquittement.) « Le chan-« celier fit encore observer qu'au moins les deux « tiers de ce que le parlement avait accordé au « Roi avaient été employés au licenciement d'ar-« mées qu'il n'avait point levées, au paiement « de flottes qu'il n'avait point mises en mer, et « de dettes qu'il n'avait point contractées. Il rap-« pela l'immense différence des temps antérieurs « avec ceux où l'on vivait alors et par consé-« quent la différence des dépenses auxquelles « était obligée la couronne, afin de pourvoir aux « moyens de protéger ses sujets et de gouverner

« à leur avantage. Il fit observer que la grandeur « et le pouvoir des deux couronnes (1) s'étaient ac- « crus à tel point que, si la grandeur et le pou- « voir de la couronne d'Angleterre ne recevaient « pas aussi quelques accroissemens, il en pour- « rait résulter des inconvéniens dont elle ne souf- « frirait pas seule. On savait assez combien nos voi- « sins et nos rivaux, occupés à briguer comme nous « les faveurs du commerce du monde, avaient « agrandi leur puissance maritime, avaient aug- « menté de force et en même temps d'ardeur pour « envahir à eux seuls le trafic de tout l'Univers. « On ne pouvait espérer de réprimer ou de dé- « jouer leurs efforts et le commerce de la nation « anglaise ne pouvait se soutenir au moyen des « forces et des flottes qui avaient suffi dans les « heureux temps de la reine Elisabeth. Il n'était « pas nécessaire de parler du pouvoir maritime « des Turcs qui, au lieu d'errer comme autre- « fois timidement sur les mers dans quelques « misérables vaisseaux isolés, dominaient main- « tenant l'Océan par leurs puissantes flottes, li- « vraient des batailles navales et avaient obligé « quelques États chrétiens à vivre avec eux en « meilleure intelligence et dans un autre genre de « rapports commerciaux que ceux auxquels on « était accoutumé. Les Hollandais avaient été

(1) De France et d'Espagne.

« obligés de conclure une paix honteuse et dés-
« honorante avec les pirates d'Alger et de Tunis,
« tellement que l'empire turc ne craignait plus
« sur mer d'autres dangers que ceux auxquels il
« se trouvait exposé de la part des vaisseaux du
« roi d'Angleterre, qui, à la vérité, lui avaient fait
« éprouver des dommages assez considérables,
« non sans de grandes dépenses pour le Roi, mais
« avec beaucoup de gloire pour la nation. »

Il assura « que les charges de la couronne par
« terre et par mer, telles que l'exigeaient la paix,
« la sûreté, la richesse, l'honneur de la nation,
« ne s'élevaient pas à moins de huit cent mille
« livres par an pour les mêmes objets qui, avant
« les derniers troubles, n'en coûtaient pas qua-
« tre-vingt mille; qu'ainsi personne ne pouvait
« reprocher au parlement ce qu'il avait ac-
« cordé au Roi, ni les augmentations qu'il avait
« apportées au revenu de la couronne. Dunker-
« que, dit-il, Mardyk, Tanger, la Jamaïque
« et Bombay devaient être regardés comme des
« joyaux infiniment précieux ajoutés à l'éclat
« du diadème royal, et si pour le moment ces
« nouvelles acquisitions formaient un objet de
« dépense, elles devaient bientôt, avec la béné-
« diction de Dieu, tourner au très-grand avantage
« du commerce, de la navigation, de la richesse
« et de l'honneur du Roi et du royaume. Sa Ma-
« jesté avait suffisamment exprimé son désir de

« vivre en paix et amitié parfaites avec tous ses « voisins et il n'était pas sans importance pour « l'affermissement et la sûreté de sa couronne, « et pour la solidité des alliances que les Rois ses « ancêtres avaient entretenues avec eux, de s'as-« surer, en cas de guerre, quelques uns des « moyens qui avaient manqué à ses prédéces-« seurs. » Ce même jour le parlement fut prorogé au 18 mai suivant.

Ce fut vers la fin de mai que la Reine arriva à Hampton-Court. Le comte de Sandwich, après avoir soumis Alger et Tunis à accepter des conditions convenables, se rendit à Tanger qu'on devait lui remettre avant qu'il allât à Lisbonne recevoir la Reine. Cette ville lui fut en effet remise par suite d'un évènement qui aurait pu la faire tomber en d'autres mains. Il n'y a jamais eu le moindre doute que la Reine régente ne fût résolue à tenir religieusement toutes les promesses faites par le Portugal. Elle gouvernait encore; mais le Roi avançait vers sa majorité et n'était pas d'un caractère à donner lieu de croire qu'il suivît long-temps les conseils de sa mère. Les factions, par conséquent, commençaient aussi à s'élever à la cour, et la remise de Tanger, surtout entre les mains des hérétiques, excitait beaucoup de murmures, comme devant contribuer à irriter encore le pape, qui, malgré la puissante intervention de la France, d'ailleurs fort ralentie

depuis sa paix avec l'Espagne, était loin de garder, envers le Portugal, la conduite qu'on aurait dû attendre du père commun des fidèles. On craignait que cette nouvelle provocation ne donnât à la cour de Rome quelque prétexte pour céder aux mesures de rigueur que sollicitait l'Espagne, dont certainement les instances se renouvelleraient en cette occasion avec toute la vivacité possible. Quoique la Reine eût dernièrement envoyé à Tanger un gouverneur dont elle avait fait choix comme d'un homme qui lui était entièrement dévoué et prêt à obéir aux ordres qu'elle lui donnerait pour la remise de la place, il est certain cependant que celui-ci était parti avec une résolution toute contraire.

Peu de jours donc avant l'arrivée du comte de Sandwich, le gouverneur sortit de la ville avec toute la cavalerie et plus de la moitié de l'infanterie de sa garnison, et tomba dans une embuscade des Maures qui, beaucoup plus nombreux que sa troupe, la taillèrent presque toute en pièces, et le gouverneur ayant été tué avec un grand nombre de ses principaux officiers et de ses soldats, la ville demeura tellement dégarnie que, si les Maures eussent poursuivi leurs avantages avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer, elle aurait pu difficilement résister. Le comte de Sandwich étant heureusement arrivé dans cette conjoncture, la ville fut remise entre ses mains et

il envoya le reste de la garnison en Portugal où elle faillit être lapidée par le peuple. Il la remplaça par une bonne garnison de cavalerie et d'infanterie qu'on lui avait envoyée d'Angleterre, remit la ville au comte de Peterborough que le Roi en avait nommé gouverneur, et lui-même avec sa flotte fit voile vers Lisbonne, où il était attendu depuis long-temps; et comme il devait y paraître en qualité d'ambassadeur extraordinaire chargé de demander la Reine, il trouva sa maison préparée. Son arrivée tomba de même dans une conjoncture très-heureuse, car l'armée espagnole, plus forte qu'elle ne l'avait encore été, était en marche pour assiéger une ville maritime située si près de Lisbonne que, dans les mains des ennemis, elle aurait fort incommodé tout leur commerce, et trop peu forte pour résister long-temps à de si puissans assaillans; mais, sur le bruit de l'arrivée de la flotte anglaise, les Espagnols abandonnèrent leur projet et se retirèrent, car il était impossible qu'ils prissent la place, tandis qu'il y avait dans le voisinage une flotte anglaise prête à la secourir; ils ne savaient même pas si les Anglais ne feraient pas quelque descente chez eux, ce qui les empêcha d'attaquer aucune autre ville. Cependant le Portugal avait été si effrayé de la marche de cette armée, que le gouvernement n'étant pas dans l'usage de tenir habituellement ses troupes sur pied, mais seulement de les rassem-

bler lorsque la nécessité l'exigeait, on fut obligé d'employer dans cette occasion la plus grande partie de l'argent qu'on avait, disait-on, amassé et gardé pour le paiement de la dot de la Reine et qui devait être emporté avec elle en Angleterre.

L'ambassadeur avait déjà été reçu avec toutes les démonstrations possibles de respect et de joie publique, il avait eu son audience solennelle du Roi, de la Reine régente et de la Reine sa maîtresse, et quelques gentilshommes du premier rang envoyés par le Roi étaient déjà installés dans les places qu'il leur avait assignées auprès de la Reine, lorsque la Reine-mère, avec une infinité d'apologies, dit à l'ambassadeur que les embarras et la position du royaume étaient tels, en raison de la dernière attaque des Espagnols, qu'on ne pourrait pour le moment payer que la moitié de la dot de la Reine, et que l'autre moitié serait infailliblement payée dans l'année, ce dont elle espérait que le Roi son frère voudrait bien se contenter, et que, pour l'en mieux assurer, elle était déterminée à envoyer au Roi, avec sa fille, le même ambassadeur qui, avec la bénédiction de Dieu, avait amené une œuvre si fortunée à une si bonne fin.

Le comte de Sandwich, fort embarrassé, ne sut trop que résoudre ni que faire. Ses instructions l'obligeaient à recevoir la dot toute entière,

qu'il savait que le Roi attendait, et que cependant on n'était pas en état de payer. Tanger lui avait déjà été remis; il y avait laissé une forte garnison, et il n'avait ni pouvoirs qui l'autorisassent à rendre cette ville, ni aucun lieu où il pût transporter la garnison. Enfin, après avoir fait tout ce qu'il lui fut possible pour obtenir qu'on lui payât la somme entière, et, après avoir pris assez de renseignemens pour se croire certain qu'on ne pouvait faire davantage, il se résolut à recevoir la Reine à bord de sa flotte. Ce qu'on se trouvait en état de lui payer dans le moment comme moitié de la dot n'était pas en argent, mais la plus grande partie en devait être complétée en joyaux, sucres et autres marchandises qu'on promettait de ne pas évaluer à un prix trop haut. L'ambassadeur se contenta de donner son reçu des différentes espèces de valeurs qu'on lui donna, remettant en Angleterre à en faire estimer le prix, mais refusant expressément de les accepter, tant les joyaux que le sucre et les autres marchandises, comme une valeur déterminée; il les chargea seulement sur ses vaisseaux, s'engageant à les rendre à Londres en nature et à les remettre à la personne que le Portugal autoriserait à les recevoir, et qui serait obligée de payer la somme que représentaient ces objets, c'est-à-dire de remettre au Roi, en argent, le montant de ce qu'il devait recevoir pour la moitié

de la dot; enfin le tout fut embarqué sur les vaisseaux anglais, et l'on envoya sur ces mêmes vaisseaux Diégo Silvas, Juif très-riche, très-accrédité à Amsterdam, et qui s'obligea à régler ce compte à Londres avec les ministres du Roi et à compléter ce qui pourrait manquer à la somme. La couronne de Portugal s'engagea par une nouvelle obligation à payer l'autre moitié dans l'espace d'un an. La Reine avec toute sa cour et toute sa suite fut embarquée à bord de la flotte, et arriva sans accident à Portsmouth. Elle s'y arrêta trois ou quatre jours pour se remettre des incommodités causées par un si long voyage sur mer, puis arriva avec le Roi à Hampton-Court à l'époque ci-dessus désignée, c'est-à-dire le 29 de mai, jour de la naissance du Roi, deux années accomplies depuis le retour de Sa Majesté et de son entrée à Londres.

Malgré la joie évidente que causa ce mariage dans le public, on crut bientôt voir qu'il ne répandait pas dans la cour toute la sérénité qu'on avait espérée. Ceux qui s'étaient efforcés d'abord de le prévenir employèrent tous les artifices qu'ils crurent capables de le rendre désagréable au Roi, et de l'éloigner assez de la Reine pour qu'elle ne pût jamais acquérir près de lui le pouvoir de leur nuire, pouvoir qu'ils avaient tout lieu de redouter si l'affection du Roi pour la Reine eût pu faire espérer à celle-ci quelque crédit; car il

était impossible que son ambassadeur ne lui eût pas fait connaître les mauvais offices qu'ils s'étaient efforcés de lui rendre.

Le Roi, depuis son retour en Angleterre, avait vécu publiquement et en très-grande familiarité avec une jeune et belle dame (1) qui, à l'époque de l'arrivée de la Reine ou peu auparavant, avait mis au monde un fils que le Roi avait reconnu. Cet amour, connu de tout le monde, avait fort nui à la réputation du Roi parmi le peuple; on l'excusait en raison de sa jeunesse pleine de vigueur et de santé, et parce qu'on ne doutait pas qu'une fois marié il ne se renfermât exactement dans les bornes de la vertu et de la conscience. Il n'est pas besoin de beaucoup d'argumens pour prouver que Sa Majesté en avait la ferme résolution. Il suffit, pour en être assuré, des garanties que donnaient son excellent naturel, la justice qui faisait le fond de son caractère, et des promesses qu'il avait faites avec une sorte de solennité à des personnes auxquelles on croyait beaucoup de crédit près de lui. Celles-ci n'avaient point négligé le devoir qui leur était imposé de lui rappeler les obligations infinies qu'il avait au Dieu tout-puissant dont les bienfaits attendaient de lui une reconnaissance qu'il ne pouvait lui témoigner que par la régula-

(1) Mistriss Palmer.

rité de son âme et la pureté de sa conduite. Les sentimens pieux de Sa Majesté la rendaient accessible à cette vérité, en dépit des peines que prenait la société admise auprès d'elle dans ses heures de plaisir, pour corrompre et effacer les impressions et les principes que réveillaient et sa propre conscience et son respect reconnaissant pour la Providence. On avait soin de tourner en ridicule devant elle tous les discours et le nom même de la religion, comme une invention des théologiens pour dominer les gens d'esprit, et pour soumettre leur liberté et l'usage des facultés qu'ils avaient reçues de Dieu et de la nature aux réprimandes et à la direction des gens d'Église. Ce genre de licence n'était pas agréable au Roi; aussi n'était-ce qu'avec précaution et en passant que des hommes dont l'esprit lui plaisait et dont la société le divertissait beaucoup trop, osaient s'y livrer en sa présence.

La Reine avait assez de beauté et d'esprit pour lui plaire extrêmement, et il est certain qu'à la première vue, et quelque temps après, le Roi en fut très-content et avait sans aucun doute pris en lui-même les meilleures résolutions de mener avec elle une vie heureuse et innocente, sans cependant se laisser aller à un tel excès de complaisance conjugale qu'on pût le croire gouverné par sa femme, faiblesse dont il avait trop vu ou trop appris les inconvéniens par la destinée de ce qu'il

avait de plus cher, et contre laquelle il avait protesté depuis long-temps. Ce n'est pas que ceux qui le connaissaient bien le regardassent comme tellement supérieur à cette sorte de laisser aller, qu'ils ne fussent bien persuadés que, si la Reine eût été pourvue d'autant d'art, d'adresse, et d'habileté qu'en avaient eu quelques Reines précédentes, elle n'eût avec le temps obtenu autant d'empire qu'elles l'avaient pu faire. Mais la vérité, c'est que quoiqu'elle fût assez âgée pour avoir acquis quelque expérience du monde, qu'elle possédât autant d'esprit qu'on en pouvait désirer et se montrât en certains momens d'une humeur fort agréable, elle avait été élevée, selon l'usage et la règle de son pays, dans un monastère où elle n'avait vu que les femmes qui la servaient, n'avait fréquenté que les religieuses, au nombre desquelles, sans aucun doute, son penchant l'aurait disposée à se ranger. Elle sortit de cette retraite pour devenir une grande Reine et passer à la liberté d'une cour qu'il fallait réformer complétement, et ramener des mœurs d'un temps de licence aux anciennes règles et dans les bornes de décence observées en des temps meilleurs, régularité à laquelle la disposition actuelle des hommes et des femmes ne les portait guères à se soumettre, et que le Roi n'était pas assez porté à exiger.

On envoya de Portugal avec la Reine un nom-

breux cortége d'hommes et de femmes les moins capables qu'on eût pu choisir pour instruire la Reine à se plier, autant qu'il était nécessaire à son bonheur, aux nouvelles habitudes que lui imposait sa condition; les femmes étaient toutes vieilles, laides et orgueilleuses, incapables d'aucune conversation avec des gens de qualité et ayant reçu une éducation libérale. Tous leurs désirs étaient de s'emparer exclusivement de la Reine, et elles avaient si bien conspiré pour y parvenir qu'elles lui avaient persuadé qu'elle ne devait ni apprendre la langue anglaise, ni s'habiller à la mode du pays, ni se départir en rien des coutumes et des modes du sien. Cette résolution, lui avaient-elles dit, importait à la dignité du Portugal et devait amener promptement les dames anglaises à se conformer aux habitudes de Sa Majesté; et cette idée avait fait sur elle une telle impression que le tailleur qui avait été envoyé en Portugal pour lui faire des habits ne put jamais obtenir d'être admis ni employé; et quand elle arriva à Portsmouth et qu'elle y trouva plusieurs dames de rang et de la première qualité qui étaient venues au devant d'elle pour y prendre auprès d'elle les places que leur avait assignées le Roi, elle n'en reçut aucune jusqu'à ce que le Roi fût lui-même arrivé. Elle ne les reçut même alors ni avec cette liberté, ni avec cette obligeance qui convenaient aux fonctions qu'elles

devaient remplir auprès d'elle. On ne put lui persuader de se parer d'aucun des habillemens que le Roi lui avait envoyés, et elle continua à se vêtir de ceux qu'elle avait apportés avec elle jusqu'à ce qu'elle eût vu que cela déplaisait au Roi et qu'il voulait être obéi. En cela même elle ne se conforma à ses volontés que contre l'avis de ses femmes, que rien ne put faire revenir de leur obstination, et dont aucune ne voulut renoncer aux modes de son pays, ce qui indisposa très-fort contre elles.

La Reine arriva à Hampton-Court avec la résolution prise de ne jamais souffrir qu'on fît paraître devant elle la dame dont on avait tant parlé; elle dit ensuite à ceux en qui elle avait confiance, que sa mère le lui avait enjoint; de l'autre côté, le Roi croyait l'avoir si bien préparée à la recevoir poliment, qu'un jour ou deux après l'arrivée de Sa Majesté à Hampton-Court, le Roi amena lui-même cette dame dans la chambre de la Reine et la lui présenta. Il y avait alors beaucoup de lords et d'autres dames dans la chambre; la Reine la reçut aussi bien que les autres, mais soit que Sa Majesté devinât tout à coup qui elle était, ou s'en aperçût par réflexion, elle ne se fut pas plus tôt assise sur son fauteuil qu'elle changea de couleur, des larmes coulèrent de ses yeux, son nez saigna et elle se trouva mal; si bien qu'on l'emmena aussitôt dans une autre

pièce et que tout le monde se retira de celle où l'on se trouvait alors. Cet incident si public causa au Roi un singulier mécontentement; il regarda cette conduite comme un défi qui lui était porté sur la question de savoir à qui appartenaient la supériorité et le droit de gouverner, et cela sur un point dont il était extrêmement jaloux et le plus décidé de tous les hommes. La réponse qu'il reçut ensuite de la Reine, obstinée dans sa résolution, lui déplut encore davantage. Alors on commença à se plaindre de ce que les conditions n'avaient pas été remplies, on reprocha à l'ambassadeur le défaut de paiement de la moitié de la dot, et il se serait trouvé bien heureux qu'il n'y eût pas d'autres sujets de querelle. Il ne savait plus que dire ni que faire; le Roi montrait beaucoup de ressentiment de ce qu'il en avait dit assez en Portugal pour irriter la Reine, et ne l'avait point instruite à ne se point mêler de ce qui s'était passé avant elle, et qui au fait ne pouvait raisonnablement la regarder. La Reine, de son côté, lui reprochait avec plus de colère encore ce qu'il lui avait dit du Roi, de sa vertu et de son bon caractère; et le pauvre homme, hors d'état de résister à cet orage d'injustices qui l'assaillait des deux côtés, crut, pour les satisfaire tous deux, ne pouvoir mieux faire que de mourir. L'excès d'affliction d'esprit dont il fut accablé alors lui causa une fièvre qui le mit au bord du

tombeau, mais enfin quelques marques de bonté de Leurs Majestés l'aidèrent à se rétablir.

Cependant le Roi évita la compagnie de la Reine et chercha le repos et le soulagement dans ces sociétés légères auxquelles il donnait ses soirées et pour lesquelles il devint tous les jours plus indulgent. Il s'y trouvait des gens plus occupés à échauffer son mécontentement qu'à l'apaiser. Ce furent eux qui inventèrent, pour rétablir sa juridiction royale et pour manifester au monde qu'il ne voulait pas être gouverné, un expédient que, sans beaucoup d'artifice, on ne serait jamais parvenu à faire accepter d'une âme où régnaient les plus tendres penchans; car il n'était pas un homme au monde plus éloigné par caractère de toute dureté de cœur et de toute inflexibilité. Ils exaltaient sans cesse devant lui le caractère et la conduite de son grand-père, exemple glorieux à la vérité sous tous les autres rapports : « Lorsqu'il aimait, disaient-ils, et « obtenait le retour qu'il méritait, il ne dissi- « mulait pas sa passion, ne souffrait point qu'on « en fît un reproche à la personne qu'il chéris- « sait, mais obligeait tout le monde à lui rendre « les respects dont il la jugeait digne, la condui- « sait à la cour, contraignait la Reine sa femme « à la traiter avec obligeance et faveur, et l'ho- « norait des titres les plus brillans afin que tout « le monde lui portât respect, et que la cour et le

« royaume lui rendissent hommage; il donnait aux « enfans qu'il en avait le rang, les honneurs et « l'état de princes du sang, et élevait leur for- « tune et leurs fonctions au niveau de ce titre. « Le Roi, en qui se retrouvaient les passions de « son grand-père, n'en avait pas également hé- « rité, disait-on, ces dispositions reconnaissantes, « ni ce noble penchant à rendre un retour pro- « portionné aux obligations qu'il avait reçues. « Par les agrémens de sa personne et la séduc- « tion de son amour, il avait gagné le cœur et les « affections d'une jeune et belle dame de noble « extraction, dont le père avait perdu la vie au « service de la couronne; elle avait pour lui « excité la jalousie et la colère de son mari au « point qu'il s'était séparé d'elle, et maintenant « l'indignation de la Reine avait donné un tel « éclat à la chose, que cette malheureuse femme « n'avait plus de refuge et devenait un objet « d'infamie et de mépris pour son sexe et pour le « monde entier. »

Ces discours furent appuyés, par les mêmes personnes, d'un petit ouvrage des Amours de Henri IV, récemment imprimé à Paris, conformément à la licence des mœurs françaises. On eut soin de le lui présenter; il le lut avec trop d'intérêt, et ce livre, d'accord avec les propos dont on l'entretenait chaque jour, fit une telle impression sur son esprit qu'il se résolut d'élever le

rang de la dame, femme d'un gentilhomme assez riche, et qui n'avait nullement l'ambition de sortir de la classe où il était né. Pour accomplir son dessein, il fit le mari comte d'Irlande (1). Celui-ci, qui savait trop bien à quel prix il achetait cette faveur, détesta l'infamie d'une pareille noblesse, et fut très-long-temps sans porter son titre. La dame, ainsi qualifiée, devenait propre à de plus hautes dignités. Le Roi résolut, pour rétablir son honneur et attester son innocence, de l'attacher à la chambre de la Reine, comme le seul moyen de convaincre le public que tout ce qu'on avait dit sur son compte était sans fondement. Il employa auprès de la Reine toutes les caresses imaginables pour l'engager à lui complaire en ce point comme en une affaire où son honneur était engagé. Il lui protesta, et alors de bonne foi, qu'il n'avait pas eu la moindre familiarité avec elle depuis l'arrivée de Sa Majesté, et était résolu de ne se rendre à l'avenir coupable de rien de pareil, mais à demeurer, comme l'y obligeait sa conscience, exactement fidèle à Sa Majesté. La Reine, naturellement plus emportée que n'aurait pu le faire croire sa physionomie, ne sut pas se contenir assez pour sou-

(1) Comte de Castlemaine. Madame Palmer prit alors le titre de lady Castlemaine. Burnet dit que son mari ne le porta jamais.

tenir cette conversation comme la vivacité de son esprit l'en aurait rendue très-capable; elle éclata par un accès de rage qui augmenta le mal déjà fait, confirma le Roi dans les résolutions qu'il avait prises, donna à des hommes pervers plus de latitude pour parler d'elle au Roi d'une manière peu convenable, augmenta l'aversion qu'il ressentait déjà pour sa société, et, ce qu'il y a de pis, son goût pour des gens uniquement appliqués à l'empêcher de s'attacher à sa femme et à ses affaires, ou enfin de se plaire à rien autre chose qu'à leur conversation.

Ces désordres domestiques et les diverses impressions qu'ils faisaient sur l'esprit et le caractère du Roi, affligeaient extrêmement les hommes graves et sérieux, et donnaient généralement au peuple l'occasion de parler très-haut et avec une licence que les magistrats ne savaient comment réprimer dans la crainte de propager le scandale; les gens sages désespéraient de trouver un remède à la dissolution et à la débauche du siècle, qui augmentaient tous les jours, et ne paraissaient devoir être plus funestes à personne qu'au chancelier; nul en particulier ne témoignait contre lui de malveillance déclarée, mais il avait contre lui la congrégation des plaisans dont se composait la société du soir, unis à combattre son crédit et persuader que son influence sur les actions et le conseil du Roi s'accroîtrait beaucoup

si la Reine, qui avait très-bonne opinion de lui, venait à obtenir quelque pouvoir, et il est très-probable que cette crainte augmenta l'activité des cabales contre la Reine elle-même.

La dame en question avait lieu de le haïr mortellement; il avait existé entre lui et son père, jusqu'à la mort de celui-ci, une amitié inaltérable et connue de tout le monde; et quant à elle, il s'était montré l'implacable ennemi de son pouvoir et du crédit qu'elle prenait sur le Roi, et avait fait tous ses efforts pour le détruire. Cependant ni elle ni personne n'osait mal parler de lui au Roi qui, à cette époque, ne l'aurait pas toléré; ils se permettaient seulement de temps en temps des railleries sur ce qu'il avait dit, ou contrefaisaient quelques unes de ses attitudes et de ses manières de parler, car ce genre d'imitation était ce que beaucoup d'entre eux savaient de mieux en fait d'esprit. Ils prenaient souvent les mêmes libertés à l'égard du Roi, qui par conséquent le regardait comme tout-à-fait innocent; mais, après avoir commencé seulement par faire rire, ils en vinrent par degré à oser critiquer non-seulement la personne mais les conseils et la conduite de ceux en qui Sa Majesté avait le plus de confiance, et cela avec toute la malveillance et la présomption possibles; et trop souvent ils suspendaient ou empêchaient entièrement l'effet des résolutions prises après de très-mûres

délibérations et qu'on aurait dû accomplir; mais, comme on l'a dit auparavant, cette audace n'était pas encore arrivée au point où elle vint ensuite.

Le Roi ne confiait ses chagrins et ses embarras à personne avec autant de liberté qu'au chancelier; il se plaignit à lui de toutes les obstinations et des mauvaises humeurs de la Reine, l'informa de ce qui s'était passé entre eux et voulut qu'il en conférât avec elle et lui donnât des conseils, sachant bien qu'elle le regardait comme un homme dévoué à son service, et qu'il lui disait sans aucune crainte tout ce qu'il pensait; il lui donna donc la permission de parler à la Reine de tout ce qu'il venait de lui raconter, ce qui était une mission beaucoup trop délicate pour un homme accoutumé à agir tout franchement. Cependant le chancelier ne crut pas qu'il y eût moyen de la refuser et ne désespéra pas entièrement d'être en état de produire quelque bien, la Reine ne connaissant encore en Angleterre personne autant que lui, et ne s'entretenant avec personne autant qu'avec lui. Il pensait aussi que cela lui donnerait l'occasion de parler quelquefois au Roi sur plusieurs détails de sa conduite avec plus de liberté ou du moins plus d'effet qu'il n'aurait pu le faire autrement.

Il n'avait pas entendu parler jusqu'alors de la dignité que le Roi avait conférée à la dame en

question, ni de son projet de l'attacher à la chambre de sa femme; il s'en expliqua au Roi avec une grande hardiesse, et, comme il ne pensait pas que la première de ces deux mesures fût irrévocable parce qu'elle n'avait pas passé au grand sceau, il lui donna pour l'en dissuader plusieurs raisons qu'il crut propres à faire impression sur son esprit. Mais sur l'autre point il prit encore plus de liberté et représenta au Roi la dureté de cœur et la cruauté qu'il y avait à vouloir forcer la Reine à une complaisance contre laquelle se révoltaient la chair et le sang; il rappela au Roi ce que Sa Majesté elle-même lui avait dit à l'occasion d'un procédé de ce genre que s'était permis un roi voisin en faisant vivre sa maîtresse à la cour et dans la société de la Reine. Le Roi avait dit alors « que cette action prouvait une telle « inhumanité qu'il ne s'en rendrait jamais cou- « pable; que s'il se donnait jamais, étant marié, « le tort de prendre une maîtresse, ce qu'il es- « pérait bien ne faire jamais, elle ne paraî- « trait point aux lieux où serait sa femme, et « qu'il n'ajouterait pas ce chagrin à celui qu'elle « aurait sans cela, et qui serait déjà bien assez « vif. Cependant, lui dit le chancelier, de « telles liaisons n'étaient pas nouvelles dans la « cour où était arrivé ce fait et ne causaient pas « de scandale dans ce royaume; tandis qu'en An- « gleterre elles étaient tellement inouies et si

« odieuses, qu'une femme qui se prostituait au
« Roi était aussi infâme aux yeux de toutes les
« femmes d'honneur, et devait en attendre même
« mépris que si elle se fût livrée au genre humain.
« Aucun ennemi ne pouvait certainement lui con-
« seiller rien de plus sûr pour perdre le cœur et
« les affections de ce peuple auquel il était si cher,
« que de se permettre de pareilles libertés, main-
« tenant qu'il avait plu à Dieu de lui donner
« une femme digne de lui. Les excès auxquels
« il s'était déjà livré sur ce point et sur quel-
« ques autres lui avaient coûté un peu de ter-
« rain ; mais en y persévérant il affligerait pro-
« fondément tous ses amis et ne pourrait plaire
« qu'à ceux qui désiraient la destruction de la
« monarchie. Il termina en demandant pardon à
« Sa Majesté de lui parler aussi franchement, et
« la pria de se rappeler les choses merveilleuses
« que Dieu avait faites en sa faveur et dont il
« attendait un autre retour que celui qu'il en
« avait reçu. »

Le Roi écouta le chancelier avec patience, bien qu'avec quelques unes de ces petites interruptions qui lui étaient naturelles, particulièrement lorsque le chancelier avait rabaissé les maîtresses des Rois et des princes au niveau des autres prostituées. Il exprima sur ce point quelque colère; c'était un sujet souvent discuté devant lui par des gens qui auraient voulu qu'il

plaçât ses maîtresses au-dessus des femmes des autres. Il ne parut pas mécontent de la liberté qu'avait prise le chancelier et lui dit qu'il savait bien qu'elle venait de son affection pour lui; mais ensuite il reprit et discuta tout ce qu'il lui avait dit avec plus de volubilité qu'il n'avait coutume, et comme des choses qui lui étaient familières et qu'il avait souvent entendu débattre.

Il commença par lui raconter un incident arrivé la veille. Sa dame lui avait dit « qu'elle « espérait que le chancelier n'était pas aussi fort « son ennemi qu'on le disait généralement; car « elle savait certainement qu'une des incivilités « dont on l'avait accusé, à son égard, n'était « pas vraie, et que par conséquent il pouvait « en être de même des autres. Elle dit ensuite « à Sa Majesté que la veille le comte de Bristol, « qui ne manquait jamais de quelques motifs « pour s'engager dans les intrigues de ce genre « et qui avait le premier poussé à toutes les der- « nières résolutions, était venu la trouver et lui « avait demandé si sa patente n'était pas encore « passée; elle avait répondu que non; il lui « avait demandé si elle en savait la raison, et « comme elle lui parut n'en être pas instruite, « il lui dit qu'il était venu pour l'avertir en « confidence que, si elle ne prenait pas très- « promptement les moyens d'abaisser et de répri-

« mer une telle présomption, elle la trouverait
« souvent dans son chemin. Alors il lui fit une
« longue histoire sur cette patente qu'on avait,
« dit-il, portée au chancelier toute prête à rece-
« voir le sceau; à quoi, selon la coutume, le
« chancelier avait répondu avec beaucoup de
« hauteur qu'il fallait qu'il en parlât d'abord
« au Roi, et que, jusque-là, la patente ne pas-
« serait pas. Le comte ajouta que si la dame
« n'obtenait pas du Roi de ressentir vivement
« cette insolence, il ne serait jamais à l'avenir
« libre de ses bienfaits. » En racontant cela au Roi la dame se mit à rire et laissa échapper quelques sarcasmes sur les principes du comte de Bristol qui avait eu toute sa vie le rare bonheur d'être, dans l'espace d'un mois, excessivement aimé et parfaitement détesté des mêmes personnes; et tirant l'ordre de sa poche, elle dit au Roi
« qu'il y était resté depuis qu'il était signé et
« qu'elle croyait que le chancelier n'en avait ja-
« mais entendu parler. Elle était sûre de plus
« qu'il n'y avait pas de patente préparée et
« que par conséquent elle ne pouvait être arrê-
« tée au sceau. » Mais le comte apprenant que la patente éprouvait un accroc, avait assez naturellement supposé que la chose était comme il venait de la dire, et ne s'était pas refusé à satisfaire son penchant et sa passion en la donnant comme certaine.

La vérité, c'est que, bien que selon l'usage la dame eût pris le titre aussitôt qu'elle avait eu la signature de l'ordre, afin que l'on pût aller en avant pour le second projet, cependant elle ne s'était pas hâtée de faire passer la patente de peur que son mari n'y mît obstacle; et après une longue délibération, ne croyant pas devoir compter assez sur le chancelier pour envoyer la patente au sceau qu'il avait entre les mains, comme la dignité qui lui avait été conférée était une dignité irlandaise, elle l'envoya en Irlande pour la faire passer au grand sceau de ce royaume, où elle était sûre qu'elle n'éprouverait aucun empêchement.

Le Roi, après ce récit auquel il ajouta quelques réflexions assez dures sur le comte de Bristol comme sur un homme qu'il connaissait bien, dit au chancelier « qu'il avait perdu cette dame et détruit « sa réputation qui était pure et sans tache jus- « qu'à sa liaison avec lui, et qu'il était obligé « en conscience et en honneur de réparer, au- « tant qu'il était possible, le mal qu'il lui avait « fait. Il dit donc qu'il avouerait toujours pour « elle un grand attachement bien dû à la mé- « moire de son père, ainsi qu'à elle-même, et « qu'il regardait comme un grand manque de « respect envers lui de la traiter autrement « qu'il ne convenait à sa naissance et au rang « où il venait de l'élever; qu'il aimait sa société,

« sa conversation, et ne voulait pas qu'on l'em-
« pêchât d'en jouir parce qu'il savait très-bien
« qu'il n'en jouissait jamais qu'innocemment, et
« que si sa femme voulait se conduire envers lui
« comme le doit faire une bonne femme, cher-
« chant à lui être douce et agréable, ainsi que
« cela était en son pouvoir, elle n'aurait jamais
« lieu de se plaindre qu'il eût manqué aux vœux
« qu'il lui avait faits; mais que si elle conti-
« nuait à le gêner, il ne pouvait pas répondre
« de ne pas aller chercher son plaisir en d'au-
« tres sociétés. Il était, dit-il, allé si avant dans
« l'affaire de la dame et avait pris de tels engage-
« mens que, si la chose n'avait pas lieu, non-seu-
« lement elle serait exposée à tout le mépris ima-
« ginable, mais que ce serait une telle atteinte
« portée à son honneur à lui-même, qu'il en de-
« viendrait ridicule aux yeux du public et qu'on
« le regarderait comme en tutelle sous la con-
« duite d'un gouverneur. Il déclara donc qu'il
« attendait et exigeait sur ce point que sa femme
« se conformât à ses volontés, que c'était la
« seule chose pareille qu'il voulût jamais lui de-
« mander et qu'elle n'en devait concevoir aucune
« inquiétude; que la dame se conduirait à son
« égard avec tout le respect et toute l'humilité
« possible; et que si elle y manquait le moins
« du monde, le Roi ne la reverrait jamais. Il
« promettait à l'avenir de ne se laisser jamais

« engager à mettre personne dans sa maison,
« sans l'avoir consultée d'abord, et sans avoir
« obtenu son consentement et son approbation.
« Enfin, sur le tout il déclara qu'il ne se dépar-
« tirait jamais en rien de la résolution qu'il avait
« prise et qu'il venait d'exprimer, et qu'il priait
« donc le chancelier d'employer auprès de la
« Reine tous les argumens nécessaires pour l'en-
« gager à se prêter entièrement à ses volontés. »

Le chancelier parla à la Reine tout aussi franchement et avec autant de liberté qu'il s'était permis de parler au Roi, mais ne put, en une fois, aller aussi loin ni avoir avec elle une aussi longue conversation; car, dès qu'il commença à témoigner son chagrin de la mésintelligence qu'il remarquait entre Leurs Majestés, et qu'elle s'aperçut que le Roi lui avait raconté quelques détails de ce qui s'était passé entre eux, elle protesta de son innocence, mais avec tant de violence et un tel torrent de larmes qu'il ne resta au chancelier autre chose à faire que de se retirer et de lui dire « qu'il aurait l'honneur de la « voir dans un instant plus favorable et où elle « serait plus en état de recevoir les bons avis de « ses affectionnés serviteurs. » Ce fut ainsi qu'ils se séparèrent.

Le jour suivant il se rendit chez elle à l'heure qu'elle lui avait indiquée et la trouva beaucoup plus calme. Elle voulut bien s'excuser auprès de lui

de la violence qu'elle lui avait montrée la veille, et lui avoua « qu'elle le regardait comme un de « ses très-peu nombreux amis et était disposée « à recevoir ses conseils en toute occasion; mais « elle espérait qu'il ne s'étonnerait pas et ne « voudrait pas la blâmer, si des chagrins et des « embarras plus grands que n'en avait jamais « éprouvé aucune femme de son rang l'entraî- « naient quelquefois à exhaler des peines dont « la violence était prête à briser son cœur. » Il lui dit : « Qu'il avait le plus grand désir de lui « être utile et qu'il n'avait pas besoin de lui faire « à cet égard de grandes et nombreuses protes- « tations, puisqu'à moins de le regarder comme « un fou ou un imbécile, elle devait bien penser « que rien n'était plus propre à assurer son bon- « heur à lui-même que le parfait accord de Leurs « Majestés en toute chose. » Il ajouta « qu'il ne « pouvait lui donner une plus grande preuve de « son dévouement que de lui dire toujours ce « qu'il était à propos qu'elle sût, même quand « la chose devrait lui déplaire. Il lui dit qu'il « n'observerait, à son égard, point d'autre règle « de conduite, dût-il par là s'exposer à lui être « désagréable. »

Elle parut très-satisfaite de ce qu'il lui disait et répondit « qu'il ne serait jamais mieux reçu « d'elle que lorsqu'il la reprendrait de ses fau- « tes. » Il lui répondit « que c'était la fonction

« qu'on l'accusait de s'arroger à l'égard de tous « ses amis, et ajouta qu'il croyait qu'elle avait à « se plaindre de l'éducation qu'on lui avait don- « née, en ce qu'on avait négligé de l'instruire des « folies et des iniquités du genre humain dont « il présumait cependant que le pays d'où elle « venait pouvait fournir plus d'exemples que les « froides régions de l'Angleterre » (où cependant, à la vérité, il faisait alors très-chaud). « Il « lui dit que si on avait parlé sincèrement à Sa « Majesté sur ce point, elle n'imaginerait certai- « nement pas de se croire si malheureuse et de « regarder sa condition comme si insupportable « qu'elle semblait le penser, et qu'il lui était im- « possible de comprendre sur quoi elle fondait « des plaintes si amères. » Alors, un peu confuse, elle lui dit en rougissant et laissant échapper quelques larmes, « qu'elle n'avait pas cru trou- « ver le Roi attaché à une autre femme. » Elle ne put poursuivre, et le chancelier prit ce moment pour lui dire « qu'il savait bien qu'elle « avait été peu instruite de la manière dont al- « lait le monde, mais qu'il n'eût jamais pensé « qu'elle l'ignorât au point de croire que le « Roi son mari, dans toute la force et la viva- « cité de son âge, se pût trouver d'un tempéra- « ment tellement innocent qu'il se fût conservé « pour elle qu'il ne connaissait pas, sans se per- « mettre aucune relation ni familiarité avec d'au-

« tres femmes. » Il lui demanda « si, dans le cas « où il plairait à Dieu d'envoyer une Reine au « Portugal, elle croyait que cette Reine trouvât sa « nouvelle cour remplie de sentimens aussi chas- « tes que ceux qu'elle demandait. » Sur quoi Sa Majesté sourit et répondit d'un ton assez gai, mais comme si elle pensait que ce n'était pas là le cas où elle se trouvait et que les affections du Roi demeuraient encore constantes à son premier attachement.

Sur cela le chancelier lui répondit avec quelque chaleur « qu'il lui apportait un message du « Roi qui, si elle le recevait comme elle le de- « vait et comme il en avait l'espérance, pouvait « la rendre la plus heureuse des reines; que les « relations que le Roi pouvait s'être permises « avec d'autres femmes, avant de l'avoir vue, ne « la regardaient en aucune manière; qu'elle ne « devait pas s'en informer davantage, de même « que des égaremens auxquels il avait pu se lais- « ser entraîner dans sa jeunesse en France, en « Hollande et en Allemagne; le chancelier lui dit « qu'il était autorisé à l'assurer que tous les « premiers penchans du Roi étaient éteints, qu'il « se donnait à elle entièrement et sans réserve, « et que si elle répondait à son affection avec « cette tendresse, cette vivacité et ces agré- « mens de caractère qu'elle possédait si bien, « elle mènerait la vie la plus délicieuse qu'il fût

« possible d'imaginer; que son bonheur et toutes « les joies qu'elle pouvait avoir dans ce monde « étaient entre ses mains, et qu'elle seule s'ef- « forçait à les repoússer. » Elle l'écouta avec une satisfaction visible, exprima « une extrême « reconnaissance de la bonté du Roi, remercia « plus que jamais le chancelier et le pria de « l'aider à recevoir Sa Majesté et à obtenir son « pardon de la mauvaise humeur dont elle avait « pu se rendre coupable, et pour l'assurer à l'ave- « nir de sa soumission et de son obéissance. »

La voyant en si bonne disposition, le chancelier commença à entamer la seconde partie de son message, et lui représentant combien il était « nécessaire que Sa Majesté récompensât les « bonnes résolutions du Roi, la justice et la ten- « dresse qu'il lui témoignait par sa soumission « et sa résignation à ce qu'il pourrait désirer « d'elle; » il lui insinua ce qu'il serait agréable au Roi qu'elle fît à l'égard de la dame en question; mais il n'en eut pas plutôt parlé que la rage et la fureur se réveillèrent avec la même violence que la veille, et seulement moins de larmes, car c'était du feu qui sortait de ses yeux au lieu de pleurs. Elle répondit « que le Roi ne « pouvait insister là-dessus que par haine pour « elle et dans l'intention de l'exposer au mé- « pris du monde qui la jugerait digne d'un « pareil affront si elle le supportait; mais que

« plutôt que d'y consentir, elle s'embarquerait « sur le premier petit bâtiment qui pourrait la « transporter à Lisbonne. » Elle ajouta une foule d'autres extravagances que sa colère lui suggérait en dépit de sa raison, et que le chancelier interrompit en lui disant d'un air sévère « qu'elle n'a« vait pas la disposition de sa propre personne « et ne pouvait, sans le consentement du Roi, « quitter la maison qu'elle habitait. Il lui con« seilla en conséquence de ne plus parler du Por« tugal, où assez de gens à la cour auraient bien « voulu qu'elle fût encore, et lui dit qu'il trou« verait quelque autre moment plus favorable « pour s'entretenir avec elle; mais qu'en atten« dant il la priait seulement de ne pas montrer « au Roi de tels emportemens, et que quoi qu'elle « jugeât à propos de refuser au Roi, il fallait « qu'elle le refusât de telle manière qu'il pût « prendre la chose pour un délai plutôt que pour « un refus absolu, de peur que le Roi n'entrât à « son tour dans une colère qui l'emporterait sur « la sienne. »

Le chancelier se hâta d'informer le Roi de tout ce qui s'était passé, afin d'obtenir de lui qu'il s'abstînt pour quelque temps de presser la Reine sur ce point. Il lui rendit compte de tout ce qu'elle avait dit de bon et de tendre à l'égard de Sa Majesté, de toutes les protestations qu'elle avait faites de lui être obéissante et soumise durant

tout le cours de sa vie; ajoutant « que sa répu-
« gnance à lui obéir sur un seul point ne venait
« que de l'amour passionné qu'elle ressentait
« pour lui et qui l'emportait au-delà des bornes
« de la raison. Il avoua qu'il n'avait pu trai-
« ter la chose avec Sa Majesté aussi complé-
« tement qu'il avait résolu de le faire, parce
« qu'elle avait été saisie d'un emportement dont
« il lui fallait quelque temps pour se rendre
« maîtresse. Il pria donc le Roi de s'abstenir pour
« un ou deux jours de presser la Reine sur ce
« point, jusqu'à ce qu'il l'eût vue encore une
« fois, espérant par ce moyen la disposer jus-
« qu'à un certain point à le satisfaire. » Bien que
ce rapport déplût fort au Roi, cependant le chan-
celier espéra avoir un peu de répit avant de con-
tinuer l'affaire.

Mais le Roi trouva bientôt d'autres conseillers
qui lui dirent « que ce qu'il lui demandait n'é-
« tait pas si important que la manière de l'obte-
« nir ; que la dispute était maintenant de savoir
« qui gouvernerait, et que s'il se laissait con-
« tester son droit à cet égard, il devait se déci-
« der à ne plus rien résoudre que sous condi-
« tion. » Comme cet avis était beaucoup plus
conforme que l'autre à la passion et aux désirs
du moment, il fut embrassé avec avidité et avec
la résolution de ne s'en plus départir (1). Le feu

(1) Ce fut probablement alors que le Roi écrivit au chan-

se mit aux étoupes ce soir-là plus fort que jamais. Le Roi reprocha à la Reine son obstination, son

---

celier la lettre suivante publiée par Harris dans la vie de Charles II.

Hampton-Court, jeudi matin.

J'ai oublié de vous prier, la dernière fois que je vous ai vu ici, de donner à Broderick le bon conseil de ne plus se mêler de ce qui regarde lady Castlemaine et de prendre garde de ne pas répandre de propos sur son compte, car si je savais qu'il s'en fût rendu coupable, je l'en ferais repentir jusqu'au dernier moment de sa vie; et, puisque j'en suis là-dessus, je crois très-nécessaire de vous donner aussi à cet égard un petit conseil fort utile, c'est de ne pas vous imaginer qu'en retardant davantage l'affaire vous puissiez me détourner de ma résolution : le monde entier n'y parviendrait pas. Puissé-je être malheureux dans ce monde et dans l'autre si je me relâche en rien de ce que j'ai résolu d'attacher lady Castlemaine à la chambre de ma femme ; et qui que ce soit que je découvre voulant mettre obstacle à cette résolution, si ce n'est en m'en parlant à moi-même, je serai son ennemi jusqu'au dernier moment de ma vie. Vous savez si je me suis montré envers vous un véritable ami; si donc vous voulez m'obliger éternellement, rendez-moi cette affaire aussi facile que vous le pourrez, quelle que soit votre opinion à cet égard, car (1) je suis résolu à aller en avant, quoi qu'il en puisse arriver. Ainsi donc, si vous désirez la continuation de mon amitié pour vous, ne vous mêlez plus de cette affaire, si ce n'est pour faire tomber les bruits faux et calomnieux, et pour me faciliter une chose à laquelle je regarde positivement mon honneur comme fort intéressé; je jure sur ma parole, que quiconque se montrera dans cette

(1) Je le jure encore solennellement devant le Dieu tout-puissant.

défaut de soumission. Elle lui reprocha sa tyrannie et son défaut de tendresse. Il s'emporta à des menaces qu'il n'avait nullement le projet de mettre à exécution. Elle parla d'un ton fort haut des mauvais traitemens qu'elle éprouvait et de son désir de retourner en Portugal. Il répondit qu'elle ferait bien d'abord de savoir « si sa mère vou- « drait la recevoir, et qu'elle aurait bientôt une « bonne occasion pour s'en informer, attendu « qu'il était résolu de renvoyer chez eux tous ses « domestiques portugais, et qu'il allait dès à « présent donner l'ordre de les embarquer tous, « puisqu'ils se conduisaient si mal; car c'était « à eux et à leurs conseils qu'il imputait toute « cette opiniâtreté. »

Le bruit de ces emportemens et des disputes de la nuit fut entendu de trop de gens pour être un secret le lendemain, et toute la cour fut remplie de cette nouvelle qui aurait dû demeurer ignorée de tous. La conduite mutuelle de Leurs Ma-

---

affaire ennemi de lady Castlemaine m'aura pour ennemi tant que je vivrai. Vous pouvez montrer cette lettre à mylord lieutenant (1), et si tous deux vous désirez m'obliger, conduisez-vous en ceci comme mes amis.

CHARLES R.

(Harris, *Vie de Charles II*, tom. 2, pag. 42.)
(*Note de l'Editeur.*)

(1) Le duc d'Ormond, alors lieutenant d'Irlande.

jestés confirma tout ce qu'on avait entendu et tout ce qu'on pouvait imaginer ; elles ne se parlaient pas, à peine se regardaient-elles. Tout le monde se félicitait de ce que cela se passait à Hampton-Court, assez loin de la ville pour n'avoir que peu de témoins. La Reine demeurait dans sa chambre, triste et baignée de larmes, excepté lorsqu'un accès plus violent éclatait en discours et en colère. Le Roi allait chercher ses plaisirs dans une société prête à dire et à faire tout ce qui lui était agréable. Il y passait toutes les nuits, et le matin rentrait dans la chambre de la Reine, car il ne couchait jamais ailleurs. Personne ne savait comment intervenir, ni réellement de quelle manière se conduire, car la cour était loin de se trouver là-dessus du même avis. Les jeunes et les frivoles des deux sexes disaient hautement tout ce qu'ils pensaient devoir être agréable au Roi, tandis que les gens plus graves et plus sérieux avaient au fond du cœur pitié de la Reine et pensaient qu'on l'obligeait à souffrir plus que sa force ne lui permettait de supporter.

Le chancelier fut deux ou trois jours sans aller à la cour, et quand il y vint il s'abstint de voir la Reine jusqu'à ce que le Roi l'y envoyât de nouveau. Le Roi l'informa en détail, et avec plus de chaleur qu'il ne lui était ordinaire, de tout ce qui s'était passé, « de cette ridicule extravagance,

« comme il l'appelait, de vouloir retourner en « Portugal, de la résolution qu'il avait prise et « des ordres qu'il avait donnés pour le renvoi de « tous les Portugais auxquels il imputait les « mauvaises humeurs de sa femme. Il déclara de « nouveau qu'il voulait absolument l'emporter « et ne se départirait point de sa résolution. » Cependant il permit au chancelier de le blâmer d'avoir agi avec tant de colère et de précipitation et parut penser qu'il aurait mieux fait de suivre son premier conseil, mais il ajouta « que « sans compter le malaise et le chagrin que cela « lui donnait, tant que la chose demeurait en « suspens, on en parlait beaucoup plus et d'une « manière plus désavantageuse pour lui qu'on « ne le ferait quand une fois elle aurait eu lieu; « que cela mettrait fin à tous les débats, et que « tout serait bientôt oublié. »

Le chancelier pria le Roi de croire « qu'il s'ef« forcerait, par tous les moyens qu'il pourrait « imaginer, de persuader à la Reine de se sou« mettre à sa volonté puisque c'était sa volonté « et qu'il lui donnerait à cet égard des raisons « auxquelles lui-même n'avait rien à répondre; « qu'il n'était donc pas sans espérance de la per« suader par ce moyen; mais en même temps il « le pria également d'être assuré qu'il aimerait « mieux s'employer à le faire revenir lui-même « d'une résolution qu'il regardait en conscience

« comme injuste, qu'à persuader la Reine de s'y
« soumettre, ce que cependant il ferait de tout
« son cœur. Il pria le Roi de permettre qu'il lui
« rappelât un discours que Sa Majesté lui avait
« tenu elle-même plusieurs années auparavant
« dans une occasion que le chancelier lui avait
« fournie en lui racontant quelques paroles du
« feu Roi son père. Le feu Roi avait dit une fois
« au chancelier qu'il avait de grandes raisons de
« reconnaître que sa fermeté dans sa religion
« était due à la bénédiction spéciale de Dieu et
« même à son inspiration, car bien que son père
« eût toujours pris beaucoup de peine à l'ins-
« truire et à l'éclairer, cependant il était telle-
« ment trompé qu'il l'avait entouré dans sa jeu-
« nesse d'une société composée (ce furent ses
« propres expressions) des plus insignes coquins
« et puritains qu'on pût trouver dans les trois
« royaumes; et il lui en nomma deux ou trois,
« ennemis de l'Église et habitués à tourner en
« ridicule toute espèce de religion. Lorsque le
« chancelier avait rapporté au Roi par hasard
« ce discours du feu Roi son père, le Roi avait
« répondu que, s'il plaisait jamais à Dieu de lui
« donner une femme et des enfans, il aurait soin
« de choisir, pour les mettre autour d'eux et dans
« les places de confiance, des gens dont le carac-
« tère et les mœurs, et, s'il était possible, l'hu-
« meur fussent tels qu'il les désirait à sa femme

« et à ses enfans ; car il croyait que presque tous « les jeunes gens et peut-être aussi les vieux se « formaient en général sur les gens qu'ils voyaient « habituellement et qu'ils ne pouvaient s'empê-« cher d'observer. » Le Roi répondit avec quelque vivacité qu'il se rappelait très-bien ce discours, et qu'il y penserait, mais qu'il fallait que l'affaire qu'il lui avait ordonnée fût faite et sans délai.

Le chancelier, admis auprès de la Reine, se permit de la blâmer le plus franchement du monde sur l'excès d'emportement « auquel elle « s'était laissée aller avec le Roi, et qui avait « excité en lui une indignation plus grande « qu'elle ne pouvait l'imaginer, et qu'au fait, « elle n'était en état de la supporter. Il la sup-« plia, pour l'amour d'elle-même, d'éviter et « de réprimer ces violences qui ne pouvaient « avoir d'autre effet que de rendre le mal incu-« rable, ce qui arriverait bientôt inévitable-« ment et ôterait à tous ses fidèles serviteurs le « moyen de lui être utile. » Elle reconnut avec larmes « qu'elle s'était trop emportée et avait dit « des choses qu'elle n'aurait pas dû dire et dont « elle était prête à demander pardon au Roi à « genoux ; qu'à la vérité la manière dont il l'a-« vait traitée l'avait singulièrement surprise et « pouvait l'excuser de s'être laissée aller à une « émotion plus qu'ordinaire ; qu'elle priait Dieu « de lui donner patience, et espérait qu'aucune

« provocation ne serait plus capable de la trans-
« porter à ce point. »

Le chancelier la supplia «de permettre qu'il « profitât de cette bonne résolution pour s'éten- « dre sur l'objet dont il était obligé de lui parler, « et pour lui offrir humblement quelques conseils « dont il était assuré qu'elle pourrait tirer avan- « tage, et tels qu'il croirait lui-même devoir les « accepter s'il était à sa place. Il lui dit qu'il ne « venait point justifier et défendre la proposition « qui lui avait été faite concernant la dame en « question comme une proposition juste et rai- « sonnable ; qu'il n'avait pas dissimulé son opi- « nion à cet égard, et que quand il insisterait de « nouveau auprès d'elle, ce qu'il était obligé de « faire, il ne pourrait s'empêcher d'avouer qu'on « lui imposait un ordre fort dur, et auquel « elle ne pouvait céder sans quelque répugnance ; « mais il la pria de lui dire si elle croyait pou- « voir s'en dispenser ou s'il n'était pas au pou- « voir du Roi de l'y obliger. »

Elle répondit « qu'elle savait qu'il était en son « pouvoir de consentir ou de ne pas consentir, « et qu'elle ne désespérait pas que la justice et la « bonté du Roi ne l'engageassent à se relâcher « d'un ordre si déraisonnable de sa part et si dés- « honorant pour elle. Elle ne niait pas que le « Roi n'eût le pouvoir de la contraindre, sachant « bien qu'elle n'avait aucun moyen d'échapper à

« sa volonté; mais personne, dit-elle, ne savait
« mieux que lui que le Roi était obligé de lui
« laisser le choix de ses domestiques, et que, s'il
« en était autrement, on l'avait trompée. »

Le chancelier lui répondit « qu'elle aurait tou-
« jours ce privilége, mais que dans les arrange-
« mens de cette nature il était bien entendu que,
« de même que le mari ne voudrait point imposer
« à sa femme l'obligation d'accepter un domes-
« tique contre lequel il y aurait à faire de justes
« objections, de même on présumait qu'aucune
« femme ne refuserait de recevoir celui qu'esti-
« merait et que lui recommanderait son mari. Il
« lui dit qu'il pouvait l'assurer, autant qu'il était
« capable de juger des choses de cette nature,
« que le Roi exigerait, sur l'affaire dont il s'a-
« gissait, qu'elle se soumît entièrement à sa vo-
« lonté, et qu'ainsi la question était seulement
« de savoir s'il vaudrait mieux pour elle se sou-
« mettre de bonne grâce et avec des manières
« capables de rendre son obéissance obligeante
« et méritoire, ou si la chose se ferait sans son
« consentement, malgré toutes les répugnances
« qu'elle pourrait manifester, et qu'elle serait
« obligée d'exhaler en discours emportés et par
« une conduite disgracieuse dont les effets lui se-
« raient plus sensibles par l'amertume qu'ils ré-
« pandraient dans son propre cœur, qu'ils ne le
« pourraient être en d'autres lieux. Il lui con-

« seilla avec les plus vives instances de se sou-
« mettre de bonne grâce à ce qu'elle ne pouvait « empêcher, l'assurant que, si elle ne le faisait « pas à temps, elle s'en repentirait ensuite trop « tard. »

Elle lui répondit avec beaucoup de calme « que peut-être il ne lui arriverait pas pis qu'elle « n'attendait, mais qu'elle ne craignait nulle- « ment de se repentir de n'avoir pas donné son « consentement, car sa conscience ne le lui per- « mettait pas. » Voyant que ces paroles causaient au chancelier un chagrin et un étonnement que par malheur il a toujours eu la faiblesse de ne pouvoir cacher ou dissimuler lorsqu'il les éprouvait, elle continua son discours et lui dit « qu'elle « ne concevait pas que personne pût en bonne « conscience consentir à ce qu'elle ne pouvait « s'empêcher de regarder comme une occasion « et une facilité donnée au péché. » Il lui répondit aussitôt « qu'il commençait à la com- « prendre et qu'elle ne devait pas avoir de telles « craintes, mais croire plutôt aux promesses du « Roi dont elle serait par là en état de juger elle- « même la sincérité, et que si le Roi hésitait « encore, les occasions dont elle parlait seraient « beaucoup plus fréquentes à distance que dans « une telle relation, qu'aucune des deux parties « ne pouvait désirer que parce qu'elles étaient « déterminées à une conduite sans reproche. » Il

ajouta « qu'il pensait que Sa Majesté n'avait pas « assez bonne opinion de ses agrémens et de son « esprit lorsqu'elle s'imaginait qu'il fût au pou- « voir d'aucune autre femme de la priver d'un « attachement auquel elle avait droit, lorsqu'elle « ferait tout ce qu'il fallait pour la conserver, et « que, dans le cas dont il s'agissait, elle n'en pour- « rait redouter la perte sans soupçonner le Roi « d'un excès de fausseté qu'elle ne pouvait avec « justice lui supposer. »

On ne saurait montrer plus de patience et d'attention que n'en témoigna la Reine pendant ce discours, quelquefois paraissant n'en être pas mécontente, mais plus fréquemment laissant voir par un sourire qu'elle ne croyait pas ce que lui disait le chancelier. Enfin elle lui déclara en peu de mots « que le Roi pouvait faire ce qu'il vou- « drait, mais que ce ne serait point avec son « consentement. » La manière dont elle prononça ces paroles semblait indiquer l'espérance que son opiniâtreté l'emporterait à la fin sur les instances du Roi, et il est très-probable qu'elle avait reçu des avis en ce sens. Le chancelier termina en lui disant « qu'il ne l'importu- « nerait plus de cette affaire; qu'il était fâché de « n'avoir pas eu assez de crédit pour persuader « Sa Majesté en un point où il lui aurait été fort « avantageux de suivre ses conseils, et qu'elle- « même serait ensuite bien affligée de les avoir

« refusés. » Lorsqu'il eut rendu fidèlement compte au Roi de tout ce qui s'était passé, et lui eut dit « qu'il les croyait tous deux tellement dignes « de blâme que le plus excusable serait celui « qui céderait le premier, » il le pria humblement de ne plus le consulter ni l'employer dans une affaire où il avait si mal réussi.

Le Roi, à compter de ce moment, se trouva rarement dans la société de la Reine, et quand il y était il ne lui parlait pas, mais passait son temps à d'autres divertissemens et avec des gens dont l'affaire était de rire de tout et qui ne se gênaient pas plus avec Dieu qu'avec ses créatures.

Il persévéra sans le moindre remords dans toutes ses résolutions, fixa un jour pour faire embarquer les Portugais sans donner à aucun d'entre eux une marque de libéralité qui valût la peine d'en parler, sans daigner même écrire au roi ou à la reine de Portugal une lettre qui expliquât la cause de leur renvoi. Cette rigueur eut son effet sur le grand cœur de la Reine à laquelle n'avaient point été donnés les moyens de montrer sa générosité envers ceux qui l'avaient suivie hors de leur pays et s'étaient promis des places très-avantageuses dans sa maison. Elle demanda donc instamment au Roi qu'il lui fût permis de garder un petit nombre de ceux qui lui étaient connus et qui l'approchaient de plus près, afin qu'elle ne demeurât pas entièrement

abandonnée aux mains des étrangers. Elle employa d'autres personnes à présenter au Roi la même requête en sa faveur. En conséquence, la comtesse de Pénalva, qui l'avait élevée depuis son enfance, et qui, en raison de la faiblesse de sa vue et de sa mauvaise santé, ne sortait presque jamais de sa chambre, eut la permission de demeurer à la cour. On laissa aussi à la Reine, avec les personnes nécessaires à son culte, un petit nombre de domestiques d'un rang inférieur, placés dans ses cuisines et dans les derniers emplois de sa maison. Le reste fut transporté en Portugal.

On enjoignit aux employés du revenu de veiller avec toute la rigueur possible au paiement de cette portion de la dot qui avait été apportée sur la flotte, et de ne consentir à aucune des facilités qu'on leur demandait sur l'appréciation des valeurs, non plus qu'à aucune remise sur la somme. Diégo de Sylvas qui, sans aucune bonne raison, avait été désigné en Portugal pour être trésorier de la Reine, et dans cette attente s'était chargé de la fâcheuse commission de faire payer l'argent à Londres sur les valeurs données pour le représenter, fut mis en prison pour n'avoir pas fait assez de diligence à payer et à finir les comptes, et son emprisonnement alla fort au cœur de la Reine, qui le regarda comme un affront dirigé contre elle-même. L'ambassadeur de Portugal, qui était un très-honnête homme, et

avait montré un tel désir de servir le Roi qu'il en avait au fait perdu les bonnes grâces de la Reine, eut le cœur brisé de cette aventure; et après une longue maladie dont personne ne croyait qu'il pût revenir, aussitôt qu'il fut en état de supporter l'air, il quitta Hampton-Court et se retira chez lui dans la Cité.

Durant tout ce temps, le Roi poursuivait sa pointe; la dame vint à la cour, y fut logée, parut tous les jours devant la Reine; le Roi s'entretenait continuellement avec elle sans faire aucune attention à la Reine qui demeurait négligée; et si Sa Majesté, incapable de supporter une telle indignité, se levait et se retirait dans sa chambre, elle y était suivie peut-être d'une ou deux personnes, mais tout le reste demeurait dans la pièce qu'elle quittait, et trop souvent disait tout haut des choses que personne n'aurait dû se permettre de murmurer à l'oreille. Le Roi, au commencement de cette querelle, avait constamment laissé paraître un air de trouble et de tristesse qui n'avait pu échapper à personne; il avait été, sans aucun doute, réellement affligé, et aurait désiré quelquefois n'avoir pas été si loin; mais enfin, échauffé de nouveau par le reproche qu'on lui faisait de se laisser gouverner, reproche qui excitait en lui la plus vive indignation, et qui lui était communément adressé par ceux qui travaillaient le plus assidument à le gouverner, il

avait surmonté ou réprimé toutes ces impressions de sensibilité et de répugnance; on le voyait chaque jour plus gai, plus disposé à plaisanter, l'air serein et de la meilleure humeur du monde; seulement les observateurs attentifs croyaient apercevoir dans cette gaîté plus de calcul et d'affectation que de naturel. Cependant la Reine la prenait pour très-réelle et n'en sentait que mieux le soin qu'on prenait de la mettre elle seule de côté dans tous les divertissemens, et de ne lui faire partager ni ces agréables entretiens ni ces caresses adressées à presque tous les autres. La joie était universelle dans toutes les sociétés, si ce n'est dans la sienne, et partout, si ce n'est dans sa chambre. Ses propres domestiques montraient plus de respect et plus d'attentions à la favorite qu'à leur propre maîtresse, qu'ils savaient bien ne pouvoir leur être aussi utile. Les réunions de la nuit continuaient avec la même licence, ou plus encore; et les discours qui s'y étaient tenus, quel qu'en fût le sujet, devenaient, le jour suivant, l'entretien de toute la cour et de toute la ville, tandis que la Reine n'avait la société du Roi que durant ce petit nombre d'heures qui lui restaient de sa nuit, et ne suffisaient pas au sommeil.

Toutes ces mortifications étaient trop pénibles pour qu'elle pût les supporter. Si bien qu'à la fin, lorsqu'on s'y attendait le moins, elle se laissa

d'abord aller à s'entretenir avec la favorite, lui accorda ensuite sa familiarité et en quelques occasions même sa confiance, fut aimable avec elle en public, parla d'elle avec bienveillance, et en particulier ne traita personne plus amicalement. Cet excès de condescendance, qui n'avait été attiré ni mérité par rien, si ce n'est par une multiplicité d'insultes et de négligences, lorsque toutes les liaisons s'étaient renouées et qu'on s'était permis de nouvelles libertés, fit à la Reine plus de mal encore que ne lui en avait fait sa première résolution; plusieurs à la vérité sentirent redoubler leur compassion pour elle, louèrent la grandeur de son courage, détestèrent la cruauté des affronts qu'on lui faisait subir, les blâmèrent aussi haut qu'ils l'osaient, et prirent quelquefois la liberté d'insinuer au Roi lui-même « à quel point son honneur souffrait des négli« gences et du manque de respect des domes« tiques de la Reine, qui, au moins en public, « auraient dû rendre à Sa Majesté les égards « qui lui appartenaient. On lui représentait com« bien il perdait généralement dans l'affection « de ses sujets; et que, sans compter la colère « de Dieu qu'il encourait ainsi, tant que la Reine « aurait le cœur ainsi rempli de douleur et serait « continuellement travaillée par d'insupportables « afflictions, il ne pouvait raisonnablement es« pérer d'en avoir des enfans; ce qui était le plus

« grand, sinon le seul bien qui lui manquât. » Quelques hommes, qui n'étaient pas sans relations avec le Roi ni sans intelligence de son caractère et de son humeur, pensaient qu'il pouvait bien commencer à se lasser d'une telle dispute, et n'être pas éloigné de faire cesser ce scandale public, en écartant la dame de la cour et en l'empêchant du moins d'y paraître, tout en lui restant fermement attaché; mais par cette chute soudaine, cet abandon total de sa propre dignité, cette conduite si humble, même ces avances envers une personne qu'elle avait justement abhorrée et repoussée, la Reine donna lieu de croire à tout le monde qu'il était difficile de la connaître, et par conséquent de la servir. Le Roi lui-même fut si loin d'y voir un motif pour se rapprocher d'elle, que l'estime, que jusqu'alors il n'avait pu s'empêcher de conserver pour elle dans son cœur, en fut fort diminuée. Il en conclut que cette antipathie qu'elle avait d'abord exprimée par des emportemens si vifs qu'on ne croyait pouvoir les soupçonner d'aucune feinte, étaient entièrement joués et l'effet d'un caractère artificieux, opiniâtre et inconstant. Il se félicita de sa dure persévérance, comme lui ayant donné moyen de reconnaître la conduite qu'il avait à tenir, et le remède qu'il devait apporter à l'avenir aux maux de ce genre. Il cessa d'estimer son esprit, son

jugement et sa raison, autant qu'il l'avait fait jusqu'alors, et vit avec plaisir que les autres avaient également perdu quelque chose de l'opinion qu'ils avaient d'elle à cet égard.

Le parlement se réunit au mois de février, terme de son ajournement ou prorogation, et demeura assemblé jusqu'à la fin du mois de juillet suivant; il témoigna au Roi la même affection et le même respect que par le passé, mais fut extrêmement troublé de ce qu'on avait remarqué des divisions de la cour. Sa fidélité pour le service du Roi était la même, mais non pas son activité. On avançait beaucoup moins rapidement dans les affaires qu'on ne l'avait fait jusqu'alors; pour dire la vérité, la chambre des communes n'était plus, au fond, la même. Dans le cours de trois années, car il y avait à peu près ce temps qu'elle avait été assemblée pour la première fois, plusieurs de ses membres avaient disparu, et à la place de ceux qui étaient morts, on s'était donné beaucoup de peine pour faire nommer les domestiques du Roi. Si bien qu'il se trouvait dans la chambre des communes un grand nombre d'hommes attachés à toutes les différentes fonctions de la cour, tant de celles qui approchaient de la personne du Roi que de celles qui en étaient le plus éloignées; et de ceux-là il n'en était guères qui ne se crussent appelés à réformer les désor-

dres de l'Eglise et de l'Etat, et à procurer au Roi tous les supplémens de revenu dont il pourrait avoir besoin.

Ceux qui par leur modestie naturelle, ou en raison du peu de rapport que leur service leur donnait directement avec le Roi, avaient rarement accès près de lui, ne s'étaient jamais permis jusqu'alors de lui adresser la parole; maintenant le privilége du parlement les approchait de lui chaque jour; et ils s'entretenaient avec lui autant qu'ils le désiraient. Ils lui donnaient leurs avis sur la conduite de ses affaires selon la portée de leur intelligence et d'après leurs propres observations; lui représentaient telle ou telle personne comme bien intentionnée pour son service, et d'autres qui valaient beaucoup mieux, mais leur montraient moins d'égards, comme malintentionnées et manquant d'attachement à Sa Majesté. Ils amenaient au Roi les hommes qu'ils jugeaient zélés pour ses intérêts, attendu qu'ils se déclaraient prêts à faire tout ce qu'il voudrait leur prescrire; et ceux qui étaient ainsi présentés à Sa Majesté recevaient à la fois et ses remercîmens et ses instructions immédiates sur la manière dont ils devaient se conduire dans la chambre, bien que ce fussent des gens incapables de toute autre chose que de marcher à la suite de quelqu'homme prudent, de voter comme lui et de se conduire conformément à sa direction.

Le Roi à cette époque avait consenti à confier au chancelier et au trésorier la conduite de ses affaires dans le parlement; chaque jour ils se concertaient avec quelques hommes de l'élite de la chambre des communes, à qui le mérite d'avoir toujours servi le Roi donnait beaucoup de crédit dans cette assemblée, et que l'expérience qu'ils avaient acquise et leurs talens naturels faisaient écouter avec beaucoup de respect. Ils se consultaient avec eux sur la manière de disposer la chambre, quelquefois à proposer, quelquefois à adopter les choses les plus nécessaires au service public. Ils les chargeaient d'assigner des rôles à d'autres hommes prêts à concourir à tout ce qu'on désirait. Tout cela se faisait sans bruit, sans faire entrer beaucoup de gens dans ces sortes de combinaisons, de tout temps et à jamais déplaisantes aux parlemens, où elles peuvent procurer quelques momens de succès, mais finissent toujours par faire naître des préventions.

Alors cependant furent mis en scène deux nouveaux acteurs qui dédaignaient de recevoir des ordres et de se laisser prescrire aucune méthode, se permettaient de juger les autres et se croyaient, quant à eux, parfaitement habiles.

Le premier était sir Henri Bennet, qui s'était fait nommer agent ou envoyé en Espagne aussitôt que le Roi avait quitté Bruxelles; il était très-connu du Roi, à qui il plaisait fort par un esprit

enjoué et agréable. Il demeura en Espagne bien tranquille jusqu'au retour du Roi en Angleterre. Il s'était rendu près du Roi à Fontarabie lors de la conclusion du traité entre les deux couronnes, et parut avoir gagné par son adresse beaucoup de crédit à la cour d'Espagne, et particulièrement auprès de don Louis de Haro. Cette courte négociation renouvela et confirma les bonnes dispositions de son maître en sa faveur. Il avait toujours été obligé de correspondre avec le chancelier, par qui avaient été rédigées ses instructions, et de recevoir par son canal les ordres du Roi; il n'y avait jamais manqué, et professait beaucoup de respect et de soumission pour le chancelier. Cependant quelques ordres qu'il reçut, même les plus positifs et sur des points qui intéressaient essentiellement l'honneur et la dignité du Roi, il n'exécutait que ce qui lui plaisait et rien de plus; quelquefois il prenait tout bonnement le parti de désobéir et de faire précisément le contraire de ce que lui ordonnait le Roi, comme dans l'affaire du jésuite Peter Talbot qui, après s'être conduit publiquement en Flandre, à l'égard du Roi, avec la plus grande insolence, avait ensuite passé en Angleterre où il avait offert ses services à Cromwell. Après la mort de celui-ci, les gouvernemens qui lui succédèrent employèrent Talbot en Espagne, où il avait obtenu que le Roi reçût l'ordre de quitter

la Flandre. Sa Majesté, bien informée de la chose, s'était hâtée d'écrire en Espagne à sir Henri Bennet, pour que celui-ci préparât don Louis de Haro sur le compte du jésuite avant son arrivée, et lui dît « que bien que Talbot fût un sujet naturel « du roi d'Angleterre, il s'était si mal conduit « à son égard, qu'il le regardait comme son « ennemi le plus invétéré et comme un traître, « et qu'en conséquence Sa Majesté désirait qu'il « ne fût point accueilli en Espagne, sachant à merveille qu'il y était envoyé par les chefs des re- « belles et pour agir contre lui. »

Sir Henri Bennet reçut cet ordre avant l'arrivée de l'homme, qui n'en fut pas pour cela plus maltraité. Au lieu de porter des plaintes contre lui, Bennet manda « que Talbot avait plus de « crédit que lui dans cette cour, qu'il faisait « profession d'un grand dévouement pour le Roi, « et que lui Bennet pensait que le Roi devait en « avoir meilleure opinion et l'employer à son ser- « vice. » Il lui accorda une entière confiance, ne se consulta avec personne autant qu'avec lui, ce qui le fit prendre pour un catholique romain, du moins par ceux qui lui croyaient quelque religion; mais il s'était excusé et justifié de tout à l'entrevue de Fontarabie, d'où le Roi revint merveilleusement assuré de sa prudence aussi bien que de son attachement; et jusqu'au moment où, contre toutes ses espérances, Bennet apprit le

retour du Roi en Angleterre, il ne songea qu'aux moyens de tirer avantage de l'arrivée du duc d'York en Espagne, pour y être amiral des galions, lui écrivant de se hâter autant qu'il serait possible.

Bien qu'il continuât, avec le chancelier, sa correspondance officielle, dont il ne pouvait se dispenser, il en avait une plus secrète avec Daniel O'Neil, attaché à la chambre du Roi et son ami depuis long-temps. Aussitôt que le Roi arriva en Angleterre, sir Henri chargea O'Neil de lui procurer directement du Roi des instructions sur les points que lui-même indiquerait; et ce fut ainsi qu'il obtint le consentement du Roi au renouvellement de l'ancienne ligue conclue entre l'Angleterre et l'Espagne au temps du feu roi, et que l'Espagne avait expressément refusé de renouveler après sa mort; cette nouvelle alliance fut sur-le-champ publiée en Espagne sans qu'il y eût en Angleterre la moindre délibération à cet égard, et aussitôt après il obtint la permission de revenir en Angleterre sans lettres de rappel. Ces deux affaires furent conduites ou plutôt déclarées par O'Neil, sans que le chancelier ni les secrétaires d'Etat en eussent été instruits. Aucun d'eux ne sut que sir Henri avait quitté Madrid, jusqu'à ce qu'on apprit qu'il était à Paris, d'où il arriva à Londres très-peu de temps après. Tant le chancelier, même au temps où son

crédit était le plus grand, était loin d'obtenir autant d'influence que lui.

Il fut très-bien reçu par le Roi, qui avait beaucoup d'affection pour lui; et peu de temps après son arrivée, quoique plus tard, selon lui, que ne le méritaient ses éminens services, Sa Majesté lui donna la seule place alors vacante, celle de garde du trésor particulier, promise depuis long-temps à un noble personnage qui s'était fort bien conduit envers Sa Majesté et son bienheureux père. Il fut admis de plus dans la grande familiarité du Roi, et fit partie des sociétés nocturnes où il jouait le principal rôle, à tous égards. Le Roi désira beaucoup qu'on l'élût membre de la chambre des communes; il ordonna au chancelier d'employer son crédit pour le faire nommer à la première occasion. En conséquence de cet ordre le chancelier le fit nommer, vers l'époque dont il est ici question, lorsque le parlement s'assembla au mois de février.

Le second de ces hommes était M. William Coventry, le plus jeune fils d'un homme de mérite, lord Coventry, qui avait été long-temps lord garde du grand sceau d'Angleterre et s'était fait généralement honorer dans cette fonction. A l'époque de la guerre son fils était encore fort jeune; cependant, vers la fin, il prit du service dans l'armée et eut le commandement d'une compagnie d'infanterie. Peu de temps après il passa

en France, où il demeura tant que l'on conserva quelque espérance de lever une autre armée pour le Roi, ou que l'une des deux couronnes s'engagerait dans sa querelle; mais quand on eut perdu tout espoir à cet égard, il revint en Angleterre, où il demeura plusieurs années sans correspondre aucunement avec ses amis sur le continent, et on était si loin de le croire fort zélé pour le rétablissement du Roi que quelques uns des membres de sa famille, très-actifs pour le service de Sa Majesté, et qui prenaient toujours une part signalée à tous les projets raisonnables, s'occupaient par-dessus tout à empêcher que rien de ce qu'ils faisaient ne parvînt à sa connaissance, et donnaient avis à ceux qui entouraient le Roi, et avec lesquels ils étaient en correspondance, d'avoir soin d'user des mêmes précautions; non que personne le soupçonnât de la moindre disposition à se joindre aux rebelles, ou d'aucun acte de perfidie; mais son orgueil, son penchant à blâmer le rendaient tout-à-fait insociable, et il désespérait tellement qu'on pût réussir à rien, qu'il n'était nullement bon à consulter sur les moyens de parvenir à quelque chose. Il n'eut donc aucune relation avec aucun de ceux qui tenaient le parti du Roi, ni eux avec lui jusqu'au moment où le Roi fut proclamé à Londres. Alors il vint avec les autres à la Haye offrir ses services à Sa Majesté, et eut le bonheur de trouver le duc d'York sans secrétaire;

car, bien que le duc eût près de lui un Wallon, que sa connaissance des langues rendait très-propre à remplir cet emploi dans l'armée où il s'en était fort bien acquitté depuis plusieurs années, cependant le département dont le duc allait être chargé en qualité de grand amiral d'Angleterre, lui rendait nécessaire un homme qui pût remplir avec quelque capacité les fonctions de secrétaire dans cette partie. Aussi M. Coventry n'eut-il pas plutôt offert ses services au duc, qu'il fut reçu dans cet emploi très-honorable sous un tel maître, et le plus lucratif après celui des secrétaires d'État, supposé même qu'ils eussent quelque avantage à cet égard.

Le Roi et le duc l'avaient fort connu en France. Il avait un frère, M. Henri Coventry, que le Roi aimait beaucoup et avait promis d'attacher à sa chambre, comme il le fit bientôt après. Henri Coventry était aimé de tout le monde, ce qui fit qu'on se réjouit de la fortune de son frère. Quant à ce dernier, ceux qui pensaient le plus mal de lui le savaient capable de remplir cet emploi et contribuèrent ainsi à le faire accepter par le duc. C'était un homme morose, orgueilleux, mauvais, d'une ambition sans bornes et incapable d'en reconnaître aucune. Ses facultés auraient été distinguées, s'il ne s'était cru supérieur à tout autre. Il était doué de cette exactitude et de cette activité qui manquent trop souvent aux hommes

de talent et qui lui donnèrent bientôt beaucoup de crédit et de pouvoir sur le duc. Il n'avait aucun de ces vices alors trop à la mode et qui ôtent toute capacité pour les affaires, comme tous moyens d'obtenir la confiance qu'elles demandent.

Il siégeait dans la chambre des communes depuis le commencement du parlement et y avait la réputation d'un homme très-capable; il parlait raisonnablement, était toujours bien écouté et avec faveur. Il était un de ceux avec lesquels conféraient fréquemment les hommes que le Roi avait chargés de la conduite de ses affaires dans la chambre basse; il était cependant consulté moins souvent et avec moins de confiance que quelques autres dont l'expérience était beaucoup plus grande. Cet avantage ne lui paraissait bon que pour les ignorans et les sots. Il pensait qu'un homme doué de sagacité voyait et jugeait au premier coup d'œil, et devait engager les autres à se conduire suivant ses vues plutôt que de s'arrêter à considérer où les portait leur inclination. Aussi trouvait-il qu'on ne lui accordait ni assez d'importance, ni assez de confiance en l'employant seulement à faire valoir les projets et les combinaisons des autres, sans lui donner un premier rôle dans la conduite des affaires, ce qui eût été son ambition. Personne ne lui aurait envié cet honneur si, au fait, il eût été capable de gouvernement, et si quelques autres hommes, de

talens plus utiles que les siens, eussent voulu consentir à se laisser gouverner par lui. Comme c'était un homme naturellement animé de l'esprit de faction et de contradiction, il essayait quelquefois jusqu'à quel point il pourrait faire prévaloir son avis dans la chambre en s'écartant de la route prescrite, et en proposant quelque chose de plus que ce qui avait été convenu ou quelque chose de contraire, à quoi il savait bien que les autres ne s'opposeraient pas, présumant, d'après ses relations à la cour, qu'il avait reçu de nouvelles directions. S'il réussissait, ce qui lui arrivait quelquefois, il en tirait des argumens pour s'élever contre le chancelier et le blâmer d'avoir si mal jugé les dispositions et les inclinations de la chambre; car, bien que sa conduite extérieure avec le chancelier parût tout-à-fait obligeante, il ne dissimulait pas, dans ses sociétés particulières, qu'il ne l'aimait point, bien que la reconnaissance eût pu lui en faire un devoir, et qu'il n'eût contre lui d'autres sujets de plainte que la fermeté du chancelier à soutenir auprès du Roi un homme de mérite qui s'était fort bien conduit envers Sa Majesté, et contre lequel M. Coventry manifestait beaucoup d'animosité, fondée uniquement sur l'avantage qu'il aurait à le perdre, motif qui excitait toujours chez M. Coventry une ardeur immodérée.

Sir Henri Bennet et M. Coventry étaient liés

d'une amitié aussi intime qu'elle puisse exister entre deux hommes également orgueilleux et de mauvais naturel. Lorsqu'ils se trouvèrent siéger ensemble dans la chambre des communes, quoique le premier n'en sût pas plus sur la constitution et les lois de l'Angleterre que sur celles de la Chine, s'embarrassât très-peu du bien de l'Église et de l'État, et regardât la France comme le grand modèle en tout, ils s'imaginèrent que ce serait la plus grande injure à leur faire que de ne pas leur donner le parlement à gouverner entièrement, et que le Roi ne pouvait confier à d'autres qu'à eux le droit de le conseiller sur ce qu'il y avait à faire. Ils se lièrent avec quelques jeunes gens qui parlaient souvent et avec confiance, et paraissaient quelquefois avoir du crédit dans la chambre. Sir Henri Bennet se mit, jusqu'à un certain point, en relation avec les gentilshommes de province à qui la médiocrité de leur condition et de leur fortune donnait un grand désir d'obtenir quelque appui auprès d'un homme aussi en faveur qu'on le supposait. Alors il crut connaître la chambre et ce qu'il y avait à y faire aussi bien que qui que ce fût en Angleterre.

Il recommanda ces hommes au Roi comme des talens sublimes, dignes de l'accueil le plus flatteur de la part de Sa Majesté. Il promettait « de « les attacher à son service, et quand il les tien-

« drait une fois, il était sûr, disait-il, d'empor-
« ter tout ce qu'il voudrait dans la chambre des
« communes. » Ces hommes, en effet, avaient des moyens et de l'attachement pour le Roi; ils s'étaient souvent adressés au chancelier et se regardaient comme ses obligés. Ils étaient entièrement dirigés par sir Hugh Pollard, qui recevait les directions du chancelier auquel il était solidement attaché depuis long-temps, et se consultait avec lui sur la manière de conduire ses amis. Sir Hugh Pollard avait, au fait, à sa disposition dans la chambre un parti plus considérable que personne n'en avait jamais eu; mais alors les hommes dont je parle trouvèrent un meilleur patron; le nouveau courtisan les avait mieux fait valoir et leur avait parlé de récompenses sur un tout autre ton que celui qu'ils avaient entendu jusqu'alors. Il les conduisait au Roi, parlait devant eux à Sa Majesté « de leurs talens distingués,
« de tous les services qu'ils lui avaient rendus et
« des services plus importans encore qu'ils pour-
« raient lui rendre par la suite. » Le Roi les recevait et s'entretenait avec eux de la manière la plus affable et les renvoyait avec des promesses qui les enrichissaient déjà.

Sir Henri et M. Coventry s'entendaient si bien que, soit qu'ils parlassent au Roi ensemble ou séparément, ils lui disaient toujours les mêmes choses, lui donnaient les mêmes renseignemens

et prenaient soin que leurs deux maîtres eussent les mêmes opinions ; ils exaltaient l'attachement de la chambre des communes « si grand, disaient-« ils, et si unanime qu'il la disposait à faire « tout ce que voudrait Sa Majesté. Il y avait « là, ajoutaient-ils, plusieurs hommes très-dignes « et très-capables, dont la sagesse était si bien « connue dans la chambre que l'on consentait « communément à ce qu'ils proposaient. Ces « hommes se plaignaient de ne pas recevoir d'ins-« tructions sur la meilleure manière de servir « le Roi ; ils ne savaient pas ce qu'il désirait : si « on le leur faisait connaître, on verrait bientôt « à quel point ils étaient tous à la disposition du « Roi, et toutes ces choses qui maintenant traî-« naient si fort en longueur seraient alors ex-« pédiées en moitié moins de temps. »

Le Roi s'étonnait beaucoup que ses amis de la chambre ne fussent pas mieux informés de ses intentions. Il n'avait pas reçu jusques alors de pareilles plaintes et désira qu'on en causât avec le chancelier, car ni l'un ni l'autre de ces hommes n'en était encore à oser chercher à inspirer contre lui la moindre prévention, le moindre mécontentement ; bien qu'ils ne fussent sur rien plus parfaitement d'accord que sur le désir de le perdre et la détermination d'y réussir par tous les artifices et toutes les intrigues qui seraient en leur pouvoir. Mais, en attendant le moment

favorable, ils feignaient, auprès de leurs deux maîtres, la plus haute estime pour lui, sachant bien qu'ils n'avaient pas encore assez de crédit pour lui nuire. Ils répondirent « qu'ils ne de-« mandaient pas mieux que de s'adresser à lui « et de recevoir ses instructions, mais qu'ils dé-« siraient que Sa Majesté lui parlât d'abord, ce « qui serait plus convenable, et qu'elle l'engageât « à faire entrer les hommes qu'ils lui avaient re-« commandés dans les réunions de ceux avec les-« quels il avait coutume de se consulter. » Ils lui dirent « qu'ils étaient sûrs que ces hommes « en seraient fort aises, ayant tous une grande « estime pour le chancelier, dont ils étaient bien « connus. » En effet, il les connaissait bien, et la plupart d'entre eux étaient ses obligés.

Le Roi se chargea volontiers de la chose, et le chancelier étant venu peu de temps après lui faire sa cour, Sa Majesté lui rapporta tout ce que lui avaient dit les deux autres et n'oublia pas de lui faire connaître l'extrême bonne volonté que tous deux avaient exprimée à son égard. Elle lui demanda ce qu'il pensait de tels et tels hommes, et nomma en particulier MM. Clifford et Churchill et quelques autres de plus de rang et de crédit « qui se plaignaient, dit le Roi, de n'être « pas particulièrement informés de ce qu'il dé-« sirait et des meilleurs moyens qu'ils pouvaient « avoir de le servir. » Il lui demanda « de les

« faire inviter à la première réunion ainsi que « sir Henri Bennet et M. William Coventry; » car pour Henri Coventry, beaucoup plus sage que son frère et en beaucoup meilleur renom auprès des hommes de sens, il était constamment de ces conseils.

Le chancelier dit au Roi « que ces réunions « et ces cabales, pour peu qu'elles fussent nom« breuses et connues, devenaient aussitôt odieu« ses au parlement, et que, bien qu'elles pus« sent avoir obtenu quelque succès dans une ou « deux occasions et avant d'être découvertes, « elles avaient toujours fini d'une manière fâ« cheuse jusqu'à ce que, dans ces derniers temps, « elles eussent été employées par un parti si puis« sant qu'il n'y avait pas moyen de les empêcher, « et que cependant ceux qui avaient alors em« ployé ces sortes de moyens pour préparer le suc« cès de leurs mauvais desseins, craignaient telle« ment d'être vaincus par des pratiques du même « genre, que, s'ils venaient à découvrir que trois « ou quatre de ceux qui avaient coutume de « marcher avec eux formassent entre eux des « réunions particulières, ils les accusaient de « conspirer contre le parlement. Au moment du « retour de Sa Majesté, quand tout le monde « était rempli de joie et du bonheur de la ser« vir, plusieurs personnes avaient demandé avec « instance qu'on leur donnât des directions sur

« ce qu'il y avait à faire dans la convention; on « avait pris soin alors de les leur donner sans « aucun bruit, et sans faire naître aucune préven- « tion contre ceux qu'on voyait disposés à agir « pour le succès de ce qu'on désirait. On s'était « appliqué à prévenir tout ce qui pourrait dé- « plaire, et à faire en sorte qu'on les remar- « quât très-peu, ce qui avait fort bien réussi. »

« Depuis la convocation du parlement actuel, « le lord trésorier et le chancelier avaient, par « ordre de Sa Majesté, choisi quelques person- « nes éminentes par leur attachement à la cou- « ronne, leur expérience et leur capacité con- « nues, et se réunissaient avec elles pour prépa- « rer et conduire ce qu'il y avait à faire dans la « chambre des communes; mais le nombre n'en « était pas assez grand pour donner ombrage, « et on ne se réunissait que lorsque quelque « incident, quelque circonstance inattendue le « rendaient absolument nécessaire. Générale- « ment, un petit nombre d'hommes, liés par une « confiance mutuelle et dont chacun avait in- « fluence sur d'autres, et se chargeait de les con- « duire, se donnaient rendez-vous ou chez le « lord Bridgeman, ou chez M. le procureur-gé- « néral Chambers, qui avaient soin d'avertir le « chancelier ou le trésorier de ce qu'il y avait « à faire et recevaient leurs avis; il y avait « dans la chambre très-peu d'hommes de quel-

« que importance, qui ne vinssent très-souvent « chez le chancelier et le trésorier, soit invités « à dîner, ou pour leur rendre quelque visite « de politesse; ils conféraient alors avec chacun « d'eux en particulier et leur disaient ce qu'il « était nécessaire qu'ils sussent pour diriger leur « conduite. »

« Le chancelier dit encore au Roi que deux « de ceux qu'il lui avait nommés, MM. Clifford « et Churchill étaient d'honnêtes gentilshommes « dirigés par sir Hugh Pollard, dont l'influence « était très-grande sur tous les gens de Cor-« nouailles et du Devonshire; que pour faire « comprendre à Sa Majesté qu'elle avait été mal « informée lorsqu'on lui avait dit que les au-« tres dont elle avait parlé comme de gens in-« fluens (et qui l'étaient en effet), se plai-« gnaient de ne pas connaître sa volonté, le « chancelier assura Sa Majesté qu'il n'y avait « pas un de ces hommes avec lequel on ne se con-« sultât particulièrement, qui ne fût averti par « quelque personne du choix de chacun d'eux, et « qu'aucun d'entre eux ne voudrait aller dans « les réunions de peur d'encourir le nom d'en-« trepreneur (1) qui, dans tous les parlemens, « avait toujours été une espèce de tache; mais

(1) *Undertaker*, qui entreprend, ou qui s'engage à quelque chose.

« en même temps ils ne s'étaient jamais opposés « à rien de ce qui pouvait être avantageux au ser- « vice de Sa Majesté ; toutes les fois qu'on leur « avait fait entendre ce qu'on désirait, ils s'é- « taient empressés de proposer des choses qui « n'auraient pas été aussi bien reçues de la part « des gens connus pour tenir à son service ou « pour attendre quelque chose de ceux qui y « étaient attachés.

« Le chancelier pria Sa Majesté de considérer « si, durant ces trois années, grâce à la circons- « pection qu'on avait apportée dans la conduite « de cette sorte d'affaires, rien avait mal tourné ou « avait seulement moins bien réussi qu'on ne l'at- « tendait ; mais si les choses venaient à passer par « un canal plus large et plus découvert, si Sa Ma- « jesté s'entretenait trop souvent en public avec « les membres du parlement et croyait ce que lui « diraient, sur la discussion, tous ceux qui y au- « raient été présens et qui, faute d'intelligence « aussi bien que de mémoire, commettraient « beaucoup d'erreurs dans leurs récits, le chan- « celier craignait, il ne pouvait le dissimuler, « qu'il n'en résultât quelques inconvéniens aux- « quels il ne serait pas aisé de remédier. » Ce discours ne déplut pas au Roi, il parut même l'approuver ; cependant il voulut que sir Henri Bennet, MM. Clifford et Churchill fussent appelés à la première réunion ; et, comme ils n'a-

vaient point encore de relation avec la société dans laquelle ils allaient être introduits, le Roi ordonna que la réunion eût lieu chez le chancelier qu'il chargea de faire connaître au reste de la réunion l'estime de Sa Majesté pour ceux qu'on y faisait entrer.

Ce fut ainsi que changea la conduite des affaires du Roi dans le parlement; il s'ensuivit par degrés beaucoup d'autres changemens, mais qui ne s'opérèrent pas tout d'un coup. Cependant il parut dès lors que cette introduction de quelques nouveaux confidens n'était pas agréable aux premiers qui pensaient avoir bien rempli la mission qui leur avait été confiée. Sir Henri Bennet leur était totalement inconnu et tout-à-fait étranger aux affaires. Il n'avait jamais parlé et il n'était pas vraisemblable qu'il parlât jamais dans la chambre, si ce n'est à l'oreille de son voisin pour critiquer ceux qui avaient parlé. Il ne possédait pas les qualités propres à le faire aimer, et on le regardait généralement comme catholique romain, bien qu'on n'eût, pour le penser, d'autres motifs que son indifférence sur tout ce qui concernait l'église.

A la première réunion qui eut lieu chez le chancelier, comme l'avait ordonné le Roi, on conféra librement et sans de grandes différences d'opinion. Cependant on voyait bien que, faute de confiance dans les nouveaux venus, les anciens membres de la réunion n'exprimaient pas

leur opinion aussi ouvertement qu'ils avaient coutume de le faire. Par la suite ces derniers arrivés s'arrogèrent, dans leurs réunions particulières, le rôle de directeurs plutôt que de conseillers; en sorte que les autres furent bientôt très-mécontens de cette association, et bien que les réunions continuassent d'avoir lieu aux endroits dont on a parlé, quelques uns, chaque jour, cessaient d'y assister. Insensiblement donc, les résolutions devinrent moins fréquentes, on ne s'y porta plus avec la même activité et les affaires ne furent plus expédiées, dans la chambre, aussi promptement qu'elles l'avaient été.

Cependant il ne paraissait aucun désaccord dans le parlement, on y voyait le même zèle et le même concours de sentimens dans toutes les choses relatives au Roi. Les murmures et les mécontentemens étaient plus vifs dans les provinces. Le peuple commençait à parler avec plus de licence et moins de respect de la cour et du Roi lui-même, et à reprocher au parlement de lever tant d'argent et d'augmenter les impôts sans avoir rien fait pour le redressement des griefs du peuple (1). La licence religieuse augmentait

(1) Dans le parlement ou convention de 1660, quelques voix s'étaient timidement opposées à ce qu'on votât le bill des subsides avant l'acte d'amnistie; mais le courant du moment l'avait bientôt emporté, et l'ancien usage adopté

tous les jours; les conventicules, tous les jours plus fréquens et plus insolens, troublaient excessivement le pays, mais pas tant encore que la liberté que se permettaient les papistes. Ils se conduisaient avec une grande imprudence, prétendaient à être tolérés et se vantaient de n'avoir pas peur des magistrats. Le parlement désirait remédier à ces deux maux avec une égale sévérité. Tout le monde était bien d'accord pour agir contre les fanatiques et les conventicules, mais non pas pour sévir contre les papistes, et il n'était pas possible de faire l'un sans l'autre. Ainsi donc, la cour, pour être sûre d'empêcher qu'on fît rien contre les papistes, s'opposa à tout ce qui était proposé contre les fanatiques dont cependant elle aurait fort désiré la répression; mais elle aima mieux n'avoir rien du tout que de courir le risque de voir passer les deux mesures, ce qui augmenta le désordre dans les provinces et jeta le blâme sur la cour; en sorte que

---

pour la garantie du peuple, ne reçut en aucune occasion d'autre marque de respect que le discours de l'orateur de la chambre des communes, où il rappela au Roi « que ce ne « fut jamais l'usage des parlemens de charger le peuple d'au« cune taxe jusqu'à ce que ses libertés eussent été confirmées « et ses griefs redressés ; » mais il ajouta aussitôt « que par un « effet de la plus grande confiance que jamais sujets eussent « portée à leur prince, la chambre des communes s'était « écartée de son ancienne méthode. » (*Hist. Parl.*, tom. 4, col. 9.) (*Note de l'Editeur.*)

cette session du parlement produisit moins de résultats importans que toute autre.

Lorsque le parlement eut accordé quatre subsides, ce qui fut tout ce qu'on en put obtenir, le Roi, pour s'en séparer aussi amicalement qu'il l'avait fait jusqu'alors et pour se donner le loisir de réprimer plus à l'aise quelques réunions séditieuses qu'on avait découvertes parmi les officiers de l'armée licenciée, résolut de le proroger. Il manda les chambres le 27 juillet, « les remercia du présent qu'elles lui avaient « fait de quatre subsides qu'il n'aurait pas re- « çus, leur dit-il, s'ils n'eussent été nécessaires « à leur repos aussi bien qu'au sien, et qui ce- « pendant ne l'avanceraient pas de grand'chose « s'il ne trouvait moyen de les faire valoir par « une très-grande économie et en retranchant « même des dépenses qu'à beaucoup d'égards on « pouvait regarder comme réellement néces- « saires; mais il voulait prouver qu'il aimait « mieux s'imposer des privations que d'en im- « poser à ses sujets; et si tout le monde se con- « formait à l'exemple qu'il comptait donner de « retrancher sur ses dépenses, ce que beaucoup « d'autres peut-être pouvaient faire avec moins « de gêne que lui, le royaume regagnerait bientôt « ce qu'il lui avait accordé en ce jour. Il leur dit « qu'il était fort aise que les membres du par- « lement se rendissent dans leurs différens comtés

« où leur présence ferait beaucoup de bien, et « il espérait que leur vigilance ou leur autorité « préviendrait les troubles que ne cessait de fo- « menter l'esprit remuant d'une foule d'hommes « pervers et inquiets, qui espéraient, comme « Sa Majesté le pouvait assurer au parlement, « d'obtenir, dans le cours de l'été, quelques ré- « sultats de leurs manœuvres. Sa Majesté n'igno- « rait pas qu'on avait employé, pour réveiller les « anciennes craintes et les méfiances qui avaient « été si funestes, des peines et des moyens ex- « traordinaires, et tels qu'elle ne s'était pas at- « tendue à les voir jamais mettre en usage, « encore moins à les voir encourager.

« Le Roi dit encore qu'il avait cru qu'on « lui présenterait quelque bill contre les dif- « férentes aberrations religieuses, les conven- « ticules séditieux et les progrès du papisme; « que peut-être en avait-on été empêché par « la crainte de réunir les partis contraires dans « quelque conspiration contre la paix publi- « que, réunion à laquelle il croyait que beau- « coup de gens se trouvaient portés par des « motifs de conscience absolument opposés. Il « promit qu'il prendrait lui-même cette af- « faire à cœur, ainsi que les maux qui pou- « vaient résulter d'une pareille licence, et que « si, comme il l'espérait, il vivait assez long- « temps pour voir le parlement encore réuni, il

« aurait soin de lui présenter lui-même deux bills
« destinés à remplir cet objet ; qu'il avait déjà
« ordonné aux juges d'employer, dans leurs dif-
« férens circuits, les derniers efforts pour pré-
« venir et punir les réunions scandaleuses des
« sectaires et pour assurer la condamnation des
« papistes, et qu'il veillerait, avec tous les soins
« possibles, à ce qu'aucun d'eux ne troublât le
« repos du royaume. Il ajouta des expressions
« obligeantes de son estime pour le parlement et
« de la confiance qu'il avait en son attachement,
« puis le prorogea à la fin de mars 1664. »

Le Roi avait alors l'intention de préparer, pour la session suivante, les deux bills dont il avait parlé et était fort aise que le parlement ne les lui eût pas présentés lui-même, prévoyant bien qu'ils n'eussent pas été tels qu'il les désirait. Il aurait fort aimé qu'on usât de la dernière rigueur contre toutes les factions religieuses, sauf les papistes. Il ne pensait pas qu'ils méritassent autant de sévérité qu'on en aurait déployé à l'égard des autres; et cependant il était bien clair que le royaume avait généralement repris contre eux ses anciennes méfiances, provoquées par l'imprudente conduite de ces hommes toujours occupés à se vanter de plus de crédit à la cour qu'ils n'en pouvaient prouver, bien que beaucoup de gens pensassent qu'ils en avaient beaucoup trop. C'était pour cela qu'il avait or-

donné au chancelier de requérir les juges qui commençaient alors leurs circuits, de faire tous leurs efforts pour réprimer et punir les réunions séditieuses des sectaires et pour convaincre les papistes (1), pensant que cela apaiserait les méfiances du pays, ce qui, en effet, arriva pour le moment. Il résolut alors de faire préparer les deux bills, et sa principale raison fut l'intention où il était de les séparer, présumant que, lorsqu'il en aurait envoyé un contre chaque parti, le parlement ne les réunirait pas en un seul; ce que le parti catholique appréhendait par-dessus tout. Sa Majesté était elle-même très-mécontente de l'imprudente conduite des catholiques et pensait qu'ils affectaient beaucoup trop d'avoir l'air de se croire sur le même rang que les autres sujets. Elle sut d'une manière positive et très-particulière que des prêtres avaient dit à quelques personnes qu'ils voulaient attirer à leur religion, que le Roi était catholique dans le cœur et le déclarerait bientôt publiquement. Sa Majesté en fut singulièrement offensée et désirait sincèrement qu'on procédât avec sévérité contre ces imprudens; cependant elle ne voulait pas que personne fût puni de mort, ce qu'on aurait difficilement évité si quel-

(1) Les convaincre de papisme. C'était le premier degré des poursuites contre eux.

qu'un d'eux eût été mis en jugement sur l'accusation dont je viens de parler, à moins que le Roi ne lui eût accordé son pardon, ce qui, en pareil cas, eût causé beaucoup de scandale. Il pensait d'ailleurs que les plus sages même de ce parti ne s'étaient pas conduits avec la modestie nécessaire pour eux-mêmes et pour l'honneur de Sa Majesté. Ainsi donc, sans en avertir aucun de leurs amis, il avait donné aux juges l'ordre de les convaincre comme le meilleur moyen de les ramener à des dispositions plus sages, et il avait le projet de faire exécuter très-réellement le bill qu'il comptait faire préparer, mais sans exposer les catholiques à souffrir beaucoup dans leurs personnes et dans leurs biens, s'ils voulaient se bien conduire et avec circonspection.

Il croyait nécessaire au bien de ses affaires qu'ils fussent tous convaincus, afin de connaître clairement leur nombre. Il pensait qu'on le trouverait fort inférieur à ce qu'on croyait généralement, et qu'alors on ne serait pas effrayé de leur puissance; il ne pouvait leur être fait aucun mal avant qu'on procédât contre eux en conséquence de leur conviction; et le Roi était très-décidé à s'opposer à toute poursuite ultérieure, comme il le pouvait faire et l'avait fait jusques alors. Ayant bien résolu que nul ne subirait l'effet des lois pénales faites contre eux dans le siècle précédent, pourvu qu'ils vécussent en sujets

soumis et ne donnassent pas de sujets de scandale, il ne s'était point caché de ses intentions favorables à leur égard; en sorte que jusques alors sa conduite envers eux n'avait excité aucun murmure; cependant il était dans l'intention de les tenir tellement en son pouvoir qu'ils dépendissent entièrement de sa volonté.

Le Roi, par penchant et par raison, mettait une grande différence entre ces catholiques romains d'ancienne extraction, qui avaient persévéré de père en fils dans la même religion sans avoir jamais adopté le protestantisme, et parmi lesquels il en était très-peu qui ne se fussent très-bien conduits, et ceux qui depuis les derniers troubles avaient passé de l'Église d'Angleterre à celle de Rome sans aucun motif de conviction assez évident pour ne pas donner lieu de soupçonner, à juste titre, qu'ils y avaient été conduits par des tentations purement temporelles. Il résolut de faire dans son bill une distinction entre ces deux classes, et de prévenir ainsi ou du moins de décourager ces apostasies trop fréquentes à la cour, et si fort d'usage que ceux qui s'y laissaient aller ne croyaient pas avoir besoin d'aucune apologie, et ne s'en montraient au contraire en tous lieux qu'avec plus de confiance. Il résolut aussi de diminuer le nombre des prêtres qui venaient en Angleterre en mission comme chez les infidèles, incommodité dont les catholiques eux-

mêmes auraient été fort aises de se voir délivrés. Son intention était de les soumettre par le bill projeté à une sorte d'ordre et de règle qui lui donnassent les moyens de savoir les noms de tous les prêtres habitant le royaume, ainsi que le lieu de leurs diverses résidences. Cela aurait donné, à ceux qu'on aurait laissés dans le pays et aux gens avec lesquels ils demeuraient, une garantie qui les eût délivrés de toute crainte des peines imposées par les précédens parlemens.

Mais ce projet, composé de beaucoup d'autres articles, s'évanouit aussitôt qu'il fut découvert. Ce que le Roi, dans son discours, avait dit sur le bill qu'il voulait faire préparer contre les catholiques romains, éveilla de grandes méfiances parmi eux. Ils ne manquaient pas de moyens et d'occasions de s'instruire de ce que devait contenir le bill. Le Roi ne s'en cacha point; il communiqua son dessein à ceux qu'il savait bien disposés en faveur des catholiques, et même à un ou deux d'entre eux qui passaient pour des gens modérés et ne désirant rien de plus que de pouvoir exercer leur religion avec le plus grand secret et les plus grandes précautions. Ils parlaient souvent au Roi, en s'en plaignant, de la folie et de la vanité de quelques uns de leurs amis, et plus particulièrement de la présomption des jésuites. Il existe, en effet, parmi eux, des factions et des divisions dont on aurait pu tirer les plus heureux fruits.

Mais quant à cette bonne foi capable de se contenter des choses auxquelles ils prétendent borner leur ambition, elle ne se trouve chez aucun.

Ces hommes modérés commencèrent par se plaindre que le Roi fût trompé par leur ennemi le chancelier, qui leur était généralement odieux sans autre motif que la certitude qu'ils avaient de ne pouvoir jamais l'amener à leur religion, car ils ne pensaient point qu'il désirât l'exécution des lois portées contre eux, et quelques uns même parmi les chefs le regardaient très-fort comme leur ami et lui avaient des obligations; mais tous déploraient l'ordre donné aux juges pour leur *conviction.* « C'était, disaient-ils au « Roi, le préambule nécessaire des plus grandes « persécutions que la loi eût préparées contre « eux. Tant qu'ils n'étaient pas *convaincus*, ils « se trouvaient dans le même prédicament que « le reste de ses sujets; mais aussitôt qu'ils le « seraient (ce que les juges faisaient alors opérer « dans tout le royaume), ils devenaient passi« bles de toutes les autres peines auxquelles Sa « Majesté désirait les soustraire. » Ils lui présentèrent un court mémoire sur les inconvéniens qui devaient suivre pour eux la *conviction*, et s'appuyèrent de quelques suppositions qui ne résultaient pas clairement de la loi, ou qui du moins n'avaient jamais été pratiquées dans les temps même les plus sévères.

Quoique le Roi eût bien pesé tout ce qu'il avait fait avant de s'y déterminer, et quoiqu'il sût très-bien, malgré leurs insinuations et leurs allégations, qu'aucun des inconvéniens qu'ils paraissaient craindre ne les pourrait atteindre, s'il empêchait les poursuites ultérieures, ce qu'il avait toujours eu l'intention de faire, cependant ils travaillèrent si bien qu'il en vint à être fâché d'avoir été si loin ; et, quoiqu'il ne pût revenir sur aucune partie de ce qu'il avait fait, cependant il s'inquiéta fort peu de voir que les choses n'avançaient pas. Quant au bill qu'il avait l'intention de présenter à la session suivante, ils lui dirent que toute leur sécurité et le repos dont ils avaient joui depuis l'heureux retour de Sa Majesté, tenaient entièrement à cette opinion générale qu'on avait de la faveur qu'elle leur portait, et de ce qu'on la croyait satisfaite de leur respect et de leur soumission, ainsi que de leur empressement à la servir en tout ce qui serait en leur pouvoir, au prix de leur vie et de tout ce qu'ils possédaient. Si maintenant il allait manifester quelques soupçons sur leur fidélité et déclarer la nécessité d'une nouvelle loi contre eux, ainsi qu'il le ferait nécessairement par la seule proposition d'un bill, quelque mitigé qu'il pût être, il ne serait plus alors au pouvoir de Sa Majesté de contenir leurs ennemis ; et toutes ces animosités, jusqu'alors couvertes et cachées

dans l'intention de lui être agréable, saisiraient cette occasion pour éclater et pour les perdre. Ils espéraient donc que, quelque amertume que le parlement pût exprimer contre eux au moment de sa réunion, il n'y serait excité ni encouragé par aucun soupçon ni mécontentement de Sa Majesté à leur égard.

Ces argumens et d'autres du même genre, ou le crédit de ceux qui les présentaient, firent sur le Roi une telle impression qu'il abandonna toute pensée de ce bill, et qu'il n'en a pas été question depuis. Les catholiques devinrent, de leur côté, plus audacieux; on les voyait reçus à la cour, dans les appartemens où ne se permettaient jamais d'entrer les chapelains du Roi; et, pour couronner leurs espérances, la favorite se déclara catholique et se répandit en invectives amères contre l'Église dans laquelle elle avait été élevée.

FIN DU TOME SECOND DES MÉMOIRES DE CLARENDON.


3 9015 06562 7179
UNIVERSITY OF MICHIGAN